# **GRAPH'AGRI 2019**

Véritable encyclopédie, la collection **GRAPH'AGRI** constitue une source précieuse d'informations statistiques les plus significatives dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du territoire, de l'alimentation, de la pêche et des industries agroalimentaires.

La publication présente, au travers d'une succession de thèmes, une synthèse des dernières informations disponibles. Proposée sous forme de tableaux, graphiques et cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture.

Un département, une région ne peuvent être isolés de leur contexte géographique. C'est pourquoi, dans ce document figurent des données de comparaison entre régions ou encore sur la place que la France occupe au-delà, en Europe.

### Ont participé à la rédaction :

### Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Éric AMBIAUD
Bertrand BALLET
Catherine BARRY
Laurent BERNADETTE
Matthieu BULLOT
Thibaut CHAMPAGNOL
Mihaela CRISAN
Laurette CRETIN
Jeanne-Marie DAUSSIN
Marie-Sophie DEDIEU
Anaël DELORME
Annie DELORT
Philippe FRANÇAIS-DEMAY
Catherine FRESSON-MARTINEZ

Laurence GAUDÉ
François-Pierre GITTON
Marie-Anne LAPUYADE
Aurélien LAVERGNE
Hervé LE GRAND
Danielle LEMARQUIS
Jérôme LERBOURG
Morgane LE FUSTEC
Odile LE TOLLEC
Michelle LE TURDU
Alice LORGE
Estelle MIDLER
Marie-Dominique MINNE
Philippe PAUWELS

Jean-Michel POGNAT
Jérôme PUJOL
Florent ROYER
Philippe-Michel SABOT
Maxime SIMONOVICI
Marine SOLEILHAVOUP
Patrick THIÉRY
Gérard THOMAS
Angélique TOULON
Alice TRIQUENOT
Christelle UGLIERA
Christine VEYRAC

# **Autres organismes**

Charlotte GAUVIN (DGER)
Thierry LE BOUDEC (DGPE)

Patrick LE BOURHIS (MSA) Stéphane MONTENACHE (MESRI-SIES) Julie REGOLO (INAO)

### Ont participé à la composition :

Marilène DUMORA Catherine LOUCHE Monique OBRY Brigitte POULLETTE

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de cet ouvrage.

La publication et les fichiers de données sont disponibles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

# **SOMMAIRE**

Cle	és de lecture	5
Do	onnées de cadrage	8
1.	Territoire et climat  Météorologie  Utilisation du territoire	11 12
2.	Exploitations, foncier, installation  Exploitations  Exploitations de l'Union européenne  Foncier  Installations  Aides à l'installation  Équipement des exploitations	16 19 21 24 25 26
3.	Pratiques de culture et d'élevage  Pratiques culturales  Pratiques d'élevage  Engrais et produits de protection des cultures	27 34 39
4.	Population agricole, formation et recherche  Population active Les femmes en agriculture Conditions de travail Formation initiale Enseignement technique agricole Enseignement supérieur agricole long Apprentissage Formation professionnelle continue Recherche	40 44 45 46 48 49 50 51
5.	Résultats économiques de l'agriculture  Comptes de la branche agricole	53 58 59 63
6.	Entreprises agroalimentaires  Entreprises	73 76 77 80 81 82 83 84

7.	Pêche et aquaculture	
	Pêche maritime	88
	Aquaculture	91
	Commerce extérieur de la France	93
8.	Bois et sciages	
	Récolte de bois	94
	Production de sciages	95
	Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne	96
	Prix des bois ronds	97
	Commerce extérieur	98
9.	Environnement	
	Occupation des sols	99
	Forêt et environnement	100
	Aides aux zones défavorisées	101
	Aides agro-environnementales	102
	Agriculture biologique	103
	Bilans azote et phosphore	105
	Maîtrise des pollutions d'origine agricole	106
	Maîtrise des pollutions dans les IAA	107
10.	Alimentation	
	Prix à la consommation et à la production	109
	Revenus et dépenses des ménages	110
	Consommation alimentaire	112
	Signes de qualité	115
11.	Commerce extérieur agricole et agroalimentaire	
	Commerce international	119
	Échanges agroalimentaires de l'Union européenne	120
	Échanges agroalimentaires de la France	121
12.	Produits agroalimentaires	
	Céréales	126
	Meunerie, amidonnerie	132
	Produits divers issus des céréales	133
	Oléagineux et protéagineux	134
	Sucre	138
	Pommes de terre	139
	Légumes	140
	Fruits	143
	Fleurs et pépinières	147
	Tabac	148 149
	Vin	149
	Autres boissons Alimentation des animaux de ferme	153
	Aliments composés pour animaux	153
	Bovins	155

# **SOMMAIRE**

Lait de vache	1
Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne	1
Lait et produits laitiers	1
Ovins et caprins	1
Lait de chèvre et brebis	1
Équidés	1
Porcins	1
Aviculture	1
Cuniculture	1
Charcuterie, conserves	1
Chocolat, confiserie	1
13.Départements d'outre-mer	
Utilisation du territoire	1
Exploitations	
Produits agricoles	
Population agricole	•
Résultats économiques de l'agriculture	•
Entreprises	•
Commerce extérieur	•
Organismes cités	-
Ce répertoire développe les sigles des administrations, institutions, syndicats et autres organismes cités, en particulier les sources des données.	
Glossaire	1
Ce glossaire regroupe les termes spécialisés (économiques, techniques, statistiques) utilisés au fil des pages, ainsi que les définitions et concepts.	
Index thématique	2
Tous les mots clés, classés par ordre alphabétique, avec renvoi au numéro de page.	
Informations sur Agreste et la diffusion des statistiques agricoles	2

# Signes conventionnels

-	résultat nul	Р	donnée provisoire
	renseignement	Prév.	donnée prévisionnelle
	non disponible (tableau)	r	donnée révisée
nd	renseignement	е	estimation
	non disponible (graphique,	S	secret statistique (tableau,
	carte)		carte)
///	sans objet (tableau)	sd	semi définitif
SO	sans objet (graphique, carte)	ns	non significatif

### Unités

ch	cheval	mm	millimètre
ETP	équivalent-temps-plein	%	pourcentage
ha	hectare	PBS	production brute standard
hl	hectolitre	q	quintal
kg kWh	kilogramme	ť	tonne
kWh	kilowatt	tec	tonne-équivalent-carcasse
	litre	teoc	tonne-équivalent-œuf-coquille
M	million	tep	tonne-équivalent-pétrole
Md	milliard	UĠB	unité-gros-bétail
m <sup>2</sup>	mètre carré	UTA	unité de travail annuel
m <sup>3</sup>	mètre cube		

# Arrondis: pourcentage ou nombre

Dans certains tableaux, les pourcentages ou les nombres sont présentés avec un chiffre après la virgule. En fonction des arrondis, la somme peut donner un résultat pour les pourcentages égal à 99,9 % ou 100,1 % et pour les nombres différent d'une ou deux décimales (0,1 ou 0,2).

Une différence peut aussi apparaître pour des chiffres arrondis et sans décimale.

# Disponibilité des sources

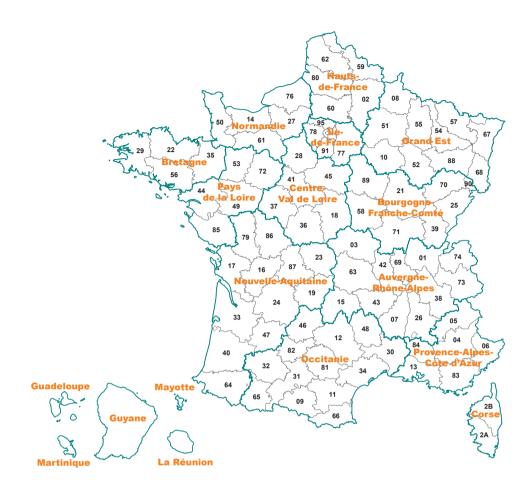
Les délais de fabrication de GRAPH'AGRI 2019 publié en décembre, imposent d'intégrer les données statistiques disponibles au 30 juin 2019. Un grand nombre de séries statistiques sont révisées en cours d'année. Elles sont accessibles sur le site Agreste ou sur le site Eurostat pour les données européennes.

# Cartographie et données géographiques

#### • France

Régions	Départements
44 - Grand Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)
75 - Nouvelle-Aquitaine	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)
27 - Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)
53 - Bretagne	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)
24 - Centre-Val de Loire	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)
94 - Corse	Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)
11 - Île-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
76 - Occitanie	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)
32 - Hauts-de-France	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)
28 - Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)
52 - Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)
01 - Guadeloupe	Guadeloupe (971)
02 - Martinique	Martinique (972)
03 - Guyane	Guyane (973)
04 - La Réunion	La Réunion (974)
06 - Mayotte	Mayotte (976)

L'échelle des cartes de la métropole et des Départements d'outre-mer (Dom) est semblable, exceptée pour celle de la Guyane qui est réduite d'environ 3 fois. Le cadre cartographique impose un déplacement des Dom et de la Corse. Avant 2015, les niveaux géographiques France et Dom ne comprennent pas les données statistiques de Mayotte. Il est précisé France métropolitaine si les données statistiques des Dom sont absentes.



### • UE : Union européenne

Par convention, les intitulés « UE à 28 », « UE à 27 », « UE à 25 » ou « UE à 15 » désignent l'Union européenne reconstituée à 28, 27, 25 ou 15 sur toute la période à partir des statistiques de l'Union européenne et des États membres si nécessaire.

L'« UE à contour évolutif » est systématiquement signalée par une note de bas de page : elle se réfère à des statistiques dont le champ varie au cours des années en fonction des frontières historiques de l'Union européenne.

#### Évolution du « contour » de l'UE

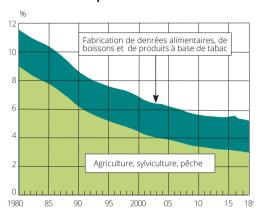
En 1951, 6 pays constituent la Communauté européenne pour le charbon et l'acier : l'Allemagne fédérale (RFA), la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. De 6 pays à 28 aujourd'hui, l'UE a connu 7 vagues d'adhésion de nouveaux pays, communément appelés « élargissements » :

- 1973 Danemark, Irlande, Royaume-Uni
- 1981 Grèce
- 1986 Espagne et Portugal
- 1995 Autriche, Finlande et Suède
- 2004 Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie
- 2007 Bulgarie et Roumanie
- 2013 Croatie

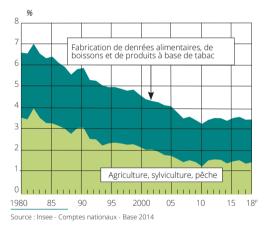
# L'AGRICULTURE, LA PÊCHE, LA FORÊT ET LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

# L'agriculture et les IAA dans l'économie nationale

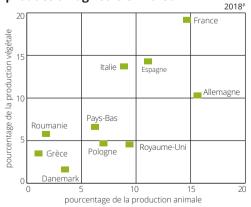
#### Part dans l'emploi



#### · Part dans le produit intérieur brut



# Les 10 pays de l'UE à plus forte production agricole en valeur



Lecture : la France produit 14,8 % de la production de viande de l'UE et 19,3 % de celle en végétaux. Source : Eurostat, UE à 28 pays.

# Données de cadrage

# La part de l'agriculture dans l'emploi et la valeur ajoutée diminue tendanciellement

Les activités de production et de transformation liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires (IAA) emploient 1,4 million de personnes (salariés et non salariés) en équivalent temps plein (ETP) en 2018, soit 5,3 % de l'emploi total national. Depuis le début des années 1980, l'importance des emplois au sein de ces branches d'activité a diminué de plus de la moitié (11,8 % en 1980). C'est essentiellement la part de l'agriculture dans l'emploi total qui a diminué : de 9,1 % en 1980, elle atteint 3,0 % en 2018. Pour les IAA, en revanche, la part dans l'emploi total n'a que légèrement baissé, passant de 2,6 % en 1980 à 2,3 % en 2018.

En 2018, la valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires représente 3,4 % du PIB français, dont 1,6 % pour la production primaire issue de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et 1,8 % pour les activités de transformation réalisées par les IAA. La part de ces deux branches décroît régulièrement depuis 1980, mais l'importance relative de l'agriculture a diminué plus vite que celle des IAA. Cette évolution résulte principalement de la baisse de long terme des prix relatifs des produits agricoles.

# La production agricole française, en valeur, demeure la plus élevée de l'UE

En 2018, les exploitations agricoles françaises ont produit presque 69 milliards d'euros de produits agricoles. Avec une part de 17,3 % de la production en valeur de l'Union européenne à 28, la France est le premier producteur européen. Que ce soit en productions végétales ou animales, outre la France, trois pays européens dominent : l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La Roumanie se positionne, en 2018, pour la production végétale, au niveau des Pays-Bas, devant le Royaume-Uni et la Pologne. Avec le Danemark et la Grèce, les 10 premiers pays producteurs assurent plus de 81 % des productions végétales ou animales.

# La production de la pêche et de l'aquaculture : au 4° rang européen

Avec 529 000 tonnes de poissons, crustacés et coquillages débarquées et 189 000 tonnes de poissons, huîtres et moules produites par l'aquaculture en 2017, la production de la pèche et de l'aquaculture est la 4º plus importante de l'Union européenne derrière l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark.

# L'AGRICULTURE, LA PÊCHE, LA FORÊT ET LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

# Données de cadrage

# La production commercialisée de produits agroalimentaires: 126 milliards d'euros en 2018

En 2018, la production commercialisée de l'ensemble des entreprises françaises ayant une activité agroalimentaire est de 126 milliards d'euros. Elle se tasse très légèrement (- 0,3 % sur un an) avec des prix stables, après une hausse soutenue en 2017. Les ventes de la viande et des boissons qui réalisent 42 % de la production commercialisée marquent le pas, celles des produits laitiers croissent. En 2017, la production commercialisée contribue pour 14 % à celle de l'Union européenne.

# L'excédent du commerce extérieur de produits agroalimentaires s'améliore en 2018

En 2018, l'excédent des échanges commerciaux, de 6,8 milliards d'euros, se répartit en 0.9 milliard d'euros de produits bruts et 5.9 milliards d'euros de produits transformés. Il augmente de 1,3 milliard d'euros en un an. L'augmentation de l'excédent des produits bruts (+ 1,5 milliard d'euros) est liée à celle des exportations de céréales, hausse qui succède à deux années de ventes faibles à la suite de mauvaises récoltes en 2016. La diminution de l'excédent des produits transformés (- 0,2 milliard d'euros) provient principalement de celle des exportations des produits laitiers. Les exportations s'élèvent à 62 milliards d'euros et les importations à 56 milliards d'euros. En 2018. les produits agroalimentaires représentent, hors matériel militaire, 9,9 % des importations françaises de biens et 12,3 % des exportations.

# Léger rebond de la consommation de viande en France en 2018

Environ un cinquième des dépenses de consommation des ménages en France est consacré à l'alimentation. La consommation annuelle par habitant de viande, stable depuis 4 ans, augmente légèrement en 2018 (89 kg). Celle de fromage est stable (24 kg) tandis que celle de lait et yaourts nature (60 kg) diminue pour la cinquième année consécutive. La baisse continue de la consommation de vin depuis les années 80 tend à ralentir (41 litres en 2018).

#### Une activité forestière française importante

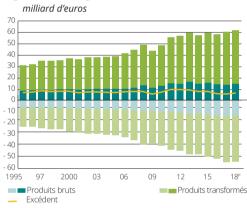
En 2018, 3 400 entreprises exercent une activité de récolte et de commercialisation de bois et/ou de sciage en France métropolitaine. Les sols naturels s'étendent sur 39 % du territoire. La France occupe un dixième des surfaces forestières européennes.

# Productions agroalimentaires commercialisées

	201	2018	
	UE à 28 France		France
	milliard d'euros	en % de l'UE	milliard d'euros
Boissons	132,6	21	27,5
Viande	194,4	13	25,0
Produits laitiers	111,6	19	21,2
Autres produits alimentaires	134,1	13	17,1
Boulangpâtis. et pâtes	85,0	11	9,2
Aliments pour animaux	62,0	15	9,3
Fruits et légumes transformés	56,7	10	5,8
Grains ; amylacés	35,7	15	5,2
Poisson	22,9	13	2,7
Huiles et graisses	38,6	7	2,8
Ensemble	873,8	14	125,8

Source: Agreste-Prodcom, Eurostat

# Commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires



Évolution des quantités de quelques produits consommés en France

Source : Douanes

Indice base 100 en 1994 ou 1994-1995 140 Autres produits lactés Fromage Céréales 130 120 110 100 Lait vaourt nature 90 80 Vin /iande 70

Source : Agreste-Bilan d'approvisionnement (campagne pour le vin et les céréales)

# Météorologie

La campagne 2017-2018 a débuté par un automne conforme aux normales de saison mais contrasté : un mois de septembre plutôt frais, suivi d'un mois d'octobre particulièrement chaud sur toutes les régions. « Les maximales ont souvent atteint des valeurs jamais mesurées si tardivement dans l'année »\*. Les précipitations ont été déficitaires durant toute la saison. Au 1er décembre, l'indice d'humidité des sols était déficitaire sur la majorité de l'hexagone, à l'exception du Nord et du Nord-Est, touchés par de fortes précipitations en novembre.

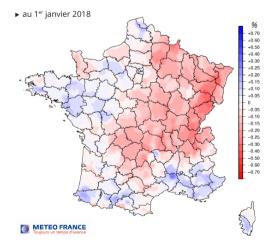
Au cours de l'hiver 2017-2018, le mois de janvier était hors normes tant au niveau des températures (+ 3,4 °C) que des précipitations (+ 68 %). Les températures se sont nettement rafraîchies en février. L'indice d'humidité des sols au 1er mars était proche de la normale dans la plupart des régions.

Le printemps a été doux, avec un épisode de forte chaleur en avril. Avec de fortes précipitations en mars, la pluviométrie a été excédentaire dans toutes les régions.

Au cours de l'été 2018, des températures ont été au-dessus de la normale. La pluviométrie a été contrastée : de fortes précipitations en juin et en iuillet surtout dans le Sud, mais une sécheresse importante dans le Nord. L'indice d'humidité des sols au 1er septembre était contrasté mais plutôt déficitaire.

\*Météo France

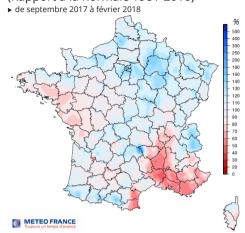
#### Indice d'humidité des sols (SWI) (Écart à la normale 1981-2010)

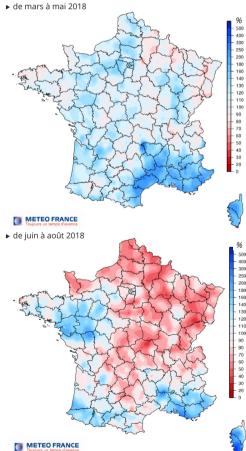


Source: Météo France (fond de carte © IGN)

#### Précipitations cumulées

(Rapport à la normale 1981-2010)





Note de lecture : de juin à août 2018, dans le département du Var, le cumul des précipitations enregistre un excédent de l'ordre de 20 à 60 % par rapport aux normales saisonnières (calculées sur la période 1981-2010). Sur la même période, les précipitations dans le Nord sont déficitaires de l'ordre de 20 à 60 %.

Source: Météo France (fond de carte © IGN)

#### occupation des sols

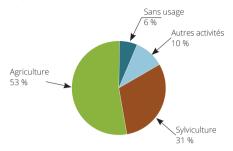
L'agriculture s'étend sur 53 % du territoire métropolitain, la sylviculture sur 31 %. Les terres vouées à l'agriculture sont essentiellement des espaces cultivés et des surfaces toujours en herbe, mais aussi des haies et des alignements arborés, certaines friches et landes destinées à l'élevage et certains espaces artificialisés comme les bâtiments d'exploitations. Normandie, Pays de la Loire, Hauts-de-France, Bretagne sont les régions où l'usage agricole est le plus étendu. La sylviculture est davantage implantée dans les régions Grand Est et du sud de la France.

Les sols artificialisés couvrent 9 % du territoire métropolitain en 2018. Ils rassemblent 4 % de sols imperméables (bâtiments et surfaces révêtues : routes, places, parking) et 5 % de sols perméables stabilisés (chemins, pistes, voies ferrées) ou enherbés (parcs et jardins, terrains de sport, pelouses). Plus de la moitié (53 %) des espaces artificialisés ont un usage résidentiel, culturel, sportif ou de loisir. Un tiers est occupé par des infractructures logistiques de transport ou de stockage. Les activités de production, de commerce ou de services occupent 13 % des sols artificialisés. En Île-de-France, 21 % des sols sont artificialisés.

En 2018, les sols agricoles occupent 52 % du territoire métropolitain regroupant 36 % de sols cultivés et 16 % de surfaces toujours en herbe (prairies). Les espaces naturels couvrent 39 % du territoire métropolitain. Les sols boisés (forêts, bosquets, haies et alignements arborés) sont les espaces naturels les plus étendus (34 %), loin devant les landes, les garrigues et autres maquis (3 %), les zones sous les eaux (2 %) et les sols nus naturels (1 %).

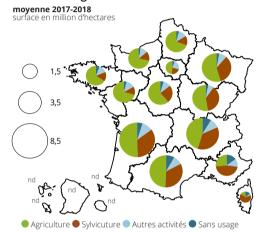
#### Usage socio-économique

# • Territoire métropolitain moyenne 2017-2018



#### • Selon les régions

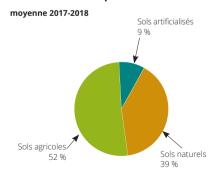
Selon les régions



Note : l'enquête Teruti a été rénovée en 2017. Les résultats présentés ici sont calés sur les surfaces de l'inventaire forestier national. Ils ne sont donc pas directement comparables à ceux de la précédente série Teruti-Lucas 2006-2015. Champ : France métropolitaine Source : Agreste – Teruti

#### Occupation du sol

#### · Territoire métropolitain



Note: l'enquête Teruti a été rénovée en 2017. Les résultats présentés ici sont calés sur les surfaces de l'inventaire forestier national. Ils ne sont donc pas directement comparables à ceux de la précédente série Teruti-Lucas 2006-2015.

Champ : France métropolitaine Source : Agreste – Teruti

# 

### surface agricole utilisée

La surface agricole utilisée (SAU) ne cesse de diminuer depuis les années 50 : la part de la SAU dans la surface totale est de 52 % en 2018 contre 63 % en 1950 en France métropolitaine. Les départements les plus agricoles se situent dans le quart nord-ouest de la France. Dans la plupart d'entre eux, la SAU représente plus de 60 % de la surface totale. Dans les départements du sud et de l'est, cette part est nettement plus faible. Elle est inférieure à 15 % dans les Alpes-Maritimes, le Var et les départements franciliens de la petite couronne.

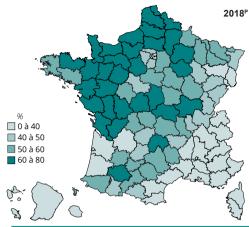
Depuis les années 50, la surface consacrée aux grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, cultures industrielles, y compris jachères) a augmenté au détriment des cultures fourragères et des cultures permanentes (vignes, vergers): leur part dans la SAU est passée de 34 % en 1950 à 45 % en 2018. Les cultures fourragères (essentiellement des prairies), destinées à l'alimentation des animaux, occupent près de la moitié des surfaces agricoles en 2018, et les autres cultures (cultures permanentes, légumes, fleurs) 5 %. Les surfaces de vignes ont fortement diminué au cours des années 80 avec notamment les mesures d'arrachage de vignes à vins de consommation courante, qui visaient à limiter les excédents. Les cultures permanentes sont principalement localisées dans les départements du Sud-Ouest, du pourtour méditerranéen et dans la vallée de la Loire.

#### Territoire agricole

#### Part de la SAU dans la surface totale

moyenne France métropolitaine : 52,2 %

France: 45,2 %



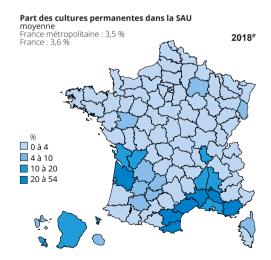
					~
	1950	1980	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		mill	ier d'hect	ares	
Grandes cultures	11 812	11 620	13 459	13 136	12 983
part (%)	34,3	36,6	45,2	45,4	45,3
Cultures fourragères	19 511	18 194	14 691	14 339	14 133
part (%)	56,7	57,3	49,3	49,6	49,3
Cultures permanentes	2 050	1 422	1 141	1 011	1 005
part (%)	6,0	4,5	3,8	3,5	3,5
Autres <sup>1</sup>	1 035	508	517	440	523
part (%)	3,0	1,6	1,7	1,5	1,8
Total superficie agricole utilisée	34 408	31 744	29 807	28 926	28 644
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part (%) de la SAU dans la surface totale	62,6	57,8	54,3	52,7	52,2

<sup>1.</sup> Légumes frais et secs, fleurs et plantes ornementales, semences et plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants et des non exploitants

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### **Cultures permanentes**



	1950	1980	2000	2010	2018 <sup>P</sup>		
	millier d'hectares						
Vignes	1 574	1 157	897	796	793		
part (%)	76,8	81,3	78,6	78,7	78,9		
dont vins d'appellation1	///	377	483	460	444		
part (%)	///	34,9	57,0	59,6	59,4		
dont autres vins <sup>1</sup>	///	704	365	312	303		
part (%)	///	65,1	43,0	40,4	40,6		
Vergers	453	243	218	186	180		
part (%)	22,1	17,1	19,1	18,4	17,9		
Autres cult. permanentes	22	23	26	29	32		
part (%)	1,1	1,6	2,3	2,9	3,2		
Total cult. permanentes	2 050	1 422	1 141	1 011	1 005		
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

<sup>1.</sup> Surface en production.

Champ: France métropolitaine.

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

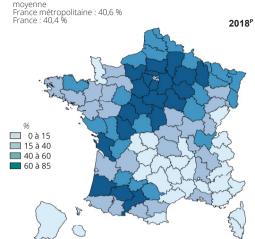
#### grandes cultures

Les grandes cultures occupent 12,9 millions d'hectares en 2018 en France métropolitaine, contre 11,8 en 1950. Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (Cop) constituent désormais 90 % des grandes cultures. Celles des pommes de terre ne représentent plus que 1,5 %, contre 8 % en 1950 et la part de la jachère est passée de 12 % à moins de 4 % sur cette période. Depuis 2010, la part des surfaces en cultures industrielles augmente nettement, avec notamment un doublement des surfaces en plantes à fibres (chanvre, lin textile) et le développement des surfaces en plantes aromatiques (+ 1/3).

Entre 2017 et 2018, les surfaces des grandes cultures ont diminué de 150 000 ha. Cette diminution est portée par la baisse des surfaces des céréales, protéagineux et des betteraves industrielles qui comptent près de 360 000 hectares. Elle est en partie compensée par la hausse des surfaces des oléagineux (+ 188 000 ha), et plus particulièrement du colza (+ 15 %) et soja (+ 8 %). Les principaux départements de production des Cop sont l'Eureet-Loir, la Marne, la Vienne, l'Yonne, l'Aisne et le Gers. Les céréales constituent 78 % des superficies des Cop. Les oléagineux (colza, tournesol, soja et lin oléagineux) occupent une place de plus en plus importante: ils représentent 20 % des surfaces des Cop contre moins de 2 % en 1950. Leurs plantes permettent notamment de produire de l'huile, et leur résidu, le tourteau, sert pour l'alimentation animale.

#### **Grandes cultures**

Part de la SAU dans la surface totale



	1950	1980	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		mill	ier d'hect	ares	
Céréales, oléagineux, protéagineux (Cop)	8 876	10 473	11 554	11 861	11 635
part (%)	75,1	90,1	85,8	90,3	89,6
Cultures industrielles (betteraves industrielles, plantes à fibre)	543	707	521	495	663
part (%)	4,6	6,1	3,9	3,8	5,1
Pommes de terre	988	218	163	157	200
part (%)	8,4	1,9	1,2	1,2	1,5
Jachères	1 405	221	1 221	623	485
part (%)	11,9	1,9	9,1	4,7	3,7
Grandes cultures	11 812	11 620	13 459	13 136	12 983
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Céréales, oléagineux et protéagineux

Surface Cop:

France métropolitaine : 11 635 milliers d'hectares

millier d'hectares

100
200
380

	1950	1980	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		mi	llier d'hed	tares	
Céréales	8 724	9 892	9 076	9 231	9 051
part (%)	98,3	94,4	78,6	77,8	77,8
Oléagineux	152	507	2 010	2 233	2 357
part (%)	1,7	4,8	17,4	18,8	20,3
Protéagineux	///	75	467	397	227
part (%)	///	0,7	4,0	3,3	2,0
Céréales, oléagineux et protéagineux	8 876	10 473	11 554	11 861	11 635
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ: France métropolitaine.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

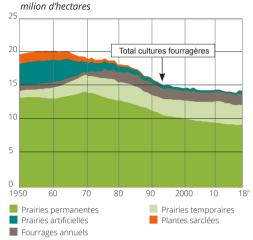
### cultures fourragères

En France métropolitaine, les surfaces en cultures fourragères, destinées à l'alimentation des animaux, sont à 88 % composées de prairies, permanentes (surface toujours en herbe) ou non (prairies artificielles et temporaires). Les 12 % restant, soit environ 1,7 million d'hectares (6 % de la SAU) sont principalement constitués de fourrages annuels.

Ces surfaces de fourrages annuels ont fortement augmenté de 1970 à 1990, en raison de l'essor du maïs fourrage, devenu le 1er aliment des animaux. Dans les trois principaux départements d'élevage de vaches laitières (Manche. Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor), leur part dans la SAU est supérieure à 20 %.

Les prairies s'étendent sur 12,6 millions d'hectares en 2018, soit 44 % de la SAU. Elles occupent plus de 90 % de la SAU dans certains départements d'élevage tels que le Cantal ou la Corrèze. La surface totale des prairies a diminué de 5 millions d'hectares depuis les années 60. La hausse des rendements des prairies temporaires et artificielles et le développement de la production des fourrages annuels ont permis de réduire les surfaces traditionnelles consacrées à l'affouragement des animaux.

#### **Cultures fourragères**



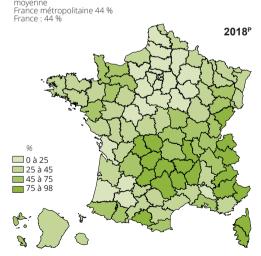
	1960	1980	2000	2010	2018 <sup>P</sup>
		mill	ier d'hect	ares	
Fourrages annuels	814	1 410	1 436	1 428	1 694
dont maïs-fourrage		1 155	1 398	1 406	1 422
Plantes sarclées fourragères	1 273	350	41	11	15
Total prairies	17 424	16 434	13 213	12 900	12 617
prairies artificielles	3 156	902	393	281	431
prairies temporaires	1 047	2 682	2 675	3 157	2 838
prairies permanentes ou superficies toujours en herbe	13 221	12 850	10 145	9 463	9 348
Total cultures fourragères	19 511	18 194	14 691	14 339	14 326

Champ: France métropolitaine.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### **Prairies**

Part des prairies¹ dans la SAU



1. Prairies artificielles, temporaires et superficies toujours en herbe.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

	1950	1980	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		mili	lier d'hec	tares	
France métropolitaine	17 915	16 434	13 213	12 900	12 617
dont Auvergne- Rhône-Alpes	2 666	2 623	2 247	2 214	2 213
Nouvelle-Aquitaine	2 419	2 429	1 955	1 925	1 913
Occitanie	2 367	2 065	1 874	1 888	1 905
Bourgogne- Franche-Comté	1 777	1 668	1 415	1 405	1 381
Pays de la Loire	1 485	1 499	1 134	1 088	1 018
Grand Est	1 715	1 399	1 035	968	913
Normandie	1 637	1 480	1 075	968	898
Bretagne	825	981	704	684	673
Centre-Val de Loire	900	671	494	501	502
Hauts-de-France	860	597	395	373	362

# **Exploitations**

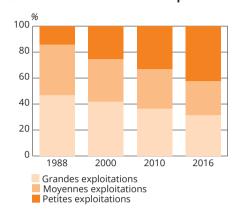
# dimension économique et spécialisation

En 2016, on compte 436 000 exploitations agricoles en France métropolitaine. Ce nombre a baissé de plus de la moitié en 30 ans.

Depuis 2010, le nombre de fermes recule en moyenne de 1,9 % par an. Mais la situation diffère selon la taille économique des exploitations. Entre 2010 et 2016, les effectifs baissent d'environ 4 % par an pour les petites et moyennes exploitations tandis qu'ils progressent de 2 % pour les grandes exploitations. Ces dernières sont désormais les plus nombreuses (42 % des effectifs) et assurent 87 % du potentiel de production agricole (mesuré par la production brute standard dite PBS).

Entre 2010 et 2016, la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations d'élevage (- 3 % par an) que dans les spécialisations végétales (- 0,5 %) qui résistent mieux, malgré un recul en arboriculture fruitière. Les élevages de bovins mixtes ou de porcins et volailles sont particulièrement touchés (- 5 % par an). Les fermes groupant culture et élevage sont elles aussi de moins en moins nombreuses (- 3,9 % par an). En 2016, cinq exploitations sur dix sont spécialisées en production végétale contre quatre sur dix en 2000.

# Nombre d'exploitations selon la dimension économique



	1988	2000	2010	2016			
	millier d'exploitations <sup>1</sup>						
Petites exploitations	477	278	178	136			
Moyennes et grandes exploitations	540	386	312	300			
moyennes	393	218	151	115			
grandes	147	169	162	185			
Ensemble	1 017	664	490	436			

<sup>1.</sup> À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret.

Champ: France métropolitaine, hors pacages collectifs qui représentent 1128 exploitations en 2016 sur 607 000 ha. Source: Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

#### Orientation technico-économique des exploitations

Effectif d'exploitations

#### Production brute standard moyenne

	Enser	nble de	s exploit	ations	dont moyennes et grandes	Moyenn	es et grar	ndes explo	oitations
	1988	2000	2010	2016	2016	1988	2000	2010	2016
		mil	lier d'expl	oitations¹			millier	d'euros	
Grandes cultures	175	126	119	123	81	89	118	130	171
Viticulture	132	98	70	65	49	129	167	195	237
Bovins viande	99	80	60	57	36	52	63	71	90
Polyculture, polyélevage	199	100	61	48	37	83	127	157	206
Ovins, autres herbivores	93	82	56	44	13	56	74	86	89
Bovins lait	175	76	50	41	40	73	101	135	203
Porcins, volailles	54	40	30	22	20	202	287	354	447
Horticulture, maraîchage	34	19	15	15	12	154	245	284	243
Fruits	33	24	19	13	6	119	156	162	187
Bovins mixte	25	18	11	8	7	69	107	152	214
Ensemble	1 017	664	490	436	300	95	134	160	199

<sup>1.</sup> À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret. Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs qui représentent 1 128 exploitations en 2016 sur 607 000 ha. Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

# **Exploitations**

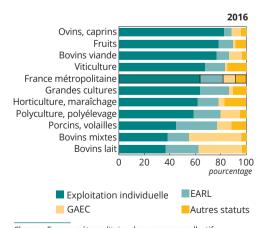
#### statut

En 2016, en France métropolitaine, 64 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 36 % sont constituées en sociétés.

Le nombre d'exploitations individuelles (278 000) diminue de 19 % depuis 2010, une baisse supérieure à celle de l'ensemble des exploitations (- 11 %). Les exploitations individuelles sont majoritaires sauf en élevages de bovins, lait ou mixte, et de porcins et volailles. Le statut individuel prédomine dans les exploitations de petite et moyenne taille économique (respectivement 95 et 78 %) mais est moins fréquent au sein des grandes exploitations (32 %).

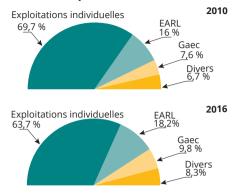
Le nombre d'exploitations de forme sociétaire (157 000) continue de croître (+ 7 %) parallèlement à l'agrandissement des exploitations. Les sociétés ont l'avantage de protéger le patrimoine personnel en le séparant du patrimoine professionnel. Elles permettent aussi de regrouper des moyens matériels, financiers et humains. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires privilégiées, notamment par les grandes exploitations. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), où tous les associés sont exploitants, sont les autres formes de sociétés les plus courantes.

#### Statut et orientation



Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs. Source : Agreste - Enquête structure 2016

#### Statut des exploitations



	1988	2000	2010	2016
	milli	er d'exp	oloitatio	ns¹
Exploitations individuelles <sup>2</sup>	948,7	538,0	341,5	278,0
Ensemble formes sociétaires	65,5	123,6	146,6	156,5
EARL	1,6	55,9	78,6	79,3
Gaec	37,7	41,5	37,2	43,0
dont Gaec laitier			0,4	0,5
Société civile (SCEA)	9,9	17,3	23,6	26,3
dont SCL			0,5	0,2
SA, SARL	2,1	5,0	6,1	7,2
Groupement de fait, société d'assolement en commun	14,2	3,9	1,0	0,7
Autres personnes morales	2,6	2,2	1,9	1,8
Farankla.	1.016.0	662.0	400.0	426.2
Ensemble	1 016,8	663,8	490,0	436,3

1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret. Voir glossaire « établissement », « structure collective ».

2. Y compris EIRL et autres personnes physiques.

Champ: France métropolitaine, hors pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

#### Statut et dimension économique

			2016
	Petites exploit.	Moyennes exploit.	Grandes exploit.
	mili	lier d'exploitati	ions
Exploitations individuelles <sup>1</sup>	129,1	89,6	59,2
Ensemble formes sociétaires	6,5	24,3	125,7
EARL	2,5	12,0	64,8
Gaec	0,2	5,1	37,6
Société civile (SCEA)	1,9	5,1	19,3
SA, SARL	1,6	1,8	3,8
Groupement de fait, société d'assolement en commun	0,3	0,2	0,2
Autres personnes morales	0,6	0,7	0,5
Ensemble	136,2	114,6	185,4

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques. Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs. Source : Agreste - Enquête structure 2016

# **Exploitations**

#### surface agricole

En France métropolitaine, la plupart des exploitations cultivent une surface agricole. Seules 2 % des exploitations agricoles ne valorisent pas de SAU. C'est le cas par exemple des apiculteurs ou des éleveurs de volailles hors sol.

En 2016, une exploitation dispose en moyenne de 62 hectares, voire 63 si l'on exclut les exploitations sans SAU. C'est 7 hectares de plus qu'en 2010.

Les grandes exploitations, au sens de la dimension économique, cultivent 74 % de la surface agricole. Elles utilisent en moyenne 111 hectares, soit une soixantaine d'hectares de plus que les moyennes exploitations. Les petites exploitations ne valorisent que 5 % de la SAU et disposent de 11 hectares en moyenne.

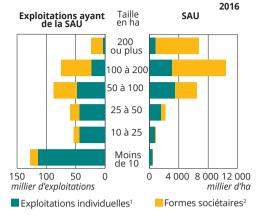
Les exploitations de forme sociétaire utilisent en moyenne 111 hectares, soit 3 fois plus que les exploitations individuelles. L'écart de superficie est plus élevé en viticulture ou en arboriculture où les sociétés cultivent des surfaces 4 fois plus importantes que les exploitations individuelles. En revanche, l'écart de surface est plus réduit dans les élevages de bovins lait : les formes sociétaires y cultivent en moyenne des superficies 2 fois plus élevées que les exploitations individuelles.

# Surface agricole utilisée moyenne par spécialisation et statut en 2016

	Ensemble	Exploita- tions indivi- duelles¹	Formes socié- taires²				
	hect	hectare par exploitation ayant de la SAU					
Bovins mixte	119	69	151				
Bovins lait	91	58	110				
Polyculture et polyélevage	91	49	144				
Grandes cultures	83	46	147				
Bovins viande	72	51	143				
Porcins, volailles	58	35	77				
Ovins, caprins et autres her- bivores	35	25	83				
Viticulture	17	9	33				
Fruits	16	10	39				
Maraîchage et horticulture	10	6	16				
Ensemble des exploitations	63	36	111				

Y compris EIRL et autre personne physique.
 Y compris autres personnes morales.
 Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.
 Source : Agreste - Enquête structure 2016

#### Surface agricole utilisée des exploitations en ayant

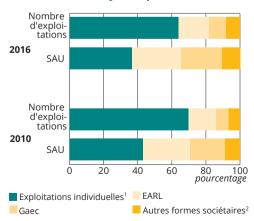


#### SAU moyenne selon la taille économique

Taille économique des exploitations	2010	2016	2010	2016	
	par exp	tare loitation yant	part (%) dans Ia SAU totale		
Petite	11	11	7	5	
Moyenne	54	48	30	20	
Grande	108	111	63	74	
Ensemble des exploitations	56	63	100	100	

1. Y compris EIRL et autre personne physique. 2. Y compris autres personnes morales. Champ: France métropolitaine, hors pacages collectifs. Source: Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

# SAU et exploitations selon leur statut juridique



<sup>1.</sup> Y compris EIRL et autres personnes physiques. 2. SA, SARL et autres personnes morales. Champ: France métropolitaine, hors pacages collectifs. Source: Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

# **Exploitations de l'Union** européenne

#### nombre et taille

En 2016, l'Union européenne compte 10,5 millions d'exploitations agricoles. La Roumanie en concentre un tiers à elle seule, suivie par la Pologne (13 %), l'Italie (11 %) et l'Espagne (9%). Avec ses 457 000 exploitations, la France en représente 4 %.

Un peu plus de 8 exploitations européennes sur 10 sont de petite taille économique. Elles représentent 99 % des exploitations en Roumanie. À l'opposé, les exploitations moyennes et grandes sont majoritaires aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France, en Allemagne et au Danemark.

Les exploitations européennes disposent en moyenne de 17 hectares. Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines, de 4 hectares en moyenne, et les exploitations tchèques de 130 hectares. Les exploitations européennes moyennes et grandes, au sens de la dimension économique, utilisent 74 hectares en moyenne. Elles cultivent 78 % des surfaces agricoles européennes.

En 2016, un peu plus de la moitié du potentiel de production agricole européen, mesuré par la production brute standard, est issue des exploitations françaises (17 %), italiennes (14 %), allemandes (14%) et espagnoles (11%). Ces exploitations cultivent 46 % de la SAU européenne mais ne représentent que 27 % des effectifs.

#### **Exploitations et SAU** dans l'Union européenne à 28

2016

	Nbre d'	exploit.	SAU moyenne <sup>1</sup>		
	Total	Dont moy. et grandes	Total	Dont moy. et grandes	
	mil	llier	hec	tare	
UE à 28	10 468	1 824	17	74	
Roumanie	3 422	36	4	180	
Pologne	1 411	202	10	40	
Italie	1 146	305	11	31	
Espagne	945	231	25	74	
Grèce	685	69	7	40	
France (y c. Dom) <sup>2</sup>	457	306	61	84	
Hongrie	430	31	11	122	
Allemagne	276	184	61	85	
Portugal	259	30	14	85	
Bulgarie	203	17	22	241	
Royaume-Uni	185	96	90	151	
Lituanie	150	14	19	141	
Irlande	138	49	36	65	
Croatie	134	14	12	78	
Autriche	133	57	20	34	
Lettonie	70	7	28	180	
Slovénie	70	10	7	23	
Suède	63	22	48	111	
Pays-Bas	56	47	32	37	
Finlande	50	24	45	73	
Belgique	37	30	37	44	
Danemark	35	21	75	115	
Chypre	35	3	3	22	
Tchéquie	27	11	130	306	
Slovaquie	26	4	74	422	
Estonie	17	3	60	267	
Malte	9	1	1	4	
Luxembourg	2	2	66	83	
And the state of					

Note: pour les exploitations moyennes et grandes, voir glossaire

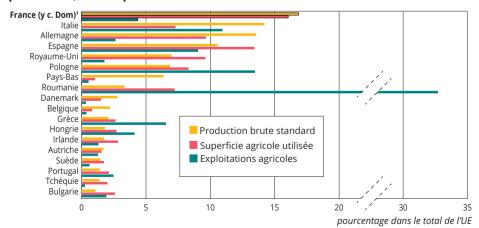
1. Y compris exploitations sans SAU.

2. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.

Champ: ensemble des exploitations y c. collectives (pâturages

Source: Eurostat - Enquête structure 2016

#### Exploitations, SAU et production brute standard en 2016



Note : le pourcentage de chacune des trois données pour les 10 pays non représentés est inférieur à 2 %.

1. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route. Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...) Source : Eurostat – Enquête structure 2016

# **Exploitations de l'Union** européenne

#### main-d'œuvre

En 2016, les exploitations de l'Union européenne emploient directement, en moyenne, 0,9 équivalent-temps-plein (ETP). Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines (0,5 ETP) et les exploitations tchèques (3,9 ETP).

Les exploitations de movenne et grande taille économique mobilisent en moyenne plus d'actifs (2,2 ETP) avec des forces de travail variant de 1,2 ETP en Suède à 8,3 ETP en Slovaquie. En France, les exploitations moyennes et grandes emploient directement 2 ETP, soit un peu moins que la moyenne européenne.

La composition de la main-d'œuvre employée dans les exploitations agricoles européennes est extrêmement diverse. Les exploitants agricoles en nom propre et leurs familles, hors groupements, représentent en moyenne près de trois quarts de la force de travail de l'Union européenne. Mais ils en représentent plus de 90 % en Slovénie, Irlande, Pologne et Roumanie et moins de 30 % en Slovaquie et Tchéquie. En France, la maind'œuvre des exploitations individuelles et de leur famille pèse 41 % dans le volume de travail des exploitations. Ces différences reflètent la variété des structures de production agricole en Europe, tant par la taille des unités que par les organisations juridiques des exploitations.

#### Main-d'œuvre1 des exploitations de l'Union européenne à 28

2016

	2010							
	ETP 1	total	ETP moyen					
	Ensemb. des expl.	Expl. moy. et grandes	Ensemb. des expl.	Expl. moy. et grandes				
	millier	d'ETP	ETP moye	n par expl.				
UE à 28	9 044	3 971	0,9	2,2				
Tchéquie	103	87	3,9	8,1				
Pays-Bas	147	137	2,6	2,9				
Slovaquie	47	35	1,8	8,3				
Allemagne	503	444	1,8	2,4				
Luxembourg	4	3	1,8	2,1				
France <sup>2</sup>	708	608	1,6	2,0				
Belgique	55	51	1,5	1,7				
Danemark	49	44	1,4	2,0				
Bulgarie	250	74	1,2	4,5				
Portugal	314	92	1,2	3,1				
Croatie	160	35	1,2	2,5				
Estonie	20	12	1,2	3,9				
Slovénie	82	22	1,2	2,3				
Pologne	1 649	501	1,2	2,5				
Irlande	161	73	1,2	1,5				
Lettonie	77	24	1,1	3,4				
Lituanie	148	44	1,0	3,2				
Hongrie	394	142	0,9	4,6				
Royaume-Uni	163	130	0,9	1,4				
Espagne	822	444	0,9	1,9				
Italie	897	580	0,8	1,9				
Autriche	102	74	0,8	1,3				
Finlande	35	32	0,7	1,3				
Grèce	457	132	0,7	1,9				
Malte	5	1	0,6	2,2				
Chypre	19	7	0,5	2,5				
Suède	31	27	0,5	1,2				
Roumanie	1 640	115	0,5	3,2				

Note: pour les exploitations moyennes et grandes, voir glossaire

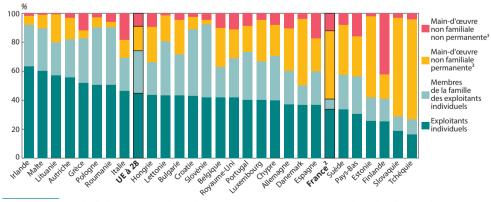
- 1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.
- 2. Y compris Dom; pour la Guyane champ limité aux exploitations accessibles par la route.

Champ: ensemble des exploitations y compris collectives

(pâturages collectifs...).

Source : Eurostat - Enquête structure 2016

#### Composition de la main-d'œuvre<sup>1</sup> dans les exploitations de l'UE en 2016



<sup>1.</sup> Main-d'œuvre employée directement par les exploitations. 2. Y compris Dom. En Guyane champ limité aux exploitations accessibles par la route côtière. 3. Au sens d'Eurostat, les ETP de la main-d'œuvre non familiale correspondent à tous les ETP hors ceux de la famille des exploitants en nom propre.

En particulier, en font partie les ETP des chefs d'exploitation et coexploitants, de leur famille et des salariés des exploitations de statut de forme sociétaire y compris groupements.

Champ: ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...).

Source: Eurostat - Enquête structure 2016

### **Foncier**

#### mode de faire-valoir

Dans les exploitations individuelles, les terres peuvent être exploitées en faire-valoir direct (lorsque l'exploitant en est propriétaire), en fermage (terres louées auprès de tiers) ou, de façon plus marginale, en métayage (le propriétaire des terres qui n'est pas l'exploitant percoit une partie des produits). Dans les exploitations sous forme sociétaires, les terres sont le plus souvent louées auprès des associés quand ceux-ci en sont propriétaires ou louées auprès de tiers.

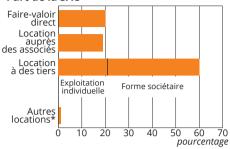
En 2016, la location de terres auprès de tiers est le mode de faire valoir le plus répandu en France métropolitaine. Il concerne 60 % de la surface agricole utilisée (SAU), dont 35 % de terres louées par des exploitations individuelles et 65 % par des formes sociétaires. Les autres terres sont mises en valeur en faire valoir direct (20 % de la SAU) ou par des exploitations sous forme sociétaire qui les louent auprès de leurs associés (19 % de la SAU).

Près de 40 % des exploitations individuelles sont propriétaires de la totalité de leurs terres et 18 % des sociétés exploitent des terres possédées en totalité par leurs associés. Près de la moitié des exploitations individuelles et 66 % des formes sociétaires louent une partie des terres qu'elles exploitent auprès de tiers. La mise en valeur de terres exclusivement louées auprès de tiers ne concerne que 15 % des exploitations individuelles et 14 % des sociétés.

La proportion de superficies en fermage auprès de tiers est plus élevée dans les grandes exploitations (63 % contre 44 % dans les petites) et diminue avec l'âge du chef d'exploitation. Ce mode de faire-valoir est également plus répandu dans le nord de la France et en Savoie, avec environ 80 % de la SAU louée auprès de tiers.

#### Mode de faire-valoir en 2016

#### Part de la SAU

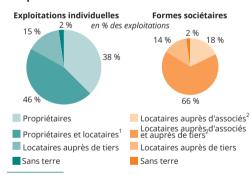


#### • SAU et taille de l'exploitation

Dimension	Faire	Terres en loca						
économique de l'exploitation	valoir direct	Auprès des associés	Auprès de tiers	Autres locations*				
		millier d'hectares						
Petites exploitations	949	79	834	45				
Moyennes exploitations	1 970	466	3 117	73				
Grandes exploitations	2 674	4 759	12 608	129				
France métropolitaine	5 592	5 304	16 559	248				

<sup>\*</sup> Métayage, colonnage, locations provisoires...

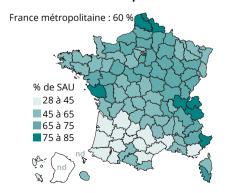
#### Exploitation et statut



SAU en faire valoir direct et en location auprès de tiers. compris faire valoir direct éventuel.

Champ: France métropolitaine. Source: Agreste - Enquête structure 2016

#### Part de la SAU louée auprès de tiers en 2016





Champ : France métropolitaine. Source : Agreste - Enquête structure 2016

agreste | GRAPH'AGRI 2019

### 2 EXPLOITATIONS, FONCIER, INSTALLATION

### **Foncier**

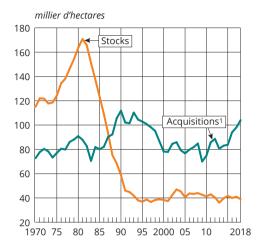
#### Safer

Les missions et les moyens d'intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont été renforcés en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF). Elles ont été redéfinies autour de quatre axes : agriculture, environnement, développement durable des territoires ruraux et transparence du marché foncier rural. Les Safer disposent toujours d'un droit de préemption lors d'une mise en vente d'un bien par un propriétaire, mais ce droit a été élargi à la vente séparée de l'usufruit et de la nuepropriété, ainsi qu'aux parts sociales d'une société agricole en cas de vente de la totalité d'entre elles. Avec la LAAF, la gouvernance au sein des conseils d'administration des Safer a été élargie dans un objectif de transparence et de pluralisme. Afin de favoriser une meilleure articulation entre la Safer et le contrôle des structures, les opérations Safer sont désormais soumises au contrôle des structures.

En 2018, les Safer ont acquis 104 000 ha et en ont rétrocédé 105 000 ha. 37,1 % des biens revendus ont été consacrés à l'installation d'agriculteurs et 29,5 % ont contribué à l'agrandissement des structures existantes. Le tiers restant alimente d'autres types d'opérations : remaniements parcellaires, développement local, environnement, développement des espaces forestiers, etc.

Les superficies moyennes par opération restent faibles: un peu plus de 8 ha pour une acquisition et de 7 ha pour une rétrocession. Dans le cas d'une installation, la surface moyenne rétrocédée est de 12 ha (en hausse par rapport à 2017) contre 7 ha pour un agrandissement.

#### Activité des Safer



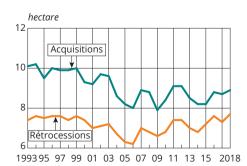
	1990	2000	2005	2015	2018	Cumul depuis 1961
			millier	d'hecto	ares	
Acquisitions <sup>1</sup>	112	78	77	84	104	4 522
Rétrocessions <sup>1</sup>	122	79	77	87	105	4 392
dont installations	32	33	31	31	39	
dont agrandissements	69	31	23	24	31	
Stocks	59	38	41	42	39	///

1. Au 31 décembre de chaque année. Champ: France métropolitaine.

Source : SCAFR - FNSafer

#### Surface moyenne par opération

#### · Acquisitions et rétrocessions



Champ: France métropolitaine. Source: SCAFR - FNSafer agreste | GRAPH'AGRI 2019

#### · Surface moyenne rétrocédée

	2000	2005	2015	2018
	S	urface mo	yenne (ho	1)
Installations	21	17	12	12
Agrandissements	11	8	7	7

### **Foncier**

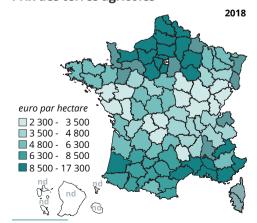
#### prix des terres et prés

Entre 1998 et 2018, les prix des terres labourables et des prairies naturelles libres de toute location en France métropolitaine (hors Corse) ont quasiment doublé en euros courants, et ont augmenté de 52 % en euros constants. En 2018, les prix sont stables en euros courants (+ 0.1 %) et reculent en euros constants (- 0,8 %).

Jusqu'en 2006, la hausse des prix a été favorisée par un repli des taux d'intérêt réels et une forte présence de non-agriculteurs sur le marché. Ensuite, les évolutions de prix ont été surtout tributaires des aléas des revenus agricoles. Plusieurs facteurs contribuent à la stabilité des prix en 2018. Les taux d'intérêt historiquement bas et l'amélioration des résultats agricoles de certaines filières depuis deux années consécutives (après les mauvais résultats de 2016) favorisent une augmentation des prix. A contrario. l'augmentation des surfaces échangées pèse sur les prix. Ceux-ci restent très hétérogènes selon les départements. Ils s'établissent entre 2 350 et 17 300 euros/ha, et sont les plus élevés dans les zones urbanisées et touristiques.

En 2018, le prix des vignes à Cognac continue de croître avec des marchés toujours porteurs. En Champagne, la faible hausse (+ 0,6 %) résulte d'une augmentation du prix sur la Côte des Blancs, dans un contexte de forte demande de grands crus et premiers crus, et d'une stabilité ailleurs. Celui des autres vignes d'appellation continue d'augmenter, à un rythme plus soutenu que les années précédentes.

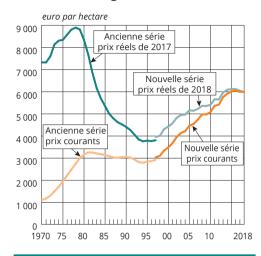
#### Prix des terres agricoles



Note: ensemble des terres labourables et prairies naturelles libres à la vente de plus de 0,7 ha.

Sources: Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr

#### Prix des terres agricoles



	1980	1991	1997	2000	2010	2018
Terres et prés		euro p	ar hecta	ıre (prix	courant,	)
Terres libres, ancienne série	3 157	3 022	2 915			
nouvelle série			3 030	3 480	5 070	5 990
Terres louées, nouvelle série			2 550	2 790	3 830	4 740
Vignes	mil	lier d'eu	ros par l	hectare (	prix cou	ırant)
Vignes d'appellation ancienne série	16,9	40,1				
nouvelle série		42,2	44,0	64,9	110,0	147,3
dont Champagne autres AOP		181,4 33,9	259,0 31,1	416,8 43,9	858,9 54,3	1 129,6 72,5
Autres vignes ancienne série	5,8	12,1				
nouvelle série		15,4	12,5	13,0	15,5	23,9
dont vignes pour eaux-de-vie d'appellation	9	28,6	19,4	15,1	27,7	48,7
autres vignes		11,0	10,2	12,2	10,7	14,2

Champ: ensemble des terres labourables et prés (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente). Sources: Safer, Agreste, Terres d'Europe-SCAFR, Inra

#### Volume des transactions des terres et prés

Mode de faire valoii		1995			2018	
Profession de l'acquéreur	Terres libres	Terres louées	Ensemble	Terres libres	Terres louées	Ensemble
			millier d	hectare)	25	
Toutes professions	112,0	104,6	216,6	94,6	124,5	219,1
dont agriculteurs	82,0			70,6		
% de SAU échangée			0,9			0,8

Note: ensemble des terres labourables et prairies naturelles (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente). Ventes des Safer incluses. SAU métropole des exploitations.

Champ: France métropolitaine hors Corse Sources: Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scafr, Inra

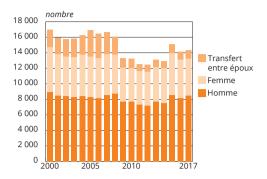
#### **Installations**

En France métropolitaine, en 2017, 14 300 non salariés se sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (champ MSA, première affiliation) contre 17 000 en 2000. Plus de la moitié des installations se sont faites dans quatre régions : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire. La dynamique des nouvelles installations est liée aux départs à la retraite mais aussi aux soutiens publics. Les conditions plus favorables concernant les aides à l'installation (limite d'âge reculée à 40 ans pour la Dotation Jeunes Agriculteurs, augmentation de son niveau, ouverture aux pluriactifs...) puis les nouveaux droits à faire valoir la retraite par anticipation expliquent le maintien autour de 16 000 installations sur la période 2001-2008. Entre 2009 et 2012, les restrictions apportées aux conditions du droit au départ anticipé les ont au contraire freinées. En 2015, la modification des critères d'affiliation à la MSA (loi d'avenir pour l'agriculture publiée en 2014) a entraîné une hausse des installations. Plus nombreuses en 2017 qu'en 2016, elles restent inférieures à celles de 2015.

Hors transferts entre époux, en 2017, les 13 200 nouveaux chefs d'exploitation s'installent majoritairement en grandes cultures (18 %), en polyculture - polyélevage (12 %), en élevage bovins lait ou bovins viande (11 % pour chacune des spécialités) et en viticulture (10 %). Parmi les nouveaux installés, 72 % ont moins de 40 ans, 64 % sont des hommes dont 80 % ont moins de 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement : 58 % ont moins de 40 ans mais au-delà de cet âge elles sont plus nombreuses (2 200 exploitantes) que les hommes (1 700 exploitants).

#### Ensemble des installations

#### • De 2000 à 2017



#### • Selon la région en 2017

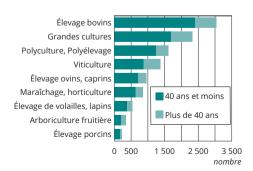
	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvelle- ment <sup>1</sup>
	nom	bre	%
Centre-Val de Loire	640	7,7	2,7
Bretagne	1 092	8,5	2,8
Île-de-France	210	3,3	3,6
Nouvelle-Aquitaine	2 131	8,5	3,0
Grand Est	1 192	10,7	2,7
Normandie	841	8,9	2,8
Pays de la Loire	1 338	7,9	3,3
Occitanie	2 346	8,1	3,5
Bourgogne-Franche-C.	913	4,5	3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1 871	8,3	3,1
Hauts-de-France	843	7,0	2,9
Corse	167	2,4	6,2
ProvAlpes-Côte d'Azur	735	3,8	4,3
France métropolitaine	14 319	7,8	3,1

Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.

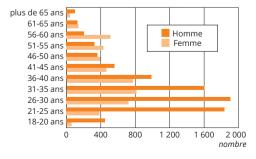
Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA. Source : Mutualité sociale agricole

#### Installations en 2017 - hors transfert entre époux

#### Selon l'âge et le secteur d'activité agricole¹



#### • Selon l'âge et le sexe



Les secteurs d'activité agricole représentent 85 % des installés en tant qu'exploitants agricoles. Champ: ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA. Source: Mutualité sociale agricole

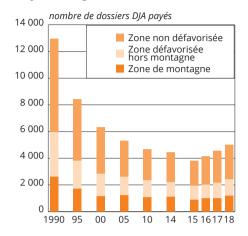
### Aides à l'installation

Les aides à l'installation facilitent les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) permet de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à des conditions d'âge et de formation générale et professionnelle et démontrer la viabilité économique de leur projet. Jusqu'en 2017, les jeunes agriculteurs pouvaient aussi bénéficier de prêts bonifiés à l'installation (MTS-IA).

En 2018, 5 010 DIA ont été accordées, pour un montant moyen de 31 340 € (27 600 € en 2017). Les montants de DIA sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région.

Au total, 157 millions d'euros d'origine publique (État, Feader) ont été engagés au titre de la DIA. 31 % des installations aidées en 2018 correspondent à des installations hors cadre familial. La part des femmes dans les bénéficiaires de la DIA reste modeste, autour de 20 %. Elle s'explique en partie par une installation plus tardive que chez les hommes. 23 % des installations aidées s'effectuent en spécialisation polyculture, polyélevage, 46 % en productions animales et 31 % en productions végétales. Les jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA optent le plus souvent pour un statut de société (66 %).

#### Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



	2000	2016	2017	2018		
	nombre					
Dotations aux jeunes agriculteurs <sup>1</sup>	6 314	4 130	4 577	5 010		
Zone de montagne	1 136	991	1 012	1 177		
Zone défavorisée hors montagne	1 705	1 033	1 129	1 243		
Zone non défavorisée	3 473	2 106	2 436	2 590		
	mil	lion d'eu	ros			
Engagement pour la DJA	105	82	126	157		
Engagement pour les prêts MTS-JA <sup>2</sup>	///	8	2	///		

<sup>1.</sup> Nombre de dossiers première fraction mise en paiement, ou versement unique à partir de 2007.

2010 2016 2017

2018

#### Répartition du nombre de dossiers DIA payés

#### · Selon le type de bénéficiaire

	2010	2016	2017	2018
		9	6	
Part hors cadre familial <sup>1</sup>	28	29	32	31
Part de femmes	22	21	20	21
. a. c ac remmes				
de 18 à 24 ans		15	15	15
de 25 à 29 ans		27	25	26
de 30 à 34 ans		30	29	29
de 35 à 40 ans		28	31	31

<sup>1.</sup> L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3ème degré. Le fait de s'installer hors cadre familial peut donner lieu à une majoration de la DJA à l'échelle départementale. Champ: France (hors Corse) y compris Dom (hors Mayotte). Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

#### · Selon le type d'exploitation créée

			70		
Part en forme sociétaire	66,0	67,4	66,6	6	6,0
				20	18
Polyculture, polyélevage				_	
Bovins lait				Т	-
Grandes cultures					
Bovins viande					
Fruits et légumes					
Ovins, caprins					
Volailles, porcins					
Viticulture					
Autres prod. végétales		_			
Bovins mixte					
Autres prod. animales					
0	5	10	15	20	25
			poi	ırcen	tage

<sup>2.</sup> Les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs ont été supprimés en cours d'année en 2017 à des dates différentes suivant les régions. Champ : France (hors Corse) y compris Dom (hors Mayotte). Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

# Équipement des exploitations

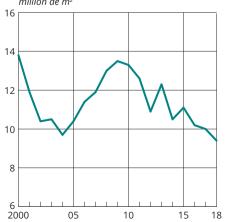
Posséder en propre un tracteur est une pratique généralisée chez les agriculteurs : en 2013, près de 9 exploitants agricoles sur 10 en détiennent au moins un. Ils sont de plus en plus puissants en raison de l'agrandissement des exploitations et des avancées technologiques : en 2013, 82 % des tracteurs en propriété ont une puissance supérieure à 55 chevaux contre 33 % en 1979. Le nombre d'immatriculations de tracteurs neufs diminue en 2018, après un bond en 2017. Le marché de l'occasion continue de baisser.

Les engins de récolte sont également devenus courants: un quart des exploitations de grandes cultures possèdent une moissonneuse-batteuse et un sixième des exploitations viticoles une machine à vendanger. Cependant, les agriculteurs peuvent aussi opter pour l'achat de matériel en copropriété, en particulier pour les récolteuses de betteraves (19 % des exploitations utilisatrices en 2013), de pommes de terre (14 %) ou les moissonneuses-batteuses (13 %). Les exploitants peuvent aussi utiliser du matériel via l'une des 11 740 coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) recensées en 2017. L'entraide est privilégiée chez les agriculteurs qui utilisent du matériel qui ne leur appartient pas : en 2013, 86 % de ces derniers y ont recours pour les tracteurs de faible puissance.

Depuis 2009, les surfaces de construction des bâtiments agricoles ou forestiers baissent. En 2018, elles atteignent 9,4 millions de m2, niveau le plus bas enregistré au cours des 2 dernières décennies.

#### Constructions de locaux<sup>1</sup>

(surfaces de plancher autorisées par un permis de construire) million de m2

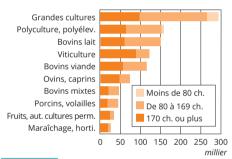


1. Locaux affectés à des exploitations agricoles ou forestières. Source: MTES - SDES selon Sit@del2.

#### Matériel agricole en propriété en 2013

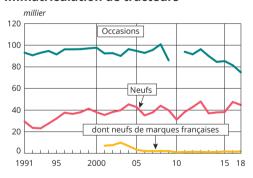
	Exploi- tations en ayant	Matériel agricole	SAU moyenne
	mii	llier	ha/exploi- tation en ayant
Tracteurs	394	1 065	66
moins de 80 ch.	303	495	57
de 80 à 169 ch.	257	528	91
170 ch. ou plus	31	42	190
Moissonneuse-batteuse	58	59	139
Presse à balles	124	130	93
Chargeur automoteur	65	71	125
Ensileuse	5	5	122
Machine à vendanger	12	12	46
Récolteuse de pommes de terre	6	6	108
Récolteuse de maïs	3	3	141
Récolteuse de betteraves	5 2	2	167
Chargeur de canne	1	1	13

#### Tracteurs en propriété



Source: Agreste - Enquête structure 2013

#### Immatriculation de tracteurs



Champ: France métropolitaine. Source: MTES - SDES

#### Matériel agricole

	1988	2000	2013	2017
		mil	lier	
Nombre de Cuma	11,9	13,3	11,3	11,7

Champ : France métropolitaine. Source : FNCUMA

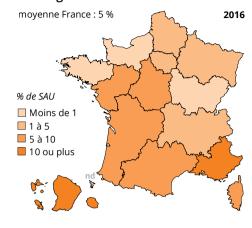
#### irrigation

Une grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) est occupée par des cultures dites pluviales qui ne nécessitent pas d'irrigation. En 2016, en France, 5 % des surfaces agricoles sont irriguées, soit près de 1,4 million d'hectares. Depuis 2010, la surface totale irriguée et sa part dans la SAU

Les conditions climatiques influent sur les besoins en irrigation. Moins de 1 % des surfaces sont irriguées dans les trois régions de Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Bretagne, alors que le taux d'irrigation avoisine les 14 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des fortes disparités peuvent cependant exister au sein d'une même région selon les cultures, les modes d'irrigation et les équipements hydrauliques des exploitations agricoles.

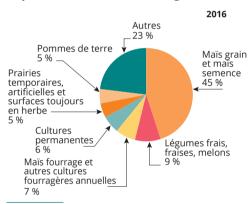
Les légumes, les vergers, le soja, le maïs et les pommes de terre sont les cultures qui demandent le plus d'eau. Près de 40 % des superficies de maïs, de pommes de terre et de soja sont irriguées, la moitié des surfaces de verger et 60 % des surfaces de légumes. Les assolements étant de tailles différentes, le maïs irrigué représente un peu moins de la moitié des surfaces irriguées.

#### Part irriguée de la SAU



Source: Agreste - Enquête structure 2016

#### Répartition des surfaces irriguées



Source: Agreste - Enquête structure 2016

#### Cultures irriguées

		2010		2016
Cultures	Exploitations ayant irrigué	Surface irriguée	Part irriguée de la surface totale de la culture	Part irriguée de la surface totale de la culture
	nombre	ha	%	%
Maïs grain et maïs semence	27 100	646 045	40,0	40,6
Blé	9 365	199 764	3,7	0,7
Légumes frais, fraises, melons	29 355	120 861	58,4	60,8
Cultures permanentes	28 142	117 057	51,0	46,8
Maïs fourrage et autres cultures fourragères annuelles	8 526	106 147	7,4	6,8
Autres céréales	4 689	73 572	3,3	1,4
Prairies temporaires et surfaces toujours en herbe	6 227	63 301	0,5	0,6
Pommes de terre	8 904	62 667	39,6	38,2
Betteraves industrielles	2 386	40 968	10,7	11,7
Vignes	4 728	28 594	3,6	7,3
Tournesol	2 871	26 056	3,8	5,7
Soja	2 173	25 344	51,0	40,6
Colza	907	11 547	0,8	0,8
Autres cultures	18 992	71 207	5,5	4,3
Total <sup>1</sup> France entière	154 365	1 593 130	5,7	5,0

<sup>1.</sup> Hors surfaces en jachère, jardins et vergers familiaux.

Lecture : en 2016, 40,6 % des surfaces cultivées de soja ont été irriguées contre 51 % en 2010.

Source: Agreste - Recensement agricole 2010, Enquête structure 2016

### grandes cultures traitements phytosanitaires

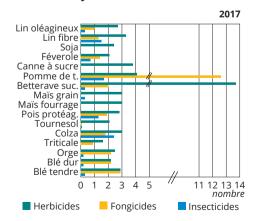
En 2017, le désherbage chimique concerne la quasi-totalité des surfaces en grandes cultures. Le nombre moyen de traitements herbicides est généralement inférieur à 4. Pour la betterave sucrière, traitée à très faibles doses, le nombre de traitements atteint près de 14 avec un indicateur de fréquence de traitement (IFT) herbicide limité à 2.6, comme pour la canne à sucre. L'IFT pour les herbicides peut baisser jusqu'à 1,1 pour la féverole.

Les traitements fongicides concernent la majorité des surfaces en grandes cultures excepté le maïs, la canne à sucre et le soja. L'IFT fongicide varie de 0,1 pour le tournesol à 11,7 pour la pomme de terre, sensible notamment au mildiou. Les fongicides sont appliqués en moyenne à 70 % de la dose de référence.

L'application d'insecticides concerne essentiellement le colza (92 % des surfaces traitées) et le lin fibre (87 %). Pour ces cultures, comme pour les pois protéagineux et la pomme de terre, l'IFT insecticide est supérieur à 1. Les autres cultures sont moins souvent traitées avec des insecticides, utilisés pratiquement à pleine dose pour chaque traitement.

Les semences de soja et féverole sont peu traitées (respectivement 10 % et 49 % de leur surface). Pour les autres cultures, une grande partie des semences ou plants utilisés est traitée.

#### Nombre moyen de traitements



Note: voir glossaire « Traitement phytosanitaire ». Champ: les parcelles non traitées sont incluses. Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

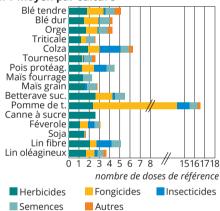
#### Surfaces traitées avec des produits phytopharmaceutiques

2017	Herbi- cides	Fongi- cides	Insecti- cides	Semences
Part de surface traitée			%	
Blé tendre	98	94	23	94
Blé dur	93	87	12	96
Orge	97	93	15	92
Triticale	81	59	4	76
Colza	99	94	92	80
Tournesol	93	8	14	85
Pois protéagineux	95	89	75	81
Maïs fourrage	98	0	4	92
Maïs grain	98	1	25	86
Betterave sucrière	100	96	19	97
Pomme de terre	99	100	57	75
Canne à sucre	98	0	2	///
Féverole	77	65	42	49
Soja	82	1	0	10
Lin fibre	100	85	87	93
Lin oléagineux	84	68	25	64

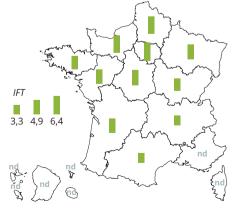
Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

#### Indicateur de fréquence de traitement (IFT) en 2017

#### · IFT moyen par culture



#### IFT total pour le blé tendre



Note: voir glossaire « IFT ».

Champ: les parcelles non traitées sont incluses.

Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

#### sols nus et labours en grandes cultures

Les surfaces totalement nues durant l'hiver favorisent l'érosion des sols et le lessivage des reliquats d'azote dans les eaux. En 2017, la part des surfaces de grandes cultures précédée d'un sol totalement nu pendant l'hiver est de 14 %, en baisse de 3 points par rapport à 2014 et de 6 points par rapport à 2011. Deux tiers des surfaces de soja et un peu plus de la moitié des surfaces de maïs grain restent nues en hiver.

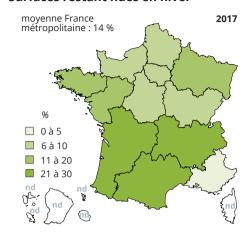
64 % des sols de grandes cultures ont été semés en culture d'hiver et 22 % en culture de printemps précédée d'un couvert hivernal (culture de couverture destinée à être détruite), d'une culture dérobée, ou de repousses significatives du précédent cultural. Près de la moitié des couverts hivernaux sont constitués de crucifères, très efficaces pour fixer les reliquats azotés du précédent.

Le non-labour est une technique de conservation des sols limitant leur érosion et améliorant leur teneur en matières organiques. Elle concerne près de la moitié des superficies de grandes cultures. Les mélanges fourragers, le lin oléagineux, le colza et le blé sont les surfaces implantées le plus souvent sans labour préalable. Le semis direct (aucun travail du sol avant semis) est pratiqué sur 6 % des surfaces, alors qu'il concernait 3 % des surfaces en 2014.

# Surfaces sans labour movenne France 2017 métropolitaine: 47 % 0 à 35 36 à 45 46 à 55 56 à 65 Ġ

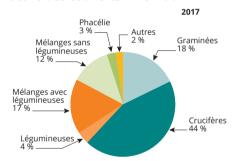
Champ: surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

#### Surfaces restant nues en hiver



Champ: surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

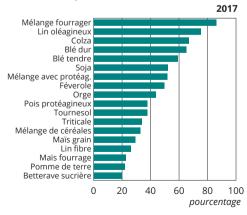
#### Nature des couverts hivernaux<sup>1</sup>



1 Hors cultures dérobées.

Champ: surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

#### Surfaces implantées sans labour



Champ: surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

# PRATIQUES DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE

### **Pratiques culturales**

#### arboriculture

En 2015, en métropole l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en arboriculture s'échelonne de 8,3 pour la cerise à 33,4 pour la pomme. La majorité des traitements sont des fongicides et bactéricides : ils représentent les deux tiers de l'IFT pour la pomme et l'abricot, et plus de la moitié de l'IFT pour la pêche, la prune et la cerise. Plus des deux tiers des fongicides et bactéricides sont des traitements contre la tavelure dans les vergers de pommiers. Les traitements acaricides et insecticides suivent: ils représentent plus du tiers de l'IFT pour la cerise, la pêche et la prune. Les pucerons font partie des deux cibles principales visées par les traitements insecticides et acaricides pour toutes les cultures. Dans les Départements d'outre-mer (Dom), l'IFT

Dans les Départements d'outre-mer (Dom), l'IFT moyen de la banane est de 7,9. Les deux tiers de l'IFT sont dus aux fongicides et bactéricides, et un tiers aux herbicides.

Les disparités régionales peuvent être significatives, et s'expliquent par des pratiques d'exploitation différentes, des conditions pédoclimatiques et des pressions parasitaires spécifiques. Les IFT les plus élevés pour les vergers de pommiers sont principalement dans l'Ouest. Pour les vergers de pêchers, les IFT les plus faibles se situent dans les régions du Sud-Ouest et les plus importants dans la vallée du Rhône. Pour les pruniers et les abricotiers, les pratiques régionales sont plus homogènes. Pour les cerisiers, les IFT les moins élevés sont dans le Sud-Est.

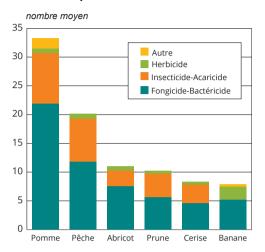
# Cibles principales des traitements phytosanitaires

2015	Fongicides - Bactéricides	Insecticides - Acaricides
Pomme	- Tavelure - Oïdium	- Pucerons - Carpocapses
Pêche	- Cloque - Oïdium - Monilioses	- Tordeuses - Pucerons
Abricot	- Monilioses - Oïdium - Bactériose	- Anarsia - Pucerons
Prune	- Monilioses - Rouille - Tavelure	- Carpocapses - Pucerons
Cerise	- Monilioses - Bactériose	- Pucerons - Mouches
Banane	- Cercosporioses	- Nématodes - Charançons

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2015

# Indicateur de fréquence de traitement en 2015

#### · Selon les espèces



#### Selon les régions

2015	Pomme	Pêche	Abricot	Prune	Cerise	Banane
			nombre	moyen		
Auvergne- Rhône-Alpes	27,9	24,1	12,1	9,2	9,1	-
Bourgogne- Franche-Comté	-	-	-	4,6	6,7	-
Bretagne	21,9	-	-	-	-	-
Centre-Val de Loire	38,6	-	-	-	12,8	-
Grand Est	27,0	-	-	8,7	7,9	-
Hauts-de- France	29,4	-	-	-	-	-
Île-de-France	20,4	-	-	-	-	-
Normandie	21,9	-	-	-	-	-
Nouvelle- Aquitaine	38,7	14,6	-	10,1	9,1	-
Occitanie	35,6	19,1	9,6	11,3	8,5	-
Pays de la Loire	40,1	-	-	-	-	-
Provence-Alpes- Côte d'Azur	26,3	19,8	10,5	9,0	7,1	-
Guadeloupe	-	-	-	-	-	7,7
Martinique	-	-	-	-	-	8,0
Ensemble	33,4	20,1	11,1	10,2	8,3	7,9

Note: du fait d'une révision méthodologique, ces résultats ne peuvent pas être comparés à ceux précédemment publiés portant sur l'enquête pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012. Source: Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2015

### viticulture traitements phytosanitaires

En 2016, l'indicateur moyen de fréquence de traitement (IFT) des parcelles viticoles tous traitements confondus s'établit à 15,3, contre 14,7 en 2013 et 12,6 en 2010. De 2013 à 2016, l'IFT évolue différemment selon les bassins viticoles, en lien avec les conditions climatiques : la forte hausse de l'IFT en Alsace est à rapprocher des pluies anormalement abondantes au printemps 2016, avec des répercussions sanitaires importantes, notamment une pression de mildiou très élevée.

L'essentiel des traitements concerne la lutte contre les maladies cryptogamiques (82 % de l'IFT total), principalement représentées par le mildiou et l'oïdium (93 % de l'IFT fongicide). La lutte contre les insectes et acariens représente 12 % de l'IFT total et le désherbage chimique 5 %.

Toutes les surfaces viticoles font l'objet de traitements fongicides contre les maladies cryptogamiques. Les insecticides-acaricides sont utilisés sur près de quatre cinquièmes des surfaces viticoles, mais plus fréquemment dans les vignobles de l'ouest (jusqu'à 100 % des surfaces dans le Gers) que dans ceux de l'est (seulement 25 % en Champagne). Les herbicides sont appliqués en moyenne sur 80 % des surfaces viticoles.

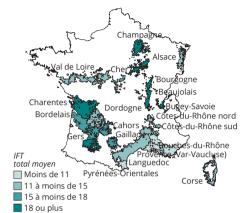
#### Surfaces traitées avec des produits phytopharmaceutiques

2016	Fongi- cides	Herbi- cides	Insecticides acaricides
		%	
Alsace	100	82	69
Beaujolais	100	95	58
Bordelais	100	78	96
Bouches-du-Rhône	100	57	62
Bourgogne	100	64	40
Bugey-Savoie	100	83	51
Cahors	100	81	98
Champagne	100	81	25
Charentes	100	96	97
Cher	100	67	46
Corse	100	68	82
Côtes-du-Rhône Nord	100	70	26
Côtes-du-Rhône Sud	100	74	50
Dordogne	100	84	95
Gaillac	100	90	99
Gers	100	92	100
Languedoc hors dép. 66	100	84	87
Lot-et-Garonne	100	91	98
Provence (Var et Vaucluse)	100	63	54
Pyrénées-Orientales	100	69	93
Val de Loire	100	87	74
Ensemble	100	80	78

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en

#### Indicateur moven de fréquence de traitement

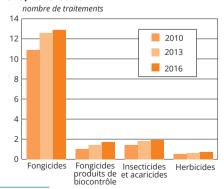
Selon les bassins viticoles en 2016



#### Selon les bassins viticoles en 2010, 2013 et 20161

	2010	2013	2016	Evolution 2010-2016	Evolution 2013-2016
				%	%
Alsace	10	11	15	+ 43	+ 34
Beaujolais	16	19	19	+ 14	ns
Bordelais	14	17	17	+ 21	ns
Bouches-du-Rhône	9	9	9	ns	ns
Bourgogne	15	20	19	+ 27	ns
Champagne	18	22	24	+ 32	+ 9
Charentes	15	18	18	+ 18	ns
Dordogne	12	15	15	+ 22	ns
Gers	17	20	19	+ 10	ns
Languedoc hors dép. 66	12	13	14	+ 17	ns
Provence (Var et Vaucluse)	9	9	10	+ 17	+ 10
Pyrénées-Orientale	s 9	9	10	ns	ns
Val de Loire	11	14	15	+ 34	+ 10
Ensemble	13	15	16	+ 21	+ 3

#### · Selon la nature du traitement en 2010. 2013 et 20161



1. Les résultats présentés à champ constant (exploitations ayant répondu aux 3 enquêtes 2010, 2013 et 2016) peuvent être différents de ceux à champ complet annuel.

Source : Agreste - Enquêtes sur les pratiques phytosanitaires (2010, 2016) et culturales (2013) en viticulture

# PRATIQUES DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE

### **Pratiques culturales**

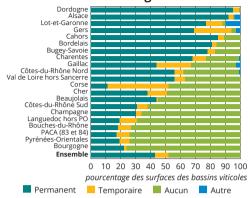
#### viticulture enherbement

En 2016, l'enherbement sur l'inter-rang, partiel ou total, concerne 52 % de la surface du vignoble national. Cet enherbement est très hétérogène selon les bassins viticoles: de 24 % en Bourgogne à quasiment l'intégralité du vignoble de Dordogne (99 %). En moyenne, 43 % du vignoble présente un enherbement permanent, 9 % un enherbement temporaire. Les pratiques de gestion de l'enherbement sont très variables entre les différents bassins viticoles. Les enherbements permanents des inter-rangs concernent pour la moitié d'entre eux un inter-rang sur deux et pour 45 % la totalité des inter-rangs. Un enherbement temporaire de type engrais vert est semé sur environ 1 % du vignoble.

Sous le rang, l'enherbement est présent sur 6 % du vignoble national en moyenne. Cette pratique concerne plus de 10 % des surfaces viticoles en Alsace ainsi que dans les vignobles méridionaux (Languedoc, Pyrénées-Orientales et Corse).

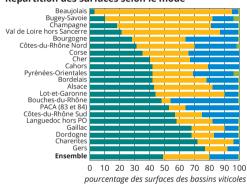
Pour maîtriser la pression liée aux mauvaises herbes, les viticulteurs recourent le plus souvent à un désherbage mixte : chimique et mécanique. Ce dernier concerne près de la moitié du vignoble français alors que le désherbage chimique exclusif est opéré sur près d'un tiers des surfaces, et le désherbage exclusivement mécanique sur près d'un cinquième. En 2016, les vignes ont reçu en moyenne 1,8 désherbage chimique et 2,4 désherbages mécaniques. Les traitements chimiques sont essentiellement effectués sous le rang.

#### Enherbement inter-rang en 2016



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

#### Modes de désherbage Répartition des surfaces selon le mode



■ Mixte ■ Chimique exclusif ■ Mécanique exclusif ■ Aucun Lecture : en 2016, le désherbage mixte (au moins un passage chimique et un passage mécanique ou thermique) s'effectue sur 43 % de la surface du vignoble Alsacien.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

#### Nombre moyen de traitements chimiques et de passages mécaniques

	Nombre de traiter	ments chimiques	Nombre d'opérations mé	caniques ou thermiques
	Dans l'inter-rang	Sous le rang	Dans l'inter-rang	Sous le rang
Alsace	0,3	1,8	1,4	0,5
Beaujolais	1,5	2,3	0,1	0,2
Bordelais	0,2	1,8	1,9	0,8
Bourgogne	0,9	1,3	1,7	1,3
Champagne	1,3	1,6	0,6	1,0
Charentes	0,3	3,0	2,9	0,8
Languedoc hors PO	0,3	1,4	2,4	0,5
Pyrénées-Orientales	0,3	1,0	1,8	0,7
PACA (83 et 84)	0,1	1,1	3,0	1,3
Val de Loire hors Sancerre	0,8	2,0	0,9	0,4
Bouches-du-Rhône	0,1	0,7	3,5	1,8
Dordogne	0,1	1,7	2,5	0,4
Gers	0,1	2,4	2,6	0,2
Gaillac	0,3	1,8	2,0	0,5
Cahors	0,1	1,4	1,7	0,8
Lot-et-Garonne	0,1	1,7	1,4	0,2
Côtes-du-Rhône Nord	0,2	1,3	2,0	0,9
Côtes-du-Rhône Sud	0,1	1,4	3,1	1,2
Cher	0,5	1,3	1,0	1,8
Corse	0,2	0,8	2,2	1,0
Bugey-Savoie	0,5	2,0	0,5	0,5
Ensemble	0,4	1,7	2,1	0,8

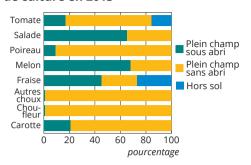
Note : un traitement chimique (ou une opération mécanique, thermique) peut être à la fois effectué dans l'inter-rang et sous le rang. Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2016

#### légumes

Pour une espèce donnée, plusieurs systèmes de culture peuvent être mis en place : en plein champ sous ou sans abri, hors sol. En 2013, le plein champ sans abri constitue le système le plus fréquent pour la carotte, les choux, le poireau et la tomate. Le plein champ sous abri est le plus pratiqué pour la fraise, le melon et la salade. Le hors-sol est essentiellement présent pour la fraise et la tomate. Selon le système de culture, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est variable au sein d'une même espèce. Ainsi, en 2013, l'IFT moyen pour les tomates est de 4,4 en plein champ sous abri, de 7,9 en hors-sol et de 13 en plein champ sans abri. Cette hétérogénéité se retrouve pour la fraise où l'IFT varie de 3,5 en plein champ sans abri à 10,7 en hors-sol.

Les conditions pédoclimatiques, les pressions parasitaires, les pratiques d'exploitation différentes (systèmes de culture...) contribuent à expliquer la variabilité de l'IFT selon les régions. Ainsi, l'IFT de la tomate est compris entre 3,8 en Bretagne et 19,6 en Nouvelle-Aquitaine. Pour la salade, il varie de 1,2 en Île-de-France à 7,0 en Occitanie. Dans les Départements d'outre-mer, les pratiques sont relativement homogènes pour les choux et la salade et sont plus variables pour la carotte et la tomate.

#### Superficies développées par système de culture en 2013



Source: Agreste - Enquête Pratiques culturales sur les légumes en 2013

#### IFT moyen en 2013

	Carotte	Chou- fleur	Autres	Fraise	Melon	Poireau	Salade	Tomate
Herbicide plein champ sous abri plein champ sans abri hors sol	3,2 2,8	s 0,6	s 0,5	0,3 0,2 0,0	0,2 0,3	s 1,0	0,3 0,5	0,0 1,0 0,0
Fongicide-bactéricide plein champ sous abri plein champ sans abri hors sol	2,3 3,3	s 0,6	s 0,9	3,8 2,1 6,6	4,8 5,6	s 3,6	1,4 1,6	1,8 8,0 3,3
Insecticide-acaricide plein champ sous abri plein champ sans abri hors sol	0,8 1,4	s 0,8	s 1,8	1,6 1,0 3,5	0,8	s 3,0	0,6 2,1	1,9 3,1 3,7
Autre plein champ sous abri plein champ sans abri hors sol	0,0	s 0,0	s 0,2	0,1 0,1 0,0	0,0 0,1	s 0,0	0,0 0,1	0,0 0,2 0,0
Semences plein champ sous abri plein champ sans abri hors sol	0,9 0,9	s 0,8	s 0,6	0,5 0,0 0,6	0,8 0,7	s 0,6	0,9 0,8	0,6 0,8 0,9
Ensemble plein champ sous abri plein champ sans abri hors sol	7,1 8,4	s 2,8	s 4,0	6,3 3,5 10,7	6,7 7,5	s 8,2	3,1 5,0	4,4 13,0 7,9

Source: Agreste - Enquête Pratiques culturales sur les légumes en 2013

#### Indicateur de fréquence de traitement moyen par région en 2013

	Carotte	Chou- fleur	Autres choux	Fraise	Melon	Poireau	Salade	Tomate
Grand Est	9,0							
Nouvelle-Aquitaine	8,4		4,0	6,6	6,2	5,3	3,8	19,6
Auvergne-Rhône-Alpes			4,7	8,2		11,5	5,8	8,2
Bourgogne-Franche-Comté								
Bretagne	8,1	2,7	2,4			5,4	6,4	3,8
Centre-Val de Loire						10,5		
Corse								
Île-de-France							1,2	
Occitanie					7,8		7,0	11,2
Hauts-de-France	5,5	4,1	7,8			5,8		
Normandie	10,9		6,2			10,1		
Pays de la Loire			2,9			5,0	2,1	5,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur			2,8	4,9	5,7		5,6	9,9
Guadeloupe	S		S		S		1,7	3,9
Martinique	0,6		2,7		S		0,5	4,0
Guyane			3,0					S
La Réunion	4,9		5,2				3,1	10,2
Ensemble	8,1	2,8	4,0	6,7	7,0	7,8	3,8	10,7

Source: Agreste - Enquête Pratiques culturales sur les légumes en 2013

# PRATIQUES DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE

### Pratiques d'élevage

#### bovins

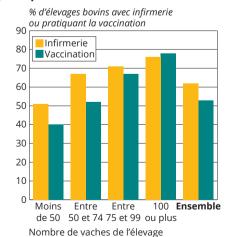
En 2015, les élevages de bovins disposent en moyenne de 2,5 bâtiments pour une surface totale de 1 350 m². Ces bâtiments ont été construits ou rénovés pour 44 % d'entre eux depuis 2000. En moyenne, les exploitations laitières ont des bâtiments plus grands et plus récents: 52 % des exploitations laitières disposent de stabulation libre pour les vaches, 41 % de box ou logettes et seulement 7 % de stabulation entravée. La traite se fait essentiellement à la main dans des salles fixes dédiées, mais la traite mobile ou à l'étable se pratique dans 7 % des cas. À l'opposé, 7 % des éleveurs ont déjà investi dans des robots de traite et jusqu'à 18 % dans les plus grands élevages.

Dans les exploitations de vaches allaitantes, le système des box ou logettes est plus rare (4 %). Les stabulations libres, mais aussi entravées, sont plus fréquentes (respectivement 77 % et 19 %).

Près des deux tiers des éleveurs de bovins disposent d'une infirmerie dédiée, et plus de la moitié pratiquent des vaccinations. Ces pratiques augmentent avec la taille des élevages.

Sur les pâtures ou dans les bâtiments, les pratiques d'élevage mobilisent en moyenne 8 heures par jour dans les élevages de vaches allaitantes, et jusqu'à 14 heures par jour dans ceux de vaches laitières, dont 5 heures pour la traite.

# Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



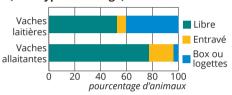
Champ: élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

#### Bâtiments d'élevages bovins en 2015

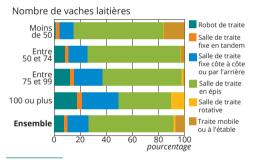
#### · Selon la surface et l'âge

Types d'élevages	Nombre moyen de	Surface moyenne des	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travau			
bovins	bâtiments*	bâtiments	Avant 1980¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000	
	nombre	m²		%		
Allaitants spécialisés <sup>2</sup>	2,3	1 139	26	36	38	
Laitiers spécialisés <sup>2</sup>	2,7	1 513	15	35	50	
Tous types d'élevage <sup>2</sup>	2,5	1 349	21	35	44	

#### Selon le mode de stabulation (tous types d'élevage)



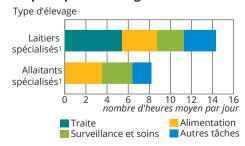
#### Équipement en salle de traite des élevages laitiers spécialisés<sup>2</sup>



- \* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
- 1. Ou inconnue
- Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers, les élevages mixtes sont comptés dans la rubrique « tous types d'élevage ».

Champ: élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

# Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers.
 Champ: élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
 Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

# Pratiques d'élevage

#### ovins

En 2015, les élevages d'ovins disposent en moyenne de 1,7 bâtiment d'une surface moyenne de 335 m<sup>2</sup>. Les exploitations laitières ont un bâti un peu plus vaste : 1,8 bâtiment d'une surface moyenne de 400 m<sup>2</sup>.

Environ un tiers des bâtiments ont été construits ou rénovés entre 1980 et 2000, et un tiers l'a été depuis 2000.

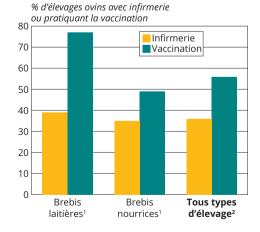
L'aération des bâtiments d'élevage est essentiellement naturelle (93 % d'entre eux). Seuls 20 % des bâtiments laitiers sont équipés d'une ventilation mécanique.

La pratique de l'élevage en plein air intégral concerne 5 % des élevages laitiers contre 18 % des élevages de brebis nourrices.

Un peu plus d'un tiers des élevages disposent d'une infirmerie dédiée aux soins. Six élevages sur dix vaccinent les animaux. Cette pratique est plus marquée dans les élevages laitiers (77 %) que dans les autres (49 %).

Le temps consacré aux pratiques d'élevage des animaux en bâtiment est en moyenne de 7 heures par jour pour les brebis laitières et de 5 heures par jour pour les brebis nourrices : la traite est l'activité la plus longue. En pâture, les temps consacrés aux animaux sont respectivement de 2 heures par jour pour les brebis laitières et de 3 heures par jour pour les autres.

#### Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



<sup>1.</sup> Uniquement.

Champ: élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.

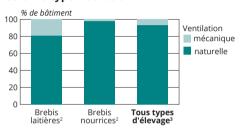
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

#### Bâtiments d'élevages ovins en 2015

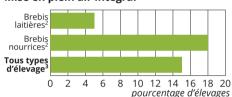
#### · Selon la surface et l'âge

Types d'élevages	Nombre moyen de	Surface moyenne des	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux			
ovins	bâtiments*	bâtiments	Avant 1980¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000	
	nombre	m²		%		
Brebis laitières²	1,8	404	26	37	37	
Brebis nourrices <sup>2</sup>	1,7	308	37	31	32	
Tous types d'élevage <sup>3</sup>	1,7	335	35	33	33	

#### Selon le type d'aération



#### · Mise en plein air intégral

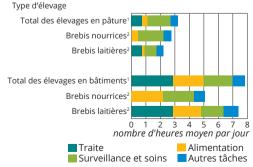


- \* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
- 1. Ou inconnue.
- 2. Uniquement.
- 3. Y compris engraissement et mixtes.

Champ: élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

#### Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



- 1. Y compris engraissement et mixtes.
- 2. Uniquement.

Champ: élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.

<sup>2.</sup> Y compris engraissement et mixtes.

# PRATIQUES DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE

# Pratiques d'élevage

#### caprins

En 2015, les élevages de caprins disposent en moyenne de 1,8 bâtiment d'une surface moyenne de 420 m2. La moitié de ces bâtiments ont été construits ou rénovés depuis l'an 2000. L'aération des bâtiments est pour l'essentiel naturelle (91 % d'entre eux). Seuls 20 % des bâtiments des élevages de 300 chèvres ou plus disposent d'une ventilation mécanique.

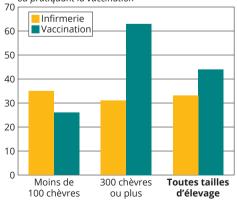
Pour la traite, les chèvres sont majoritairement placées côte-à-côte (68 %) ou en épis (11 %). L'usage du rotolactor n'est répandu que dans les plus grands élevages : un quart des élevages de 300 chèvres ou plus y ont recours.

Un tiers des élevages disposent d'un local spécialement dédié aux soins. La pratique de la vaccination augmente avec la taille du troupeau. En moyenne, quatre élevages sur dix vaccinent leurs animaux.

Le temps consacré aux pratiques d'élevage des animaux en bâtiment est de 7 heures par jour en moyenne, mais peut atteindre 10 heures par jour dans les élevages de 300 chèvres ou plus. La durée de la traite, proportionnelle à la taille du troupeau, peut durer de 2 à 4 heures. En revanche, le temps consacré aux animaux en pâture dépend moins de la taille du troupeau, et atteint 3 heures par jour en moyenne.

# Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

% d'élevages caprins avec infirmerie ou pratiquant la vaccination



Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.

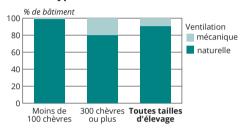
#### Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

#### Bâtiments d'élevages caprins en 2015

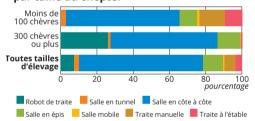
#### · Selon la surface et l'âge

Taille d'élevages	Nombre moyen de	Surface moyenne des	Scionia da		nts ite
caprins	bâtiments	bâtiments	Avant 1980¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	m²		%	
Moins de 100 chèvres	1,4	194	25	37	38
300 chèvres ou plus	2,2	778	10	24	66
Toutes tailles d'élevage	1,8	418	17	33	50

#### Selon le type d'aération



#### Équipement des salles de traite par taille du cheptel



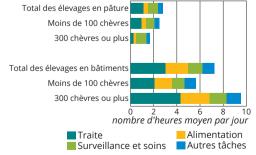
#### 1 Ou inconnue

Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

#### Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage

Type d'élevage



Champ: élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

# Pratiques d'élevage

### porcins

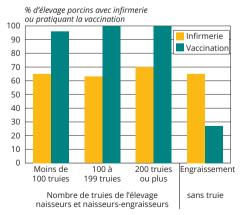
En 2015, les élevages de porcins disposent en moyenne de 3,4 bâtiments d'élevage pour une surface moyenne de 566 m<sup>2</sup>: 60 % des bâtiments font moins de 500 m². Ces bâtiments ont été construits pour 56 % d'entre eux après 2000.

L'espace dédié aux animaux varie entre 3 et 5 m<sup>2</sup> par truie en fonction du cycle de gestation (maternité ou post-sevrage), il est de 0,5 m² par porcelet et de l'ordre de 1 m<sup>2</sup> pour les porcs à l'engrais. Lorsqu'ils sont chauffés (maternité et nurserie et post-sevrage), les bâtiments utilisent l'électricité dans 8 cas sur 10. Les litières sont composées de caillebotis intégral dans 9 élevages sur 10. Les bâtiments sont aérés mécaniquement dans 85 % des cas mais l'air ne fait jamais l'objet de traitement.

Près des deux tiers des éleveurs de porcins disposent d'une infirmerie dédiée. La guasitotalité des naisseurs-engraisseurs pratiquent la vaccination. En revanche, la vaccination n'est pas pratiquée par les engraisseurs.

Le temps consacré aux pratiques d'élevages est en moyenne de 3 heures par jour pour les élevages d'engraissement et de 10 heures par jour dans les élevages naisseurs ou naisseurs-engraisseurs. Cependant, ce temps de travail varie fortement en fonction de la taille des élevages.

### Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



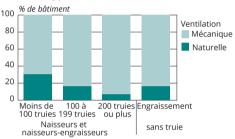
Champ: élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### Bâtiments d'élevages porcins en 2015

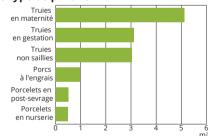
#### · Selon la surface et l'âge

	_			
		Répartition des bâtiments selon la date des derniers traval		
bâtiments	bâtiments	Avant 1980¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000
nombre	m <sup>2</sup>		%	
4,3	590	3	39	59
3,2	359	4	44	52
4,0	488	3	40	58
5,2	768	3	36	62
2,1	484	3	49	47
3,4	566	3	41	56
	nombre 4,3 3,2 4,0 5,2 2,1	moyen de bâtiments         moyenne des bâtiments           nombre         m²           4,3         590           3,2         359           4,0         488           5,2         768           2,1         484	Nombre moyen de bâtiments         Surface moyenne des des de des des des des des des des	Nombre moyen de bâtiments   Surface moyen de bâtiments bâtiments bâtiments   Main mombre   Main mo

#### Selon le type d'aération



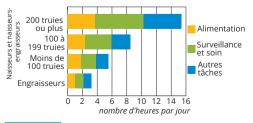
#### · Surface moyenne dédiée selon le type de porcins



#### 1 Ou inconnue

Champ: élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effecti Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### PRATIQUES DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE

### Pratiques d'élevage

### volailles de chair

En 2015, les élevages de volailles de chair disposent en moyenne de 2,6 bâtiments d'une surface de 500 m<sup>2</sup>. Les élevages de poulets sous signe de qualité (label, AOP ou bio) sont dans des bâtiments plus nombreux (3,4), mais plus petits (270 m<sup>2</sup> en movenne). Plus de la moitié des bâtiments abritant des volailles de chair ont été construits ou rénovés depuis 2000, alors que 37 % l'ont été entre 1980 et 2000.

L'aération des bâtiments est naturelle dans neuf élevages de poulets sous signe de qualité sur dix. Près de la moitié des élevages de poulets standards ou de dindes disposent d'une ventilation mécanique. Quatre élevages avec signe de qualité sur dix bénéficient d'un éclairage naturel, contre un élevage sur dix de poulets standards, et quasiment aucun élevage de dindes.

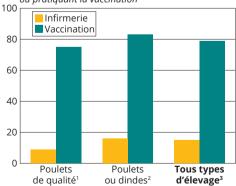
Les poulets sous signe de qualité ont systématiquement accès à un parcours extérieur arboré. Seul un élevage de poulets standards sur dix laisse les animaux accéder à un parcours extérieur.

La présence d'un local dédié aux soins est moins courante (15 %) que dans les élevages de gros animaux. La pratique de la vaccination est plus fréquente dans les élevages de volailles standards que dans les élevages de poulets sous signe de qualité (83 % contre 75 %).

Le temps consacré aux pratiques d'élevage est de 4 heures par jour en moyenne dans les élevages avec signe de qualité, il atteint 5 heures par jour en moyenne dans les élevages de poulets standards ou de dindes, nettement plus grands en moyenne.

### Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

% d'élevages avec infirmerie ou pratiquant la vaccination



- 1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
- 2. Exclusivement standards.
- 3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes). Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes

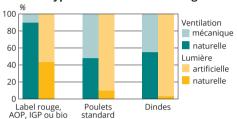
Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

#### Bâtiments d'élevages de volailles de chair en 2015

#### Selon la surface et l'âge

Types d'élevages avicoles	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travai		nts ite avaux
			Avant 1980¹	1980 et 2000	Après 2000
	nombre	$m^2$		%	
Poulets de qualité <sup>2</sup>	3,4	267	2	39	59
Poulets ou dindes <sup>3</sup>	2,1	863	5	38	58
Tous types d'élevage <sup>4</sup>	2,6	503	4	37	60

### • Selon le type d'aération et d'éclairage



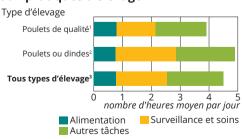
#### Selon le type de parcours

Types d'élevages	Accès à un	Aménagements sur le parcours				
avicoles	parcours	Aucun	Arbres	Abris artificiels	Autre	
	·		%			
Poulets de qualité <sup>2</sup>	99	2	97	0	1	
Poulets ou dindes <sup>3</sup>	9	10	88	2	0	
Tous types d'élevage <sup>4</sup>	53	3	96	0	1	

- 1. Ou inconnue.
- 2. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
- 3. Exclusivement standards.
- 4. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes). Champ: élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.

Source: Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



- 1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
- 2. Exclusivement standards.
- 3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes). Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

### Engrais et produits de protection des cultures

En très forte progression du début des années 60 au premier choc pétrolier, les évolutions des livraisons d'engrais sont ensuite contrastées selon le type d'élément fertilisant. Les livraisons de phosphore ont baissé tendanciellement entre 1980 et 2010, suivies par celles de potasse à partir du début des années 90. Les livraisons d'azote ont continué d'augmenter jusqu'au début des années 90 et sont depuis stables, les effets du mangue d'azote sur les rendements des cultures étant plus importants et immédiats.

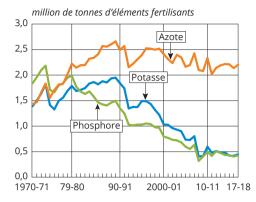
Les livraisons d'engrais minéraux à l'agriculture lors de la campagne 2017-2018, exprimées en quantité d'éléments fertilisants, ont augmenté par rapport à la campagne 2016-2017 (+ 3,8 %). Sur les mêmes périodes, les achats de phosphore, de potasse et d'azote augmentent (respectivement + 4,9 %, + 6,5 % et + 3,1 %).

Entre les campagnes 2016-2017 et 2017-2018, le prix d'achat de l'azote, a diminué alors que ceux du phosphore et de la potasse ont augmenté. Lors de la dernière campagne, les prix des trois types d'engrais baissaient.

De 2011 à 2014, les quantités de produits phytosanitaires croissent, puis diminuent en 2015 et augmentent à nouveau en 2016 sans toutefois atteindre leur maximum de 2014. En 2017, les quantités diminuent par rapport à 2016, en raison de la baisse des ventes de fongicides ; les ventes des autres types de produits phytosanitaires

Peu volatil, le prix des produits phytosanitaires augmente, quant à lui, légèrement au cours de la campagne 2017-2018.

### Livraison d'engrais à la culture



	1990-91	00-01	10-11	16-17	17-18
	millie	r de tonne	es d'élém	ents fertil	isants
Azote	2 492,8	2 410,2	2332,5	2 136,9	2 202,6
Phosphore	1 348,9	795,9	494,4	405,5	425,5
Potasse	1 841,9	1 032,7	596,5	419,4	446,7
Total	5 683,6	4 238,8	3423,4	2 961,8	3 074,8

Note: les campagnes s'étendent du 1er mai année n au 30 avril année n + 1 pour le phosphore et la potasse. Elles s'étendent du 1er juillet année n au 30 juin année n + 1 pour les engrais azotés simples et composés NP-NK-NPK, depuis la campagne 1998-99. Source : Unifa

### Substances actives vendues par famille de produits phytopharmaceutiques

	2011	2015	2016	2017
		tor	nne	
Insecticides	24 505	27 390	31 994	29 806
Fongicides	29 252	30 596	30 156	30 253
Herbicides	2 220	2 575	3 660	3 806
Divers	5 619	6 456	6 412	6 649
Total	61 596	67 016	72 222	70 514

Sources : Banque nationale des données de ventes, extraction du 30 août 2019, MTES

### Prix d'achat des produits de protection des cultures

	06-07	10-11	16-17	17-18
	indi	ice base	100 en .	2015
Produits de protection des cultures	94,3	99,7	98,8	99,1
dont insecticides	99,7	101,3	100,5	100,9
fongicides	96,6	103,7	98,5	98,6
herbicides	91,3	95,9	98,5	98,4

Note: les campagnes s'étendent d'octobre année n à septembre

Sources: Agreste, Insee - Ipampa

#### Prix d'achat des engrais

	06-07	10-11	16-17	17-18
	indic	e base	100 en	2015
Engrais et amendements	72,4	94,5	86,0	86,2
dont engrais simples azotés	75,6	94,0	81,0	81,6
engrais composés	67,7	97,2	88,3	87,4

Note : pour harmoniser avec les séries des livraisons d'engrais, les campagnes s'étendent de juillet année n à juin année n+1. Sources : Agreste, Insee - Ipampa

### composition

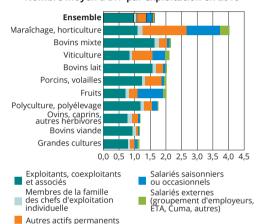
En 2016, 824 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles métropolitaines. Elles occupent dans sept cas sur dix des fonctions d'actifs dirigeants. La main-d'œuvre permanente assure 84 % de l'activité des exploitations agricoles, soit un peu moins qu'en 2010 (86 %). Les salariés saisonniers et les divers prestataires extérieurs à l'exploitation complètent le reste des heures travaillées. Leur contribution dans l'activité de l'exploitation est plus élevée dans les exploitations moyennes et grandes (17 %) que dans les petites (7 %).

Une exploitation emploie en moyenne 1,6 équivalent-temps-plein (ETP) en 2016, soit 5 % de plus qu'en 2010. Ce besoin de main-d'œuvre varie selon les spécialisations. Les horticulteursmaraîchers mobilisent le plus d'actifs (4 ETP). À l'opposé, les exploitations de grandes cultures et d'élevage de bovins-viande ou d'ovins caprins mobilisent en moyenne 1,2 ETP. La composition de la population employée varie aussi avec la spécialisation. Le travail des actifs dirigeants et familiaux prédomine le plus souvent. Il est quasi exclusif dans les élevages de bovins viande mais représente moins de la moitié du temps de travail chez les horticulteurs-maraîchers, les arboriculteurs et les viticulteurs.

### Travail sur l'exploitation

% des ETP en France métropolitaine en 2016 Moyennes et grandes exploitations Petites exploitations \_5% 12 % 58 % 20 %

Nombre moyen d'ETP par exploitation en 2016



Champ: France métropolitaine.

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

### Actifs agricoles et volume de travail annuel selon la nature des actifs

	2010			2016		
	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation
	millier	millier d'ETF	nombre	millier	millier d'ETP	nombre
Exploitants, coexploitants et associés	605	446	0,91	564	424	0,97
Membres de la famille des chefs d'exploitation individuelle	152	63	0,13	105	44	0,10
Autres actifs permanents <sup>1</sup>	192	143	0,29	156	131	0,30
Ensemble de la main-d'œuvre permanente	949	652	1,33	824	599	1,37
Salariés saisonniers ou occasionnels	///	84	0,17	///	83	0,19
Salariés externes (groupement d'employeurs, ETA, Cuma, autres)	///	22	0,04	///	30	0,07
Ensemble de la main-d'œuvre occasionnelle ou externe	///	106	0,22	<i>   </i>	113	0,26
Total France métropolitaine	///	757	1,54	///	711	1,63

<sup>1.</sup> Un mode de comptage différent entre les 2 enquêtes a pu induire une moindre déclaration en 2016 de certains actifs permanents non salariés. Champ: France métropolitaine.

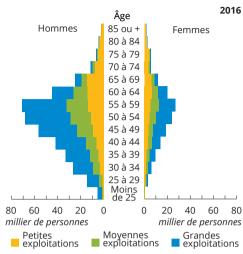
### âge et sexe

En France métropolitaine en 2016, l'âge moyen des chefs d'exploitation, coexploitants et associés est de 52 ans, soit 11 ans de plus que l'ensemble des actifs ayant un emploi en France (hors Mayotte).

Les femmes en charge d'une exploitation agricole sont plus âgées en moyenne de trois ans de plus que les hommes. Tous sexes confondus, un agriculteur sur cinq à moins de 40 ans tandis qu'un sur quatre est proche de la retraite (60 ans ou plus).

Les dirigeants sont plus âgés dans les petites exploitations où un sur deux a au moins 60 ans. Ils sont 10 ans plus jeunes dans les moyennes et grandes exploitations. Toutefois, ces dernières sont également affectées par le vieillissement de leurs dirigeants. Entre 2010 et 2016, la part des agriculteurs âgés de 60 ans ou plus augmente de 7 points, passant de 10 à 17 %. Le plus gros contingent reste constitué des chefs d'exploitation âgés de 50 à 59 ans qui concentre plus du tiers des effectifs dirigeants (37 %, soit + 3 points par rapport à 2010). Les exploitants âgés de 55 ans ou plus détiennent un tiers de la SAU dans les movennes et grandes exploitations, part variant de 29 % en Pays de Loire à 44 % en Martinique.

### Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

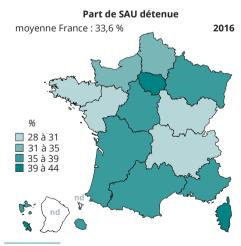


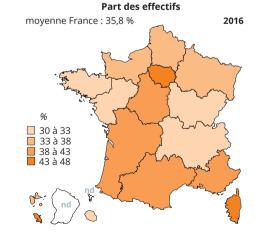
Champ: France métropolitaine.

Moyennes et	grandes ex	cploitations			
	2010	2016			
	millier de personnes				
Moins de 40 ans	97,8	84,5			
dont femmes	16,7	15,0			
40 à 49 ans	138,6	108,9			
dont femmes	31,7	26,0			
50 à 59 ans	144,1	155,4			
dont femmes	37,9	40,8			
60 ans ou plus	42,4	71,5			
dont femmes	16,8	23,6			
Total France métropolitaine	422,8	420,3			
dont femmes	103,1	105,4			

Source: Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

### Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs de 55 ans ou plus en 2016 : SAU et effectif dans les moyennes et grandes exploitations





Source: Agreste - Enquête structure 2016

### temps de travail

En France métropolitaine en 2016, sept actifs permanents sur dix travaillent sur l'exploitation au moins à mi-temps et plus d'un sur deux à temps complet (58 %). Les salariés permanents de l'exploitation et les actifs dirigeants travaillent plus souvent à temps plein (70 % et 62 % respectivement) que les actifs apparentés au chef d'une exploitation individuelle (19 %).

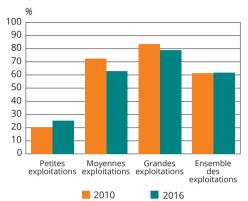
Pour les actifs dirigeants, l'activité à temps plein sur l'exploitation est plus fréquente dans les moyennes et grandes exploitations (74 %) que dans les petites (25 %) et plus particulièrement dans l'élevage où plus de 80 % des actifs dirigeants exercent à temps plein.

La main-d'œuvre fournie par les actifs apparentés aux chefs d'exploitation individuelle recule de 31 % entre 2010 et 2016. Elle est compensée par une hausse des autres types d'actifs.

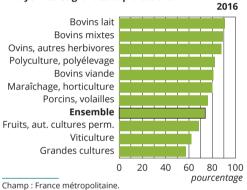
Dans les petites exploitations, la part des actifs permanents travaillant au moins un mi-temps passe de 27 % à 37 % entre 2010 et 2016. Dans les moyennes et grandes exploitations où plus de 80 % des actifs travaillaient déjà en 2010 au moins à mi-temps, cette augmentation n'a été que de 2 points et n'a pas concerné les actifs dirigeants.

# Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs à temps plein

# • Selon la dimension économique de l'exploitation



#### Selon l'Otex Movennes et grandes exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

### Temps de travail des actifs permanents

	Moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations	
	2010	2016	2010	2016
		millier de	personnes	
Chef d'exploitation, coexploitant ou associé actif				
Temps complet	334,1	311,3	371,5	347,6
1/2 temps à moins d'un temps complet	36,3	50,6	52,9	68,7
Moins 1/2 temps	52,4	58,9	180,9	147,8
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle <sup>1</sup>				
Temps complet	23,9	16,4	28,1	20,3
1/2 temps à moins d'un temps complet	14,7	12,9	19,9	18,3
Moins 1/2 temps	53,3	35,4	104,3	66,0
Salarié permanent <sup>2</sup>				
Temps complet	99,4	96,2	103,0	100,8
1/2 temps à moins d'un temps complet	23,7	27,4	24,8	28,7
Moins 1/2 temps	18,8	12,1	20,3	13,2
Ensemble des actifs permanents de France métropolitaine <sup>3</sup>				
Temps complet	457,4	423,9	502,6	468,7
1/2 temps à moins d'un temps complet	74,6	90,9	97,7	115,7
Moins 1/2 temps	124,6	106,3	305,4	227,0

Hors coexploitant et associé actif.

<sup>2.</sup> Non compris les actifs dirigeants salariés ou les actifs salariés apparentés au chef d'une exploitation individuelle.

<sup>3.</sup> Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

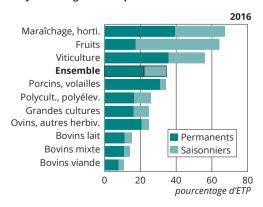
### salariés agricoles

Avec l'agrandissement de la taille des exploitations et le développement des formes sociétaires, l'emploi salarié permanent est de plus en plus fréquent. Il est présent dans 18 % des exploitations en 2016 en France métropolitaine contre 14 % en 2010. En revanche, le recours aux salariés saisonniers se réduit (28 % contre 32 %). Les dirigeants et membres de la famille du chef d'exploitation individuelle sont de plus en plus souvent salariés. Ils représentent, en 2016, 17 % de l'ensemble des actifs permanents salariés.

Dans les exploitations moyennes et grandes, 72 400 exploitations emploient 159 500 salariés permanents, qui occupent 136 700 ETP (0,86 ETP par salarié). Ces salariés représentent 26 % des actifs permanents et 22 % du travail agricole de ces exploitations, respectivement 3 et 2 points de plus qu'en 2010. Les travailleurs saisonniers. également salariés, constituent 13 % de la force de travail.

Le recours au travail salarié est plus important dans les exploitations spécialisées en horticulturemaraîchage et en viticulture, où les salariés permanents assurent la plus grande part de la charge. Dans les exploitations fruitières, les saisonniers assurent près de la moitié du travail agricole.

### Part du travail fourni par la main-d'œuvre salariée Moyennes et grandes exploitations

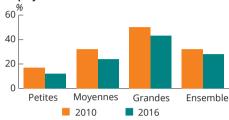


Champ: France métropolitaine. Source : Agreste - Enquête structure 2016

### Exploitations avec main-d'œuvre salariée



#### Employant des salariés saisonniers



Champ · France métropolitaine

Source: Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

### Main-d'œuvre salariée permanente1 Moyennes et grandes exploitations

	2010	2016
Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente (millier)	64,2	72,4
Main-d'œuvre salariée permanente (millier de personnes)	147,1	159,5
Part de la main-d'œuvre salariée permanente parmi les actifs permanents (%)²	22,4	25,7
Part de la main-d'œuvre salariée permanente dans le travail agricole (%)	19,4	22,0
Part de la main-d'œuvre saisonnière dans le travail agricole (%)	11,5	12,5

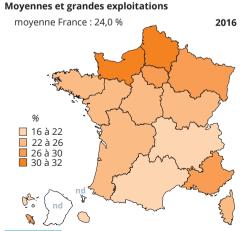
1. Hors salariés des groupements d'employeurs.

2. Non compris dans les actifs permanents les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

Champ: France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

### Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente



Source: Agreste - Enquête structure 2016

### Les femmes en agriculture

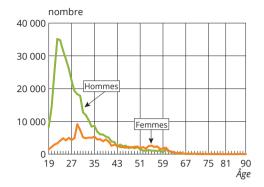
En France métropolitaine, les femmes représentent 30 % des actifs permanents agricoles en 2016 contre 31 % en 2010. Après avoir progressé durant la période 2000-2010, la féminisation de la main-d'œuvre agricole marque le pas. Cette tendance affecte plus fortement les membres de la famille des exploitants individuels où la part des femmes recule légèrement alors qu'elle est stable pour les actifs dirigeants et les salariés permanents.

En 2016 comme en 2010, 27 % des chefs d'exploitation, coexploitants ou associés agricoles sont des femmes. Elles sont relativement plus nombreuses dans les petites structures (32 %) que dans les moyennes et grandes exploitations (25 %). Au sein de ces dernières, la proportion de femmes exploitantes est la plus élevée dans les activités viticoles et d'élevages d'ovins ou de caprins.

Les exploitantes s'installent à tous les âges de la vie, contrairement aux hommes qui s'installent jeunes. La moitié des exploitantes s'établissent avant 35 ans et un quart après 45 ans, contre respectivement 80 % et 6 % pour les hommes. Dans les exploitations sociétaires, nombre d'agricultrices se sont déclarées avec le statut de coexploitantes après avoir travaillé en qualité d'aide familiale ou de conjoint-collaborateur. Dans les exploitations individuelles, les femmes reprennent souvent l'exploitation familiale lors du départ à la retraite de leur conjoint généralement plus âgé.

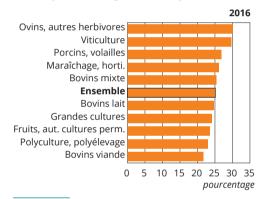
Les femmes dirigeantes travaillent moins souvent à temps complet sur l'exploitation : 52 % contre 65 % pour les hommes.

# Âge de la première installation des exploitants en 2016



Champ : France métropolitaine. Source : Agreste - Enquête structure 2016

### Part des exploitantes¹ dans les moyennes et grandes exploitations



1. Cheffes d'exploitation, coexploitantes et associées actives. Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Enquête structure 2016

### Statut des agricultrices et agriculteurs

	Femmes		Hommes	
	2010	2016	2010	2016
		millier de	personnes	
Chef d'exploitation	110,4	94,3	381,0	345,2
Conjoint coexploitant ou associé actif	29,6	34,1	6,9	8,7
Autre coexploitant ou associé actif	21,6	23,1	55,8	58,7
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	161,6	151,5	443,7	412,6
dont à temps complet	79,3	78,3	292,2	269,3
Conjoint actif du chef d'une exploitation individuelle <sup>1</sup>	63,9	42,4	43,3	31,3
Autre parent actif du chef d'une exploitation individuelle <sup>1</sup>	12,3	7,8	32,8	23,1
Actifs apparentés au chef d'une exploitation individuelle <sup>1</sup>	76,2	50,2	76,1	54,4
Salarié permanent <sup>2</sup>	43,9	41,4	104,2	101,4
Total actifs permanents France métropolitaine	281,7	243,1	624,1	568,4

1. Hors coexploitant et associé actif.

2. Non compris les actifs dirigeants salariés ou les actifs apparentés au chef d'une exploitation individuelle salariés.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

### Conditions de travail

### salariés et exploitants agricoles

En 2017, les salariés des exploitations de cultures ou d'élevage relevant du régime agricole de la MSA ont été victimes de 13 698 accidents du travail ayant nécessité un arrêt, ce qui correspond à 29 pour 1 000 salariés. Ce taux est plus élevé dans les champignonnières (54 pour 1 000) et les élevages spécialisés gros animaux (47 pour 1 000). Toutes activités confondues, ce taux est de 32 pour 1 000 pour les chefs d'exploitation. Les accidents du travail sont plus fréquents dans les élevages de bovins: 42 en bovins viande, 46 en bovins lait et 49 en bovins mixte. Les maladies professionnelles reconnues se traduisent dans neuf cas sur dix par des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections péri-articulaires dues à des gestes ou postures, que ce soit pour les salariés ou les chefs d'exploitation. Elles sont plus fréquentes chez les actifs travaillant dans les élevages de petits animaux (volailles, lapins...).

En 2016, les conditions de travail des chefs d'exploitation et salariés agricoles se caractérisent principalement par des facteurs de pénibilité physique intense : la position debout, le déplacement de charges lourdes concernent plus de 70 % d'entre eux. Plus de la moitié des exploitants ou des salariés agricoles se déclarent exposés à un bruit intense ou à des fumées et poussières. Le contact avec des produits dangereux est également plus souvent constaté. Les contraintes horaires sont particulièrement importantes pour les agriculteurs exploitants : plus de 75 % d'entre eux ne disposent pas de 48 heures consécutives de repos par semaine et/ou travaillent le samedi. Ils sont deux fois plus nombreux que l'ensemble des non salariés à déclarer travailler habituellement le dimanche.

### Accidents du travail et maladies professionnelles

manages professionmenes		
	2016	2017
	non	nbre
Chefs d'exploitation <sup>1</sup>		
Accidents du travail avec ou sans arrêt	18 620	18 479
dont avec arrêt	14 778	14 301
Accidents de trajet	143	165
Maladies professionnelles avec et sans arrêt	1 536	1 565
Salariés agricoles des filières culture-él	evage <sup>2</sup>	
Accidents du travail avec arrêt	13 858	13 698
Accidents de trajet avec arrêt	789	831
Maladies professionnelles	1 790	1 591
dont avec arrêt	1 337	1 265

<sup>1.</sup> Ensemble des affiliés MSA.

champignonnières, hors haras-dressage et pisciculture. Champ : France métropolitaine hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle - Événements ayant donné lieu à un premier versement sur la période.

Source: MSA

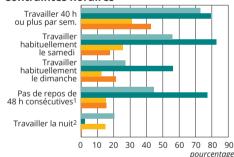
#### Conditions de travail en 2016

Proportion de personnes en emploi qui déclarent des contraintes

	Sala	riés	Non sa	alariés
	Agri- culture	Ensem- ble	Agric. exploit.	Ensem- ble
		9	6	
Contraintes physiques intenses <sup>1</sup>	83	40	82	51
Rester longtemps debout	82	50	75	59
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	76	34	56	44
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	65	37	60	38
Porter ou déplacer des charges lourdes	71	40	78	52
Subir des secousses ou des vibrations	53	17	75	30
Exposition à des risques physiques				
Être exposé à un bruit intense²	73	18	68	16
Respirer des fumées ou des poussières	56	30	83	40
Être en contact avec des produits dangereux	60	29	73	32

<sup>1.</sup> C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi

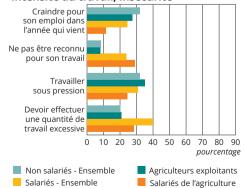
#### Contraintes horaires



1. Ne pas disposer d'au moins 48 h consécutives de repos par semaine.

2. Entre minuit et 5 h, même occasionnellement.

#### Intensité du travail, insécurité



Champ: France, personnes en emploi.

Source : Dares-Drees-DGAFP-Insee - Enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux en 2016

<sup>2.</sup> Affiliés MSA limité aux exploitations de culture et d'élevage, aux

<sup>2.</sup> Bruit qui gène pour entendre une personne située à 3 mètres.

### Formation initiale

### selon l'âge, le sexe, les aides à l'installation

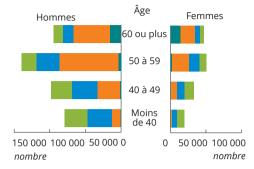
Le niveau de formation des exploitants agricoles a augmenté au fil des générations comme pour l'ensemble des actifs. En 2016, un exploitant sur deux a suivi une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus. Parmi les exploitants de 60 ans ou plus, 20 % n'avaient pas suivi de formation générale ou agricole au-delà de l'école primaire tandis que la quasi-totalité des générations suivantes ont au moins une formation de second cycle court. Les moins de 40 ans disposent d'une formation particulièrement élevée : 85 % ont un niveau au moins égal au baccalauréat.

Comparées à leurs homologues masculins, les exploitantes ont un meilleur niveau de formation générale mais un niveau plus faible en matière de formation agricole.

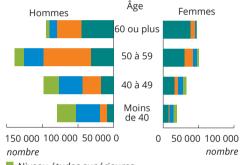
Les aides à l'installation, en particulier la dotation jeunes agriculteurs (DJA) sont conditionnées par la détention d'un niveau minimal de formation agricole, critère qui s'est élevé au fil du temps. En 2016, 65 % des exploitants ayant bénéficié de la DJA (41 % de l'ensemble) ont une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus, contre 43 % pour les non bénéficiaires. Cette proportion atteint 94 % pour les bénéficiaires de la DJA de moins de 40 ans.

# Niveau de formation le plus élevé des exploitants<sup>1</sup> en 2016

#### • Formation générale ou agricole



#### Formation agricole



- Niveau études supérieures
- Second cycle long
- Second cycle court
- Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire

Source : Agreste - Enquête structure 2016

### Niveau de formation des exploitants<sup>1</sup> en 2016 et dotation jeunes agriculteurs (DJA)

	Avec DJA		c DJA	San	is DJA
		Formation agricole	Formation générale ou agricole	Formation agricole	Formation générale ou agricole
			g	6	
Moins de 40 ans	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire Second cycle court Second cycle long Niveau études supérieures	1,3 7,2 52,2 39,3	0,0 5,7 49,5 44,8	37,6 16,5 24,5 21,5	0,8 25,2 33,2 40,8
	Tous niveaux de formation (en millier)		55,5	۷	13,0
40 ans ou plus	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire Second cycle court Second cycle long Niveau études supérieures	4,1 45,9 33,2 16,8	0,8 43,8 34,3 21,2	59,8 23,8 9,7 6,6	11,9 49,6 19,0 19,6
	Tous niveaux de formation (en millier)	1	76,3	28	37,2
Tous âges	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire Second cycle court Second cycle long Niveau études supérieures	3,4 36,6 37,8 22,2	0,6 34,6 38,0 26,8	56,9 22,9 11,6 8,5	10,4 46,4 20,8 22,3
	Tous niveaux de formation (en millier)	2	31,8	33	30,3

<sup>1.</sup> Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés actifs.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Enquête structure 2016

<sup>1.</sup> Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés actifs. Champ : France métropolitaine.

### Formation initiale

### formation agricole

La formation agricole des dirigeants d'exploitation progresse avec la dimension économique de l'exploitation. En particulier, pour les exploitants de moins de 40 ans, 43 % n'ont aucune formation agricole dans les petites exploitations agricoles contre seulement 11 % dans les grandes et 41 % ont le niveau baccalauréat ou plus contre 79 % dans les grandes.

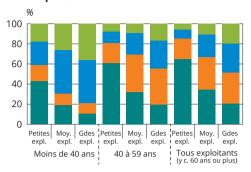
Davantage que pour les exploitations familiales, la gestion des exploitations sociétaires, généralement de moyenne ou grande dimensions, demande de disposer de solides connaissances en techniques agricoles et en gestion administrative ou comptable. Ainsi, 44 % des exploitants de moins de 60 ans ont une formation agricole de niveau baccalauréat ou plus dans les exploitations de forme sociétaire contre 28 % en exploitation individuelle.

Les niveaux de formation agricole varient selon les orientations productives. Dans les élevages laitiers et de porcins-volailles, avec davantage d'exploitations de grande dimension et des chefs plus jeunes, la proportion d'exploitants avec une formation agricole de niveau bac ou plus est plus élevée. Elle est plus faible pour la viticulture, l'élevage de bovins viande ou d'ovins caprins et les cultures fruitières.

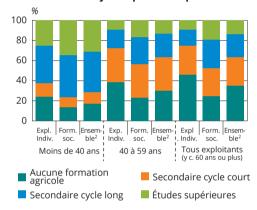
La France figure dans le peloton de tête des pays de l'Union européenne pour la formation de ses exploitants.

### Niveau de formation agricole le plus élevé des exploitants<sup>1</sup> en 2016

· Selon la dimension économique de l'exploitation



#### Selon la nature juridique de l'exploitation



<sup>1.</sup> Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés.

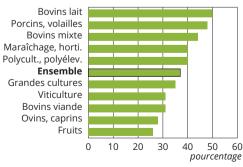
. Champ : France métropolitaine. Source : Agreste - Enquête structure 2016

### Part de chefs d'exploitation ayant une formation agricole élémentaire ou complète

%	Pays de l'UE à 28*
Plus de 75	Italie
Plus de 50 à 75	République tchèque, France (62 %), Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas
Plus de 40 à 50	Belgique, Lettonie, Pologne, Finlande, Irlande, Autriche, Slovénie, Danemark
Plus de 25 à 40	Suède, Royaume-Uni, Lituanie, Estonie, UE (29,3 %)
Plus de 10 à 25	Malte, Portugal, Espagne, Hongrie, Slovaquie
De 4 à 10	Roumanie, Grèce, Bulgarie, Chypre

<sup>\*</sup> Donnée indisponible pour la Croatie. Source: Eurostat - Enquêtes Structure 2013

### Exploitants<sup>1</sup> ayant une formation agricole de niveau bac ou plus en 2016



<sup>1.</sup> Chefs d'exploitation, coexploitants ou associés actifs. Champ: France métropolitaine.

Source: Agreste - Enquête structure 2016

<sup>2.</sup> Exploitations individuelles, formes sociétaires et autres personnes morales.

# **Enseignement technique agricole**

### voie scolaire

À la rentrée scolaire 2018, les établissements scolaires de l'enseignement technique agricole (hors collectivités d'outre-mer) ont accueilli 157 741 élèves et étudiants dont 54 % sont internes. Ils sont scolarisés dans des classes allant de la 4º jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et aux classes préparatoires aux grandes écoles. 213 établissements publics accueillent 60 777 élèves et étudiants tandis que 575 établissements privés en accueillent 96 964.

Deux tiers des élèves et étudiants suivent une formation professionnelle. Les spécialités du secteur des services accueillent 43 % des élèves et étudiants en formation professionnelle et devancent depuis une quinzaine d'années celles de la production, longtemps à la première place. Les élèves et étudiants issus de familles d'agriculteurs ou de salariés agricoles sont de moins en moins représentés: 11 % des effectifs en 2018 contre 16 % en 2006 et 36 % en 1990.

À la suite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent jusqu'au baccalauréat professionnell voire jusqu'au BTSA. La capacité professionnelle agricole, qui est l'un des critères d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture, peut être attestée par la possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel agricole « Conduite et gestion de l'entreprise agricole », complétée par un plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet.

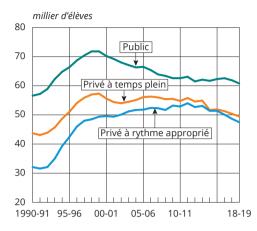
# Élèves et étudiants par voie de formation et par secteur professionnel

-				
	2000-01	10-11	17-	-18
		nombre		% filles
Formations générales et technologiques	45 667	57 273	51 165	42,3
Formations professionnelles	129 663	113 087	106 576	52,5
Aménagement Production Services Transformation	23 470 54 928 43 581 7 684	20 854 38 523 48 885 4 825	19 295 37 428 45 344 4 509	16,7 38,2 79,0 57,4
Toutes formation	s 175 330	170 360	157 741	49,2

Champ : France métropolitaine et Dom (les collectivités d'outre-mer ne sont plus comptées à partir de 2004).

Source: MAA - DGER

# Élèves et étudiants par secteur et niveaux de formation



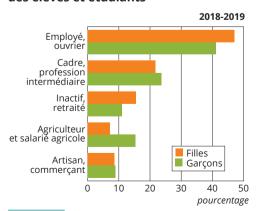
	2000-01	10-11	18-19
		nombre	
Enseignement public	70 177	62 586	60 777
Niveaux V et VI1	23 223	16 188	14 280
Niveau IV	31 977	34 171	33 917
Niveau III	14 977	12 227	12 580
Enseignement privé	105 153	107 774	96 964
Niveaux V et VI	71 222	66 217	51 316
Niveau IV	26 403	34 675	38 116
Niveau III	7 528	6 882	7 532
Ensemble	175 330	170 360	157 741
Niveaux V et VI	94 445	82 405	65 596
Niveau IV	58 380	68 846	72 033
Niveau III	22 505	19 109	20 112

1. Voir glossaire « enseignement agricole ».

Champ: France métropolitaine et Dom (les collectivités d'outre-mer ne sont plus prises en compte depuis 2004).

Source : MAA - DGER

## Origine socioprofessionnelle des élèves et étudiants



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : MAA - DGER

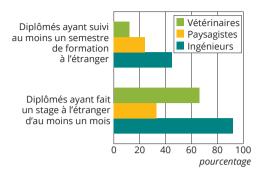
### **Enseignement supérieur** agricole long

En 2017, 14 014 étudiants ont préparé un diplôme d'ingénieur, de vétérinaire ou de paysagiste. La richesse de l'enseignement supérieur long agricole réside dans la variété de ses voies d'accès aux diplômes et de ses parcours. Les formations mettent l'accent sur la mise en situation professionnelle ainsi que sur l'accompagnement du projet professionnel. Les étudiants bénéficient aussi d'une ouverture à l'international au travers de stages, de mobilités académiques ou par l'accueil d'étudiants étrangers. Le taux net d'emploi des ingénieurs diplômés en 2016 atteint 91 % un an après la sortie de l'école, avec toutefois des conditions d'emploi souvent plus profitables aux hommes qu'aux femmes.

Certains établissements de l'enseignement supérieur agricole sont aussi accrédités pour délivrer des licences professionnelles, des masters et des doctorats notamment dans les domaines de la production agricole, de l'agroalimentaire, de l'aménagement des espaces et de l'environnement.

Dans un objectif de mise en œuvre de stratégies de formation et recherche communes, l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF) fédère les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et des organismes de recherche (Inra, Irstea, Cirad et Anses).

#### Mobilité internationale des ingénieurs, paysagistes et vétérinaires diplômés en 2016



Source: MAA - DGER

### Taux net d'emploi1 des diplômés 2016 un an après la sortie de l'école

Taux net d'emploi	Femmes	Hommes	Ensemble
		%	
Ingénieurs	90	92	91
Vétérinaires	94	96	94
Paysagistes	90	95	93

1. Taux net d'emploi = Individus en activité professionnelle/ (Individus en activité professionnelle + Individus en recherche d'emploi).

Source : MAA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2017

### Étudiants dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole en 2017

	Cursus ingénieur, vétérinaire et paysagiste	Autres formations	Total	Part de filles
		nombre		%
Établissements publics				
Agrocampus Ouest AgroParisTech Agrosup Dijon Bordeaux Sciences Agro École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) École nationale supérieure du paysage (ENSP) École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) Montpellier SupAgro ONIRIS VetAgro Sup	1 149 1 151 557 425 - 309 239 703 704 690 1 001 1 012	226 659 13 - 2631 46 - 40 45 575 19 22	1 375 1 810 570 425 263 355 239 743 749 1 265 1 020 1 034	66 60 68 63 55 45 58 75 73 60 73
Établissements privés sous contrat				
École d'ingénieurs de Purpan École supérieure d'agricultures d'Angers (ESA) École supérieure du bois (ESB) Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) - Yncrea ISARA Lyon Institut polytechnique UniLaSalle	986 932 283 1 078 891 1 904	145 - 27 46 31	986 1 077 283 1 105 937 1 935	59 49 24 53 65 55
Total Résultat	14 014	2 217	16 171	61

1. Effectif issu d'une enquête réalisée auprès de l'établissement. Sources: MAA - DGER, MESRI - Sise (système d'information sur le suivi de l'étudiant)

### **Apprentissage**

L'enseignement agricole compte 35 086 apprentis au 31 décembre 2017, soit une progression du nombre d'apprentis de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Les apprentis représentent 18,2 % des apprenants de l'enseignement agricole (voie scolaire et apprentissage confondus).

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant préparer un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel dans le cadre d'un contrat de travail particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

À la suite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, le niveau de diplôme préparé par apprentissage a fortement augmenté: désormais deux tiers des apprentis de l'enseignement agricole préparent un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat.

L'apprentissage est majoritairement suivi par les garçons même s'il se féminise lentement. En 2017, les filles représentent 24 % des apprentis de l'enseignement agricole mais cette proportion varie fortement selon le niveau de diplôme et le secteur professionnel des formations.

Bien que l'apprentissage ne concerne que 8,3 % des étudiants préparant un diplôme d'ingénieur ou de paysagiste, le nombre d'apprentis dans ces formations augmente chaque année depuis 2010.

### Apprentis par niveau de formation

	2000-01	10-11	17-18	Part de filles
		nombre		%
Niveaux I et II	212	754	2 035	47
Niveau III	4 601	6 510	9 122	28
dont BTSA	4 207	5 736	8 010	26
Niveau IV	7 438	13 736	12 522	23
dont Bac pro agricole	3 909	8 612	7 373	21
BP agricole	2 722	3 229	2 992	11
Niveau V	16 806	13 473	11 407	17
dont CAP agricole	10 743	8 874	7 777	13
Total	29 057	34 473	35 086	24

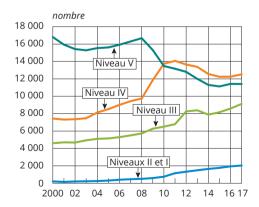
Champ : France métropolitaine et Dom. Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis

# Apprentis par secteur de formation en 2017-2018

	Apprentis	Part de chaque secteur	Part des filles
	nombre	%	
Aménagement	12 427	38	5
Production	14 802	45	23
Services	2 172	7	59
Transformation	980	3	44
Autres secteurs (non agricoles)	2 670	8	58
Total	32 265	100	22

Champ : France métropolitaine et Dom. Niveaux I et II exclus. Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

### Évolution du nombre d'apprentis1

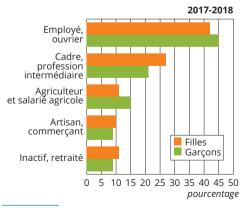


<sup>1.</sup> Voir glossaire: « Enseignement agricole ».

Champ: France métropolitaine et Dom.

Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

# Origine socioprofessionnelle des apprentis¹



<sup>1.</sup> L'information est disponible pour 98,5 % des apprentis.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis).

### Formation professionnelle continue

En 2017, les établissements de l'enseignement agricole ont délivré 16,8 millions d'heures stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue. Les trois quarts du volume horaire réalisé ont été consacrés à des formations conduisant à l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle et ne concernaient que trois stagiaires sur dix. Les autres stagiaires ont suivi des formations professionnalisantes courtes

Les formations ayant pour finalité l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle ont duré en moyenne onze semaines et demi en centre de formation. Avec trois millions d'heures stagiaires délivrées, le Brevet professionnel « Responsable d'exploitation agricole » est le diplôme phare du secteur et 43 % des stagiaires l'ayant préparé sont des femmes. Il participe à l'obtention de la capacité professionnelle agricole, qui est l'une des conditions d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture.

Les formations professionnalisantes ont, quant à elles, duré cing jours et demi en moyenne. Avec 193 144 heures stagiaires délivrées, les formations permettant l'obtention du « Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) » sont celles qui ont accueilli le plus grand nombre de stagiaires (14 201 en 2017).

### Durée moyenne des formations en 2017

Secteur de formation professionnelle	e Durée
	nombre de jours
Aménagement des espaces	21
Production agricole	20
Services aux personnes et aux territoires	s 32
Transformation alimentaire	7

Champ: France y compris départements et collectivités d'outre-mer (Dom-Com) et Nouvelle-Calédonie. Seules les formations délivrées par les établissements de l'enseignement agricole sont comptabilisées à partir de 2016.

Source : MAA - DGER. Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

#### Volumes-horaires délivrés en 2017

#### Selon la finalité des formations

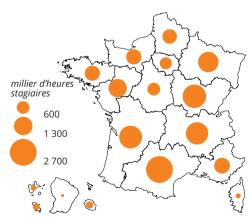
	Heures stagiaires		
	millier	%	
Diplôme ou titre à finalité professionnelle	12 473	72	
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	228	1	
Formation professionnalisante	3 279	22	
Prestation d'orientation et d'accompagnement	818	5	
Total	16 798	100	

#### Par secteur professionnel des formations¹

	Heures st	agiaires	Part de femmes ayant suivi la formation
	millier	%	%
Production agricole	7 561	47	31
Aménagement des espaces	3 402	21	15
Transformation alimentaire	2 527	16	47
Services aux personnes et aux territoires	559	4	88
Autres secteurs (non agricoles)	1 932	12	50
Total	15 981	100	38

1. Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.

### · Par région



Champ : France y compris Dom-Com et Nouvelle-Calédonie. Seules les formations délivrées par les établissements de l'enseignement agricole sont comptabilisées à partir de 2016.

Source : MAA - DGER - Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

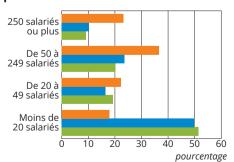
### Recherche

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) française consacrée au domaine agricole est stable, à 2,3 milliards d'euros (Md€) en 2017, comme en 2016. La part des entreprises dans cet agrégat de dépenses de recherche agricoles est de 52 %, celle des organismes et établissements publics s'établissant à 48 %.

Les organismes et établissements publics de recherche dans le domaine agricole investissent 1,1 Md€ en recherche et développement expérimental (R&D) en 2017, soit 6,4 % de la DIRD des administrations (proportion stable sur un an). L'Inra, principal organisme par le niveau de ses dépenses de R&D, investit 817 millions d'euros (M€), les écoles agricoles 100 M€, l'Ifremer 70 M€, l'Irstea 41 M€ et le CNRS 40 M€.

L'investissement en R&D agricole des entreprises atteint 1,2 Md€, en légère baisse en volume sur un an (- 0,8 %). La DIRD agricole des entreprises représente 3,6 % du montant global des dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE). Avec 641 M€ de DIRD agricole, la part du secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA) est stable par rapport à l'année précédente : elle constitue, en 2017 comme en 2016, 54 % du total des dépenses « privées » agricoles, contre 46 % pour le secteur « agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture » (ASPA) qui cumule 553 M€ de dépenses. Les entreprises de l'ASPA restent de petites structures: 78 salariés en moyenne, contre 226 pour le secteur des IAA et 180 pour l'ensemble des entreprises qui mènent des travaux de R&D, quel que soit leur domaine de recherche. En revanche, elles comptent en moyenne près de 7 chercheurs en ETP, contre 3 dans le secteur des IAA (9 pour l'ensemble des entreprises actives en R&D).

# Répartition des entreprises par tranche d'effectifs en 2017<sup>sd</sup>



- Ensemble des entreprises ayant une activité interne de R&D
- Entreprises ayant une activité interne de R&D dans :

  Agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture

Industries agricoles et alimentaires

Sources : MESRI-SIES

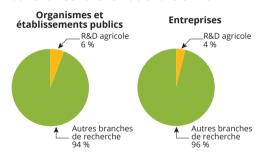
# Évolution de la dépense intérieure de recherche et développement agricole entre 2016 et 2017

	2016*	2017*
Organismes et établissements	million	d'euros 1 122
publics : dont Inra	1 112 834	817
Entreprises : Secteurs agricoles	1 197	1 193
industries agricoles et alimentaires agriculture, sylviculture, pêche et	650	640
aquaculture	547	553
Ensemble	2 309	2 315

\* Résultats définitifs pour 2016, semi-définitifs pour 2017.

Note: Les données sont élaborées à partir de l'enquête sur la répartition par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires destinés à la recherche de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIRES). Liste des établissements publics exécutant de la R&D agricole: Irstea, CNRS, Inra, Inria, IRD, Cirad, Cnes et Ifremer. Liste des écoles agricoles: Agro ParisTech, AgroCampus Ouest, AgroSup Dijon, ENFA Toulouse, ENGEES, ENITA Bordeaux, ENSP Versailles-Marseille, ENV Alfort, ENV Toulouse, Montpellier SupAgro, ONIRIS, VetAgro Sup. Sources: MESRI-SIES et enquête MIRES

# Part de la recherche agricole dans la recherche nationale en 2017<sup>sd</sup>



Sources: MESRI-SIES et enquête MIRES

### Caractéristiques des entreprises qui réalisent de la recherche dans le domaine agricole en 2017<sup>sd</sup>

	Toutes branches de recherche***		
En moyenne par entreprise	Ensemble des entreprises ayant une activité interne de R&D	Industries agricoles et alimentaires	Agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture
Chiffre d'affaires (en K€)	59 046	90 401	44 282
Effectif salarié	180	226	78
DIRDE* (en K€)	1 683	707	1 989
Effectif de cherche (en ETP**)	eurs 9	3	7

Résultats semi-définitifs.

- \* DIRDE : dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises.
- \*\* ETP : équivalent-temps-plein.
- \*\*\* Une branche de recherche est une branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Sources : MESRI-SIES

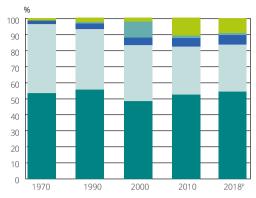
### Comptes de la branche agricole

### ressources et emplois

Les ressources de la branche agricole (exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles, coopératives viticoles...) sont constituées très majoritairement par la production agricole, qui s'élève à 76,4 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de subventions sur les produits. Les subventions d'exploitation, composées principalement des paiements uniques depuis 2006 et des paiements découplés à partir de 2015 (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), reculent de 4,8 % en 2018 pour atteindre 7,9 milliards d'euros. Au total, subventions sur les produits et subventions d'exploitation représentent 10.7 % des ressources, en baisse de 1,1 point par rapport à 2017.

Les consommations intermédiaires demeurent le principal poste des emplois de la branche agricole avec 44,5 milliards d'euros en 2018 (+ 2,1 %), soit 52,1 % des emplois. Les impôts sur la production s'élèvent à 1,6 milliard d'euros (0,2 % des emplois) tandis que la consommation de capital fixe constitue 12,1 % du total des emplois. Le revenu dégagé pour rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital) atteint 29 milliards d'euros en 2018.

### Ressources de la branche agricole



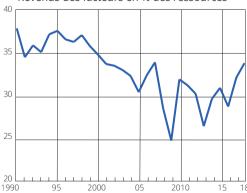
- Production végétale hors subventions
- Production animale hors subventions Services
- Subventions sur les produits Autres subventions¹

	1970	1990	2000	2010	2018 <sup>P</sup>
		mill	iard d'e	uros	
Production végétale hors subventions	7,4	34,2	31,5	40,2	45,6
Production animale hors subventions	5,7	23,4	22,8	22,9	24,8
Services	0,5	2,0	3,0	4,1	4,8
Subventions sur les produits	0,0	0,6	6,6	1,2	1,1
Production totale <sup>2</sup>	13,6	60,2	63,9	68,4	76,4
Autres subventions <sup>1</sup>	0,2	1,7	1,6	8,5	7,9
Total des ressources	13,8	61,9	65,5	76,9	84,3

- 1. Subventions d'exploitations autres que les subventions sur les produits (ces dernières sont incluses dans la valeur au prix de base de la production).
- 2. Valeur au prix de base.
- Sources : Agreste, Insee Comptes de l'agriculture Base 2014

### Emplois de la branche agricole

Revenus des facteurs en % des ressources



1	Hors	TVA	déductible	2

<sup>2.</sup> Les autres impôts à la production, désignés ainsi pour les distinguer des impôts sur les produits payés par les consommateurs, comprennent tous les autres prélèvements obligatoires payés par les exploitations agricoles en raison de leur activité (taxe foncière, taxes sur les salaires versés...)

Sources: Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

		4000			
	1970	1990	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		mill	iard d'e	euros	
Consommations intermédiaires <sup>1</sup>	5,4	30,0	33,3	40,5	44,5
Autres impôts à la production <sup>2</sup>	0,6	1,5	1,4	1,5	1,6
dont impôts fonciers	0,2	1,0	0,9	0,9	1,0
autres impôts	0,4	0,5	0,6	0,5	0,6
Consommation de capital fixe	1,1	6,8	7,8	10,3	10,3
Revenu des facteurs de la branche agricole	6,7	23,5	22,9	24,6	29,0
Total emplois	13,8	61,8	65,5	76,9	85,4
			%		
Revenu par rapport aux ressources (%)	48,5	38,0	34,9	32,0	33,9

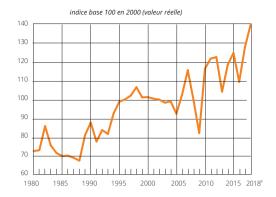
### Comptes de la branche agricole

### revenu net des facteurs

La valeur ajoutée au prix de base, augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des impôts et des amortissements, constitue le revenu dégagé par l'activité agricole permettant de rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Ce revenu des facteurs de la branche par actif augmente en termes réels depuis 1988 et la fin des années 90, avant de se stabiliser jusqu'au milieu des années 2000. Il connaît depuis des variations annuelles d'amplitude très marquées. Après deux années de hausse, il chute fortement en 2016 (- 12,4 %) puis augmente en 2017 (+ 16,7 %) et 2018 (+ 9,5 %).

Entre 2010 et 2018, le revenu des facteurs de l'Union européenne augmenterait de 2,7 % par an en moyenne, en hausse dans une majorité de pays. En revanche, il baisserait dans huit pays. Le Danemark enregistre la diminution la plus importante (- 7,2 %). En France, le revenu des facteurs augmente de 2,2 % par an entre 2010 et 2018.

### Revenu net des facteurs de la branche agricole par actif équivalent temps plein



	1990/80*	2000/90*	2010/00*	2018 <sup>p</sup> /10*
	ta	ux annuel r	noyen en %	
Revenu net des facteurs par actif <sup>1</sup>	8,2	4,5	1,4	3,5
Actifs agricoles	- 3,2	- 3,3	- 2,3	- 1,3
Prix du PIB	7,8	1,7	1,7	0,8
Revenu net des facteurs par actif en termes réels	0,4	2,7	- 0,4	3,0

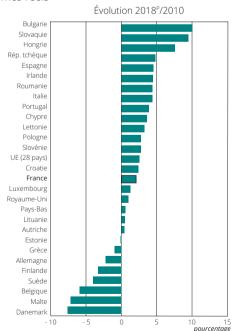
<sup>\*</sup> Moyenne sur les trois dernières années.

Sources: Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

### Revenu net des facteurs de la branche par actif agricole dans l'UE

Évolution en termes réels1

	2018°/10	2016/15	2017/16	2018 <sup>p</sup> /17
	taux de	variation a	ınnuel moy	en en %
UE (28 pays) <sup>2</sup>	2,7	2,3	11,3	- 3,6
Allemagne	- 2,1	6,1	32,0	- 23,2
Autriche	0,4	12,6	13,8	-4,1
Belgique	- 5,6	- 10,9	3,2	- 21,9
Bulgarie	10,6	19,5	19,1	- 10,8
Chypre	3,8	2,2	1,1	1,4
Croatie	2,5	11,2	0,2	0,8
Danemark	-7,2	- 10,9	77,5	- 46,2
Espagne	4,8	8,5	- 1,5	3,7
Estonie	- 0,1	- 36,7	67,4	- 7,8
Finlande	- 3,1	31,8	- 9,3	6,9
France (juin 2019)	2,2	- 12,1	12,3	9,9
Grèce	- 0,9	- 6,7	9,3	- 4,8
Hongrie	8,0	7,1	1,7	3,2
Irlande	4,7	5,1	25,8	- 15,5
Italie	4,6	- 1,7	0,5	3,6
Lettonie	3,4	- 8,8	15,5	- 8,5
Lituanie	0,5	- 16,3	23,9	- 30,7
Luxembourg	1,3	- 8,5	28,2	- 5,9
Malte	- 6,8	- 26,5	- 10,1	- 3,5
Pays-Bas	0,6	3,4	12,1	- 11,3
Pologne	2,9	26,5	11,8	- 13,0
Portugal	4,1	13,3	5,3	0,2
Rép. tchèque	5,1	12,7	- 1,4	- 7,4
Roumanie	4,6	3,3	13,4	0,4
Royaume-Uni	1,0	- 2,9	19,1	- 8,9
Slovaquie	10,0	21,4	18,5	- 5,0
Slovénie	2,9	- 8,0	- 7,3	23,9
Suède	- 3,8	- 7,6	16,3	- 33,5



<sup>1.</sup> Cet indicateur correspond à la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif équivalent temps plein de la branche agricole, déduction faite de l'évolution du prix du PIB. 2. UE à 27 pour l'évolution annuelle 2018/2010. Source : Eurostat - Comptes de l'agriculture (les prévisions pour la France ont été révisées depuis)

<sup>1.</sup> Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole », « valeur ajoutée ».

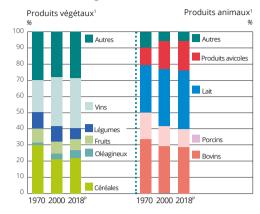
### Comptes de la branche agricole

### production et consommations intermédiaires

La production agricole, évaluée hors subventions. mesure la ressource potentielle liée à la récolte ou au croît des animaux. Elle est enregistrée au moment où elle a lieu (optique production) et non au moment de sa commercialisation (optique livraison). Sa structure a fortement évolué depuis cinquante ans. Ainsi, les oléagineux, presque absents en 1970, représentent en 2018 près de 5,0 % de la production végétale en valeur. La part des céréales dans la production végétale fluctue beaucoup. Elle a atteint un point haut en 2010 (32,1 %) et un point bas en 2016 (19,6 %). En 2018, elle s'établit à 21,9 %. Parmi les productions animales, la production bovine et celle des produits laitiers prédominent (près de 65 % du total en 2018) malgré le recul progressif de la part des bovins depuis 1995.

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production. La part des aliments pour animaux s'érode progressivement depuis le milieu des années 60 mais reste prépondérante (32,4 % en 2018). Les charges liées à l'énergie et aux engrais représentent plus de 17 % du total. La part relative à l'énergie augmente en 2017 et 2018 du fait de la montée des prix des produits pétroliers.

### Production végétale et animale



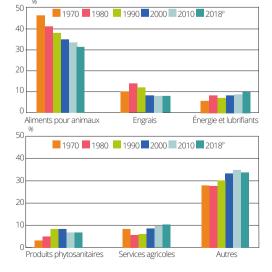
	1970	1990	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		mil	liard d'eur	'os	
Production végétale <sup>1</sup>	7,2	34,2	31,5	40,2	46,2
Céréales Oléagineux Fruits Légumes Vins Autres	2,1 0,1 0,6 0,8 1,4 2,2	9,1 1,8 2,4 2,7 9,0 9,2	6,7 1,0 2,4 3,0 9,5 8,9	11,7 2,7 2,8 3,0 9,6 10,5	10,1 2,2 3,2 3,1 14,3 13,3
Production animale <sup>1</sup>	5,7	23,4	22,8	22,9	26,5
Bovins Porcins Lait Produits avicoles Autres	1,9 0,9 1,7 0,6 0,5	7,7 2,9 7,9 3,4 1,5	6,5 3,0 8,0 4,0 1,4	6,5 2,8 8,1 4,1 1,3	7,6 2,9 9,6 4,8 1,6

1. Valeurs hors subventions.

Sources: Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

## Consommations intermédiaires hors TVA

### Part dans l'ensemble des consommations intermédiaires



1970	1990	2000	2010	2018 <sup>P</sup>
	millia	rd d'eur	OS	
0,4	1,8	1,9	2,3	2,5
0,5	3,6	2,7	3,3	3,5
0,2	2,5	2,7	2,8	3,0
0,1	0,9	1,1	1,5	1,4
2,5 0,9 0,3	11,2 6,1 2,1	6,7	7,3	14,4 6,6 4,2
0,3	1,9	2,4	3,0	3,6
0,1	0,3	0,4	0,3	0,3
0,5	1,8	2,8	3,8	4,5
0,6	4,0	5,1	6,8	7,1
5,4	30,0	33,3	40,5	44,5
		%		
40,5	50,4	52,2	59,3	59,3
	0,4 0,5 0,2 0,1 2,5 0,9 0,3 0,1 0,5 0,6	million 0,4 1,8 0,5 3,6 0,2 2,5 0,1 0,9 2,5 11,2 0,9 6,1 0,3 2,1 0,3 1,9 0,1 0,3 0,5 1,8 0,6 4,0	milliard d'eur 0,4 1,8 1,9 0,5 3,6 2,7 0,2 2,5 2,7 0,1 0,9 1,1 2,5 11,2 11,5 0,9 6,1 6,7 0,3 2,1 2,6 0,3 1,9 2,4 0,1 0,3 0,4 0,5 1,8 2,8 0,6 4,0 5,1 5,4 30,0 33,3	milliard deuros  0,4 1,8 1,9 2,3  0,5 3,6 2,7 3,3  0,2 2,5 2,7 2,8  0,1 0,9 1,1 1,5  2,5 11,2 11,5 13,3  0,9 6,1 6,7 7,3  0,3 2,1 2,6 3,4  0,3 1,9 2,4 3,0  0,1 0,3 0,4 0,3  0,5 1,8 2,8 3,8  0,6 4,0 5,1 6,8  5,4 30,0 33,3 40,5

Sources: Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

### Comptes de la branche agricole

### production et consommations intermédiaires

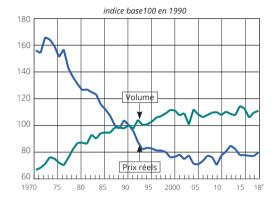
Après avoir progressé de 1.1 % par an entre 1990 et 2000, la production agricole a peu varié depuis le milieu des années 2000. Les principales sources de fluctuation ont concerné les productions végétales, les volumes des productions animales baissant régulièrement depuis 2000 (- 0,3 % par an en moyenne).

Après un fort recul pendant une trentaine d'années, les prix réels de la production agricole ont augmenté du milieu des années 2000 (hors 2009) jusqu'en 2012, portés par la croissance des prix des céréales et des oléagineux. En baisse entre 2012 et 2014, ils varient peu depuis. En 2018, les prix des productions végétales augmentent de 7,2 % sur un an et ceux des productions animales reculent de 1,9 %. Le volume des productions végétales progresse de 2,2 % et celui des productions animales est stable (+ 0,2 %).

Le volume des consommations intermédiaires a augmenté régulièrement entre 1990 et 2000 (+ 0,8 % par an en moyenne) et est stable depuis 2000 (- 0,1 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2018). Les variations annuelles sont principalement liées aux variations des volumes d'engrais ou d'aliments pour animaux.

Les prix réels des consommations intermédiaires ont fortement diminué entre 1975 et 2000. Stables au début des années 2000, en hausse de 2007 à 2013 sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie, ces derniers ont baissé de 2014 à 2017 et augmentent à nouveau en 2018 (+2.3%).

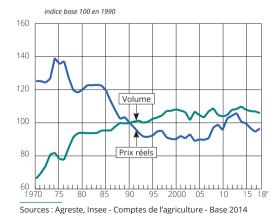
### **Production agricole hors subventions**



	2000/90	2010/00	2017/16	2018 <sup>p</sup> /17			
	taux de variation annuel moyen en %						
Volumes							
Production totale <sup>1</sup>	1,1	-0,3	3,6	1,3			
Production végétale	1,2	-0,4	6,9	2,2			
Production animale	0,7	-0,5	- 1,4	0,2			
Prix réels							
Production totale <sup>1</sup>	- 2,7	0,1	- 0,3	3,5			
Production végétale	- 3,3	1,1	-4,3	7,2			
Production animale	- 2,2	- 1,2	6,8	- 1,9			

1. Production de la branche agriculture (services inclus). Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

### Consommations intermédiaires



	2000/90	2010/00	2017/16	2018 <sup>p</sup> /17
	taux de	variation a	ınnuel moy	en en %
Volumes				
Total consommations intermédiaires	0,8	- 0,4	-0,2	-0,9
dont aliments des animaux	2,3	- 0,5	3,5	-3,6
engrais	- 2,7	- 2,7	-6,9	5,2
produits de protection des cultures	0,5	- 0,9	-7,4	0,0
Prix réels				
Total consommations intermédiaires	- 1,0	0,6	-2,3	2,3
dont aliments des animaux	- 3,2	0,2	-5,7	5,1
engrais	- 1,2	2,8	-11,4	-0,6
produits de protection des cultures	- 0,8	- 0,8	-1,2	-0,5

### Comptes de la branche agricole

### productions régionales et départementales

Sur les treize régions métropolitaines, cinq assurent un peu plus de 56 % de la production agricole nationale en valeur en 2018. La Nouvelle-Aguitaine et la région Grand-Est concourent respectivement pour 15 % et 12 % à la production nationale, suivies par les régions Bretagne (11 %), Pays de la Loire (9 %) et Occitanie (9 %). À l'opposé, cinq régions (Normandie, Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, Corse) ne contribuent qu'à environ 20 % de la production nationale agricole.

Les départements d'élevage de l'Ouest, ainsi que ceux de viticulture et de grandes cultures participent le plus à la valeur de la production agricole nationale. La Marne, la Gironde, les départements bretons, ceux des Pays de la Loire ou des Hauts-de-France présentent les niveaux de production les plus élevés.

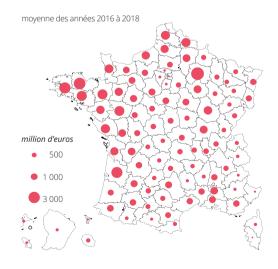
Sur les dix dernières années, en évolution annuelle moyenne, la production en valeur augmente dans une majorité de départements (jusque + 5,1 % en Gironde et + 4,8 % en Charentes); elle est quasi stable dans les départements de Seine-et-Marne. de la Haute-Saône et de la Corse du Sud, et baisse dans les autres départements de l'Île-de-France (- 0,6 % en moyenne par an au niveau régional), des Pyrénées-Orientales (- 1,6 %), des Alpes-Maritimes (-0,7%) ou encore de la Haute-Garonne (-0,5%).

### Évolution des volumes et des prix1 de la production agricole

	2018*/15*		2018 <sup>p</sup> /	17
	Volume Prix		Volume	Prix
	%		%	
Auvergne-Rhône-Alpes	0,2	0,1	- 0,8	3,8
Bourgogne-Franche-Comté	0,3	0,2	1,3	3,3
Bretagne	-0,8	1,6	- 1,6	1,3
Centre-Val de Loire	-0,8	1,9	6,2	9,7
Corse	0,5	- 0,5	2,6	1,3
Grand Est	- 0,3	1,1	5,2	4,9
Hauts-de-France	- 1,2	1,8	- 3,2	10,9
Île-de-France	- 1,2	2,8	- 8,3	4,9
Normandie	- 1,1	1,9	- 3,3	6,6
Nouvelle-Aquitaine	- 0,5	0,5	5,2	2,8
Occitanie	- 0,6	0,2	0,7	4,2
Pays de la Loire	- 1,3	1,2	- 1,9	0,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,4	1,1	5	10,1
France métropolitaine	- 0,5	1,0	1,9	4,6
Guadeloupe	- 0,3	- 0,3	- 4,6	- 1,6
Martinique	- 4,1	- 0,6	- 2,1	- 2,9
Guyane	- 0,8	- 0,8	3,0	0,8
La Réunion	- 1,0	0,9	- 9,5	4,6
Mayotte	- 0,1	0,1	5,0	3,1
Total Dom	- 1,2	0,1	- 3,7	1,5

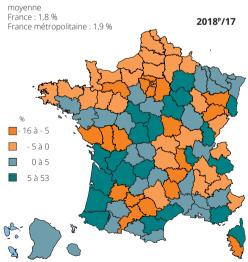
<sup>\*</sup>Moyenne sur les 3 dernières années.

### Production agricole<sup>1</sup>



#### 1. Prix hors subventions. Source: Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

### Évolution du volume de la production agricole



Source: Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

<sup>1.</sup> Prix hors subventions des biens agricoles (services exclus) en valeur courante.

Source: Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

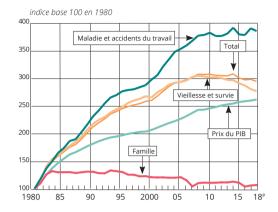
### **Cotisations et prestations** sociales agricoles

Les comptes sociaux de l'agriculture retracent l'évolution des prestations et des cotisations sociales des agriculteurs exploitants et des salariés agricoles, actifs ou inactifs.

En 2018, le total des prestations versées, majoritairement liées aux retraites, s'établit à 19,8 milliards d'euros, en baisse de 1,2 % sur un an. Environ 75 % de ces prestations bénéficient aux exploitants et 25 % aux salariés. L'ensemble des prestations perçues par les exploitants recule en 2018 (- 2.3 %) avec des baisses dans les deux branches les plus importantes (maladie et vieillesse) en raison de la diminution régulière du nombre de bénéficiaires. Les prestations destinées aux salariés agricoles augmentent (+ 2,3 %), sous l'effet d'une hausse des dépenses liées à l'assurance maladie (+ 3,6 %) et des pensions de retraites (+ 1,2 %).

Les ressources des comptes sociaux sont constituées des cotisations sociales directes, des taxes assises sur les produits, de subventions et de transferts provenant des autres régimes. Les recettes fiscales représentent la moitié du poste « taxes et subventions » et s'établissent en 2018 comme en 2017, autour de 4,5 Md€. Les montants cotisés en 2018 augmentent (+ 2,8 %) sous l'effet de la hausse des cotisations des exploitants. Cette dernière est consécutive à l'alignement de la cotisation maladie sur celle des artisans commerçants et à la prise en compte de l'année 2017 à la place de l'année 2014 dans l'assiette triennale des cotisations.

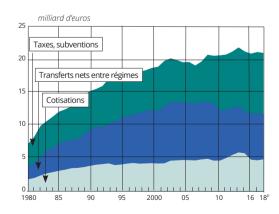
### Prestations sociales agricoles (exploitants et salariés d'exploitation)



	1980	1990	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		m	illion d'eu	ros	
Vieillesse et survie	3 601	7 883	9 622	10 965	10 047
Maladie et accidents du travail	2 286	5 315	6 855	8 825	8 895
Famille	765	1 007	928	846	814
Emploi	0	54	23	0	0
Ensemble des prestations	6 652	14 259	17 428	20 637	19 756
		indice b	ase 100 e	n 1980	
Ensemble des prestations	100,0	214,3	262,0	310,2	297,0
Prix du PIB	100,0	182,5	207,9	247,8	264,0

Sources: MAA - SAFSL - Comptes sociaux de l'agriculture, Insee

### Recettes du régime social agricole (exploitants et salariés d'exploitation)



	4000	4000	2000	2010	20400
	1980	1990	2000	2010	2018 <sup>p</sup>
		m	illion d'é	euros	
Cotisations sociales	1 768	3 762	4 148	4 529	4 708
Transferts nets entre régimes sociaux	1 858	5 338	7 853	8 392	6 738
Taxes affectées et subventions	3 372	5 701	6 217	7 092	8 988

Sources: MAA - SAFSL - Comptes sociaux de l'agriculture, Insee

### Aides à l'agriculture concours publics

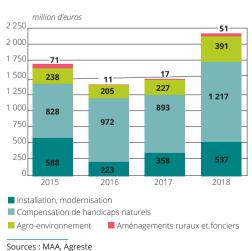
Les concours publics à l'agriculture recouvrent les dépenses de l'État, de l'Union européenne, des collectivités locales ou d'autres organismes publics, destinées à soutenir l'agriculture. Les données présentées ici se limitent aux soutiens directs à la production agricole, mais incluent les allègements de nature fiscale et sociale. Sur ce périmètre, le total des concours publics en 2018 s'élève à 15.2 milliards d'euros, dont 12.8 milliards pour le soutien des marchés et des revenus agricoles, 2,2 milliards pour le développement rural et 150 millions pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux.

Le soutien au marché et aux revenus, qui était historiquement un soutien des prix, a basculé vers des aides directes découplées de la production, qui représentent environ 6 milliards chaque année. Le montant effectivement versé en 2018 est supérieur (6,8 Md€) en raison du retour à la normale du calendrier de paiement des aides de la PAC.

Les allègements de charges fiscales ou sociales représentent un peu plus de 3,7 milliards en 2018, constitués principalement par des allègements des taxes sur l'énergie et le foncier, le crédit d'impôt compétitivité-emploi et des exonérations de cotisations sociales.

Les montants alloués au développement rural augmentent en 2018, essentiellement sous l'effet du retour à la normale du calendrier de paiement de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels et du paiement des aides agro-environnementales des campagnes 2016 et 2017.

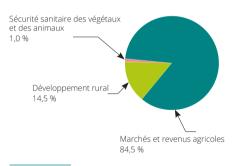
### Principaux soutiens agricoles au titre du développement rural



### Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux

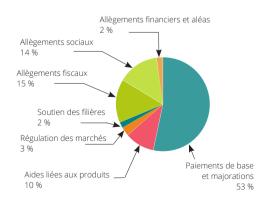
	2016	2017	2018
	million d'	euros	
Marchés et revenus agricoles	11 712	11 121	12 802
dont aides de marché	720	727	717
régime de base et majorations	5 928	5 789	6 776
aides liées aux produits	1 150	1 147	1 334
aléas de production	204	136	271
allègements de charges	3 753	3 536	3 723
Développement rural	1 416	1 498	2 199
dont installation, modernisation et maîtrise des pollutions	223	358	537
compensation de handicaps naturels	972	893	1 217
mesures agro-environnementales	205	227	390
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	228	239	149
Total agriculture et territoires ruraux	13 356	12 988	15 150

### • Répartition en 2018



Sources: MAA, Agreste

### Marchés et revenus agricoles : répartition des aides en 2018



Sources: MAA, Agreste

### Aides à l'agriculture

### subventions aux exploitations

La PAC 2015-2020 conserve le principe d'aides directes découplées comme outil principal de soutien au revenu des agriculteurs et renforce les soutiens à l'environnement et au développement

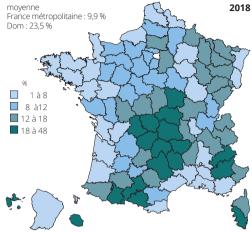
En 2018, un peu plus de 63 % de l'ensemble des subventions aux exploitations prennent la forme de paiements à l'hectare (paiement de base et paiement vert), découplés des cultures et des volumes de production. Une part de ces paiements est conditionnée au respect de pratiques favorables à l'environnement (paiement vert). La part des subventions liées aux produits est de 12 %, après avoir atteint plus de 80 % en 2000.

Les aides aux zones défavorisées (Indemnité compensatrice de handicap naturel) et les aides agro-environnementales augmentent en 2018 et représentent 17 % du total des subventions d'exploitation.

Les subventions aux exploitations incluent également des aides hors PAC, comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), d'un montant de 419 millions d'euros, ou des aides de crise nationales

La part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (valeur de la production à laquelle s'ajoutent toutes les subventions) s'élève à près de 10 % en moyenne. Elle dépasse 20 % pour 14 départements, plutôt orientés vers les productions animales extensives. La part des aides dans le chiffre d'affaires est faible dans les territoires viticoles du Sud-Est et du Sud-Ouest (Occitanie, Gironde) et en Bretagne et Pays de la Loire où l'élevage est important.

### Part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture1



1. Valeur de la production + subventions totales. Sources : MAA, Agreste

### Aides liées aux produits

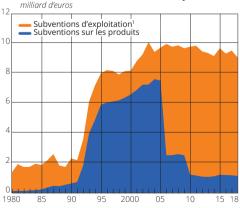
	2010	2015		2018
	milli	ion d'euros		% de la production¹
Céréales	22	7	7	0,1
dont blé dur	8	6	6	2,3
blé tendre	2	0	0	0,0
Plantes industrielles <sup>2</sup>	158	160	119	3,0
dont protéagineux	74	58	39	20,8
Légumes	8	9	13	0,4
Pommes de terre	16	2	2	0,0
Fruits	172	147	147	4,7
Produits viti-vinicoles	0	0	0	0,0
Gros bovins	706	644	608	9,6
Ovins-Caprins	124	132	127	14,7
Volailles	2	2	6	0,2
Produits laitiers	2	92	88	0,9
Total	1 211	1 195	1 115	1,4

<sup>1.</sup> Part dans la valeur de la production (y compris subventions).

2. Lin, chanvre...y compris tabac.

Sources: Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

### Subventions courantes aux exploitations agricoles



<ol> <li>Hors bonifications d'intérêts.</li> </ol>	
--	--

Sources: Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

	1990	2000	2010	2018
		million d'e		
Subventions sur les produits	615	6 567	1 211	1 115
Subventions d'exploitation <sup>1</sup>	1 014	1 358	8 442	7 924
aides calamités	244	72	118	45
aides aux zones défavorisées (ICHN)	284	374	528	1 005
prime herbagère (PHAE)	0	190	250	0
autres aides agri- environnementales	0	91	226	346
paiement unique à l'exploitation - paiement de base	0	0	6 922	3 707
paiement vert	0	0	0	2 016
autres subventions	486	631	398	385
CICE	0	0	0	419
Bonifications d'intérêts	656	223	80	53
		%		
Part des subventions et bonifications d'intérêts dans le revenu des facteurs	9,7	35,5	39,5	31,4

### Aides à l'agriculture aides directes du 1er pilier

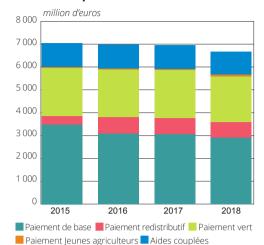
En 2018, la structure des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC reste proche de celle des années précédentes. Les montants d'aides baissent à la suite du transfert supplémentaire de 4,2 % de l'enveloppe dédiée à ces aides du 1er pilier vers le second pour assurer le financement des mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation.

La part des aides découplées est fixée à 85 % de l'enveloppe. Les principales aides sont le paiement de base et le paiement vert, conditionné au respect de pratiques favorables à l'environnement. Afin de résorber les différences entre les valeurs unitaires de ces paiements, héritées des valeurs historiques des paiements uniques par exploitation, une convergence progressive a été instaurée, afin de réduire de 70 % les écarts entre 2015 et 2019. Ce mécanisme opère un ré-équilibrage progressif des aides découplées des régions du Nord-Ouest vers les régions du Sud-Est.

La part de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration forfaitaire des aides pour les 52 premiers hectares) est de 10 % en 2018, comme en 2016 et 2017. Le paiement aux jeunes agriculteurs augmente sensiblement à la suite de la revalorisation de l'aide (88,15 €/ha en 2018 contre 68,12 €/ha précédemment, dans la limite de 34 ha par exploitation).

La budget consacré aux aides couplées (15 % de l'enveloppe) s'élève à environ 1Md€ dont plus de 850 M€ pour les aides couplées animales.

### Aides du 1er pilier entre 2015 et 2018



	2015	2016	2017	2018
		millie	r	
Nombre de dossiers PAC <sup>1</sup>				
déclaration de surfaces	374	362	351	343
Nombre de bénéficiaires				
aides couplées végétales	63	78	86	68
aides couplées animales	148	145	143	138
aide découplée	333	324	316	310
		million d	'euros	
Montant des aides <sup>2</sup>				
aides couplées végétales	130	145	160	152
aides couplées animales	908	894	894	854
aide découplée	6 003	5 927	5 907	5 656
Total	7 041	6 966	6 961	6 662

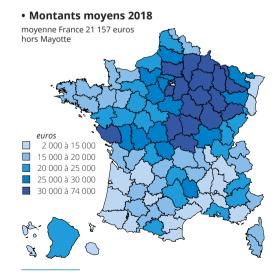
- 1. Dossier de déclaration PAC pour bénéficier des aides découplées et des aides couplées.
- 2. Ces montants sont nets de la discipline financière.

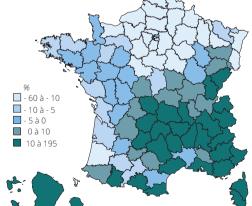
Évolution des montants moyens

Champ: France hors Mayotte. Sources : ASP, traitements SSP

entre 2013 et 2018

### Montants annuels moyens, par exploitation, des aides du 1er pilier





Champ: France hors Mayotte. Sources : ASP, traitements SSP

### Aides à l'agriculture

### aides aux productions animales

En 2018, les aides couplées animales s'élèvent à 850 M€, un montant légèrement inférieur à celui des années précédentes (de l'ordre de 900 M€). Cette baisse s'explique par le transfert supplémentaire de 4,2 % de l'enveloppe dédiée aux aides du 1<sup>er</sup> pilier vers le second pour assurer le financement des mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation et par la légère décapitalisation du cheptel bovin.

L'aide aux bovins allaitants (ABA) représente toujours la plus grande part des aides couplées animales. Cette aide prime les vaches et les génisses (race à viande ou race mixte) de manière dégressive en fonction de la taille du cheptel. En 2018, l'ABA bénéficie à 78 000 éleveurs pour un budget total de 592 M€ (Dom inclus, hors Mayotte).

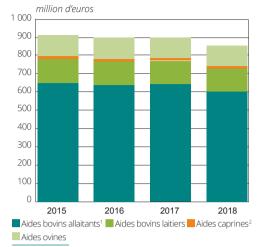
L'aide aux veaux sous la mère et veaux bio concerne 3 500 élevages et représente 4,2 M€ en 2018.

L'aide aux bovins laitiers (ABL) concerne les exploitations de plaine comme les exploitations de montagne avec toutefois un montant d'aide différencié: en 2018, 53 000 exploitations en plaine ont bénéficié de 82 M€ et 19 000 exploitations de montagne ont percu 41 M€ au titre de cette aide.

En 2018, les aides caprines s'élèvent à 13 M€ et bénéficient à 4 900 élevages, les aides ovines s'élèvent à 112 M€ et bénéficient à 18 700 élevages.

Plusieurs de ces aides comportent également des dispositions spécifiques en faveur des nouveaux producteurs.

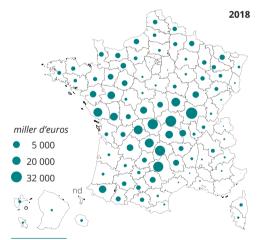
### Aides couplées animales entre 2015 et 2018



- 1. Y compris les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les Dom et la prime à l'abattage dans les Dom.
- 2. Y compris la prime aux petits ruminants dans les Dom. Champ: France hors Mayotte

Sources: ASP, traitements SSP

#### Aides aux bovins allaitants<sup>1</sup>



1. Y compris l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les Dom. Sources: ASP, traitements SSP

### Aides aux productions animales

	Aides s	Aides aux bovins laitiers des caprines Aides ovines					rs	Aides au		
	Aldes Ca	iprines	Aides ovines		en mor	ntagne	en pl	aine		
	2015	2018	2015	2018	2015	2018	2015	2018	2015	2018
					milli	er				
Nombre de bénéficiaires	4,9	4,9	19,2	18,7	14,4	18,7 .	45,8	53,2	77,3	77,7
		•		•	millier d	e têtes		•		
Effectifs engagés	842,3	861,0	4 822,6	4 810,0	616,3	628,8	2 824,0	2 788,6	3 918,7	3 977,1
		•		•	million a	l'euros		•		
Montants de l'aide	14,0	13,3	116,4	112,2	41,5	41,4	89,2	82,3	626,7	591,9

Champ: France métropolitaine. Sources: ASP, traitements SSP

### Résultats des exploitations

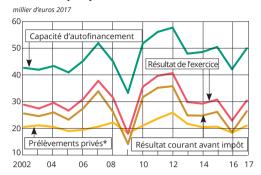
### évolution des résultats

En 2017, le résultat courant avant impôt (RCAI) par actif non salarié des « moyennes et grandes » exploitations agricoles s'élève à 27 400 € en moyenne. Ce résultat augmente sensiblement par rapport au niveau atteint en 2016, avec le retour à une conjoncture plus favorable pour la plupart des spécialisations. Il retrouve un niveau proche de celui atteint entre 2013 et 2015 (autour de 26 200 € par actif non salarié).

Les niveaux et évolutions de résultats sont très contrastés selon les orientations. La reprise concerne principalement les exploitations de céréales et oléoprotéagineux qui avaient le plus souffert des accidents climatiques en 2016. Les producteurs laitiers ont également bénéficié du relèvement du prix du lait après deux années difficiles. À l'inverse, l'impact des aléas climatiques sur les résultats des exploitations viticoles et maraîchères est moins accessible en 2017. La conioncture reste favorable aux élevages de porcins, marqués par un comportement cyclique. En 2017, un quart des exploitations dégage un RCAI par actif non salarié inférieur à 7 800 € et un quart affiche un montant supérieur 37 700 €. L'écart de 29 900 € est comparable à celui des années récentes, mais sensiblement supérieur à celui constaté au début des années 2000 : 23 900 € en 2002 (en € 2017).

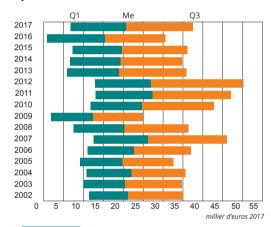
Le résultat de l'exercice (supérieur au RCAI du fait des plus-values sur cession d'actifs) et la capacité d'autofinancement évoluent parallèlement au RCAI. Le niveau des prélèvements privés après déduction des cotisations sociales de l'exploitant augmente de 16 % en 2017.

### Indicateurs d'évolution de la situation économique par actif non salarié



\*Net des apports et des cotisations sociales de l'exploitant. Champ: France métropolitaine, « exploitations moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS », « indicateurs cités ». Source : Agreste - Rica

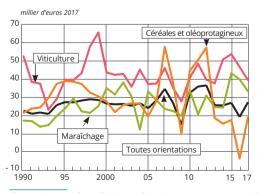
### Dispersion du résultat courant avant impôt par actif non salarié entre 2002 et 2017

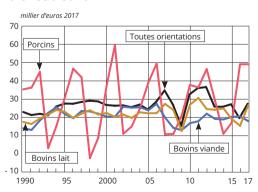


Lecture: en 2017, un quart des exploitations avait un RCAI par actif non salarié inférieur à 7 800 € (Q1), la moitié à 21 000 €, et trois quarts à 37 700 €. Ces valeurs, exprimées en € 2017, étaient de 11 500 € (Q1), 21 500 € (Me) et 35 400 € (Q3) en 2002.

Champ: France métropolitaine, « exploitations moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

#### RCAI par actif non salarié par orientation entre 1990 et 2017





Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS ».

Source : Agreste - Rica

### Résultats des exploitations

### 2017 dispersion des résultats

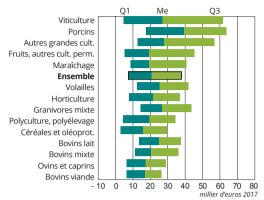
En 2017, le résultat courant avant impôt (RCAI) médian par actif non salarié (Utans) est de 21 000 €. Tandis qu'un quart des exploitations a un RCAI par actif non salarié supérieur à 37 700 €, un quart dégage moins de 7 800 €.

Les disparités de résultats sont importantes entre les orientations productives et au sein de chacune de ces orientations. En 2017, elles augmentent considérablement en viticulture et se réduisent dans les élevages de porcins mais restent marquées pour les deux orientations. Alors que 25 % des exploitations viticoles dégagent un RCAI par actif non salarié inférieur à 4 900 € (1er quartile), les 25 % avec les plus hauts résultats dégagent plus de 61 800 € (3e quartile), soit un rapport de 1 à 13. Les résultats des éleveurs de bovins viande demeurent les moins dispersés, avec un rapport de 1 à 4 entre le premier et le troisième quartile. Les différences de taille entre exploitations peuvent en partie expliquer ces disparités, le RCAI par actif non salarié étant en moyenne plus élevé dans les plus grandes exploitations.

Il existe également d'importantes différences entre régions, mais aussi des disparités au sein des régions, du fait de l'orientation des productions et de la taille des exploitations selon les territoires. Par exemple, dans la région Occitanie, un quart des exploitations a un RCAI par actif non salarié supérieur à 25 700 € tandis qu'un quart dégage moins de 3 600 €, soit un écart de 22 100 €.

### Dispersion du résultat courant avant impôt par actif non salarié en 2017

#### Selon les orientations



Note : les orientations sont classées par dispersion décroissante 2017 (mesurée par l'intervalle interquartile Q3-Q1).

#### Selon les régions

	Résultat courant avant impôt					
	Moyenne	Médiane	Q1	Q3		
	millier d'eu	ıros par acti	if non so	ılarié		
Île-de-France	38,5	30,6	10,5	53,2		
Centre-Val de Loire	26,9	21,5	5,4	40,9		
Bourgogne-Franche-Comté	30,7	22,1	7,3	39,5		
Normandie	25,1	21,4	9,0	34,8		
Hauts-de-France	30,7	24,0	9,1	43,8		
Grand Est	38,0	27,4	10,6	56,5		
Pays de la loire	30,5	26,1	12,3	42,3		
Bretagne	35,2	30,8	16,9	46,1		
Nouvelle-Aquitaine	21,9	16,5	4,8	31,4		
Occitanie	16,6	14,2	3,6	25,7		
Auvergne-Rhône-Alpes	22,0	18,3	7,7	30,7		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32,6	20,9	6,8	41,7		
Corse	32,1	16,5	-3,0	39,4		
France métropolitaine	27,4	21,0	7,8	37,7		

Lecture : en 2017, 25 % des exploitations de la région Occitanie ont dégagé un RCAI par Utan inférieur à 3 600 €, et 25 % dégage un RCAI par Utan supérieur à 25 700 €. Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source: Agreste - Rica

### RCAI par actif non salarié en 2017 : orientation et taille économique

	Dimension économique des exploitations¹								
	Moyenn	ies	Grande	es <sup>2</sup>	Trés grandes		Ensemble moy	y.et grandes	
	Production	RCAI	Production	RCAI	Production	RCAI	Production	RCAI	
		par a	ctif non salari	é, moyenr	ne par exploito	ation en mi	illier d'euros		
Grandes cultures	75,3	13,6	149,7	26,2	299,7	55,6	138,1	24,8	
Maraîchage et horticulture	87,1	18,1	190,7	31,2	471,1	64,2	205,4	32,5	
Viticulture	73,6	16,0	149,4	33,4	323,2	72,9	177,0	39,6	
Fruits et autres cultures permanentes	79,3	18,9	167,8	32,0	301,5	57,7	163,6	32,9	
Bovins lait	70,6	17,5	125,1	28,1	179,4	36,1	121,5	26,9	
Bovins viande	52,1	15,1	103,3	25,2	135,3	27,7	65,7	17,7	
Bovins mixte	57,6	16,3	111,4	23,2	160,3	34,1	107,7	23,7	
Ovins, caprins et autres herbivores	54,1	18,1	89,5	24,8	171,3	41,2	69,8	21,1	
Porcins, volailles et autres granivores	91,5	14,2	140,2	22,4	344,0	48,4	258,3	37,3	
Polyculture, polyélevage, autres	70,8	11,8	126,6	21,1	210,1	33,9	131,2	21,6	
Ensemble	68,6	15,3	134,0	26,7	280,6	50,3	140,3	27,4	

<sup>1.</sup> Dimension économique définie par la PBS. Voir glossaire « PBS ».

Source : Agreste - Rica

<sup>2.</sup> Hors très grandes exploitations.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

### Résultats des exploitations

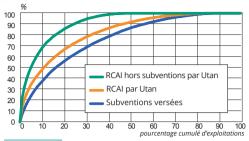
### subventions d'exploitation

En 2017, 90 % des exploitations « moyennes et grandes » bénéficient d'au moins une subvention d'exploitation. Ces exploitations perçoivent en moyenne 33 800 € d'aides. En 2017, 16 % des exploitations recoivent 50 % des aides. Les subventions contribuent à réduire les disparités de résultats entre exploitations : la distribution de ces aides est en effet moins concentrée que celle du RCAI.

En 2017, les subventions d'exploitation représentent en moyenne, pour les bénéficiaires, 15 % des produits courants et 46 % de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Sans subvention, 50 % des exploitations auraient un RCAI négatif, contre 14 % après prise en compte des subventions. La contribution des subventions au résultat courant est la plus élevée dans les élevages d'herbivores et pour les céréaliers : 87 % des éleveurs de bovins viandes et 65 % des céréaliers auraient eu un RCAI négatif sans subventions, contre 13 % et 19 % après prise en compte des subventions.

Dans l'ensemble, le niveau d'aides augmente avec la taille économique des exploitations. Les exploitations de grandes cultures les plus grandes en perçoivent plus du double que les plus petites (36 700 € contre 15 400 €).

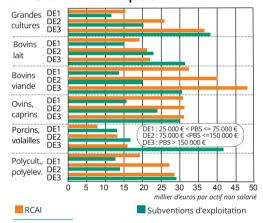
### Concentration des subventions et du RCAI par Utan en 2017



Lecture: 50 % des subventions se concentrent sur 16 % des exploitations

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source: Agreste - Rica

### Résultat, subventions d'exploitation et dimension économique en 2017



Note: les orientations sélectionnées ont perçu près de 90 % du total des subventions. Les subventions d'exploitation sont incluses dans le RCAI. Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source: Agreste - Rica

### Subventions d'exploitation en 2017

	Exploit. avec subventions d'exploitation	Montant moyen <sup>1</sup> de subventions	Exploit. ayant un RCAI hors subvent. négatif	Exploit. ayant un RCAI négatif	Montant moy. des paiements découplés <sup>1,2</sup>	Valeur moy.¹ des paiements découplés² par ha
	%	euro	%	%	euro	euro/ha
Céréales et oléoprotéagineux	100	32 893	65	19	29 266	231
Autres grandes cultures	98	36 051	36	9	31 586	258
Maraîchage	60	18 060	19	16	5 255	227
Horticulture	28	8 656	15	14	8 725	267
Viticulture	60	7 689	22	19	6 893	246
Fruits, aut. cultures perm.	87	21 522	35	20	9 206	251
Bovins lait	100	34 363	42	7	22 538	250
Bovins viande	100	47 194	87	13	22 354	204
Bovins mixte	100	50 017	65	7	28 834	233
Ovins et caprins	100	46 657	79	11	19 134	192
Porcins	88	20 527	20	8	17 321	234
Volailles	74	24 619	27	7	14 248	249
Granivores mixtes	100	36 410	39	6	24 615	248
Polyculture, polyélevage	100	39 863	62	17	27 850	234
Total	90	33 786	50	14	23 771	232

<sup>1.</sup> Les moyennes sont calculées pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.

Source: Agreste - Rica

<sup>2.</sup> Les paiements découplés sont ici compris au sens large ; ils intègrent les paiements de base, le paiement vert, le paiement redistributif ainsi que le paiement additionnel aux jeunes agriculteurs

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS », « RCAI ».

### Résultats des exploitations

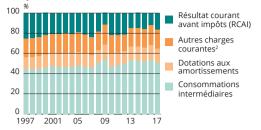
### 2017 charges

Les charges courantes comprennent les consommations intermédiaires (biens et services consommés par le processus de production), les charges liées à la rémunération des facteurs de production (charges salariales, fermages, charges financières) et l'estimation comptable de la dépréciation de l'actif immobilisé (dotations aux amortissements).

En 2017, les charges courantes des exploitations « moyennes et grandes » s'établissent, en moyenne, à 192 700 €, dont 117 800 € de consommations intermédiaires, soit une légère baisse de 1 % par rapport à 2016. Elles reculent du fait de charges réduites en engrais et en produits phytosanitaires et d'une diminution des dotations aux amortissements. La part des charges dans les produits courants, subventions comprises, est de 83 % en moyenne en 2017 (- 5 points par rapport à 2016). Les charges représentent 96 % des produits courants hors subventions.

Les dépenses des éleveurs de porcs ou de volailles sont relativement importantes en alimentation animale tandis que l'amortissement des bâtiments, des installations et du matériel pèse davantage pour les éleveurs d'herbivores ou les exploitations de céréales, oléagineux et protéagineux. Les exploitations produisant du vin, des fruits, des légumes ou des fleurs se caractérisent par l'importance des charges salariales. La variabilité du poids des charges dans la production y est aussi plus importante.

### Part des postes de charges et du RCAI dans les produits courants1

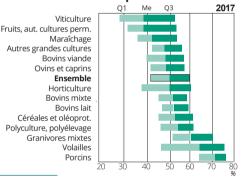


1 Somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux) des subventions d'exploitations et des produits divers non exceptionnels

exceptionnes.

2. Les autres charges courantes regroupent principalement les fermages, les assurances, les charges de personnel salarié, les impôts et taxes et les frais financiers. Voir glossaire « PBS » et indicateurs cités. Champ : France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

### Dispersion des poids des consommations intermédiaires dans le produit courant



Lecture : le poids des consommations intermédiaires (CI) dans le produit courant est inférieur pour un quart des exploitations à 42 %, pour la moitié à 51 % et pour les trois quarts à 60 %.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source: Agreste - Rica

### Structure des charges courantes en 2017

Orientations	spéci	arges ifiques Animaux²	Fournit., emballages et petits matériels	Énergie	Autres Cl³	Personnel salarié	Fermages		Autres charges courantes⁴	Charges courantes moy. par exploitat.
					%	•				k€
Céréales et oléoprot.	39,7	1,2	1,9	6,0	10,7	1,9	10,4	19,4	8,8	150,3
Autres grandes cultures	36,5	1,5	4,0	5,2	11,2	8,3	9,4	16,9	7,0	260,7
Maraîchage	19,1	0,1	8,9	9,8	18,1	26,0	1,6	12,3	4,0	300,2
Horticulture	30,5	0,0	11,7	6,2	11,7	26,0	2,2	7,9	3,7	237,7
Viticulture	14,4	0,1	12,4	3,0	17,7	19,8	11,6	14,3	6,8	186,2
Fruits, aut. cultures perm.	15,9	0,1	9,1	4,4	19,4	28,2	4,0	13,0	5,8	213,3
Bovins lait	15,6	25,6	6,3	5,7	12,2	2,5	6,0	19,4	6,8	188,4
Bovins viande	11,9	21,8	6,6	6,3	12,8	1,9	8,5	21,7	8,5	109,8
Bovins mixte	14,6	25,4	6,7	6,2	11,3	2,2	6,8	19,7	7,1	194,4
Ovins et caprins	10,0	26,9	7,0	6,0	13,2	3,5	5,2	21,0	7,3	104,7
Porcins	6,2	57,7	4,3	4,1	7,0	5,0	1,8	9,7	4,4	536,1
Volailles	6,3	52,3	5,7	5,5	7,5	3,0	1,9	12,5	5,3	277,5
Granivores mixte	12,2	42,4	4,4	5,4	9,2	1,8	4,6	14,3	5,7	309,1
Polyculture, polyélevage	23,0	17,1	4,9	5,8	11,7	5,0	7,3	17,8	7,3	209,3
Ensemble	20,7	16,4	6,3	5,4	12,4	7,9	7,3	16,7	6,9	192,7

1. Cultures: Engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, travaux et services pour cultures et irrigation.

2. Animaux: aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits reproduction animale, travaux et services pour élevage, honoraires vétérinaires, locations

3. Autres consommations intermédiaires : entretien et réparation matériel et bâtiments, personnel extérieur à l'entreprise, services divers et divers frais de gestion. 4. Autres charges courantes : assurances, impôts et taxes et frais financiers.

Voir glossaire « consommations intermédiaires » ; « dotations aux amortissements ».

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

# Résultats des exploitations

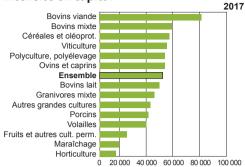
### valeur ajoutée et facteurs de production

Pour produire de la richesse, définie ici comme la valeur ajoutée (production moins consommations intermédiaires, fermages déduits) augmentée des subventions d'exploitation, différents facteurs de production sont combinés au sein d'une exploitation agricole: capital et travail, qu'il soit salarié ou non salarié. L'apport de chacun de ces facteurs dans la production d'une exploitation est évalué par son intensité.

L'intensité en capital (actif du bilan rapporté à la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation) mesure la valeur des moyens matériels et financiers à mettre en œuvre pour créer une unité de richesse. Les exploitations spécialisées en élevage, doivent, proportionnellement à la richesse créée, apporter en moyenne davantage de capital que les exploitations spécialisées dans les productions maraîchères, horticoles ou fruitières. L'intensité en travail (nombre d'unités de travail mobilisées pour produire 10 000 € de richesse) est relativement élevée dans ces dernières.

En 20 ans, la taille moyenne des exploitations « moyennes et grandes » a augmenté de moitié. L'intensité en capital a crû alors que l'intensité en travail est restée stable. La valeur du capital mobilisé par unité de travail a donc augmenté.

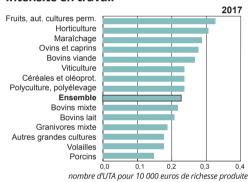
#### Intensité en capital



Valeur de l'actif au bilan pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture: en 2017, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée - hors fermages - et subventions d'exploitation) une exploitation mobilise 50 800 € d'actifs en moyenne. Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS » Source: Agreste - Rica

#### Intensité en travail



Lecture: en 2017, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée - hors fermages - et subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 0,23 unité de travail annuel.

Voir glossaire : «UTA», «PBS».

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

Voir glossaire « UTA », « PBS ». Source : Agreste - Rica

### Valeur ajoutée, intensité en travail et en capital des exploitations agricoles

En moyenne par exploitation	1995	2000	2005	2010	2015	2017
Main-d'œuvre - salariés et non salariés - Nombre d'UTA	1,75	1,87	2,00	2,06	2,10	2,05
Superficie Agricole Utilisée (SAU) - Nombre d'ha	59,3	68,0	76,2	83,8	90,2	89,6
		1	millier d'eι	ıros 2017		
Valeur ajoutée (fermages non déduits)	: 56,3	60,8	56,8	74,4	75,8	72,1
Fermages	8,0	10,8	11,5	12,7	14,9	14,1
Subventions d'exploitation	22,1	25,5	31,6	32,8	31,3	30,5
Richesse produite : valeur ajoutée (hors fermages) et subventions d'exploitations	70,4	75,6	76,9	94,5	92,3	88,4
Total actif du bilan	299,2	352,4	361,5	410,9	468,4	449,1
Intensité en capital (total actif pour 10 000 € de richesse produite)	42 477	46 634	47 021	43 476	50 772	50 784
Intensité en travail (nombre d'UTA pour 10 000 € de richesse produite)	0,25	0,25	0,26	0,22	0,23	0,23
Total actif / main-d'œuvre (millier d'euros par UTA)	171,0	188,5	180,7	199,5	223,0	218,7

Lecture : En 2017, pour produire 10 000 € de richesse, une exploitation a dû mobiliser 0,23 unité de travail annuel et 50 800 € d'actifs. Elle a mobilisé 218 700 € de capital pour une unité de travail.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

Source : Agreste - Rica

## Résultats des exploitations

### 2017

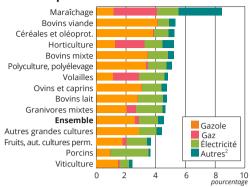
### consommation d'énergie

En 2017, la consommation énergétique des exploitations agricoles moyennes et grandes de métropole est estimée à 3,44 millions de tonneséquivalent-pétrole (Tep). Les charges directes en énergie s'élèvent en moyenne à 10 300 € par exploitation.

La consommation de gazole non routier représente 57 % de la facture énergétique et l'électricité 28 %. Le mix énergétique dépend naturellement de l'orientation des exploitations. Le gazole représente plus de trois quarts de la facture énergétique des éleveurs de bovins viande. Le gaz, qui peut être utilisé pour le chauffage des serres et des bâtiments, constitue 36 % des dépenses énergétiques des horticulteurs et des maraîchers et 37 % pour les aviculteurs. La facture énergétique des éleveurs porcins, repose pour près de 70 % sur l'électricité.

En 2017, les dépenses en énergie augmentent de 5,5 % pour l'ensemble des exploitations agricoles, en partie du fait de la hausse du prix du gazole entre 2016 et 2017. Les dépenses d'énergie augmentent de plus de 9 % pour les éleveurs de bovins viande. A contrario, la facture des horticulteurs diminue de 3 % en un an. Les charges en énergie pèsent pour 4,5 % dans les produits courants, subventions comprises. Selon les orientations productives, ce poids se situe entre 2,4 % pour les viticulteurs et 8,3 % pour les maraîchers.

### Part des dépenses directes en énergie dans les produits courants<sup>1</sup> en 2017



1. Somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), 2. Fioul domestique, essence, ethanol, divers.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

### Consommation énergétique des exploitations agricoles

	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
	millier de tep¹								
Total	3 537	3 789	3 616	3 714	3 541	3 437			
Combustibles	81,7	80,4	82,5	81,7	82,3	82,6			
dont carburants	67,9	66,3	70,4	68,3	69,1	69,8			
gaz	11,2	11,4	9,7	9,6	9,4	9,3			
fioul domestique	1,3	1,1	0,8	1,2	1,2	1,0			
Électricité	18,3	19,6	17,5	18,3	17,7	17,4			

1. Les volumes de chacune des sources d'énergie ont été convertis en tonnes-équivalent-pétrole (tep).

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

### Charges en énergie selon les orientations en 2017

	Part de chaque énergie dans la charge totale <sup>2</sup>						
Orientations	2017	Évolution <sup>1</sup> 2017/16	Gazole <sup>3</sup>	Gaz	Électricité	Autres <sup>4</sup>	
	millier d'euros	%		9	%		
Céréales et oléoprot.	9,0	4,2	72,2	1,6	18,4	7,8	
Autres grandes cultures	13,6	6,3	63,7	1,2	25,9	9,1	
Maraîchage	29,3	0,2	13,4	34,8	16,9	34,9	
Horticulture	14,6	-2,8	23,7	37,4	23,3	15,6	
Viticulture	5,6	7,6	59,7	4,7	26,2	9,4	
Fruits, aut. cultures perm.	9,5	7,2	47,5	7,5	37,6	7,5	
Bovins lait	10,8	8,0	58,4	0,6	35,0	6,0	
Bovins viande	7,0	9,2	76,8	0,7	14,0	8,5	
Bovins mixte	12,0	7,8	65,8	0,7	26,2	7,4	
Ovins et caprins	6,2	7,4	63,8	0,9	27,5	7,8	
Porcins	21,9	1,7	24,8	1,3	69,8	4,1	
Volailles	15,3	3,0	22,4	37,2	34,9	5,4	
Granivores mixtes	16,8	6,3	43,3	14,2	37,3	5,1	
Polyculture, polyélevage	12,1	6,8	65,0	3,3	24,5	7,2	
Ensemble	10,3	5,5	56,8	6,8	27,6	8,9	

1. Les évolutions sont calculées à partir d'un échantillon d'exploitations présentes les deux années. Les évolutions des valeurs monétaires sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice du prix du PIB.

2. La somme des quatre types d'énergie est égale à 100 %.

3. À partir de novembre 2011, le gazole non routier est devenu le carburant obligatoire pour les tracteurs et les autres engins mobiles utilisés en agriculture.

4. Fioul domestique, essence, éthanol, divers.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS ».

Source : Agreste - Rica

# Résultats des exploitations

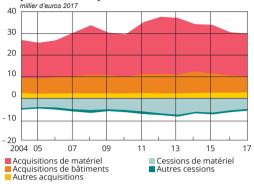
#### investissement

En 2017, le montant moyen des acquisitions de bâtiments d'exploitation, de matériel agricole et de cheptel ainsi que les réalisations de plantations est de 31 200 € par exploitation, tandis que les cessions s'élèvent à 6 300 €. L'investissement défini comme la différence entre les acquisitions et les cessions de ces actifs, baisse de 12 % par rapport à 2016 pour atteindre 24 900 € en 2017.

Cette diminution résulte à la fois d'un repli des achats de matériels (- 3 %) et des dépenses en bâtiment (- 20 %). L'investissement recule surtout chez les maraîchers (- 53 %) et les céréaliers (- 29 %) et de façon moindre dans les élevages de bovins viande (- 18 %). À l'inverse, une nette hausse de l'investissement s'observe dans les élevages de porcins (+ 49 %) et de volailles (+ 34 %). En 2017, l'investissement moyen est près de quatre fois plus élevé pour les éleveurs de porcins (46 400 €) que pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (12 000 €).

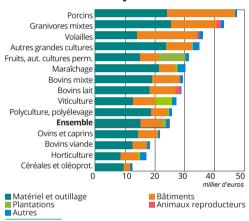
Toutes orientations confondues, la part des exploitations qui n'investissent pas ou dont les cessions sont supérieures aux acquisitions passe de 24 % en 2016 à 26 % en 2017. La part de celles dont les investissements sont supérieurs à 50 000 € se maintient à 15 %. Ces dernières. qui réalisent 64 % de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations, financent ces investissements grâce à leur capacité d'autofinancement élevée et au recours à l'emprunt.

### Acquisitions et cessions moyennes par exploitation depuis 2004



Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

#### Investissement<sup>1</sup> moyen en 2017



1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

### Répartition des exploitations et principaux flux financiers selon la tranche d'investissement<sup>1</sup> en 2017

Tranche d'investissement	Moins de 0 €	0 €	0 à moins de 10 k€	10 à moins de 25 k€	25 à moins de 50 k€	50 k€ ou plus	Ensemble
				répartition en	%		
Effectif d'exploitations	16	11	27	17	14	15	100
Acquisitions d'immobilisations	3	0	5	10	19	64	100
Cessions d'immobilisations	29	0	5	8	17	41	100
Montant moyen par exploitation				millier d'euro	s		
Production brute standard	118,5	105,7	130,4	169,1	194,2	285,1	165,2
Capacité d'autofinancement	45,8	37,3	51,5	71,4	89,9	135,5	70,8
Prélèvements privés	37,9	18,2	31,0	36,8	49,3	56,5	38,2
Autofinancements	7,9	19,2	20,5	34,6	40,6	78,9	32,6
Nouvelles dettes financières	14,2	6,1	13,9	22,7	42,4	113,6	33,9
Remboursements dettes financières	29,1	15,6	25,4	33,8	44,5	66,0	35,3
Acquisitions d'immobilisations	5,1	0,0	5,3	17,6	41,1	131,7	31,2
Cessions d'immobilisations	11,6	0,0	1,1	2,9	7,7	17,2	6,3

Lecture : 27 % des exploitations ont investi entre 0 et 10 000 €, avec un montant moyen d'acquisitions par exploitation de 5 300 € et de 1 100 € de cessions.

<sup>1.</sup> L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux réproducteurs Champ : France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS » et ensemble des termes de ce tableau. Source : Agreste - Rica

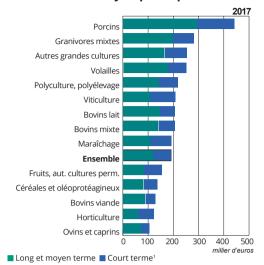
### Résultats des exploitations 2017 endettement

En 2017, l'endettement des exploitations agricoles moyennes et grandes atteint 191 400 € en moyenne, en baisse de 2 % par rapport à 2016. Les emprunts à long ou à moyen terme, destinés à financer les investissements et le fonds de roulement des exploitations, constituent en moyenne 64 % de l'endettement total (- 1 point par rapport à 2016).

Le niveau d'endettement des exploitations est très hétérogène : il est inférieur à 50 000 € pour 28 % des exploitations et dépasse 300 000 € pour 19 % d'entre elles. Le montant des dettes dépend de la taille des exploitations : les très grandes exploitations (16 % de l'effectif couvert par le Rica) concentrent plus de 41 % de l'endettement total. Compte tenu de la variabilité des tailles d'exploitation et des coûts de structure, l'endettement moyen affiche des niveaux plus ou moins importants selon l'orientation productive. Il est quatre fois plus élevé chez les éleveurs de porcs (445 300 €) que chez les éleveurs d'ovinscaprins (106 500 €) ou que dans les exploitations horticoles (123 100 €)

L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation. Une exploitation dont le chef est âgé de moins de 40 ans, recourant à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires à son installation, est endettée à hauteur de 264 400 € en moyenne : c'est 83 % de plus qu'une exploitation dont le chef est âgé de plus de 60 ans, qui a amorti une partie importante de ses actifs.

### **Endettement moyen par exploitation**



1. Y compris crédit fournisseur.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS ». Source : Agreste - Rica

#### Endettement moyen à long terme et court terme



1. Y compris crédit fournisseur.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS ». Source : Agreste - Rica

#### Endettement des exploitations selon la classe de dimension économique en 2017

	Répartition des exploitations				Répa	rtition de l	'endetteme	ent
Classe d'endettement	Moyennes	Grandes¹	Très grandes	Ensemble	Moyennes	Grandes¹	Très grandes	Ensemble
		9	6			%	Ó	
Moins de 50 000 €	22,7	4,4	0,5	27,5	2,6	0,6	0,1	3,3
50 000 à < 100 000 €	12,2	6,3	0,9	19,4	4,6	2,5	0,3	7,4
100 000 à < 150 000 €	5,4	5,9	1,1	12,4	3,4	3,9	0,7	8,0
150 000 à < 200 000 €	2,5	5,7	1,2	9,4	2,2	5,2	1,1	8,5
200 000 à < 250 000 €	1,7		1,4		1,9	4,6	1,6	8,2
250 000 à < 300 000 €	0,7		1,2				1,8	
300 000 à < 350 000 €	0,4		1,2		0,6		2,0	
350 000 à < 400 000 €	0,2	1,7	1,2	3,1			2,3	6,1
400 000 € ou plus	0,5	3,9	7,7	12,0	1,3	11,5	31,5	44,3
Total	46,2	37,5	16,3	100,0	18,1	40,4	41,5	100,0

Lecture : les exploitations de dimension « moyenne » dont l'endettement est inférieur à 50 000 euros représentent 22,7 % de l'ensemble des exploitations « moyenne et grandes » et concentrent 2,6 % de l'endettement total.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS ».

Source : Agreste - Rica

### Résultats des exploitations 2017

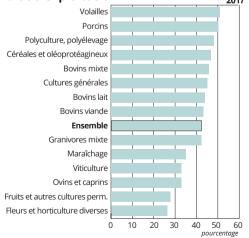
### endettement

En 2017, le taux d'endettement des exploitations moyennes et grandes s'établit en moyenne à 42,6 %, en baisse après plusieurs années consécutives de hausse. La structure de financement des exploitations varie selon les orientations productives : les exploitations en élevage de bovins viande ou en viticulture sont essentiellement financées sur fonds propres. Le taux d'endettement est nettement supérieur pour les élevages de volailles ou porcins.

Avec la hausse des résultats en 2017 dans la plupart des productions, le poids de l'endettement se réduit nettement pour atteindre 42,5 %. Cette baisse est particulièrement marquée pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (- 50 points) et significative pour les élevages de granivores mixtes (- 30 points) et pour les exploitations en polyculture-polyélevage (- 29 points). Depuis une guinzaine d'années, avec la baisse des taux d'intérêt, le poids des charges financières (paiements des intérêts) a tendance à diminuer tandis que celui des remboursements de capital augmente.

Après prise en compte des cotisations sociales de l'exploitant, le solde « disponible » pour l'autofinancement de l'investissement et la rémunération de l'exploitant est de 32 700 € en 2017, en hausse de 47 % en un an.

#### Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation<sup>1</sup> 2017



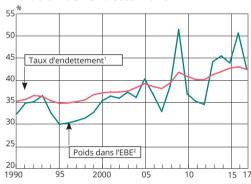
<sup>1.</sup> Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation. Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source: Agreste - Rica

#### Taux d'endettement<sup>1</sup>



1. Ensemble des dettes rapporté au total de l'actif. Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

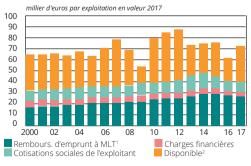
#### Évolution de l'endettement



- 1. Ensemble des dettes rapporté au total de l'actif.
- 2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source: Agreste - Rica

### Évolution des principaux flux financiers



1. MLT : moyen et long terme.

2. Disponible: EBE - remboursement d'emprunt MLT - charges financières - cotisations sociales de l'exploitant. Source: Agreste-Rica

### Résultats des exploitations

# capital

En 2017, l'actif du bilan d'une exploitation « moyenne ou grande » s'élève à 449 100 € en moyenne. Il est composé à 58 % d'immobilisations, à 22 % de stocks, lesquels comprennent notamment les animaux non reproducteurs et les vins en cours de vieillissement, et à 19 % de créances à court terme sur des tiers (principalement des clients) et de disponibilités (trésorerie). Ces actifs sont financés à hauteur de 57 % par des capitaux propres et à 31 % par des dettes financières.

Les immobilisations, de 261 600 € en movenne. sont constituées principalement du matériel (28 %) et des bâtiments ou des installations (25 %). Depuis une vingtaine d'années, la part des terres comptabilisées dans l'actif immobilisé ne cesse de diminuer (17 % de la valeur comptable en 2017 contre 36 % en 1990). Ceci est dû à l'augmentation des terres en fermage et au développement des formes sociétaires (les terres étant alors le plus souvent louées par les exploitations auprès de leurs associés). Les immobilisations sont d'environ 409 400 € en moyenne pour les exploitations porcines, contre un peu moins de 188 000 € en maraîchage.

En tenant compte de l'ensemble des terres utilisées (y compris les terres en fermage non comptabilisées dans le bilan d'une exploitation) évaluées à leur valeur vénale, le capital mobilisé par l'ensemble des exploitations agricoles « moyennes et grandes » est estimé à 335 milliards d'euros en 2017, dont 219 milliards d'euros de foncier

Le passif est constitué à plus de 87 % de ressources durables, capitaux propres (53 %) et emprunts à long ou moyen terme (34 %).

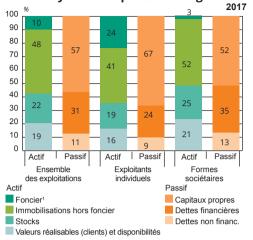
#### Bilan financier de l'agriculture

	2007	2017
	milliard d'eu	ros 2017
Bâtiments et installations	18,0	19,1
Matériel et outillage	19,5	21,0
Cheptel (animaux reproducteurs et circulants)	20,2	19,9
Immobilisations incorporelles et financières et autres immobilisations corporelles¹	7,2	7,8
Stocks (non compris animaux circulants)	22,6	22,9
Valeurs réalisables et disponibles	19,0	24,7
Régularisation actif	0,5	0,5
Total actif (hors foncier)	106,9	115,9
Capitaux propres des exploitants (hors foncier)	60,7	61,4
Dettes financières (hors fonciers)	33,0	38,9
Dettes non financières	13,2	15,5
Régularisation passif	0,0	0,1
Total passif (hors foncier)	106,9	115,9
Valorisation de la SAU <sup>2</sup>	176,4	219,1
Ensemble des actifs	283,4	335,1
1. « Autres immobilisations corporelles » reg	roupe nota	mment les

aménagements de terrains, les plantations, et les améliorations de fonds. 2. Tous modes de faire valoir confondus, à partir de la valeur vénale des terres libres à la vente.

Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Source : Agreste - Rica

### Bilan moyen des exploitations agricoles

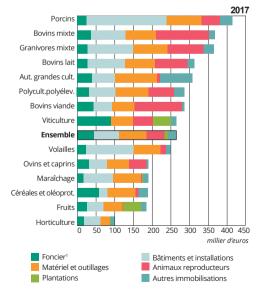


Lecture : en 2017, en moyenne, l'actif de l'ensemble des exploitations est de 449 milliers d'euros, celui des exploitants individuels de 328 milliers d'euros et celui des formes sociétaires de 560 milliers d'euros.

#### Immobilisations movennes par exploitation

	1990		2017	
	millier d'euros	%	millier d'euros	%
	2017		2017	
Foncier <sup>1</sup>	68,6	36	45,1	17
Bâtiments et installations d'exploitation	30,5	16	65,9	25
Matériel et outillage	42,6	22	72,2	28
Plantations	7,0	4	9,2	4
Animaux reproducteurs	32,7	17	46,8	18
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	10,6	6	22,5	9
Immobilisations totales	192,0	100	261,6	100

#### · Immobilisations selon l'orientation



<sup>1.</sup> Foncier: terres agricoles en propriété (y.c. aménagements). Champ: France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ». Voir glossaire « PBS » Source : Agreste - Rica

#### **Entreprises**

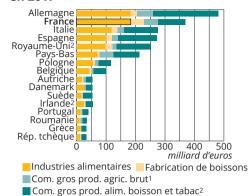
#### IAA, commerce de gros agroalimentaire et artisanat commercial

En 2017, le secteur agroalimentaire compte 77 300 entreprises (72 800 unités légales indépendantes et 4500 « unités profilées »). Ce secteur emploie 789 100 salariés en équivalent temps plein (ETP) hors intérim : 461 500 dans les industries agroalimentaires (IAA), 179 400 dans le commerce de gros de produits agroalimentaires et 148 200 dans l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie. Les entreprises agroalimentaires emploient 6,6 % des salariés en équivalent temps plein des entreprises non financières et non agricoles implantées en France, et réalisent 10,1 % du chiffre d'affaires, 11,7 % des exportations et 6,2 % de la valeur aioutée.

La valeur ajoutée de la branche agroalimentaire augmente nettement et de façon continue depuis 2013 (+ 0,9 % en 2017).

La France représente 19 % du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires de l'Union européenne à 28. En termes de chiffre d'affaires, elle se situe au premier rang européen dans les industries alimentaires et la fabrication des boissons. Elle occupe la troisième place derrière l'Allemagne et les Pays-Bas dans le commerce de produits agricoles bruts et d'animaux vivants et le cinquième rang derrière l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni dans le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac.

#### Chiffre d'affaires des pays de l'UE en 2017



Note: les 16 pays représentés dans le graphique représentent 96 % du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires de l'UE à 28.

1. Y compris animaux vivants. 2. Les données de la fabrication des boissons sont indisponibles pour l'Irlande depuis 2014 et pour le Royaume-Uni depuis 2012. L'évolution des industries alimentaires a été appliquée pour estimer le chiffre d'affaires de ce secteur en 2017.

Source : Eurostat

#### Valeur ajoutée brute de la branche agroalimentaire1



 La branche, fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, regroupe l'ensemble des unités de production homogènes fabricant les produits cités. Source : Insee - Comptes de la nation - Base 2014

#### Chiffres clés des entreprises agroalimentaires en 2017<sup>1</sup>

	Entre-	Effecti	s salariés	Chiffre d'	affaires HT	Valeur	Excédent	Résultat
Secteur d'activité (Naf rév. 2)	prises <sup>1</sup>	en ETP²	au 31 décembre³	total	à l'expor- tation	ajoutée <sup>4</sup>	brut d'ex- ploitation	net comp- table
		nombre			n	nillion d'eurc	)S	
Ensemble des entreprises agroalimentaires	77 295	789 074		376 963	83 545	65 563	19 609	21 058
Poids dans l'économie marchande⁴ non financière (%)	2,8	6,6		10,1	11,7	6,2	7,4	11,0
Industrie agroalimentaire	15 040	461 544		213 047	55 145	43 772	14 269	18 081
Poids dans l'industrie manufacturière (%)	7,5	16,9		20,8	12,7	17,0	22,0	26,4
Commerce de gros de produits agroalimentaires	22 464	179 375		150 104	28 333	15 357	4 187	2 431
Poids dans le commerce de gros (%)	15,3	21,4		22,7	27,9	16,2	20,2	19,4
Artisanat commercial	39 791	148 155		13 812	67	6 435	1 152	547
Charcuterie	3 224	10 892		1 468	6	479	20	- 80
Cuisson de produits de boulangerie	2 439	7 657		758	7	276	5	- 50
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	29 886	118 467		10 598	46	5 224	1 063	649
Pâtisserie	4 242	11 138		987	8	456	65	27

<sup>1.</sup> Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Les chiffres clés 2017 ne sont pas comparables aux chiffres clés 2016 publiés dans GraphAgri 2018. La généralisation par automatisation des unités profilées, en regroupant des unités légales appartenant à un même groupe conduit à diminuer mécaniquement le nombre d'entreprises et à procéder à des réallocations sectorielles qui touchent l'ensemble des agrégats présentés dans le tableau. À méthodologie constante, sur le champ total des entreprises agroalimentaires, le nombre d'entreprises est stable (0,2 %) entre 2016 et 2017 et le nombre de salariés augmente de 2,5 % sur la même période. Voir glossaire « Esane ». 2. En équivalent-temps-plein. 3. Non disponible en 2017 du fait du passage de la Déclaration annuelle de données sociales à la Déclaration sociale nominative. 4. Y compris autres produits et autres charges.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, y compris artisanat commercial, tabac exclu, Dom inclus. Sources: Insee - Esane, traitements SSP

## **Entreprises**

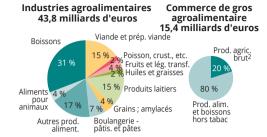
# IAA et commerce de gros agroalimentaire

Les entreprises de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires comptent 37 500 entreprises (33 800 unités légales indépendantes et 3 700 « unités profilées ») et 640 900 salariés ETP en 2017. Plus de la moitié de ces entreprises relèvent du commerce de gros mais moins d'un tiers des salariés y sont employés. Les autres entreprises relèvent des industries agroalimentaires (IAA). Les effectifs salariés (hors intérim) des IAA augmentent légèrement entre fin 2016 et fin 2017 (+ 0,7 % dans les IAA contre + 0,1 % dans l'industrie manufacturière).

La transformation des produits issus de l'élevage (viande et produits laitiers) génère 30 % de la valeur ajoutée du secteur des industries agroalimentaires, la fabrication de boissons 31 % et celle des autres produits alimentaires (sucre, chocolaterie, café, aliments diététiques, plats préparés) 17 %.

En 2017, les 22 500 entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires réalisent 16 % de la valeur ajoutée du commerce de gros. Près de 80 % de la valeur ajoutée de ce secteur provient du négoce des produits alimentaires et boissons hors tabac, le reste de celui des produits agricoles bruts et d'animaux vivants.

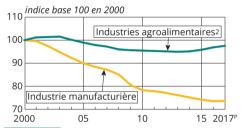
## Valeur ajoutée¹ par secteur d'activité en 2017



1. Y compris autres produits et autres charges. 2. Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

#### Emploi salarié hors intérim<sup>1</sup>



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire. 2. Y compris artisanat commercial. La source ne permet pas de distinguer l'artisanat commercial au sein des industries alimentaires.

Champ : France métropolitaine au lieu de travail, données brutes. Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

#### Chiffres clés des industries et du commerce de gros de produits agroalimentaires en 2017<sup>1</sup>

	Entre-	Effectif	s salariés	Chiffre d'	affaires HT	Valeur	Excédent	Résultat
Secteur d'activité (Naf rév. 2)	prises <sup>1</sup>	en ETP²	au 31 décembre³	total	à l'expor- tation	ajoutée4	brut d'ex- ploitation	net comp- table
		nombre	2		n	nillion d'eur	ros	
Industrie et commerce de gros de produits agroalimentaires	37 504	640 920		363 151	83 478	59 128	18 456	20 511
Industries agroalimentaires	15 040	461 544		213 047	55 145	43 772	14 269	18 081
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 943	106 438		38 968	3 746	6 376	907	354
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	322	11 021		4 455	574	744	170	201
Transf. et conserv. de fruits et légumes	1 367	23 781		8 766	1 936	1 714	456	229
Fab. huile et graisse végétale et animale	224	8 684		9 480	2 730	840	141	- 58
Fab. de produits laitiers	1 199	78 000		38 678	9 306	6 412	1 662	846
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	389	19 842		10 839	4 782	1 865	500	180
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	1 767	48 148		13 342	1 714	3 189	767	203
Fab. autres produits alimentaires	4 050	77 786		32 278	9 111	7 396	2 388	503
Fab. d'aliments pour animaux	304	13 545		9 113	2 151	1 631	628	480
Fab. de boissons	3 475	74 298		47 128	19 095	13 605	6 651	15 142
Commerce de gros de produits agroalimentaires	22 464	179 375		150 104	28 333	15 357	4 187	2 431
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	4 762	42 018		48 072	8 749	3 112	686	195
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	17 702	137 357		102 031	19 584	12 244	3 501	2 236

<sup>1.</sup> Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Les chiffres clés 2017 ne sont pas comparables aux chiffres clés 2016 publiés dans GraphAgri 2018. La généralisation par automatisation des unités profilées, en regroupant des unités légales appartenant à un même groupe conduit à diminuer mécaniquement le nombre d'entreprises et à procéder à des réallocations sectorielles qui touchent l'ensemble des agrégats présentés dans le tableau. A méthodologie constante, entre 2016 et 2017, le nombre d'entreprises est stable et le nombre de salariés augmente de 2 % sur le champ des industries et commerce de gros de produits agroalimentaires et le nombre d'entreprises augmente de 3 % sur le champ du commerce de gros de produits agroalimentaires. Voir glossaire « Esane ». 2. En équivalent-temps-plein. 3. Non disponible en 2017 du fait du passage de la Déclaration annuelle de données sociales à la Déclaration sociale nominative. 4. Y compris autres produits et autres charges.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

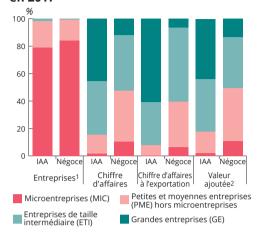
## **Entreprises**

#### IAA et commerce de gros agroalimentaire par catégorie

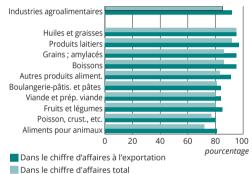
Les entreprises des industries agroalimentaires sont, pour l'essentiel, des microentreprises (79 % en 2017) ou des petites et moyennes entreprises (19 %). Cependant, les 300 entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (ETI-GE) réalisent 85 % du chiffre d'affaires et 92 % à l'exportation. Ce sont les grandes entreprises qui génèrent la plus grande part du chiffre d'affaires (46 %), de la valeur ajoutée (44 %) et des exportations (61 %) du secteur. Les grandes entreprises (GE) emploient 36 % des salariés en ETP. Avec 21 % des salariés en ETP, 14 % du chiffre d'affaires, 16 % de la valeur ajoutée et 7 % des exportations du secteur, le poids des petites et moyennes entreprises (PME) est relativement plus faible que dans le reste de l'industrie manufacturière (28 % des salariés en ETP, 15 % du chiffre d'affaires, 20 % de la valeur ajoutée et 8 % des exportations).

Les entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires sont également essentiellement des microentreprises (MIC) (84 % en 2017). Celles-ci réalisent 10 % du chiffre d'affaires du secteur. Avec 15 % des unités, les petites et moyennes entreprises réalisent 37 % du chiffre d'affaires, 33 % des exportations et contribuent à 39 % de la valeur ajoutée du secteur. Les cinq grandes entreprises de ce secteur concentrent 12 % du chiffre d'affaires.

#### Répartition par catégorie d'entreprise en 2017



#### Part des ETI-GE dans les IAA



Négoce : commerce de gros de produits agroalimentaires.

1. Les entreprises sont constituées d'unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».

2. Y compris autres produits et autres charges.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus. Sources: Insee – Esane, traitements SSP

#### Principaux résultats des entreprises agroalimentaires par catégorie en 2017

	Entre-	Effectif	s salariés	Chiffre d	'affaires HT	Valeur	Excédent	Résultat
Catégorie d'entreprise <sup>1</sup>	prises <sup>1</sup>	en ETP²	au 31 décembre³	total	à l'expor- tation	ajoutée⁴	brut d'ex- ploitation	net comp- table
		nombre				million d'euro	S	
Industries agroalimentaires								
Microentreprises (MIC)	11 869	14 060		3 286	139	890	203	318
Petites et moyennes (PME) hors microentreprises	2 869	96 177		29 528	4 051	6 849	1 969	862
Taille intermédiaire (ETI)	281	183 053		83 290	17 359	16 739	5 077	2 218
Grandes entreprises (GE)	21	168 254		96 944	33 596	19 294	7 021	14 683
Commerce de gros de produits	agroalime	ntaires						
Microentreprises (MIC)	18 890	21 021		15 407	1 763	1 651	413	235
Petites et moyennes (PME) hors microentreprises	3 370	68 124	<b></b>	56 063	9 450	5 920	1 875	1 367
Taille intermédiaire (ETI)	199	64 250		60 573	15 231	5 699	1 550	876
Grandes entreprises (GE)	5	25 980		18 061	1 889	2 086	348	- 52

<sup>1.</sup> Les entreprises sont constituées d'unités légales et des unités « profilées ». À la suite de la généralisation du profilage d'entreprises par l'Insee, les chiffres 2017 ne sont pas comparables aux résultats diffusés antérieurement. Voir glossaire « Esane ».

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

<sup>2.</sup> En équivalent-temps-plein. 3. Non disponible en 2017 du fait du passage de la Déclaration annuelle de données sociales à la Déclaration sociale nominative. 4. Y compris autres produits et autres charges.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

#### **Entreprises exportatrices**

#### IAA et commerce de gros agroalimentaire

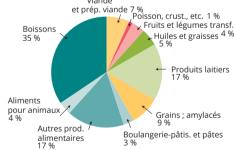
En 2017, 9 400 entreprises (7 100 unités légales indépendantes et 2 300 « unités profilées »), soit 25 % de l'ensemble des entreprises de l'industrie et du commerce de gros de produits agroalimentaires, déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation pour un montant de 83 milliards d'euros. Les IAA contribuent davantage aux exportations que le commerce de gros de produits agroalimentaires (55 milliards contre 28).

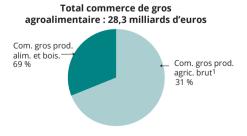
Parmi les entreprises exportatrices, les grandes entreprises, qui représentent 0,3 % de l'ensemble des entreprises exportatrices, réalisent 43 % des exportations. Leur taux d'exportation moyen est le plus élevé (31 %) devant celui des microentreprises (27 %).

Le taux d'exportation des IAA est de 28 %. Il est plus élevé dans le travail du grain (47 %), la fabrication de boissons (43 %) et des autres produits alimentaires (30 %). Il est plus faible dans le secteur de la transformation du poisson (14 %), de la boulangerie-pâtisserie (13 %) et de la transformation de la viande (11 %), qui sont des industries de produits périssables. Le taux d'exportation est de 24 % dans le commerce de gros de produits agroalimentaires.

#### Chiffre d'affaires à l'exportation en 2017







<sup>1.</sup> Y compris animaux vivants.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

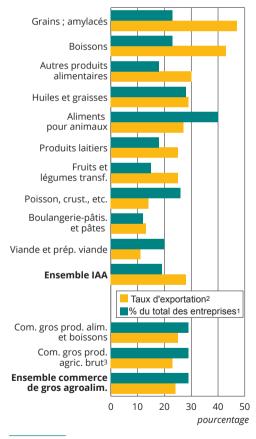
#### Entreprises exportatrices en 2017

#### • Selon la catégorie d'entreprise<sup>1</sup>

Catégorie d'entreprise	Entre- prises expor- tatrices	Chiffre d'affaire à l'expor- tation	Taux d'expor- tation²
		%	
Microentreprises (MIC)	58	2	27
Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	37	16	23
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5	39	24
Grandes entreprises (GE)	0,3	43	31

Lecture : les microentreprises représentent 58 % de l'ensemble des entreprises exportatrices. Elles réalisent 2 % des exportations des IAA et du commerce de gros agroalimentaire. Leur taux d'exportation est de 27 %.

#### Selon le secteur d'activité



<sup>1.</sup> Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». À la suite de la généralisation du profilage d'entreprises par l'Insee, les chiffres 2017 ne sont pas comparables aux résultats diffusés antérieurement. Voir glossaire « Esane ».

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus

<sup>2.</sup> Le taux d'exportation est calculé sur le champ des seules entreprises exportatrices.

<sup>3.</sup> Y compris animaux vivants.

## Résultats économiques

#### Taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

En 2017, comme en 2016, la valeur ajoutée des IAA se situe autour de 21 % de leur chiffre d'affaires, contre 25 % dans l'industrie manufacturière. Ce taux de valeur ajoutée est plus élevé dans la fabrication de boissons (29 %), la boulangerie-pâtisserie et les pâtes (24 %), et les autres produits alimentaires (23 %) notamment le chocolat, le thé et le café ainsi que les condiments. En revanche, il est très faible pour les huiles et graisses (9 %). Dans ce secteur, la part des achats de matières premières et de marchandises dans le total des charges est la plus élevée (78 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de valeur ajoutée est plus élevé dans les microentreprises (27 %). Dans le secteur des boissons, il est au contraire plus élevé dans les grandes entreprises (33 %).

En 2017, dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge commerciale est de 24 % contre 26 % dans le commerce de gros en général. Il est deux fois plus élevé dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés (30 %) que dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (14 %) où le poids des achats de marchandises prédomine (81 %).

#### Part des charges d'exploitation et VACF1 en 2017

	Achat matières pre- mières	Achats marchan- dises	Autres charges¹	VACF <sup>1</sup>
Viande et prép. viande	48	18	19	15
Poisson, crust., etc.	46	17	21	16
Fruits et légumes transf.	43	15	23	18
Huiles et graisses	58	20	14	8
Produits laitiers	47	17	22	15
Grains ; amylacés	34	27	23	15
Boulangerie-pâtis. et pâtes	33	17	28	22
Autres produits alimentaires	35	17	27	21
Aliments pour animaux	41	21	21	17
Boissons	28	17	30	25
Com. gros prod. agric. brut²	5	81	8	6
Com. gros. prod. alim. et bois.	. 3	73	13	11

<sup>1.</sup> VACF : valeur ajoutée au coût des facteurs. Autres charges : autres achats, charges externes, impôts, taxes ..

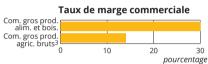
Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

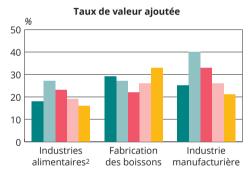
#### Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2017

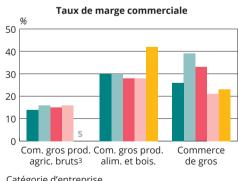
#### Selon le secteur d'activité





#### Selon la catégorie d'entreprise<sup>1</sup>







Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». A la suite de la généralisation du profilage d'entreprises par l'Insee, les chiffres 2017 ne sont pas comparables aux résultats diffusés antérieurement. Voir glossaire « Esane ».

<sup>2.</sup> Y compris animaux vivants.

<sup>2.</sup> Hors artisanat commercial. 3. Y compris animaux vivants. Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus. Sources: Insee - Esane, traitements SSP

## Résultats économiques

#### Taux de marge

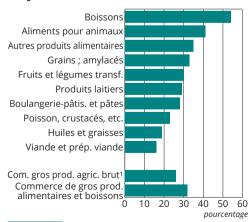
Le taux de marge rapporte l'excédent brut d'exploitation (EBE) - ce qui reste à disposition des entreprises après la rémunération des salariés - à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) - richesse totale produite par l'entreprise. L'EBE permet de financer le renouvellement des équipements usés ou obsolètes, de payer les impôts, et enfin de rémunérer les facteurs de productions engagés.

En moyenne sur la période 2016-2017, le taux de marge (EBE/VACF) des industries agroalimentaires est de 36 %, contre 27 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus faible dans la transformation de viande (16 %) et plus élevé dans la fabrication de boissons (54 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de marge le plus élevé est atteint par les entreprises du secteur des aliments pour animaux (41 %). Tous secteurs agroalimentaires confondus, ce sont les grandes entreprises (GE) qui dégagent le taux de marge le plus élevé (39 %) juste devant les entreprises de taille intermédiaire (ETI) (34 %).

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge est de 30 %, supérieur à l'ensemble du commerce de gros (27 %). Il s'établit à 26 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et à 32 % dans celui de produits agroalimentaires transformés.

Les petites et moyennes entreprises (PME) présentent le plus fort taux de marge (34 %) devant les entreprises de taille intermédiaire (33 %).

## Taux de marge moyenne 2016-2017



<sup>1.</sup> Y compris animaux vivants.

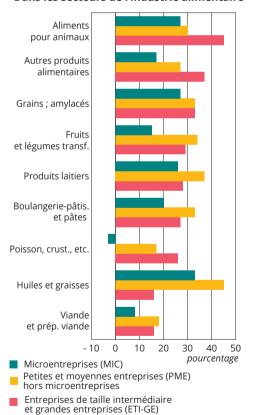
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee – Esane, traitements SSP

# Taux de marge selon la catégorie d'entreprise<sup>1</sup> moyenne 2016-2017

	C	atégor	ie d'ent	reprise	<b>≘</b> ¹
Secteur d'activité	En- sem- ble	МІС	PME hors MIC	ETI	GE
			%		
Industries agroalimentaires	36	23	31	34	39
Industries alimentaires <sup>2</sup>	28	18	27	30	27
Fabrication de boissons	54	39	48	49	58
Industrie manufacturière	27	19	20	27	32
Commerce de gros agroalimentaire	30	24	34	33	17
Com. gros prod. agric. brut <sup>3</sup>	26	36	32	26	S
Com. gros prod. alim. et de boissons	32	21	35	36	22
Commerce de gros	27	16	25	30	32

#### • Dans les secteurs de l'industrie alimentaire<sup>2</sup>



<sup>1.</sup> Les entreprises constituées des unités légales et des unités « profilées » sont classées dans quatre catégories selon leur chiffre d'affaires, leurs effectifs salariés, le total de leur bilan. À la suite de la généralisation du profilage d'entreprises, les chiffres 2017 ne sont pas comparables aux résultats diffusés antérieurement. Voir glossaire « Esane ». 2. Hors artisanat commercial.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

## Résultats économiques

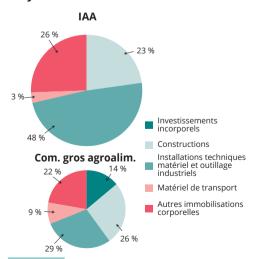
#### Taux d'investissement

Le taux d'investissement mesure la part réservée aux investissements corporels dans la valeur ajoutée. Les investissements correspondent d'une part au financement du renouvellement des équipements usés ou obsolètes, mais aussi à celui de nouveaux équipements et de biens

Sur la période 2016-2017, ce taux est en moyenne de 17 % dans les industries agroalimentaires contre 14 % dans l'industrie manufacturière. La part des investissements dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les microentreprises (MIC), que ce soit dans l'industrie alimentaire (27 %) ou la fabrication de boissons (47 %). La totalité des investissements réalisés par les IAA sont des investissements corporels.

Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises de commerce de gros agroalimentaire est de 14 % contre 8 % dans l'ensemble du commerce de gros. Dans le commerce de gros de produits agricoles bruts, il est porté par les entreprises de taille intermédiaires (ETI) (29 %). Dans le commerce de produits agricoles transformés, les microentreprises (MIC) présentent le plus fort taux d'investissement (13 %). 86 % des investissements des entreprises de ces deux secteurs sont des investissements corporels.

#### Type d'investissement moyenne 2016-2017

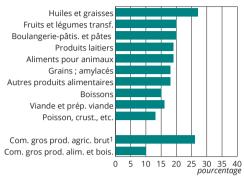


Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu. Dom inclus.

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

#### Taux d'investissement moyenne 2016-2017

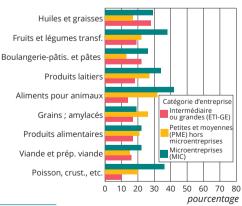
#### · Selon le secteur d'activité



#### Selon la catégorie d'entreprise<sup>2</sup>

Secteur	Cat	tégorie	e d'ent	repris	e²
d'activité (Naf rév. 2)	En- sem- ble	міс	PME hors MIC	ETI	GE
			%		
Industries agroalimentaires	17	31	20	18	15
Industries alimentaires³	18	27	20	19	17
Fabrication de boissons	15	47	22	17	12
Industrie manufacturière	14	13	12	15	13
Commerce de gros agroalimentaire	14	15	12	16	11
Com. gros de prod. agric. bruts¹	26	21	16	29	S
Com. gros prod. alim. et bois.	10	13	11	10	7
Commerce de gros	8	10	8	9	8

#### • Dans les secteurs de l'industrie alimentaire<sup>3</sup>



1. Y compris animaux vivants. 2. Les entreprises constituées des unités légales et des unités « profilées » sont classées dans quatre catégories selon leur chiffre d'affaires, leurs effectifs salariés et le total de leur bilan. À la suite de la généralisation du profilage d'entreprises par l'Insee, les chiffres 2017 ne sont pas comparables aux résultats diffusés antérieurement. Voir glossaire « Esane ». 3. Hors artisanat commercial.

Champ: entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

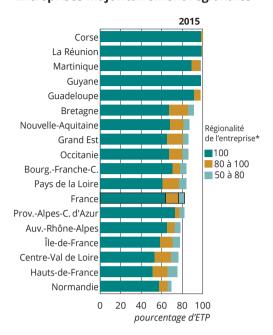
Sources: Insee - Esane, traitements SSP

## **Emploi par région**

Le degré d'implantation régionale d'une entreprise est déterminé par la localisation de ses salariés au sein de ses établissements. Ainsi, une entreprise peut être majoritairement régionale (plus de 50 % des effectifs salariés dans la région), quasi mono-régionale (plus de 80 % des effectifs salariés dans la région) ou mono-régionale (100 % de l'activité dans la région). Si aucune région ne regroupe plus de 50 % des salariés, elle est dite polyrégionale. En 2015, 64 % des effectifs salariés ETP du secteur agroalimentaire sont localisés dans des entreprises mono-régionales. Dans certaines régions insulaires, comme la Corse, La Réunion et la Martinique, cette part est supérieure à 98 % tandis qu'elle se situe à un peu plus de 50 % dans le Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France.

Quatre régions (Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine) regroupent 43 % des effectifs salariés ETP des établissements agroalimentaires (dont l'activité principale est dans l'agroalimentaire). Sur l'ensemble du territoire national, 65 % des effectifs salariés ETP de ces établissements sont rattachés à l'industrie agroalimentaire. Les trois secteurs qui emploient le plus sont : transformation de la viande, autres produits alimentaires et produits laitiers.

#### Entreprises majoritairement régionales



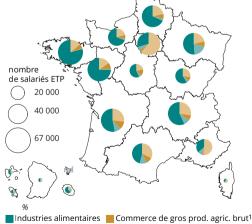
\* Lecture : en Bretagne, les entreprises mono-régionales (100 %) emploient 67 % des ETP du secteur agroalimentaire de la région, les entreprises quasi mono-régionales strictes (80 % à moins de 100 % dans la région) en emploient 19 % et celles ayant de 50 % à moins de 80 % en emploient 6 %.

Champ: entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources: Insee - Clap, Esane, traitements SSP

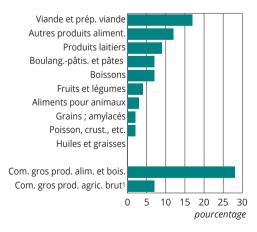
#### Établissements agroalimentaires : emploi salarié ETP en 2015

#### Par région



Industries alimentaires Commerce de gros prod. agric. brut<sup>1</sup> Industries des boissons Commerce de gros prod. alim. et bois.

#### • Par secteur d'activité



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus. Sources : Insee - Clap, traitements SSP

<sup>1.</sup> Y compris animaux vivants.

#### Conditions de travail

#### salariés des IAA

En 2016, les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires (IAA, y compris tabac) sont principalement caractérisées par des contraintes de rythme de travail (cadences, dépendance immédiate avec les collègues, contrôles ou surveillance par la hiérarchie...) et par des facteurs de pénibilité physique. Plus des trois-quarts d'entre eux déclarent rester longtemps debout et plus de la moitié effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents ou porter des charges lourdes. En revanche, ils sont moins nombreux que d'autres salariés de l'industrie à être exposés à des produits dangereux ou des poussières. Plus de la moitié des salariés des IAA déclarent devoir toujours ou souvent se dépêcher. Ils sont cependant moins nombreux que d'autres salariés de l'industrie à mentionner un rythme de travail imposé par un contrôle ou un suivi informatisé.

En 2017, les salariés des industries alimentaires et des boissons ont été victimes de 20 500 accidents du travail ayant nécessité un arrêt et ont déclaré 3 600 maladies professionnelles. Avec 41 accidents du travail pour 1 000 salariés. les industries alimentaires sont plus exposées, en moyenne que l'ensemble des activités couvertes par le régime général (33 pour 1 000). En revanche, le secteur de fabrication de boissons l'est moins (28 pour 1000).

#### Accidents du travail et maladies professionnelles

	2016	2017²	2016	2017²
	nor	nbre	fréquei	ce de nce pour salariés
Industries alimentaires				
Accidents du travail	20 003	19 559	43,7	41,2
Maladies professionnelles	3 433	3 562	7,5	7,5
Fabrication de boisson				
Accidents du travail	831	864	27,0	28,3
Maladies professionnelles	67	59	2,2	1,9
Ensemble des activités <sup>1</sup>				
Accidents du travail	626 227	632 918	33,8	33,4
Maladies professionnelles	48 762	48 522	2,6	2,5

<sup>1.</sup> Activités couvertes par la Cnam, hors agriculture et régimes

#### Conditions de travail en 2016 Proportion de salariés qui déclarent des contraintes

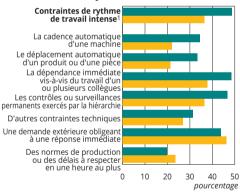
#### · Contraintes et exposition à des risques physiques

_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Industrie agroalimentaire	Industrie: ensemble
	%	
Contraintes physiques intenses	56,6	40,3
Rester longtemps debout	76,3	50,3
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	37,1	32,9
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	52,8	39,9
Porter ou déplacer des charges lourdes	55,2	37,7
Subir des secousses ou des vibrations	12,1	20,7
Exposition à des risques physiques	ues	
Être exposé à un bruit intense <sup>2</sup>	59,0	65,2
Respirer des fumées ou des poussières	42,5	48,7
Être en contact avec des produits dangereux	28,7	42,0

<sup>1.</sup> C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi

2. Bruit qui gène pour entendre une personne située à 3 mètres.

#### Contraintes de rythme de travail



#### Intensité du travail, contrainte de vigilance, insécurité socio-économique



<sup>1.</sup> C'est-à-dire subir au moins trois contraintes de rythme parmi les 7 citées.

spéciaux. 2. Les règles de décompte des salariés ont été modifiées en 2017, de calariés et de entraînant une rupture de série du nombre de salariés et de l'indice de fréquence qui en résulte. Champ : accidents et maladies professionnelles des salariés ayant

donné lieu à un premier versement sur la période considérée ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès. Ces statistiques n'incluent pas celles des bureaux et sièges sociaux pour les accidents du travail. Source: Cnam

Champ : France, salariés de l'industrie. Sources : Dares, Drees, DGAFP, Insee – Enquête Conditions de travail et Risques psychosociaux 2016

#### **Innovation**

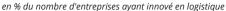
#### entreprises de 10 salariés ou plus

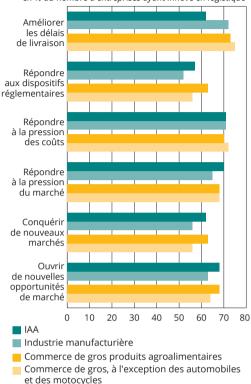
Entre 2014 et 2016, 65 % des entreprises de 10 salariés ou plus de l'industrie agroalimentaire (IAA) et 50 % de celles du commerce de gros de produits agroalimentaires ont innové.

L'innovation est plus fréquente dans les industries agroalimentaires que dans les industries manufacturières (65 % contre 60 %). Sur cette période, les secteurs les plus innovants sont ceux de la transformation et conservation de fruits et légumes, de la fabrication d'autres produits alimentaires (thé, café, chocolat, cacao, condiments...) et de la boulangerie-pâtisserie. Les IAA se distinguent de l'industrie manufacturière dans son ensemble par un taux d'innovation élevé dans le marketing (37 % contre 27 %).

Pour les industries agroalimentaires, répondre à la pression des coûts et du marché constitue les deux principales raisons d'innover en logistique (respectivement 71 % et 70 %). Dans l'industrie manufacturière, c'est l'amélioration des délais de livraison et la pression des coûts qui incitent les entreprises à innover en logistique (respectivement 72 % et 71 %). Dans le commerce de gros agroalimentaire et le commerce de gros dans son ensemble, les entreprises ont innové principalement pour améliorer les délais de livraison (respectivement 73 % et 75 %) et pour répondre à la pression des coûts (respectivement 70 % et 72 %).

#### Les raisons de l'innovation en logistique entre 2014 et 2016





et des motocycles

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France. Source : Insee-CIS 2016, traitements SSP

#### Proportions d'entreprises innovantes entre 2014 et 2016 par type d'innovation

		Inno	vations	technologiq	ues	Innovations non technologiques			
	Tous		Pr	oduits					
Secteur d'activité (Naf rév. 2)	types	En- semble	Total <sup>1</sup>	Dont produits nouveaux	Procé- dés <sup>1</sup>	Ensemble	Organisa- tion <sup>1</sup>	Marketing <sup>1</sup>	
					%				
Industries agroalimentaires	65	51	33	23	35	51	38	37	
Trans. et conserv. viande et prép. viande	50	36	17	14	22	37	28	23	
Trans. et conserv. poisson, crust., etc.	61	44	25	17	33	54	46	33	
Trans. et conserv. de fruits et légumes	96	74	48	35	42	73	60	57	
Fab. huile et graisse végétale et animale	64	55	32	28	15	53	38	35	
Fab. de produits laitiers	58	43	30	19	27	49	32	38	
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	64	59	35	32	35	44	24	37	
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	73	63	42	26	46	58	45	40	
Fab. autres produits alimentaires	81	68	52	40	49	65	48	48	
Fab. d'aliments pour animaux	57	47	34	25	43	34	26	18	
Fabrication de boissons	64	. 44	24	10	31	55	37	48	
Industrie manufacturière	60	48	31	22	35	46	39	27	
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	50	28	13	8	21	45	37	31	
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	40	27	20	11	8	33	30	13	
Com. gros prod. alim. et boisson hors tabac	52	29	12	7	23	48	38	34	
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	53	33	18	13	22	46	37	32	

Lecture: entre 2014 et 2016, 33 % des entreprises des industries agroalimentaires ont innové en produits.

1. Pour chacun des termes voir glossaire « innovation (IAA) ». Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France. Source : Insee-CIS 2016, traitements SSP

### **Technologie** de l'information et de la communication

Début 2018, deux tiers des entreprises de transformation (IAA) et de commerce de gros de produits agroalimentaires de 10 personnes ou plus disposent d'un site web en propre ou partagé.

Cette part augmente très légèrement, par rapport à 2016, dans les industries agroalimentaires (73 %, soit + 2 points) comme dans l'industrie manufacturière (+ 3 points). Dans le commerce de gros agroalimentaire, elle est de 59 %, en deçà du taux constaté dans l'ensemble du commerce de gros (75 %).

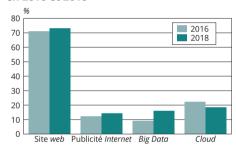
Les IAA ont recours à la publicité payante sur le web dans les mêmes proportions que l'ensemble de l'industrie manufacturière (respectivement 14 % et 12 %), très en deçà du commerce de gros (24 %). En 2018, 18 % des IAA, comme des industries manufacturières, ont acheté des services de cloud computing, en recul par rapport à 2016 (- 4 points). En deux ans, la part des IAA ayant analysé des données massives a presque doublé, passant de 9 % en 2016 à 16 % en 2018. Par ailleurs, plus d'un cinquième des IAA ont utilisé, en 2018, des robots industriels ou de services, une part quasi identique à celle de l'industrie manufacturière.

En 2017, plus de la moitié des IAA pratiquent la vente via un site web ou par des messages de type « Échange de données informatisées » (EDI), contre seulement 22 % dans l'industrie manufacturière.

#### Taux d'utilisation des TIC • Type d'équipement en 2018

	Site web	Publi- cité payante sur le <i>web</i>	Big data¹	Cloud¹	Robots industriels ou de service <sup>1</sup>
			%		
Industrie et commerce de gros de produits agroalimentaires	67	16	17	19	15
Industries agroalimentaires	73	14	16	18	22
Industrie manufacturière (y compris IAA)	73	12	13	18	23
Commerce de gros de produits agroalimentaires	59	18	18	20	7
Commerce de gros	75	24	16	22	6

#### • Taux d'utilisation des TIC dans les industries agroalimentaires en 2016 et 2018



1. Pour chacun des termes, voir glossaire.

Champ : entreprises de 10 personnes occupées ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources: Insee - TIC 2018, traitements SSP

#### Part des entreprises ayant effectué des ventes par commerce électronique en 2017

	IAA	Industrie manufacturière (y compris IAA)	Commerce de gros agroalimentaire	Commerce de gros
			%	
Ventes				
Via un site web ou via des messages de type EDI1	52	22	37	30
Via un site web	21	10	14	18
Via des messages de type EDI <sup>1</sup>	42	15	29	17
Part <sup>2</sup> du chiffre d'affaires (web ou EDI <sup>1</sup> )	55	45	34	41
Part <sup>2</sup> du chiffre d'affaires des ventes par message de type EDI <sup>1</sup>	55	47	43	45
Part <sup>2</sup> du chiffre d'affaires des ventes sur site web	9	14	5	14
Parmi les ventes générées via le web :				
commerce d'entreprise au consommateur	17	6	22	11
commerce inter-entreprises <sup>3</sup>	83	94	79	89

<sup>1.</sup> EDI: Échange de données informatisées.

<sup>2.</sup> Calculée sur le champ des entreprises utilisant le site web ou des messages de type EDI pour leurs activités de ventes.

<sup>3.</sup> Autres entreprises ou autorités publiques.

Champ : entreprises de 10 personnes occupées ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources: Insee - TIC 2018, traitements SSP

## **Production et prix**

#### Production en volume

La production en volume des industries agroalimentaires (hors tabac) diminue de 1,3 % en 2018. Tandis que les fabrications de boissons progressent légèrement (+ 0,5 %), celles des produits alimentaires baissent (- 1,6 %).

La plus forte hausse (+ 1,3 %) est observée dans la transformation et la conservation de poissons. La production de viandes se redresse (+ 0,9 %), essentiellement du fait des viandes de volailles (+ 4,3 %). La production d'aliments pour animaux augmente faiblement (+ 0,5 %).

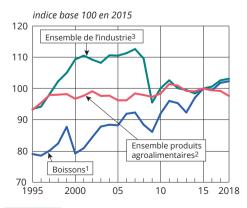
Les productions des autres secteurs alimentaires chutent. Les conditions climatiques en 2018, marquées par des intempéries et une forte pluviométrie au printemps, ont pénalisé la production de produits transformés de fruits et légumes (- 4,0 %). Les fabrications d'autres produits alimentaires (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés...) reculent (- 3,3 %), marquées par une forte baisse du cacao (- 9,9 %) et des aliments homogénéisés et diététiques (-6,3%). Après un sursaut en 2017, les fabrications de produits laitiers diminuent à nouveau (- 3,1 %), pénalisées par un repli de la collecte laitière. Les fabrications du travail des grains continuent de décliner (- 2,1 %). Les fabrications de produits de boulangerie-pâtisseries et pâtes, et d'huiles et graisses végétales et animales diminuent après quatre années de hausse (respectivement - 1,9 % et - 1,2 %).

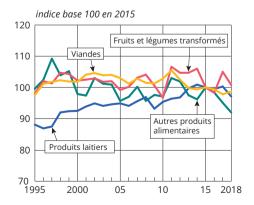
#### **Production des IAA**

Secteur d'activité (Naf. Rév. 2)	2005	2016	2017	2018
	i	ndice 10	0 en 201	5
Viandes	103,0	99,4	97,8	98,7
de boucherie	105,2	101,0	99,7	100,7
de volailles	105,2	96,7	95,7	99,8
à base de viande	100,1	98,8	96,3	95,1
Poisson	92,0	100,3	98,8	100,1
Fruits et légumes	99,2	98,3	105,0	100,8
Préparations à base de pomme de terre	100,3	99,6	101,8	107,6
Jus de fruits et légumes	80,2	99,5	98,8	93,3
Autres préparations à base de fruits et légumes	101,3	98,2	105,9	101,1
Huiles et graisses	50,9	101,4	103,4	102,1
Produits laitiers	94,9	99,5	100,3	97,1
Grains ; amylacés	89,4	98,6	98,0	95,9
Boulangerie-pâtis. et pâtes	98,3	101,8	103,7	101,7
Autres produits alimentaires	95,7	98,4	95,1	92,0
Sucre	127,4	100,2	98,9	98,9
Cacao, chocolat et produits de confiserie	101,0	103,7	100,6	90,7
Plats préparés	93,3	98,0	99,1	98,9
Aliments homogénéisés et diététiques	79,7	102,7	103,2	96,7
Aliments pour animaux	107,3	96,5	96,7	97,3
de ferme	105,9	96,2	95,4	96,9
de compagnie	113,4	97,3	100,9	98,4
Boissons <sup>1</sup>	88,2	99,4	101,8	102,3
Alcoolisées distillées	93,5	101,7	106,1	109,8
Bières	87,7	100,2	111,0	113,4
Boissons rafraîchissantes et eaux minérales	78,0	98,4	98,5	98,1
Ensemble des produits des industries agroalimentaires <sup>2</sup>	96,2	99,4	99,0	97,7

Non compris les vins.
 Non compris le tabac.

#### Évolution de la production industrielle des IAA de 1995 à 2018





Sources : Agreste – Indice de la production industrielle, Insee

<sup>1.</sup> Non compris les vins.

<sup>2.</sup> Non compris le tabac.

<sup>3.</sup> Sauf bâtiment et génie civil.

Sources : Agreste - Indice de la production industrielle, Insee

## **Production et prix**

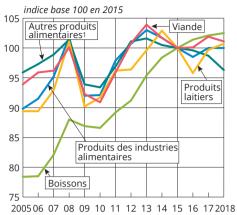
#### Production commercialisée et prix

En 2018, les ventes des industriels de l'agroalimentaire s'élèvent à 125,8 milliards d'euros. Les viandes et les boissons totalisent à elles seules 42 % de la valeur des productions agroalimentaires françaises commercialisées. Les produits laitiers y contribuent pour 17 % et les « autres produits alimentaires » (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés, aliments pour enfants...) pour 14 %.

En 2018, les ventes se tassent très légèrement (-0,3 %), après une forte augmentation en 2017 (+ 3.2 %). Le principal moteur de la croissance des ventes de l'industrie agroalimentaire des années précédentes, le secteur des boissons, ralentit (- 1 %) et la production des industries alimentaires se stabilise (- 0,1 %). Les produits laitiers contribuent toujours à la croissance (+ 1,6 %), mais les autres principaux secteurs, viande et « autres produits alimentaires », ralentissent (-1,6 % chacun).

Après une hausse quasi généralisée en 2017, les prix des produits alimentaires sont stables en 2018. Toutefois, ils diminuent pour les « autres produits alimentaires » (- 2,4 %), les huiles et graisses (- 2,2 %), le poisson (- 2 %) et la viande (- 0,8 %). À l'opposé, les prix augmentent pour la boulangerie-pâtisserie (+ 2 %), les fruits et légumes transformés (+ 1,5 %), les aliments pour animaux (+ 1,3 %), les produits laitiers (+ 1 %). Le prix des boissons continue de croître, mais faiblement (+ 0,4 %).

#### Prix à la production des industries alimentaires et boissons



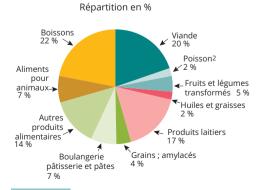
Nomenclature CPF rev.2 <sup>1</sup>	2005	2016	2017	2018
	indice	e base	100 en	2015
10.1 - Viande	93,9	100,1	101,9	101,1
10.2 - Poisson <sup>2</sup>	nd	104,2	110,7	108,5
10.3 - Fruits et légumes transformés	90,0	97,1	97,5	99,0
10.4 - Huiles et graisses	76,0	98,5	100,8	98,6
10.5 - Produits laitiers	89,4	95,8	99,7	100,7
10.6 - Grains ; amylacés	80,9	98,8	99,0	99,3
10.7 - Boulang-pâtis. et pâtes	89,5	99,1	100,5	102,5
10.8 - Autres produits alim.	95,9	99,6	98,7	96,3
10.9 - Alim. pour animaux	70,0	96,7	96,3	97,6
10 - Produits des industries alimentaires	89,8	98,5	100,0	100,0
11.0 - Boissons	78,4	101,4	102,1	102,5

<sup>1.</sup> Voir glossaire.

Nomenclature CPF rev.21

#### Valeur des productions agroalimentaires commercialisées

#### Productions agroalimentaires commercialisées en 2018 : 125,8 milliards d'euros



1. Voir glossaire « classification des produits ».

2. Indice disponible pour le marché français uniquement.

production en valeur Produits des industries 00 - 0,3 +0,0alim. et boissons Produits des industries 10 - 0.1 + 0.0 alimentaires - 0,8 10.1 Viande - 1.6 10.2 Poisson<sup>2</sup> - 6,7 -2.0Fruits et légumes 10.3 - 0.1 + 1.5 transformés 10.4 Huiles et graisses +6,0- 2,2 10.5 **Produits laitiers** +1,6+1,010.6 Grains; amylacés - 1,8 + 0,3 10.7 Boulang.- pâtis. et pâtes + 2,5 + 2,0 10.8 Autres produits alim. - 1,6 - 2,4 10.9 Aliments pour animaux + 1,5 + 1,3 11.0 Boissons - 1,0 +0,4

Évolution 2018/2017

Prix à la

**Ventes** 

<sup>2.</sup> Indice disponible pour le marché français uniquement. Source: Insee - Indice des prix à la production pour l'ensemble des marchés - prix de base

Sources : Agreste - Prodcom, Insee - Indice des prix à la production pour l'ensemble des marchés – Prix de base - Base 2015

## **Production et prix**

#### Production commercialisée

En 2017, 14 % des 874 milliards d'euros de produits alimentaires et boissons commercialisés par les industriels de l'agroalimentaire européen proviennent des industries françaises. À l'échelle européenne, les viandes (22 % des ventes agroalimentaires) occupent la première place. Viennent ensuite les « autres produits alimentaires » (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés...) et les boissons (15 % chacun), puis les produits laitiers (13 %). Les boissons et les produits laitiers pèsent moins au plan européen que français (28 % contre 39 %).

Depuis 5 ans, le volume global de production des industries agroalimentaires européennes augmente. La progression est moins marquée en 2018 qu'en 2017 (+ 0,9 % contre + 1,9 %). La hausse se poursuit pour les boissons, les aliments pour animaux et les viandes (respectivement + 2,8 %, + 2,1 % et + 1,5 %). La tendance s'inverse pour les grains et amylacés et les produits laitiers (respectivement - 2,0 % et - 1,5 %). La plus forte baisse (- 3,5 %) est enregistrée pour les huiles.

Après plusieurs années de baisse suivies d'une hausse en 2017, le prix à la production des produits alimentaires et des boissons reste stable: + 0,2 % en 2018. Les prix des huiles, des autres produits alimentaires et des viandes baissent de nouveau (respectivement – 4,1 %, - 1,0 % et – 0,9 %). La plus forte hausse (+ 2,9 %) est enregistrée pour les aliments pour animaux.

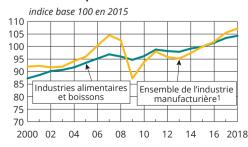
## Productions commercialisées des industries agroalimentaires en 2017

Produit commercialisé	Union euro à 28		Contribution de la France
	milliard d'euros	%	%
Total alimentaire	741,2	85	13
Viandes et produits à base de viandes	194,4	22	13
viande de boucherie	94,6	11	14
viande de volaille	32,2	4	14
charcuterie indust., foie gras, conserves de viande	67,6	8	12
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	22,9	3	13
Fruits et légumes transformés	56,7	6	10
Huiles et graisses animales et végétales	38,6	4	7
Produits laitiers	111,6	13	19
dont beurre	10,7	1	20
fromages	42,5	5	20
glaces et sorbets	5,8	1	18
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	35,7	4	15
dont produits amylacés	9,4	1	22
Produits de boulangerie- pâtisserie et pâtes alim.	85,0	10	11
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	55,6	6	10
pâtes alimentaires	5,4	1	10
Autres produits aliment.	134,1	15	13
dont sucre	10,2	1	22
chocolaterie, confiserie		4	11
plats préparés	21,8	2	25
Aliments pour animaux	62,0	7	15
de ferme	50,0	6	13
de compagnie	12,0	1	22
Total boisson	132,6	15	21
spiritueux	16,3	2	30
vins	30,2	3	41
bière	32,6	4	7
boissons non alcoolisées	47,4	5	16
Ensemble alimentaire et boisson	873,8	100	14

Source : Eurostat - Statistiques sur la production de marchandises manufacturées 2017

#### Production et prix de l'industrie européenne

#### • Volume de la production

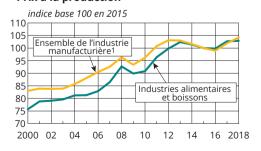


<sup>1.</sup> Définition voir glossaire.

Champ : Union européenne à 28.

Source : Eurostat-statistiques conjoncturelles sur les entreprises

### Prix à la production



#### Consommation d'énergie dans les IAA

En 2017, les établissements agroalimentaires (hors tabac) ont consommé 5,2 milliards de tonnes-équivalent-pétrole (tep) en énergie, soit 1,4 % de plus qu'en 2016. Le secteur agroalimentaire concentre 14 % de la consommation énergétique de l'industrie. derrière les secteurs très énergivores de la chimie-pharmacie et de la métallurgie.

Les établissements agroalimentaires privilégient le gaz naturel pour leurs besoins énergétiques. Celui-ci représente 46 % de la consommation totale de l'industrie agroalimentaire, devant l'électricité (34 %), la houille et le lignite (6 %) et la vapeur (5 %).

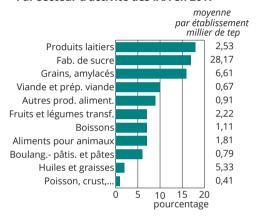
La facture énergétique du secteur agroalimentaire, un peu moins de 2,4 milliards d'euros, s'est allégée en 2017 (- 2,3 %) en lien avec la baisse des prix du gaz et de l'électricité, principales énergies utilisées (respectivement - 3 et - 5 %). À l'inverse, les prix des produits pétroliers bondissent, dans le sillage de la hausse du prix du pétrole : fioul lourd (+ 59 %), fioul domestique (+ 14 %), butane et propane (+ 29 %). Seul le prix moyen de la houille et du lignite reste stable.

Trois industries, celles du sucre, du lait et de la meunerie et produits amylacés concentrent plus de la moitié de la consommation totale d'énergie des IAA. Les industries de la viande et du poisson consomment peu d'énergie par établissement. À l'opposé, les sucreries, les industries de la farine et des produits amylacés et les huileries utilisent des processus de fabrication très énergivores.

#### Consommation d'énergie

	2000	2010	2016	2017	
	millier de tep				
Électricité	1474	1743	1 738	1 784	
Combustibles	3 521	3281	3 171	3 152	
dont gaz naturel	2 367	2488	2 494	2 407	
fioul lourd	610	261	93	85	
fioul domestique	84	47	37	27	
butane, propane	155	108	93	73	
houille et lignite	250	305	243	287	
Vapeur	129	270	204	249	
Toutes énergies	5 124	5294	5 113	5 184	

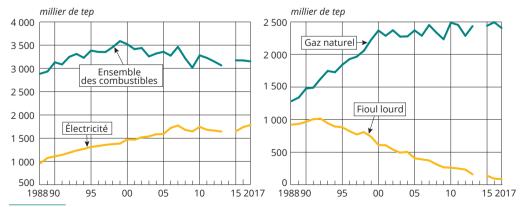
#### Par secteur d'activité des IAA en 2017



Note: à partir de 2012, le champ de l'enquête s'élargit aux Dom (en 2012, ils représentent moins de 2 % de la consommation d'énergie totale) et se limite aux établissements de 20 salariés ou plus (la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation d'énergie totale en 2011). Champ : établissements IAA (hors tabac) de 20 salariés ou plus à partir de 2012.

Sources: Insee - Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

#### Évolution de la consommation des différents types d'énergie



Note : à partir de 2012, le champ de l'enquête s'élargit aux Dom (en 2012, ils représentent moins de 2 % de la consommation d'énergie totale) et se limite aux établissements de 20 salariés ou plus (la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation d'énergie totale en 2011). Il n'y a pas de données en 2014.

Champ: établissements IAA (hors tabac) de 20 salariés ou plus à partir de 2012

Sources : Insee-Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

#### Pêche maritime

#### capture et débarquement

En 2017, avec 529 000 tonnes de produits de la mer pêchés, la France se situe à la quatrième place de l'Union européenne (UE). Les bateaux français réalisent 10 % des captures de l'Union européenne et 0,6 % des captures mondiales, loin derrière la Chine (17 %).

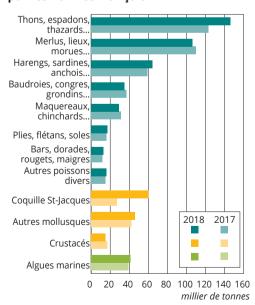
En 2018, les navires français ont pêché 588 000 tonnes de produits de la mer pour en débarquer 538 000 tonnes. La différence s'explique par la préparation réalisée sur le bateau (éviscération, étêtage, filetage...).

L'augmentation de 11 % de la pêche maritime par rapport à 2017 s'explique principalement par la hausse des captures de coquille Saint-Jacques (+ 120 %) et de thon listao (+ 45 %).

Les navires français pêchent en Atlantique Nord-Est (74 %), dans l'océan Indien Est (14 %), en Atlantique Centre et Sud-Est (8 %) et en Méditerranée (3 %). Ils débarquent en France (62 %), dans le reste de l'UE (20 %) et en Afrique (18 %).

Plus de 370 espèces différentes sont pêchées mais les 10 principales représentent 60 % des captures totales : thon listao et albacore, coquille Saint-Jacques, laminaire (algue brune), merlu européen, hareng de l'Atlantique, sardine, maguereau, baudroie et lieu noir.

#### Espèces dominantes captées par les navires français



#### Pêche maritime (captures) dans le monde<sup>1</sup>

	Pêche maritime					
	2010	2016	2017			
ı	millier de ton	nes équivale	nt-poids-vif <sup>2</sup>			
Monde	77 353	79 187	81 706			
dont Chine	13 099	14 160	13 519			
Indonésie	5 046	6 152	6 269			
USA	4 293	4886	5 024			
Inde	3 272	3 650	3 857			
Vietnam	2 067	2 980	3 119			
Norvège	2 838	2 203	2 533			
Chili	3 048	1 827	2 334			
Islande	1 081	1 085	1 184			
UE à 28	4 999	5 005	5 186			
dont Danemark	828	670	904			
Espagne	742	859	902			
Royaume-Uni	605	700	723			
France	440	525	529			
Pays-Bas	376	368	362			

<sup>1.</sup> Toutes les zones de pêche, hors eaux continentales.

#### Captures des navires français par zone FAO



Source: Agreste - DPMA

256

<sup>2.</sup> Y compris les algues Sources : Eurostat, FAO

#### Pêche maritime

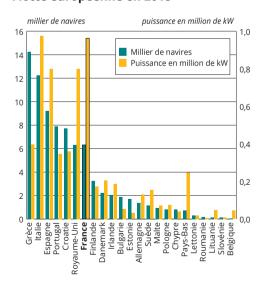
#### flotte et emplois marins

Depuis la politique commune de la pêche en 1983, l'Union européenne a adopté des politiques visant à contenir la capacité de sa flottille de pêche, dans un objectif de gestion durable des ressources halieutiques. La France n'a cessé de réduire sa flotte. Depuis 2000, la flotte française a diminué de 23 %, pour atteindre 6 313 navires en 2018.

La flotte française représente 8 % de la flotte de l'Union européenne et 16 % de sa puissance. Avec 962 000 kW, elle est la 2<sup>e</sup> plus puissante de l'Union derrière l'Italie. La flotte française est composée majoritairement de bateaux de moins de 12 mètres (5 430 soit 86 %).

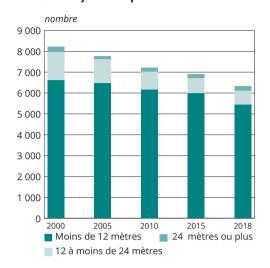
La pêche française a généré 13 540 emplois de marins en 2017 (- 8 % par rapport à 2011, - 14 % dans les Dom). La métropole emploie plus de 70 % des marins. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est. La Méditerranée en emploie 15 %. La Guadeloupe, la Martinique et La Réunion-Mayotte représentent chacune entre 8 % et 9 % de la totalité de l'emploi marin.

#### Flotte européenne en 2018



Source: Agreste - Data Collection Framework

#### Flotte française de pêche maritime



	2000	2005	2010	2018
	nombre			
Total navires	8 231	7 906	7219	6313
Moins de 12 mètres	6 613	6 470	6166	5 430
12 à moins de 24 mètres	1 341	1 160	840	688
24 à moins de 40 mètres	214	223	167	152
40 mètres ou plus	63	53	46	43
		millier	de kW	
Puissance totale	1 115	1 077	991	962

Source: MTES

#### Emplois<sup>1</sup> de marins pêcheurs

	2011	2017
	nombre	
Zone maritime		
Golfe de Gascogne, Mers ibériques	3 250	2 974
Mers celtiques, Ouest Écosse, Islande	2 807	2 844
Mer du Nord, Manche Est	2 044	1 856
Méditerranée	2 068	2 013
Total métropole	10 169	9 687
Guadeloupe	1 559	1 150
Martinique	1 748	1114
Guyane	358	401
La Réunion - Mayotte	805	1 188
Total Dom	4 470	3 853
Total France entière	14 640	13 540

1. Effectif annuel moyen embarqué sur les navires français. Source : Agreste - Data Collection Framework

#### Pêche maritime

#### résultats économiques

En 2017, la flotte française a atteint les performances économiques les plus élevées depuis 2008, principalement en raison de résultats élevés provenant des débarquements et d'une baisse significative des prix des carburants.

Le chiffre d'affaires, estimé à 1,36 milliard d'euros, se compose principalement de valeurs débarquées (98 %) et d'autres recettes (1,4 %). Les subventions directes au revenu s'élèvent à 6,5 millions d'euros, ce qui représente 0,5 % des recettes totales. En termes de chiffre d'affaires la France se situe au deuxième rang européen derrière l'Espagne et devant le Royaume-Uni et l'Italie.

Le total des coûts opérationnels représente 80 % du revenu total (hors subventions directes). Les coûts du carburant ne représentent que 11 % du chiffre d'affaires en 2017, contre 13,4 % en 2015 et 20,3 % en 2012. Les salaires restent le premier poste de coût et représentent 43 % de l'ensemble des charges. Ils ont légèrement augmenté ces dernières années.

La valeur ajoutée brute, la marge brute et le bénéfice net en 2017 ont été estimés respectivement à 770 millions d'euros, 268 millions d'euros et 177 millions d'euros. Ils sont supérieurs aux montants des années précédentes, tout en restant proches de ceux de

#### Union européenne : chiffre d'affaires des principaux producteurs1

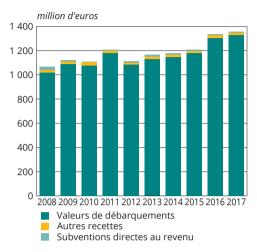
	2016	2017
	million	d'euros
Espagne	1 992	2 033
France	1 338	1 356
Royaume-Uni	1 178	1 135
Italie	918	961
Danemark	505	476
Pays-Bas	477	442
Portugal	396	389
Irlande	306	311
Allemagne	162	163
Suède	132	135

1. Les données de la Grèce ne sont pas publiées car elles sont

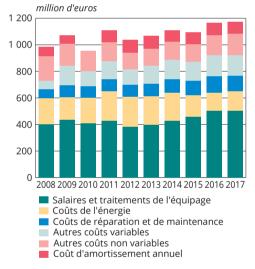
#### Source : Agreste - Data Collection Framework

#### Résultats de la pêche maritime française

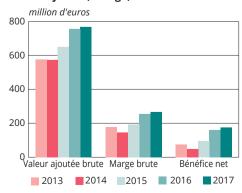
#### · Chiffre d'affaires



#### Répartition des coûts opérationnels



#### · Valeur ajoutée, marge, bénéfice



Source: Agreste - Data Collection Framework

## **Aquaculture**

#### conchvliculture

En 2017, la France a produit 135 000 tonnes de mollusques et crustacés, principalement des huîtres (81 000 tonnes) et des moules (51 000 tonnes). Le chiffre d'affaires de ces activités, hors écloserie-nurserie, est de 551 millions d'euros.

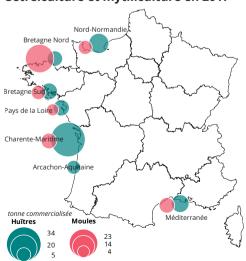
Dans l'Union européenne, la France réalise 45 % du chiffre d'affaires et 22 % du volume de production. Elle est leader européen de la production d'huîtres avec 85 % de la production totale. Pour les moules, elle se situe au premier rang en chiffre d'affaires grâce à un prix unitaire élevé (2,50 €/kg) mais au troisième rang en volume, loin derrière l'Espagne (242 000 tonnes à 0,50 €/kg).

La part de l'Union européenne dans la production mondiale (2 %) est très faible par rapport aux pays asiatiques, et en particulier à la Chine qui en produit les trois quarts.

La production d'huîtres retrouve le même niveau qu'en 2010, tout en étant inférieure aux productions des années 2000 (- 28 %). Après guatre années consécutives de baisse, la production de moules augmente à nouveau en 2017 (+ 2 %), mais reste inférieure de 30 % au niveau moyen des vingt années précédentes. Ces baisses de production sont essentiellement dues à des mortalités.

En 2017, les 2 650 entreprises conchylicoles emploient 14 900 personnes pour 9 500 équivalents-temps-plein. Première région ostréicole française, la Charente-Maritime emploie 5 120 personnes pour 2 640 équivalentstemps-plein.

#### Ostréiculture et mytiliculture en 2017<sup>1</sup>



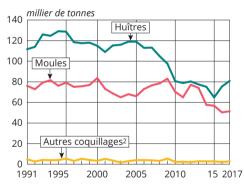
1. Hors écloserie/nurserie. Source : Agreste - Enquête aquaculture

#### Production conchvlicole et d'élevage de crustacés dans le monde<sup>1</sup>

	2010	2017	2017
	millier de équivalent		million d'euros
Monde	19 207	25 837	80 893
dont Chine	14 090	19 136	55 150
Vietnam	454	1 075	4 553
Indonésie	391	819	3 162
Inde	152	665	3 174
Thaïlande	863	511	1 830
Corée du Sud	363	436	782
Équateur	223	435	2 0 0 5
Chili	234	348	2 414
Japon	422	311	644
USA	228	237	471
UE à 28	597	613	1 220
dont Espagne	193	244	148
France	153	135	551
Italie	99	100	281

 Hors écloserie/nurserie. Sources : Eurostat, FAO

#### **Production conchylicole française** de 1991 à 2017<sup>1</sup>

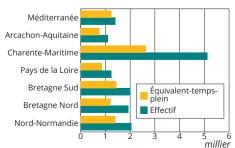


Hors écloserie/nurserie.
 Coques et palourdes essentiellement.

Champ: France métropolitaine.

Sources: DPMA (1991-2013), MTES (2014-2015), Agreste - Enquête aquaculture (2016-2017)

#### Emploi en conchyliculture et élevage de crustacés en 2017



Source : Agreste - Enquête aquaculture

## **Aquaculture**

#### pisciculture

En 2017, la France a produit 48 000 tonnes de poissons, majoritairement des salmonidés, 36 000 tonnes, dont la truite arc-en-ciel, mais également des esturgeons, des poissons marins et des poissons d'étang. Le chiffre d'affaires de ces activités, hors œufs pour la reproduction et la consommation, atteint 187 millions d'euros.

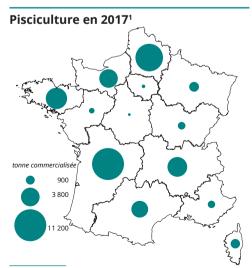
En 2017, 120 tonnes d'œufs de poissons pour la consommation, dont 37 tonnes de caviar, ont été produites pour un chiffre d'affaires du caviar de 21,5 millions d'euros.

La France se situe au cinquième rang de l'Union européenne pour la pisciculture, en ce qui concerne la production (6 % de la production totale), tout comme le chiffre d'affaires. Elle est au deuxième rang, en termes de production, pour les salmonidés et pour le caviar, mais seulement au huitième pour la pisciculture marine.

La part de l'Union européenne dans la production mondiale (moins de 2 %) est très faible par rapport aux pays asiatiques et, en particulier, à la Chine qui assure la moitié de la production piscicole.

La production en salmoniculture reste au niveau des années 2010 malgré une demande en hausse. La baisse est plus marquée en pisciculture marine (- 9 %) où les difficultés perdurent. La production de poissons marins diminue de 42 % depuis 2008.

Les 394 entreprises piscicoles emploient 2 600 personnes pour 2 000 équivalents-temps-plein. Première région piscicole française, la Nouvelle-Aquitaine emploie 650 personnes, pour 540 équivalents-temps-plein.



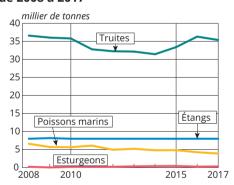
 Hors écloserie/nurserie et pisciculture en étangs. Source: Agreste - Enquête aquaculture

#### Production piscicole dans le monde<sup>1</sup>

	2010	2017	2017
	millier de équivalent		million d'euros
Monde	37 745	53 403	123 942
dont Chine	20 697	26 829	63 339
Inde	3 634	5 5 1 5	7 728
Indonésie	1 913	5 3 3 0	7 399
Vietnam	2 226	2 740	4 0 2 6
Norvège	1 018	1 306	6 965
Turquie	167	273	936
UE à 28	673	747	4 3 6 2
dont Royaume-Uni	170	204	1 251
Grèce	104	106	563
Espagne	61	71	430
Italie	54	57	262
France	50	48	187
Pologne	37	37	105

<sup>1.</sup> Hors ventes d'œufs pour la reproduction ou la consommation. Sources: Eurostat, FAO

#### Production piscicole française de 2008 à 2017<sup>1</sup>



Hors écloserie/nurserie. Champ: France métropolitaine.

Sources: DPMA (1991-2013), MTES (2014-2015), Agreste - Enquête aquaculture (2016-2017)

#### Emploi en pisciculture en 2017<sup>1</sup>



1. Hors pisciculture en étangs. Source: Agreste - Enquête aquaculture

#### Commerce extérieur de la France

En France, la production de produits halieutiques ne couvre que partiellement la consommation. Le déficit (- 4,4 milliards d'euros en 2018) du commerce extérieur français de la pêche et de l'aquaculture est important même s'il se réduit légèrement après cinq années consécutives de

La valeur des importations de produits halieutiques diminue de 1 % en un an. Parmi ceux-ci, les achats de poissons frais ou congelés (entiers et filetés) restent stables alors que les importations de préparations et conserves de poissons croissent de 3 %. En 2018, la France importe principalement des filets de poissons (1,4 milliard d'euros), des poissons frais (1,4 milliard d'euros) et des crustacés frais ou congelés (1 milliard d'euros).

Tous produits confondus, les exportations augmentent de 1 % en valeur avec notamment celles des filets de poissons (+ 9 %) et des crustacés frais ou congelés (+ 6 %).

Les saumons, les crevettes, la morue, les thons. et les coquilles Saint-Jacques pèsent fortement sur le déficit commercial. Parmi les principales espèces dont la balance est excédentaire, deux proviennent pour partie ou totalement de l'élevage: la truite et les huîtres.

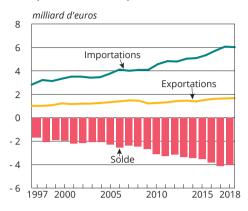
Les principaux fournisseurs de la France sont la Norvège, le Royaume-Uni et l'Espagne. À l'exportation, les principaux clients sont l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

#### **Principaux produits** dans le commerce extérieur

	2000	2010	2018
	mili	lion d'eur	os
Importations			
Saumons	688	865	1 346
Crevettes	642	632	825
Morues (cabillaud)	279	299	495
Thons	404	407	449
Coquilles Saint-Jacques, pétoncles, vanneaux	164	264	190
Exportations			
Saumons	49	116	213
Thons	368	110	159
Crevettes	139	105	133
Produits avec balance excéd	entaire		
Huîtres	12	23	62
Légines		44	9
Truites	- 13	10	3
Anguilles, civelles	30	21	18

Source: Douanes

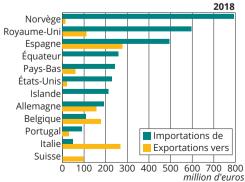
#### Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture



	20	2010 2018		18
			Impor- tations	
		million	d'euros	
Poissons, crustacés, mollusques et autres	3 578	981	4725	1 251
Poissons vivants Poissons frais Poissons congelés Filets et autres chairs	25 950 179 1 020	65 271 159 108	20 1 387 192 1 396	88 283 173 204
de poisson Poissons séchés, fumés, salés Crustacés	141 812	63 129	264 1 008	77 164
Mollusques Autres invertébrés aquatiques	451 0	186 0	453 4	260 3
Préparations et conserves de poissons, crustacés et mollusques	882	189	1 139	267
Poissons, caviar Crustacés, mollusques	651 232	131 58	879 260	183 85
Farines et solubles de poissons non comestibles	38	38	43	59
Graisses et huiles	38	25	66	49
Algues et dérivés	37	42	52	45
Total	4 573	1 274	6 024	1 671

Source : Douanes

#### Principaux partenaires de la France



Source: Douanes

#### Récolte de bois

En 2018, la récolte de bois commercialisé (38,9 millions de m³) progresse de 1,6 %, comme en 2017. La part du bois d'œuvre se renforce très légèrement autour de 52 %, celle du bois d'industrie se tasse autour de 27 % et celle du bois énergie reste stable à 22 %.

En 2018, la part des bois accidentels, comprenant notamment les récoltes sanitaires liées aux scolytes, double par rapport à 2017 (1,5 % contre 0,8 %).

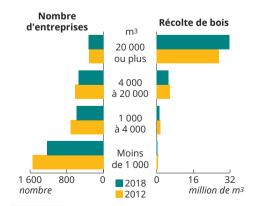
La récolte de bois d'œuvre augmente plus fortement pour les conifères (+ 3,5 %) que pour les feuillus (+ 1,9 %), et plus particulièrement pour le douglas et autres conifères (+ 7 %).

La Nouvelle-Aquitaine, qui fournit 26 % de la récolte totale de bois (10,2 Mm³), est spécialisée dans les pins maritimes (87 % de la production française). La région Grand Est produit 19 % de la récolte nationale (7,6 Mm³), dont près d'un quart de la production française de grumes de feuillus.

La plus forte progression de la récolte régionale revient à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 11 %), notamment pour le bois énergie (+ 20 %) et le bois d'œuvre (+ 14 %), mais avec un fort recul du bois d'industrie (- 10 %).

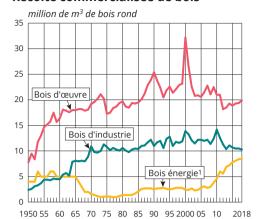
La concentration de l'activité de récolte de bois se poursuit. Depuis 2012, le nombre d'exploitants forestiers ayant eu une récolte dans l'année a baissé de 16 %. Parmi eux, le nombre de gros exploitants (récoltant plus de 20 000 m³) a augmenté de 11 %.

#### Répartition des entreprises selon le volume récolté

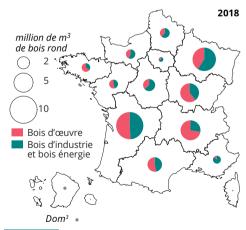


Champ: France métropolitaine - Entreprises avec leur siège social domicilié en France, ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non. Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières

#### Récolte commercialisée de bois



	2016	2017	2018
	million d	le m³ de b	ois rond
Récolte totale de bois <sup>2</sup>	37,7	38,3	38,9
dont bois accidentel	0,22	0,32	0,58
Bois d'œuvre	19,1	19,4	20,0
Grumes de feuillus	5,4	5,3	5,4
Chêne et hêtre	3,3	3,3	3,4
Peuplier	1,4	1,4	1,5
Autres feuillus	0,7	0,6	0,5
Grumes de conifères	13,7	14,1	14,6
Sapin et épicéa	6,2	6,5	6,7
Pin maritime	3,8	3,6	3,6
Douglas	2,3	2,7	2,9
Autres conifères	1,4	1,3	1,4
Bois d'industrie	10,6	10,5	10,3
Feuillus	4,6	4,6	4,6
Conifères	6,0	6,0	5,7
Bois énergie <sup>1</sup>	8,0	8,4	8,5



1. Autoconsommation non comprise.

2. Bois récolté uniquement par les exploitants forestiers. Champ: entreprises ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non.

3. Pour les Dom, seule la donnée pour l'ensemble de la récolte

de bois est disponible.

Sources : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières, ONF pour les Dom

## **Production de sciages**

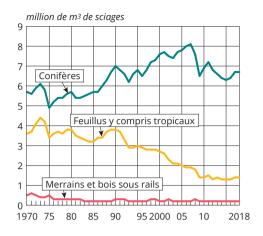
En 2018, la production de sciages, de bois sous rails et de merrains atteint 8,3 millions de m3. Elle progresse de 0,6 % par rapport à 2017, portée par les sciages de conifères (+ 1,1 %), qui dominent largement (6,7 millions de m³, soit 81 %). Ces sciages sont composés majoritairement de sapin et d'épicéa (55 %), mais aussi de douglas et de pin maritime (19 % chacun). Les sciages de sapin et d'épicéa progressent de 2 %, pour la deuxième année consécutive. Ceux de douglas augmentent plus fortement (+ 6 %).

La production de sciages de feuillus tempérés est stable à 1,3 million de m³. Les sciages de châtaignier et de feuillus précieux (6 % des sciages de feuillus) progressent très fortement (respectivement + 61 % et + 49 %). Pour la première fois depuis 4 ans, le sciage de chêne recule légèrement (- 0,6 %) mais représente toujours près de la moitié des sciages de feuillus (47 %), devant le hêtre (26 %) et le peuplier (18 %). Le volume de bois destinés à la fabrication de tonneaux (merrains) s'établit à 81 000 m3.

La fabrication de sciages est concentrée sur quatre grandes régions forestières : Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes (23 %), Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est (18 %).

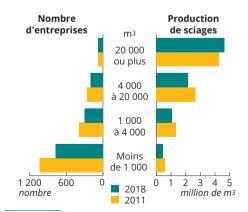
Les entreprises qui scient plus de 20 000 m<sup>3</sup> par an (6 % des effectifs) augmentent leur part de marché de 48 % à 56 % entre 2011 et 2018. À l'opposé, les unités sciant moins de 6 000 m³ par an (79 % des effectifs) produisent 18 % en 2018, contre 21 % en 2011.

#### Productions de sciages



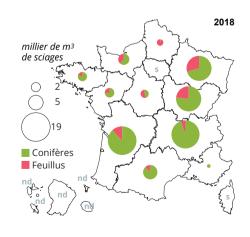
	2015	2016	2017	2018
	mili	lier de n	n³ de sci	ages
Total des sciages	s sciages 7 869 7 971 8 252			
Feuillus tempérés	1 275	1 312	1 333	1 348
Chêne	577	608	635	631
Hêtre	344	364	362	357
Peuplier	258	248	249	246
Autres	95	92	87	113
Conifères	6 344	6 398	6 653	6 728
Sapin et épicéa	3 414	3 554	3 629	3 699
Pin maritime	1 341	1 254	1 257	1 246
Pin sylvestre	394	401	396	369
Douglas	901	949	1 117	1 181
Autres	294	240	253	233
Feuillus tropicaux	31	31	20	18
Bois sous rails	144	152	138	126
Merrains	75	77	nd	81

#### Répartition des entreprises selon le volume scié



Champ: France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries



Champ: France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries

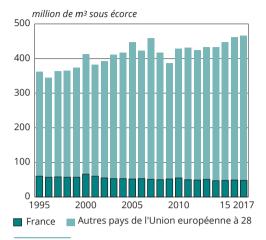
# Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne

En 2017, la récolte de bois (y compris non commercialisés) des 28 pays de l'Union européenne s'élève à 470 millions de m³ sous écorce et augmente de 1,5 % sur un an. La Suède arrive en tête avec 16 % des bois récoltés, suivie par la Finlande (13 %) puis l'Allemagne (11 %). La France est en 4° position bien que sa part dans la récolte de bois communautaire soit passée de 20 % en 1992 à 10 % en 2017.

La récolte de bois comprend à la fois le bois d'œuvre destiné au sciage, le bois d'industrie utilisé pour la fabrication de pâte à papier et de panneaux de bois, et le bois de chauffage. Ce dernier est plus difficile à appréhender car il échappe en grande partie aux circuits commerciaux.

En 2017, la production de sciages dans l'Union européenne est de 110 millions de m³ (+ 4 % par rapport à 2016). Les principaux producteurs restent l'Allemagne (22 %), la Suède (17 %), la Finlande (11 %), l'Autriche (9 %) et la France (8 %).

#### Récolte de bois sous écorce



Source: Eurostat

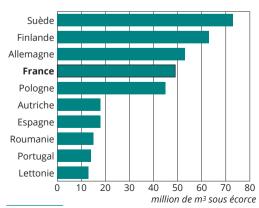
#### Production de sciages en 2017



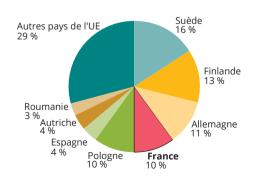
Note : liste se limitant aux 15 premiers pays en volume de production de sciages.

Source : Eurostat

#### Récolte totale de bois sous écorce en 2017



Note : liste se limitant aux 10 premiers pays en volume de bois récolté. Source : Eurostat



#### Prix des bois ronds

Depuis le début des années 2010, les prix des grumes de chêne et de pin maritime augmentent fortement. En 2018, pour le chêne, la hausse des prix (+ 60 % par rapport au 2e semestre 2011) est liée à une demande soutenue en bois d'œuvre, avec en particulier une croissance des exportations des récoltes vers la Chine, à laquelle s'ajoute une baisse progressive de la disponibilité de chênes de qualité sciage.

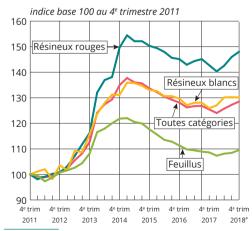
En 2018, la hausse du prix des grumes de conifère, amorcée en 2017, se confirme. Elle est portée par les prix du pin maritime (+ 10 %). Les prix des pins sylvestres et des douglas augmentent plus modérément (respectivement + 3 % et + 1 %). À l'inverse, les prix du sapin-épicéa baissent, en lien avec les coupes sanitaires consécutives aux attaques de scolytes de l'automne 2018 dans les régions nord et nord-est.

Les prix augmentent également en 2018 pour les grumes de feuillus en raison de fortes exportations. Cette hausse est particulièrement marquée pour le chêne (+ 12 %), mais elle concerne aussi les hêtres et les peupliers (+ 5 %).

Les prix des bois de trituration augmentent de 2,5 %. Ceci est notamment dû à ceux des résineux rouges, principalement composés de pin maritime, qui croissent de 3,7 %.

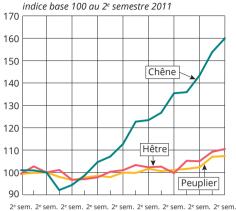
En 2018, le bois énergie renchérit (+ 3,8 %) pour toutes les catégories de produits, les plaquettes et les bois bûches augmentant de 4,7 % et les bois ronds de 2,9 %.

#### Prix du bois de trituration



Sources: Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

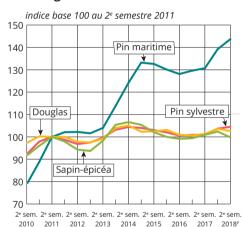
#### Prix des grumes de feuillus



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018<sup>p</sup>

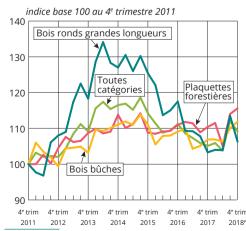
Source : Agreste - Indice de prix du bois

#### Prix des grumes de conifères



Source: Agreste - Indice de prix du bois

#### Prix du bois énergie sylvicole



Sources: Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

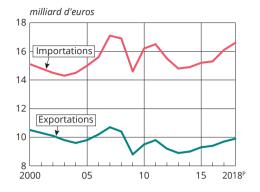
#### Commerce extérieur

En 2018, le déficit commercial de la filière bois atteint 6,7 milliards d'euros et se creuse de 5 % sur un an. Les échanges s'intensifient. Les importations (16,6 milliards d'euros) augmentent de 3 % et les exportations (9,9 milliards d'euros) de 2 %.

En 2018, plus des trois-quarts du déficit commercial provient de deux secteurs de transformation du bois : « pâtes, papiers et cartons » et « meubles et sièges en bois » (2,6 milliards d'euros chacun). Le déficit se creuse sur un an: + 3 % pour les meubles et sièges en bois et + 10 % pour les pâtes de bois. papiers et cartons. Ce dernier secteur génère à lui seul plus de la moitié des exportations et des importations (respectivement 63 % et 53 %). Dans le domaine des panneaux, des placages et des contreplaqués, le déficit se réduit avec une hausse des exportations (+ 5 %) supérieure à celle des importations (+ 1 %). Le solde des sciages (- 0,5 milliard d'euros) se dégrade de 10 % : le déficit se creuse pour les conifères et l'excédent diminue pour les feuillus tempérés. Pour les sciages de conifère, les échanges s'intensifient : les exportations augmentent de 8 % mais insuffisamment pour améliorer le solde commercial. Pour les sciages de feuillus tempérés, les exportations diminuent de 2 %.

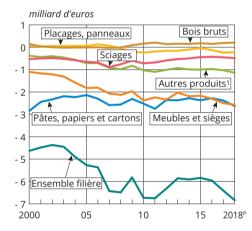
À l'inverse, l'excédent des bois ronds (0,2 milliard d'euros) augmente de 10 % avec une nouvelle hausse des exportations de feuillus (+ 12 %), notamment de chêne (+ 19 %), confirmant la demande extérieure, principalement chinoise, en matière première française.

#### Commerce extérieur de la filière bois



Champ: France y compris Dom. Sources: Douanes, Agreste

#### Solde des échanges de la filière bois



1. Regroupe d'autres produits d'exploitation forestière (liège, piquets, manches d'outils...) et d'autres produits du travail mécanique du bois (ouvrages de menuiserie, tonnellerie...). Sources: Douanes, Agreste

#### Commerce extérieur des bois bruts

	2015	2016	2017	2018 <sup>P</sup>
Valeur		million	d'euros	
Importations totales	136	133	133	138
dont feuillus tempérés*	28	21	20	22
conifères*	57	65	73	73
tropicaux*	27	25	18	19
Exportations totales	314	287	322	345
dont feuillus tempérés*	174	159	197	220
conifères*	109	101	89	86
tropicaux*	2	1	1	1
Solde total bois ronds	178	154	189	207

<sup>\*</sup> non compris les bois traités à la créosote et le bois de feu. Sources : Douanes, Agreste

#### Commerce extérieur des sciages

	2015	2016	2017	2018 <sup>P</sup>
Valeur		million	d'euros	
Importations totales	739	757	792	845
dont feuillus tempérés	81	89	96	99
conifères	554	575	620	664
tropicaux	103	94	76	82
Exportations totales	301	325	347	352
dont feuillus tempérés	169	187	209	205
conifères	128	134	133	144
tropicaux	4	4	5	3
Solde total sciages	- 438	- 432	- 446	- 493

Sources: Douanes, Agreste

## **Occupation des sols**

Les espaces naturels couvrent 39 % du territoire métropolitain en 2018. Ni agricoles, ni artificialisés, ils sont constitués à 85 % de sols boisés, c'est-à-dire de forêts, de bosquets. de haies et d'alignements arborés. Les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est ont les taux de couverts boisés les plus importants.

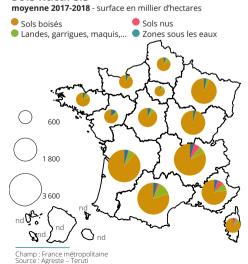
Les landes, garrigues, maquis sont des espaces naturels peu ou pas arborés le plus souvent couverts d'arbustes ou de broussailles. Ils constituent 8 % des espaces naturels au niveau national mais 14 % en Occitanie et 11 % en Bretagne.

Les zones sous les eaux recouvrent près de 5 % du territoire métropolitain. La région Pays de la Loire est sous les eaux à plus de 12 %. Les sols nus naturels (sable, pierres, rochers, etc.) représentent 2 % du sol métropolitain. Ils sont plus fréquents dans les régions à massif montagneux comme Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %), la Corse (7 %) et Auvergne-Rhône-Alpes

Les espaces les plus vulnérables ou remarquables bénéficient de mesures de protection. C'est le cas des parcs nationaux et parcs naturels, des réserves naturelles et des zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope.

Au niveau international, la France est signataire de la convention de Ramsar qui protège les zones humides. L'Union européenne a créé le réseau Natura 2000 destiné à préserver la biodiversité. En France, la partie terrestre des sites Natura 2000 est de 7.085 millions d'hectares en 2019. soit 12.9 % du territoire.

#### Sols naturels



#### Espaces protégés

2019	Nom	bre	Supe	rficie
	F. métro.	Dom	F. métro.	Dom
			millier d'h	ectares
Zones humides au titre de la Convention de Ramsar	37	6	855	275
Réserves de biosphère	12	1	4 037	235
dont les zones centrales	12	1	279	22
les zones tampon les aires de coopération	12 12	1 1	1 078 2 681	27 186
Sites Natura 2000	1 779	nc	19 182	nc
		пс	19 102	IIC
Zone de protection spéciale (ZPS) directive « Oiseaux »	402	nc	15 270	nc
Site d'intérêt communautaire (Sic) / Zones Spéciales de Conservation (ZSC), directive « Habitats »	1 377	nc	14 624	nc
Parcs nationaux	7	3	1 212	3 776
dont les réserves intégrales de parcs	2	0 3		0 2 151
les cœurs de parcs les aires d'adhésion (optimales		3	410 803	1 625
ou effectives) Réserves naturelles nationales	159	3 13	180	307
	7			
Réserves naturelles de Corse	,	nc	87	nc
Réserves naturelles régionales	171	2	38	3
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	888	37	168	49
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	10	0	38	0
Réserves biologiques	254	13	48	87
Domaine d'intervention du Conservatoire du littoral	590	169	131	67
Site des Conservatoires d'espaces naturels	3 089	13	198	1
site avec maîtrise foncière totale	892	0	27	0
site avec maîtrise foncière partielle ou sites totalement gérés	2 197	13	171	1
Parc naturel marin	6	2	2 244	11 721
Parcs naturels régionaux (PNR)	51	2	8 434	697
Bien naturel ou mixte du Patrimoine Mondial de l'Unesco	4	1	127	118
Zones marines protégées de la Convention OSPAR	39	nc	2 206	nc
Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne	6	nc	4 771	nc
Zones protégées de la Convention de Carthagène	nc	4	nc	13 951

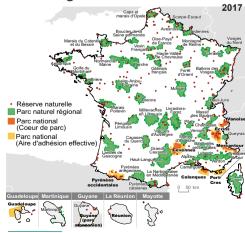
les surfaces indiquées sont produites par calcul SIG à partir des seuls contours des espaces disponibles ;

coeurs de parcs : des écarts peuvent être constatés pour les cœurs de parcs nationaux entre les valeurs calculées à partir de la base « espaces protégés » de référence et les valeurs figurant dans les annexes I et Il de l'arrêté du 5 avril 2007 relatif à la superficie du cœur des parcs nationaux;

- validité des données au 31/03/2019 sauf ZPS et SIC/ZSC (10/2018) et sauf les sites des Conservatoires d'espaces naturels (01/01/2017);
 - nc = non concerné, nd = non disponible.

Source : MTES/CGDD/SDES - MNHN/INPN, UMS PatriNat (base «Espaces protégés» et base «Natura 2000») – Réseau des CEN – AAMP

#### Parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux



espaces protégés», validité des données 09/03/2017

agreste | GRAPH'AGRI 2019

#### Forêt et environnement

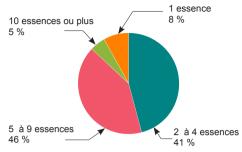
La biodiversité forestière est caractérisée en partie par le nombre d'essences présentes dans les peuplements. Sur la campagne 2008-2012, en moyenne 3,3 essences différentes sont recensées par placette pour les peuplements résineux et 5,6 pour les peuplements mixtes. Plus de la moitié de la surface des forêts contient au moins 5 essences distinctes et seuls 8 %, dont une partie des pins maritimes des Landes de Gascogne, sont mono spécifiques. La richesse en essences est maximale dans la région écologique IGN du « Grand Est semi continental ».

La gestion durable des forêts est assurée par la mise en œuvre de plans et de règlements spécifiques. Elle peut aussi faire l'objet d'une démarche volontaire d'adhésion aux systèmes de certification. En 2018, la surface certifiée PEFC perd 1 % (non renouvellement de certification) et la surface certifiée FSC gagne 42 % par rapport à 2017. Elles concernent respectivement 8 et 0,06 millions d'hectares.

Le stockage du carbone atmosphérique contribue à réduire les gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique. En moyenne, 1 176 millions de tonnes de carbone sont stockés dans les arbres sur la période 2008-2012. Cette croissance a permis d'éliminer de l'atmosphère 14 millions de tonnes de carbone par an de 1981 à 2010.exploitations de cultures (maraîchage, fruits).

#### Richesse en essence

Campagnes 2008-2012

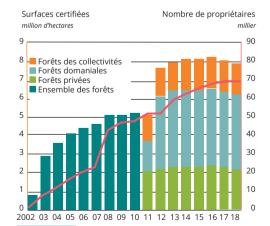


Nombre d'essences	Type de peuplements			
recensables présentes dans le peuplement	Feuillus	Résineux	Mixtes	Total
		millier d'h	ectares	
1 essence	452	636	-	1 088
2 à 4 essences	3 596	1 691	596	5 883
5 à 9 essences	5 030	740	883	6 653
10 essences ou plus	587	ns	169	777
Total	9 665	3 088	1 648	14 401
Nombre moyen d'essences recensables	5,2	3,3	5,6	4,9

#### Champ:

- forêts disponibles pour la production de bois. Ce sont les forêts dans lesquelles des restrictions juridiques ou économiques, ou des restrictions écologiques particulières n'ont pas d'incidence notable sur la production de bois (définition FAO);
- peuplements recensables : ne comprennent que les arbres dont le diamètre mesuré à 1,30 m du sol est supérieur à 7,5 cm.
- Source: IGN Inventaire forestier national Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015 (indicateur 4.1). Actualisation du rapport des IGD prévue en 2020

#### **Certification PEFC**



Champ: surfaces forestières certifiées et nombre de propriétaires adhérents au système PEFC en France y compris la forêt domaniale de la Guyane à partir de 2012 (2,4 millions d'ha).

#### Stockage de carbone

Campagnes	2008	-2012	1981-2010
Lieu de stockage	Stock de	carbone*	Puits de carbone*
	million de tonnes	tonne par hectare	million de tonnes de carbone par an
Biomasse aérienne des arbres	915	59	11
Biomasse souterraine des arbres	261	17	3
Total biomasse des arbres	1 176	76	14
Biomasse hors arbres	nd	nd	nd
Bois mort au sol et litière	nd	nd	nd
Sols forestiers	nd	nd	nd
Total	nd	nd	nd

<sup>\*</sup> Voir glossaire : «puits de carbone» et «stock de carbone». Source : IGN - inventaire forestier national - Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015 (indicateur 1.4). Actualisation du rapport des IGD prévue en 2020

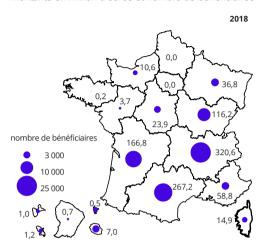
#### Aides aux zones défavorisées

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, en particulier l'élevage, une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC (développement rural), est attribuée aux agriculteurs. Cette aide est destinée à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu liés aux handicaps (altitude, pente, sol, climat et handicaps spécifiques). Le montant de l'aide est différencié selon quatre grands types de zones (haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple) et dépend du taux de chargement (UGB par hectare) de l'exploitation.

En 2018, les 82 000 bénéficiaires de l'ICHN ont percu 1 006 M€, soit une aide moyenne de 12 300 € par exploitant. Ce montant moyen par bénéficiaire varie fortement selon le type de zone, de 21 100 € par bénéficiaire en haute-montagne à 8 700 € en zone défavorisée simple. Les exploitations de haute-montagne, peu nombreuses, bénéficient de 5,6 % de l'enveloppe, alors que celles situées en montagne, qui perçoivent en moyenne 14 500 €, bénéficient de plus de 60 % de l'enveloppe dédiée à l'ICHN.

#### Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants en million d'euros et nombre de bénéficiaires

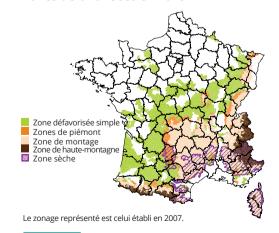


Lecture : la région Occitanie a 19 657 exploitations bénéficiaires de l'ICHN et le montant total de l'aide est de 267 millions d'euros.

	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	82 687	84 140	83 035	82 005
		million o	l'euros	
Montant de l'aide	904	974	985	1 006
		millier d'h	nectares	
Surfaces primées	5 236	5 609	5 647	5 651
		eur	о	
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	10 930	11 579	11 862	12 268

Sources: ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles), traitements SSP

#### Zones défavorisées en 2018



Source : MAA - DGPE

#### ICHN et zones défavorisées

2018	Haute - montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple
Nombre de bénéficiaires	2 678	42 088	9 105	28 134
		million d'e	uros	
Montant de l'aide	56,5	610,1	95,1	244,3
		millier d'he	ctares	
Surfaces primées	190	2 665	665	2 131
		euro par bén	éficiaire	
Montant moyen	21 113	14 496	10 450	8 685
		euro par hecto	ıre primé	
Montant moyen	298	229	143	115

Sources : ASP (les données sont rapportées à la localisation du siège de l'exploitation), traitements SSP

## Aides agro-environnementales

#### MAEC et agriculture biologique

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

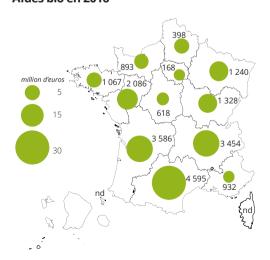
Depuis 2015, les MAEC sont de trois types : celles attachées aux «systèmes» d'exploitation, celles répondant à des enjeux localisés, et celles répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques (dispositifs pour les races menacées animales et végétales, et dispositif apiculture).

Le montant total de ces aides augmente depuis 2013 et s'élève à plus de 360 M€ en 2016 (dont 200 M€ pour les MAEC); elles bénéficient à 48 000 exploitations qui perçoivent en moyenne 7 600 €.

La transition vers la nouvelle programmation en 2015 a entraîné une baisse temporaire du nombre de bénéficiaires en raison de la nécessité de renouvellement des engagements pour toutes les exploitations.

Ces aides sont inégalement réparties selon la région et l'orientation de l'exploitation. Les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent plus de la moitié des aides bio. Les élevages bovins bénéficient en proportion davantage des MAEC que de l'ensemble des aides. Les aides à l'agriculture biologique sont davantage orientées vers les exploitations de grandes cultures et les autres exploitations de cultures (maraîchage, fruits).

#### Aides bio en 2016



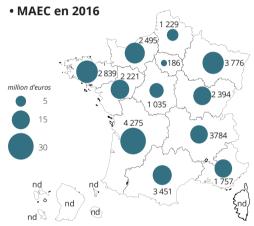
Lecture : la région Occitanie a 4 595 agriculteurs bénéficiaires d'aides bio et le montant total est de 36,8 millions d'euros. Champ: France métropolitaine hors Corse.

Sources: données ASP, traitements SSP

#### MAEC et aides pour l'agriculture biologique nombre de bénéficiaires et montant

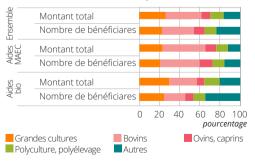
	2013	2014	2015	2016
		noml	bre	
Nombre de bénéficiaires	49 903	50 686	39 447	48 009
		million d	'euros	
MAEC systemes <sup>1</sup>	8,3	7,1	77,9	104,9
MAEC protection	5,9	6,8	9,2	10,0
MAEC localisées	153,7	151,3	68,6	84,9
Conversion à l'agriculture biologique	62,4	63,6	76,9	107,7
Maintien de l'agriculture biologique	39,6	43,2	56,9	58,7
Ensemble	270,0	272,0	289,5	366,2

Les MAEC systèmes ont été définies en 2015. Cependant, la MAEC système SPE (système de polyculture élevage à dominante herbivore) intègre l'aide SFEI (système fourrager à faible niveau d'intrants) sur les années antérieures.



Lecture : la région Occitanie a 3 451 agriculteurs bénéficiaires d'aides MAEC et le montant total est de 18,2 millions d'euros. Champ: France métropolitaine hors Corse. Sources: données ASP, traitements SSP

#### Aides MAEC et bio en 2016 selon l'orientation des exploitations



Champ: France métropolitaine hors Corse. Sources: données ASP, traitements SSF

## Agriculture biologique

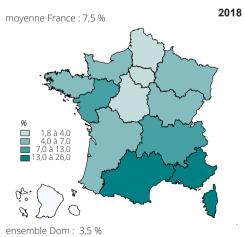
#### en France

L'essor de l'agriculture biologique se poursuit en 2018, dans le sillage du développement du marché alimentaire bio (+ 15 % en valeur entre 2017 et 2018). Près de 42 000 exploitations agricoles sont engagées dans le bio (en conversion ou certifiées), soit 13 % de plus qu'en 2017. Les surfaces conduites selon le mode biologique progressent de 17 % et s'étendent désormais sur 2 millions d'hectares, soit 7,5 % de la SAU française. L'essor des surfaces bio concerne toutes les régions mais la croissance des surfaces en bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse reste la plus importante avec respectivement 26 %, 15 % et 14 % des surfaces menées en bio.

Les cultures pérennes (fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales et vigne) sont les productions végétales les plus couramment cultivées selon le mode biologique. Les grandes cultures sont moins bien représentées en bio (4,2 %) mais sont très dynamiques en termes de conversion (+ 30 % de surfaces entre 2017 et 2018).

Concernant l'élevage, l'apiculture et la production d'œufs sont les secteurs les plus fréquemment conduits en bio tandis que les productions de porcs et de poulet de chair bio restent marginales.

#### Poids de l'agriculture biologique Part de la SAU bio (y compris en conversion)



Source: Agence Bio

#### Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2018

- 41 623 exploitations
- 2 035 milliers d'ha
- 7,5 % de la SAU totale

#### Productions végétales

	-0		
	Exploitations	Surface b	O <sup>2</sup>
	nombre	millier d'hectares	part %
Surfaces fourragères	26 929	1 249	10,0
Céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles	16 226	518	4,2
Vigne	6 726	94	11,9
Fruits	10 068	46	23,1
Légumes frais (y.c pommes de terre)	10 150	31	7,1
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	2 842	9	17,8

#### Productions animales

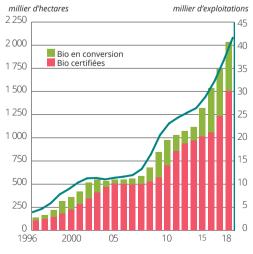
	Exploitations Animaux bio		oio
	nombre	millier de têtes	part %
Vaches	8 919	426	5,5
Brebis	2 554	362	7,9
Chèvres	1 146	79	9,1
Truies reproductrices	582	13	1,3
Poulets de chair	961	12 913	1,6
Poules pondeuses	2 027	6 567	13,3
Apiculture <sup>3</sup>	867	142	17,6

#### Lait collecté

	Collecteurs	ecteurs Lait bio	
	nombre	millier de litres	part %
Tous types de lait	139	882 851	3,6
dont lait de vache	118	846 804	3,6

<sup>1.</sup> Une exploitation certifiée biologique peut produire des cultures différentes et/ou avoir des cheptels d'animaux différents.

#### Évolution de l'agriculture biologique



Source: Agence Bio

<sup>2.</sup> Y compris en conversion.

<sup>3.</sup> Nombre d'apiculteurs et de ruches.

Sources : Agence Bio, Agreste - Statistique agricole annuelle et enquête Annuelle Laitière

## Agriculture biologique

#### dans le monde

À l'échelle mondiale, en 2017, 70 millions d'hectares de surface agricole ont été cultivés selon un mode biologique certifié (y c conversion), soit 1,4 % de la SAU. L'utilisation agricole, renseignée pour 93 % de ces surfaces, se répartit en prairies permanentes pour 48 millions d'hectares (1,5 % du total mondial des prairies permanentes), en terres arables pour 12,1 millions d'hectares (0,8 % du total des terres arables) et en cultures pérennes pour 4,9 millions d'hectares (2,9 % du total des cultures pérennes). D'un continent à l'autre, l'agriculture biologique certifiée (y c conversion) occupe une place variable dans le territoire agricole. Ainsi, la part dédiée au bio est de 8,5 % en Océanie ou de 2,9 % en Europe alors qu'elle est de 0,2 % sur le continent africain.

Dans l'Union européenne, en 2017, l'agriculture bio occupe 12,6 millions d'hectares, soit 7 % de la SAU (6 % en France). Les prairies permanentes conduites en bio, situées pour moitié en Espagne, France, Allemagne et Italie, s'étendent sur 9 % des prairies permanentes et les terres arables bio, cultivées pour un tiers en France et en Italie, sur 5 % des terres arables européennes. Les cultures permanentes bio, concentrées à 72 % en Espagne et Italie, recouvrent 12 % des surfaces en cultures pérennes. Les ovins bio, présents pour moitié en Grèce, au Royaume-Uni et en Italie représentent 6 % du total des ovins. Cette part est presque aussi élevée pour le cheptel bovin bio (5 % du cheptel bovin européen) qui est localisé pour un tiers en Allemagne et en France. Le nombre de porcins bio, lui, représente moins de 1 % des effectifs porcins européens.

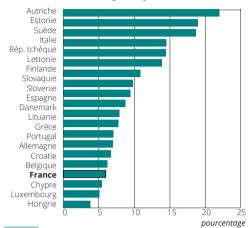
## Agriculture biologique dans le monde en 2017

	Surface bio¹	Répartition	Part dans la surf. agricole
	million d'hectares	: %	%
Océanie	35,9	51,4	8,5
Europe	14,6	20,8	2,9
dont UE à 28	12,6	18,0	7,0
Amérique Latine	8,0	11,5	1,1
Asie	6,1	8,8	0,4
Amérique du Nord	3,2	4,6	0,8
Afrique	2,1	2,9	0,2
Ensemble Monde	69,8	100,0	1,4

 Y compris en conversion.
 Sources: FIBL & IFOAM – rapport 2019 « the world of organic agriculture », Eurostat

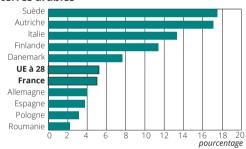
## Agriculture biologique dans l'Union européenne en 2017

• Part1 de la SAU bio (y compris en conversion)



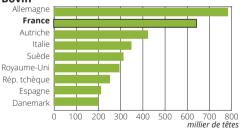
1. Pays de l'UE avec une part de SAU bio supérieure à 3,5 %.

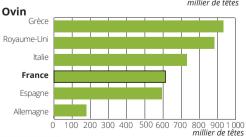
#### Part du bio (y compris en conversion) sur les terres arables



Note : ces pays représentent 80 % des terres arables bio de l'UE.

#### Cheptels bio Bovin





Note : ces pays avec les plus grands cheptels bio bovin et ovin de l'UE, représentent  $80\,\%$  de chacun des deux cheptels bio. Champ : UE à 28.

Source : Eurostat

## Bilans azote et phosphore

#### en France

L'azote et le phosphore sont des éléments indispensables à la nutrition des plantes. Mais si leurs apports sont supérieurs aux besoins des végétaux, les surplus risquent de contribuer à la pollution des cours d'eau ou des nappes phréatiques.

Entre 2000 et 2009, les surplus bruts d'azote se sont régulièrement réduits, passant de 50 kg/ha à 40 kg/ha, en lien avec une baisse des apports (fertilisants et déjections animales) et une stabilité des exportations par les végétaux. Depuis 2009, ces surplus fluctuent légèrement autour de 40 kg/ha, en fonction des rendements annuels des cultures, mais les apports d'azote sont désormais relativement stables.

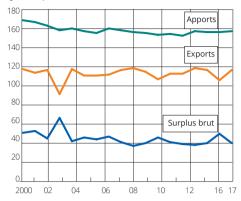
En 2017, le surplus brut est de 2 kg/ha au-dessous de la moyenne guinguennale 2012-2016 et près de 12 kg/ha en dessous de la movenne 2000-2004.

Une part du surplus étant émise dans l'atmosphère, par volatilisation sous formes chimiques diverses, le surplus net réellement apporté aux sols est de 19 kg/ha en 2017.

Entre 2000 et 2009, le surplus de phosphore baisse plus nettement, passant de 8 kg/ha à près de 1 kg/ha, en lien essentiellement avec la diminution des apports de fertilisants minéraux. Depuis 2009, le bilan est proche de l'équilibre.

#### Azote: bilan1

kg d'azote par hectare de SAU



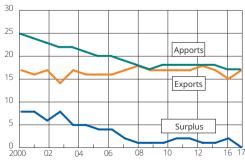
	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2012-2016	2017
	kg d'azote par ha de SAU		
Apports	162	154	156
Fertilisants minéraux, boues et composts	81	77	78
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	54	51	51
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	11	11	11
Fixation par les légumineuses	12	11	11
Déposition atmosphérique	4	4	5
<b>Exports</b> Cultures récoltées <sup>2</sup> Production fourragère	<b>110</b> 46 64	<b>112</b> 50 62	<b>116</b> 52 64
Surplus brut	52	42	40
Emissions atmosphériques	21	21	21
Surplus net	31	21	19

1. La méthode de calcul du bilan azote a été revue. Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».

2. Net des semences y compris paille. Champ: France métropolitaine. Sources: Agreste, Citepa, Unifa, Comifer

#### Phosphore: bilan1

kg de phosphore par hectare de SAU



1. La méthode de calcul du bilan phosphore a été revue	е.
Voir glossairo « hilans azoto et phosphoro »	

2. Net des semences y compris paille.

Champ: France métropolitaine. Sources: Agreste, Citepa, Unifa, Comifer

	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2012-2016	2017
	kg de phosphore par ha de SAU		
Apports	23,1	17,9	17,1
Fertilisants minéraux, boues et composts	12,2	7,7	7,2
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	8,3	7,8	7,6
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	2,6	2,4	2,3
<b>Exports</b> Cultures récoltées <sup>2</sup> Production fourragère	<b>16,1</b> 8,9 7,2	<b>16,5</b> 9,6 6,9	<b>17,0</b> 9,9 7,1
Surplus	7,0	1,4	0,2

# Maîtrise des pollutions d'origine agricole

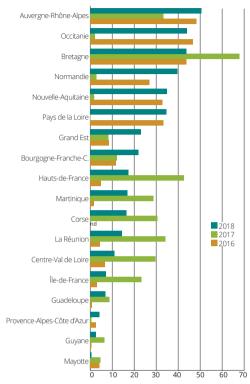
Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), instauré en 2014, a pour but de favoriser quatre types d'investissement dans les exploitations : productifs (e.g. pour la modernisation de l'élevage), de transformation et commercialisation, non productifs (e.g. pour l'environnement) et de diversification. En 2018, 391 millions d'euros ont été engagés au titre de ce plan (338 millions d'euros en 2017 et 281 en 2016).

Le plan Ecophyto 2 cherche à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Il dispose d'un budget total de 41 millions d'euros par an, constitué par la redevance pour pollution diffuse (RPD). Il permet notamment le financement du vaste réseau de fermes pilotes DEPHY, qui mutualise les bonnes pratiques pour réduire l'usage de pesticides.

Enfin, la dégradation de la qualité des eaux au sein de l'Union européenne a conduit à définir des « zones vulnérables ». Celles-ci ont été redéfinies en 2015 et désignent toutes les zones qui alimentent les eaux touchées par la pollution par les nitrates. Dans ces zones, les agriculteurs sont soumis à des exigences environnementales plus fortes, comme par exemple le respect des périodes d'interdiction d'épandage.

## Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

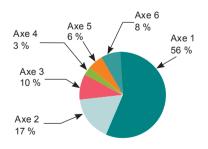
#### Dépense publique engagée¹ annuelle



1. Sont comptabilisés les aides aux investissements productifs des exploitations agricoles (mesure 401), à la transformation et à la commercialisation (mesure 402 hors IAA) et aux investissements non.productifs (mesure 404).

Source : MAA - Requête OSIRIS

## Plan Ecophyto 2 • montants engagés - moyenne 2016-2018



Axe 1 : Incitations aux changements de pratiques (dont CEPP, DEPHY, 30000)

Axe 2: Recherche et innovation

Axe 3 : Évaluer et maîtriser les risques et impacts sur la santé et l'environnement

Axe 4: Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

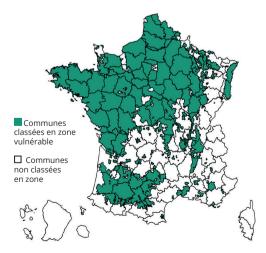
Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières (dont déclinaison régionale, projets collectifs, AB, etc).

Axe 6 : Communication et simplification de la gouvernance

#### Source : Agence française de la biodiversité

#### Zones vulnérables aux nitrates

2015



Source : EauFrance - Sandre

#### Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2017, 36 % des établissements agroalimentaires ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 185 millions d'euros, soit 20 millions de moins qu'en 2016. Les établissements de boulangeriepâtisserie, qui possèdent le moins d'installations susceptibles de présenter un danger pour l'environnement, sont les moins nombreux à s'engager.

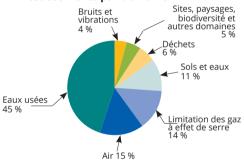
Grande consommatrice d'eau pour le lavage et le traitement industriel des matières premières ou pour le nettoyage des équipements de production, l'industrie agroalimentaire investit surtout dans le domaine des eaux usées (45 % en 2017). La protection de la qualité de l'air (15 %) et la lutte contre le réchauffement climatique (14 %) sont les autres postes d'investissements importants.

En 2016, les dépenses courantes des IAA pour protéger l'environnement ont atteint 553 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2013. Plus de deux tiers de ces dépenses sert à payer les redevances et taxes, essentiellement liées aux déchets et à l'eau et environ un guart est dédié au fonctionnement des équipements antipollution. Le reste des dépenses est consacré au management environnemental (certification aux normes ISO, formation...) ou à diverses fins (primes d'assurance...).

#### Investissements et études pour protéger l'environnement en 2017

Investis- sements	Études	Total invest. et études	Part des établissements ayant investi <sup>1</sup>
m	96		
13,1	2,0	15,1	26
1,0	0,6	1,5	38
27,5	3,1	30,6	50
8,9	1,1	10,0	69
25,4	2,7	28,2	44
9,0	0,8	9,9	42
7,5	3,4	10,9	25
37,7	8,5	46,1	41
3,9	0,7	4,6	37
23,9	4,6	28,5	55
157,9	27,5	185,4	36
	m 13,1 1,0 27,5 8,9 25,4 9,0 7,5 37,7 3,9 23,9	### sements  ### million d'ec  13,1	sements         et études           million d'euros           13,1         2,0         15,1           1,0         0,6         1,5           27,5         3,1         30,6           8,9         1,1         10,0           25,4         2,7         28,2           9,0         0,8         9,9           7,5         3,4         10,9           37,7         8,5         46,1           3,9         0,7         4,6           23,9         4,6         28,5

#### Investissements par domaine



Ou réalisé des études

Champ : France, établissements pour 20 salariés ou plus des IAA, tabac exclu, artisanat commercial inclu. Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2017, traitements SSP

#### Dépenses des IAA pour protéger l'environnement en 2016

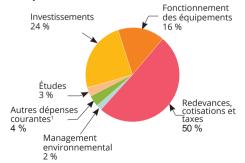
Redevances, cotisations et taxes dont liées à l'eau dont liées aux déchets	million d'euros 377 74 152
Fonctionnement des équipements dédiés à la protection de l'environnement	125
coûts internes achats de service	72 53
Management environnemental	18
Autres dépenses courantes	33
Total dépenses courantes	553

1. Les dépenses courantes, volet particulier de l'enquête, ne sont demandées aux établissements que tous les 3 ans. Les résultats 2016 sont les derniers disponibles.

Champ: France, établissements pour 20 salariés ou plus des IAA, tabac exclu, artisanat commercial inclu.

Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2016, traitements SSP

#### Dépenses totales



# Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2016, les établissements agroalimentaires ont produit 3,8 millions de tonnes de déchets non dangereux (hors boues et déchets minéraux) contre 4,3 millions en 2012. Alors que les autres industries manufacturières génèrent essentiellement des déchets banals, les industries agroalimentaires produisent principalement des déchets organiques dont plus de la moitié provient de deux activités : les viandes et la transformation de fruits et légumes.

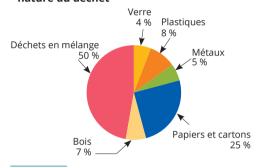
Les déchets organiques que constituent les fanes, épluchures, coques, peaux, arêtes, plumes et autres matières organiques sont pour la plupart valorisés. Deux tiers d'entre eux sont utilisés comme matière première dans un autre cycle de production, le plus souvent pour la fabrication d'aliments pour animaux mais aussi pour d'autres industries, alimentaires ou non. Un autre moyen de valoriser les déchets organiques est de les épandre sur les sols, soit en l'état, soit après compostage (11 % des déchets organiques) ou de les utiliser pour la méthanisation (11%). Le reste de déchets organiques est soit incinéré, soit mis en décharge.

Les établissements agroalimentaires ont aussi produit 1,1 million de tonnes de déchets banals de papiers-cartons, plastiques, bois, métaux ou verre. La moitié sont triés, ce qui facilite leur réutilisation. Près d'un quart des déchets banals sont envoyés dans des centres de tri pour être valorisés ultérieurement ou détruits.

## Production de déchets par les IAA en 2016 (hors boues et déchets minéraux)

Industries agroalimentaires par secteur (Naf rév. 2)	Déchets organiques	Déchets banals¹	Déchets ponctuels <sup>2</sup>
		tonne	
Viandes	717 531	154 046	969
Poisson	32 011	24 316	S
Fruits et légumes transformés	716 984	71 644	207
Huiles et graisses	10 737	5 368	S
Produits laitiers	256 579	127 513	666
Grains ; amylacés	75 142	45 076	232
Boulangpâtis. et pâtes	359 129	212 379	1 032
Autres prod. aliment <sup>3</sup>	264 036	356 512	1 219
Aliments pour animaux	40 443	38 281	436
Boissons	142 442	110 261	513
Ensemble IAA	2 615 034	1 145 395	5 386

#### Production de déchets banals selon la nature du déchet

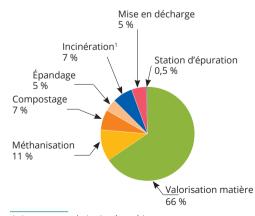


- 1. Déchets constitués de verre, papier, carton, plastique, métal, bois, textile, cuir, caoutchouc ou déchets en mélange.
- 2. Déchets ponctuels : véhicules et équipements hors d'usage, déchets de cantine. Non compris les déchets minéraux.
- 3. Y compris sucreries.
- Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

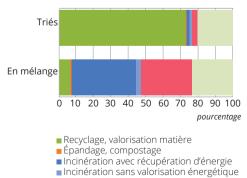
Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

#### Mode de traitement des déchets organiques et des déchets banals en 2016

#### • Pour les déchets organiques



• Pour les déchets banals



- Mise en décharge
- Centre de tri ou déchèterie

Champ: établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

<sup>1.</sup> Avec et sans valorisation énergétique.

# Prix à la consommation et à la production

En 2018, les prix agricoles à la production augmentent (+ 2,2 %) pour la deuxième année consécutive. Les cours des grandes cultures croissent sous l'effet du dynamisme des prix des céréales. Le blé français, compétitif et de bonne qualité, s'exporte bien dans un contexte de productions mondiales limitées et de demande croissante. En revanche, les disponibilités mondiales pèsent sur les cours des oléagineux, malgré la baisse des récoltes en France en 2018. Les cours des pommes de terre pâtissent des bonnes récoltes de 2017, principalement commercialisées en 2018, et ceux des betteraves d'un marché mondial excédentaire.

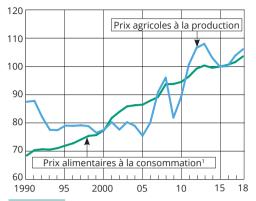
Les prix des fruits et des légumes sont fermes, les récoltes ayant été pénalisées par les intempéries. Face à des disponibilités également limitées, les prix des vins augmentent.

À l'exception des veaux, des ovins et du lait, les prix des productions animales diminuent. Les cours des gros bovins stagnent, bridés par la hausse des abattages de vaches laitières due au manque de disponibilités fourragères. Enfin, les cours des porcins baissent en raison de l'abondance de l'offre au niveau européen et d'un repli de la demande chinoise. Les prix des œufs reculent, après la flambée des cours fin 2017 qui s'est prolongée début 2018.

En 2018, les prix à la consommation des produits alimentaires et boissons non alcoolisées augmentent (+ 2 % sur un an), en hausse croissante depuis 2015.

### Prix alimentaires, prix agricoles

indice base 100 en 2015

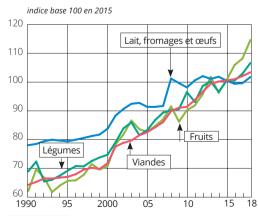


1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

2005	2016	2017	2018
ind	ice base	100 en 2	2015
75,6	100,1	103,8	106,1
87,9	100,2	101,2	103,1
88,3	100,2	101,2	102,8
86,6	100,6	101,6	103,6
82,0	100,8	101,5	102,6
	inda 75,6 87,9 88,3 86,6	indice base 75,6 100,1 87,9 100,2 88,3 100,2 86,6 100,6	2005 2016 2017  indice base 100 en 2 75,6 100,1 103,8  87,9 100,2 101,2 88,3 100,2 101,2 86,6 100,6 101,6 82,0 100,8 101,5

Sources : Agreste, Insee pour l'indice des prix des produits agricoles à la production et l'indice des prix à la consommation, traitements SSP

# Prix à la consommation de quelques produits alimentaires



Sources: Insee - Indice des prix à la consommation, traitements SSP

	2005	2016	2017	2018
	ind	ice base	100 en 2	015
Ensemble des produits alimentaires et boissons non alcoolisées	100,6	101,6	103,6	101,6
Produits d'origine animale				
Viande Lait, fromage et œufs Poissons et crustacés Produits d'origine végétale	100,4 99,0 104,1	99,2	102,8 101,2 110,6	101,5 99,2 108,3
Pains et céréales Légumes Fruits Boissons non alcoolisées Vins	99,9 100,1 105,2 99,4 101,7	100,3 102,4 107,5 100,0 102,8	101,4 106,0 113,9 101,1 105,1	100,3 102,4 107,5 100,0 102,8

ne diminue plus.

# Revenus et dépenses des ménages

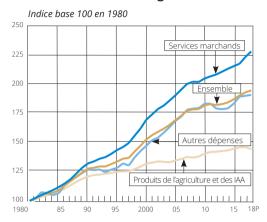
# structure de la consommation

Le revenu disponible brut des ménages a plus que doublé en valeur courante entre 1990 et 2018. Dans le même temps, les prix ont également augmenté mais moins rapidement (+ 44 %). Le pouvoir d'achat des ménages a ainsi progressé en moyenne de 1,5 % par an sur la période. La part de l'épargne étant comprise entre 12,6 et 16 % sur la période, la consommation a évolué à peu près au même rythme moyen que le revenu disponible. Depuis 2010, le pouvoir d'achat augmente modérément (+ 0,6 % par an) et le taux d'épargne diminue. Contrairement aux décennies précédentes, la part de la consommation

consacrée aux produits de l'agriculture et des IAA

En effet, la part de ces produits (produits alimentaires bruts et transformés, boissons, plantes et fleurs, produits de la sylviculture, produits pour animaux, tabac) dans la dépense totale de consommation avait fortement diminué, passant de 42 % en 1950 à 19 % à la fin des années 1980. Entre 2010 et 2018, cette part a cessé de baisser (de 17,6 % en 2010 à 17,9 % en 2017). Depuis 2010, les dépenses de consommation de produits de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires évoluent en moyenne de 1,9 %, au même rythme que les dépenses de consommation de services marchands. L'évolution de la consommation en volume (hors effet prix) est, en revanche, plus contrastée : + 1,3 % par an pour les services marchands et + 0,3 % par an pour les produits agricoles.

# Consommation des ménages en volume



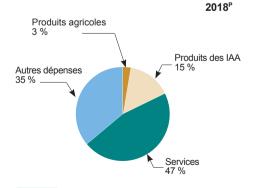
Source : Insee - Comptes de la Nation - Base 2014

# Revenu disponible et dépenses de consommations des ménages

	1990	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
		m	illiard d'e	uros	
Revenu disponible brut	649	890	1 267	1 383	1 421
Dépenses de consommation	567	769	1 065	1 191	1 220
produits de l'agriculture et des IAA	109	141	188	215	218
services marchands	231	338	489	555	570
autres	227	291	388	421	432
Épargne brute	82	120	202	192	201
			%		
Taux d'épargne	12,6	13,5	16,0	13,9	14,2

Source : Insee - Comptes de la Nation - Base 2014

# Structure de la dépense de consommation des ménages par produit



Source: Insee - Comptes de la Nation - Base 2014

	1990	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
			%		
Produits agricoles	3,4	2,9	2,8	3,0	3,0
Produits des IAA	15,8	15,4	14,8	15,1	15,0
Services marchands	40,7	43,9	46,0	46,2	46,6
Autres dépenses	40,1	37,8	36,4	35,6	35,4
Total des dépenses de consommation	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Comptes de la Nation - Base 2014

# Revenus et dépenses des ménages

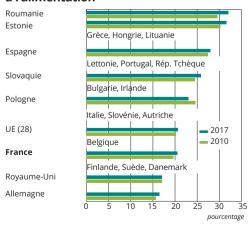
# principales dépenses alimentaires

Les dépenses d'alimentation se composent des achats de produits alimentaires et boissons avec ou sans alcool et des dépenses de restauration en cantine, en restaurant ou autres lieux de restauration. La part des dépenses consacrées à l'alimentation pour l'ensemble des ménages en France était d'un tiers au début des années 1960 puis n'a cessé de décroitre jusqu'en 2008 (20 %), Depuis 2009, elle augmente légèrement et atteint 21 % en 2018. Principale composante, la part des achats de produits alimentaires dans la consommation s'établit à 12 % en 2018, soit deux fois moins qu'en 1960.

L'importance des dépenses entre les différents types de produits alimentaires s'est modifiée. En particulier, celle accordée par les ménages au lait, fromage et œufs (y compris yaourts, produits lactés...) et aux produits sucrés a augmenté. Celle de la viande a diminué, tendance qui se poursuit continûment aussi de 2015 à 2018, tout en restant la dépense la plus importante. La répartition des dépenses entre les différentes viandes a évolué vers plus de préparations à base de viande et de viande de volaille et surtout de charcuterie ; celle des fruits et légumes vers plus de transformés au détriment des légumes frais, à cosse

La part des dépenses des ménages dédiée à l'alimentation est supérieure en 2017 à celle de 2010 pour la plupart des pays de l'UE. En 2017, celle de la France, très proche de celle de l'UE, est supérieure de 4 points à celle de l'Allemagne et inférieure de 8 points à celle de l'Espagne.

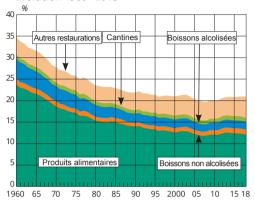
### UE: part de budget consacrée à l'alimentation



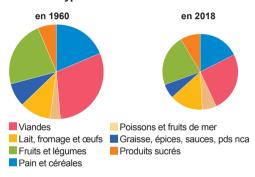
Lecture : en 2017, la part de budget consacrée à l'alimentation de la Belgique est comprise entre celle de la France et celle de l'UE à 28. Source : Eurostat - Comptes nationaux harmonisés au niveau européen

### Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation

Évolution 1960 - 2018

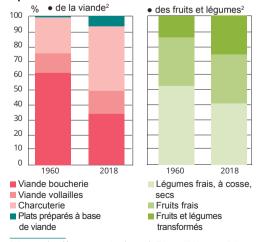


### • Produits alimentaires<sup>1</sup>: répartition des dépenses selon les types d'aliments



1. La part des dépenses en produits alimentaires est de 24 % en 1960 contre 12 % en 2018.

## • Répartition des dépenses entre les différents produits



2. La part des dépenses en viande est de 7 % en 1960 contre 3 % en 2018, celle des fruits et légumes de 5 % contre 3 % Source: Insee - Comptes nationaux - Base 2014

# **Consommation alimentaire**

# vin, fruits, légumes

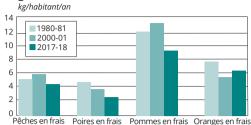
Avec plus de 35 kg/an/hab, l'orange est le fruit le plus consommé en 2017-2018. 82 % sont consommés sous forme transformée. Néanmoins, la consommation d'oranges transformées baisse par rapport à celle des années 2000. Celle de pommes reste relativement stable sur la période 2000-2016 et varie entre 21 et 26 kg/an/hab, avec un pic en 2016. Depuis 2000, la consommation de pommes transformées se développe au détriment de celle en frais. La pêche est principalement consommée à l'état frais mais sa consommation diminue passant de 6 kg/an/hab en 2000-2001 à un peu moins de 5 kg en 2017-2018. Celle de poire recule aussi sur la période.

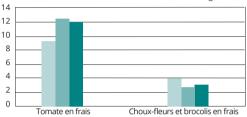
La tomate est le légume le plus consommé. En frais, la consommation a progressé entre 2000 et 2006, passant de 12 kg/an/hab à 14 kg puis a diminué par la suite. En 2017-2018, elle reste cependant proche du niveau du début des années 2000 (12 kg/an/hab). Sous forme transformée, la consommation augmente de façon continue jusqu'en 2009-2010 pour atteindre 19 kg/an/hab. Depuis cette date, la consommation est stable entre 14 et 16 kg/an/hab.

La consommation de choux-fleurs et brocolis, relativement stable depuis 2012-2013, diminue en 2017 particulièrement au niveau des produits transformés.

La consommation de vin baisse continûment en France, d'un peu plus de 92 l/an/hab en 1980 à 41 l en 2017-2018.

# Consommation française de vin, fruits et légumes





	2000-01	2010-11	2017-18		
	kg ou l / habitant / an				
Vin	53,1	41,3	41,3		
Oranges					
frais transformé	5,6 40,4	5,5 37,2	6,5 28,8		
Pommes de table					
frais transformé	13,3 7,8	11,7 10,3	9,4 14,4		
Pêches					
frais transformé	6,0 0,5	5,2 0,9	4,6 0,6		
Poires					
frais transformé	3,9 0,9	4,0 0,9	2,7 0,2		
Tomates					
frais transformé	12,4 15,4	12,3 14,0	11,9 15,3		
Choux-fleurs et brocolis					
frais transformé	2,8 1,3	3,2 1,1	3,1 0,2		

Champ: France y compris Dom à partir de la campagne 1998-99. Source: Agreste - Bilans d'approvisionnement (voir glossaire)

### Consommation de vin dans l'Union européenne

### · Classement des pays selon leur consommation

Q4 : Portugal, Luxembourg, France, Italie

Q3 : Slovénie, Danemark, Autriche, Belgique

Q2 : Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Rép. tchèque

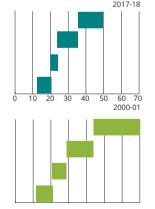
Q1 : Croatie, Grèce, Hongrie, Royaume-Uni

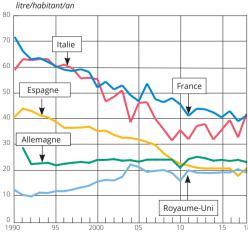
Q4 : Portugal, Luxembourg, France, Italie

Q3 : Slovénie, Danemark, Autriche, Espagne

Q2 : Hongrie, Allemagne, Belgique, Croatie

Q1 : Rép. tchèque, Grèce, Pays-Bas, Royaume-Uni





Lecture: en 2017-2018, parmi les pays consommateurs de vin représentés, les 25 % les moins consommateurs (Q1) boivent entre 12,6 et 20,3 litres par habitant (entre 12,3 et 21,3 litres en 2000-2001), les 25 % les plus consommateurs (Q4) boivent entre 41,3 et 49,2 litres (entre 45,2 et 69,9 litres en 2000-2001).

Note: 12 pays ne sont pas représentés (données indisponibles ou non comparables).

10 20 30 40

Sources: Commission européenne, Eurostat-Bilans d'approvioionnement

# **Consommation alimentaire**

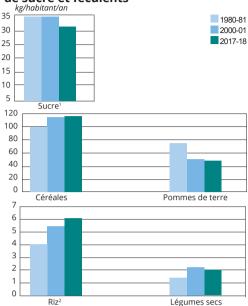
# féculents, sucre, huiles

En 2017-2018, la consommation directe de céréales en France s'établit à un peu plus de 115 kg par habitant, essentiellement sous forme de blé. En volume total, les quantités de céréales destinées à l'alimentation animale représentent près du triple des quantités pour l'alimentation humaine (22,3 Mt contre 7,7 Mt). La consommation de riz atteint 6 kg par habitant en 2017-2018 et est composée essentiellement de riz usiné et très peu de riz complet. La production française ne couvre que 14 % de la consommation. La consommation de légumes secs, aliments de la tradition culinaire française, avait tendance à diminuer mais depuis quelques années, cette dernière augmente à nouveau et atteint 2 kg par habitant et par an en 2017-2018. En frais comme en transformé, la consommation de pommes de terre reste relativement stable sur la décennie. soit 47 kg par habitant.

La consommation de sucre (saccharose) s'élève à 31 kg par habitant en 2016-2017. Il s'agit de sucre de bouche (en morceaux ou en poudre), ainsi que du sucre incorporé aux produits sucrés, qui représente aujourd'hui 80 % du total consommé.

La consommation des huiles végétales dépasse les 11 kg par habitant en 2017. L'huile de tournesol est, de loin, la plus consommée.

### **Consommation française** de sucre et féculents



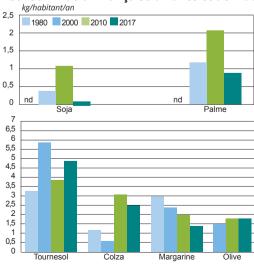
	1980-81	2000-01	2010-11	2017-18
		kg / habito	ant / an	
Sucre <sup>1</sup>	34,5	34,5	32,6	31,0
dont transformé		25,7	26,1	24,8
Miel	0,3	0,6	0,6	0,7
Pommes de terre	74,0	50,3	49,3	47,6
dont transformées	8,0	26,6	27,8	26,6
Céréales	99,3	113,5	113,5	115,5
dont blé tendre	86,4	94,0	92,9	91,6
blé dur	9,8	15,1	15,2	16,3
Riz <sup>2</sup> Légumes secs	4,0 1,4	5,4 2,2	5,6 1,7	6,0 2,0

1. Saccharose issu de la filière betterave et canne. À côté se développe une autre production de sucre, le sirop de glucose et de fructose. Le glucose est issu de la filière céréales et le fructose est présent dans les fruits. Le fructose peut également être produit de manière industrielle et ajouté à certains aliments. Il est peu utilisé en France.

En équivalent riz usiné.

Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

# Consommation française d'huiles et de matières grasses végétales



	1980	2000	2010	2017
	k	g / habitar	nt / an	
Huiles végétales	13,5	11,7	14,9	11,6
dont colza	1,2	0,6	3,1	2,5
tournesol	3,3	5,9	3,9	4,9
olive		1,5	1,8	1,8
maïs		0,7	0,9	0,7
palme		1,2	2,1	0,9
soja		0,4	1,1	0,1
Graisses préparées	3,7	2,8	2,6	2,4
dont margarine	3,0	2,4	2,0	1,4

Champ: France y compris Dom à partir de 2000.

Sources: Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

# **Consommation alimentaire**

# viandes, produits laitiers, œufs

En 2018, la consommation française de viande par habitant, mesurée par bilan, augmente modérément, sous l'effet d'une hausse de la consommation de viande de volaille. Elle atteint 89,3 kg (équivalentcarcasse, y compris graisse de découpe).

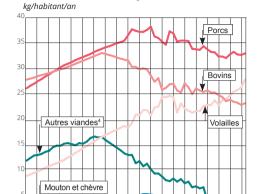
En 2018, la viande la plus consommée par les Français demeure la viande de porc, 32,9 kg par habitant, en légère hausse. Par ailleurs, la consommation de volaille, qui se classe au 2º rang continue de croître et atteint 27,8 kg par habitant en 2018, en particulier grâce au succès de la viande de poulet. Quant à la consommation de viande bovine, elle augmente à nouveau (+ 1,4 %) avec 23,2 kg consommés par habitant en 2018.

Depuis 1990, la consommation de viande par habitant et par an diminue de 17 kg, notamment de 7 kg pour la viande bovine, de 3 kg pour la viande ovine et de 4 kg pour la viande porcine. À l'inverse, la consommation de volaille progresse de 7 kg portée par celle de poulet.

Après avoir augmenté entre 1980 et 2000, la consommation française de produits laitiers et d'œufs par habitant recule depuis 2000 : 16,4 kg pour le lait, 2,2 kg pour les œufs, 0,4 kg pour le beurre et 1,0 kg pour le fromage.

La consommation des « autres produits laitiers frais » (yaourts, fromages frais) augmente cependant de 1,6 kg sur la même période.

## Consommation française de viande



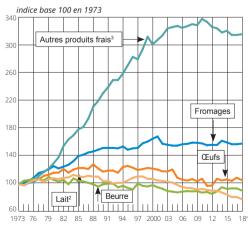
	1990	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
Viandes 1-2-3		kg/ha	abitant/ar	ı	
Bovine	29,8	25,7	25,3	22,9	23,2
Porcine	37,1	35,2	33,1	32,6	32,9
Mouton et chèvre	5,4	4,9	3,0	2,5	2,4
Volaille	21,0	21,4	23,8	26,3	27,8
dont poulet	11,0	10,3	14,4	18,3	19,1
dinde	5,5	6,5	5,0	4,3	4,4
canard	1,8	2,8	3,1	2,4	3,0
Autres viandes <sup>4</sup>	12,0	8,0	4,6	3,3	3,0
Total viandes	106,2	95,2	89,9	87,5	89,3

- 1. En équivalent carcasse, y compris graisses de découpe.
- La consommation correspond à la consommation humaine.
   Dans le calcul de la consommation humaine, seuls sont comptabilisés depuis 2000 les abattages dans les abattoirs contrôlés.
- 4. Viandes d'équidés, de lapin, de gibier, ainsi que les abats destinés à la consommation humaine. En 2008, une modification dans la prise en compte des abattages conduit à une rupture de série.

Champ : France, y compris Dom à partir de 1996. Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

### Consommation française de produits laitiers et d'œufs

	1990	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
Produits <sup>1</sup>	kg/habitant/an				
Lait de consommation <sup>2</sup>	73,9	76,5	65,7	54,9	53,2
Autres produits frais <sup>3</sup>	26,9	35,1	38,9	36,8	36,7
Beurre	8,8	8,7	7,8	8,0	8,3
Fromage	22,7	24,7	23,3	23,6	23,7
Œufs	14,9	15,5	13,5	13,7	13,3



- 1. La consommation correspond à la consommation humaine.
- 2. Lait de consommation, yaourt nature, lait autoconsommé ou vendu à la ferme.
- 3. Yaourts aromatisés, crème fraîche, desserts lactés frais et fromages frais.

Champ: y compris Dom à partir de 1996 pour les œufs et 1997 pour le lait et les produits laitiers.

Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

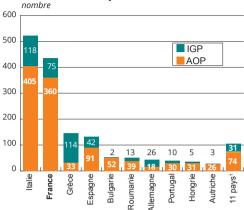
# dans l'Union européenne

Différents règlements européens précisent les systèmes de qualité liés à l'origine ou à la tradition adoptés par l'Union européenne (UE). Ce sont l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'indication géographique protégée (IGP) pour les vins et les produits agricoles et agroalimentaires, l'indication géographique (IG) pour les boissons spiritueuses et les produits vinicoles aromatisés et la spécialité traditionnelle garantie (STG) pour les produits agricoles et agroalimentaires. La mention « produit de montagne » est établie en tant que mention de qualité facultative.

Fin 2018, 1 411 produits agroalimentaires AOP/IGP/STG hors vins et spiritueux sont enregistrés par 26 pays de l'UE auprès de la Commission européenne. L'Italie (298 produits) et la France (246 produits) sont concernés par 39 % du nombre total d'enregistrements de l'UE. Le signe de qualité IGP reste dynamique avec dix huit nouvelles inscriptions en 2018 au niveau européen. Pour la France, un nouvel AOP et deux IGP relevant des boissons, des légumes transformés et des herbes aromatiques ont été enregistrés en 2018.

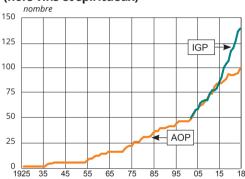
1 598 vins AOP/IGP sont inscrits par vingt-et-un pays européens auprès de la Commission européenne. L'Italie est le premier pays pour le nombre de vins en AOP/IGP (523) devant la France (435), ces deux pays représentant 60 % du nombre total dans l'Union européenne.

## Nombre de vins AOP et IGP enregistrés dans l'Union européenne



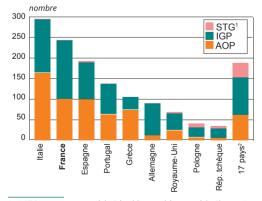
1. Les 11 pays sont : la Slovaquie, la Slovénie, la Croatie, la République tchèque, les Pays-Bas, Chypre, la Belgique, le Danemark, Malte, le Royaume-Uni, le Luxembourg. Source : Commission européenne - Base Ambrosia (13/05/2019)

### Nombre d'AOP et d'IGP en France (hors vins et spiritueux)



Source : INAO, Commission européenne - Base DOOR

# Nombre d'AOP/IGP/STG alimentaires enregistrés au 31/12/2018 dans l'Union européenne



Type de produits alimentaires		mbre otal
	UE	France
Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés Fromages <sup>3</sup>	380 241	56 54
Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.) Viande (et abats) frais <sup>3</sup>	199 166	19 77
Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)	134	10
Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie	94	3
Autres produits alimentaires³ (épice, cidre, gommes, pâtes alimentaires, etc.)	73	13
Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers, etc.)	49	9
Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés	49	5
Bières	26	0

<sup>1. 4</sup> STG sont communs à la République tchèque et à la Slovaquie.

<sup>2.</sup> Les 17 pays sont : la Slovénie, la Croatie, la Slovaquie, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, la Hongrie, la Finlande, la Suède, la Lituanie, l'Irlande, le Danemark, la Bulgarie, la Lettonie, Chypre, la Roumanie, le Luxembourg.

<sup>3.</sup> La France arrive en première position parmi les pays de l'UE.

Champ: produits alimentaires hors vins et spiritueux.

# en France produits animaux (hors bio)

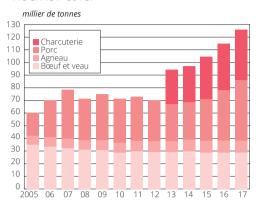
En 2017, le volume commercialisé des viandes de boucherie (bovin, ovin, porcin) sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/ AOC), indication géographique protégée (IGP), label rouge (LR) - représente 3 % de la filière nationale. Le volume des viandes sous SIQO (+ 10 % sur un an) augmente en raison du dynamisme de la viande porcine (+ 20 % sur un an) tandis que les viandes bovine et ovine sous SIQO restent quasiment stables. En charcuterie-salaisons, la croissance est soutenue (+ 8 % en 2017, + 11 % en 2016). Deux nouvelles IGP, « Pâté de foie de volaille supérieur » et « Andouillette supérieure pur porc », et la bonne tenue des nouvelles AOP 2016 (Kintoa et porc noir de Bigorre en viande ou en jambon) soutiennent la commercialisation de porc.

La production de volailles sous SIQO (majoritairement LR) représente 10 % de la filière en 2017. Elle diminue de 6 % sur un an à la suite notamment des abattages préventifs (jusque mi-2017) dans le sud-ouest pour faire face à l'épisode de l'influenza aviaire.

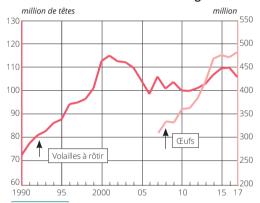
Le volume commercialisé, principalement AOP ou IGP, des trois catégories de produits laitiers – crème, beurre et fromage – augmente en 2017 pour atteindre au total 261 milliers de tonnes. Deux nouvelles IGP viennent soutenir les productions de fromage sous SIQO : le « Brillat-Savarin » (pâte molle) et la « Raclette de Savoie » (pâte pressée non cuite). La part des fromages (vache et brebis) sous SIQO est la plus élevée pour les pâtes persillées (51 %).

# Viande, volaille et œuf commercialisés sous SIOO¹

### Viande et charcuterie commercialisée LR, AOC/AOP et IGP

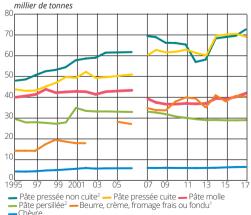


#### Production avicole sous label rouge



1. SIQO : AOC/AOP, IGP, LR. Sources : Inao, ODG, Synalaf, Sylaporc, Filrouge

### Produits laitiers commercialisés AOP, IGP et LR



LIC			2017
Type de produits laitiers <sup>2</sup>	Quantité SIQO	Part dans l'ensemble des fromages SIQO	Part du total des fabrications³
	millier de tonnes	9	6
Pâtes pressées non cuites	72,8	28	28
Pâtes pressées cuites	69,2	27	20
Pâtes persillées	28,9	11	51
Pâtes molles (croûte fleurie et lavée)	42,2	16	10
Chèvre	7,0	3	7
Autres fromages	0,3	0,1	SO
Crème	7,7	3	2
Beurre	32,8	13	9
Ensemble	260,8	100	so
			-

- 1. Les donnés IGP et LR ne sont incluses qu'à partir de 2007, introduisant une rupture de série principalement pour les fromages à pâte pressée cuite et non cuite et de crème. Les données du beurre en 2003 et 2004 ne sont pas disponibles.
- 2. Les PPNC, les pâtes persillées, et les pâtes molles regroupent les fromages au lait de vache et de brebis (pas de SIQO en pâte molle).
- 3. Les pourcentages sont calculés pour chaque type de produit laitier ; ceux de l'ensemble et des « autres fromages » sont sans objet. Sources : Inao, Cnaol, ODG, Agreste Enquête Annuelle Laitière

# en France produits végétaux (hors bio)

Un nombre croissant de produits végétaux tels que les fruits frais et légumes frais ou secs ont un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO): appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), indication géographique protégée (IGP) ou label rouge (LR). En 2017, le volume total de cette filière (129 000 tonnes) est stable sur un an.

Les produits oléicoles sous SIQO représentent un tiers de la production française en olives et un guart en huile d'olive. L'ensemble de la production française d'olive est cyclique. En 2017, la production de l'olive AOP augmente pour atteindre 498 tonnes après une mauvaise récolte en 2016.

La production de noix AOC s'élève à 12 000 tonnes. Celle de l'« asperge des sables des landes » (IGP depuis 2005) croît fortement depuis sa reconnaissance, sa production ayant plus que triplé en 10 ans. En 2017, la production des oignons AOP (5 400 tonnes) s'accroît aussi bien pour l'« oignon doux des Cévennes » (AOP depuis 2008) que pour I'« oignon de Roscoff » (AOP depuis 2013).

Les farines sous SIQO (blé noir, épeautre, froment) concernent 5 LR et 2 IGP. Le volume commercialisé (124 000 tonnes) augmente en 2017 porté par les farines « pour pain courant » et pour « pain de tradition française ».

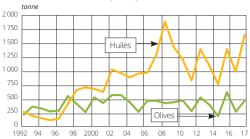
La consommation de vin AOP a augmenté jusqu'au milieu des années 2000, tandis que la consommation de vin a diminué dès le début des années 80. En 2017, la baisse des volumes commercialisés en grande distribution (- 1,3 % sur un an), lieu majeur d'achat des ménages pour le domicile en France, confirme cette tendance à la baisse des cinq dernières années. La part de la consommation de vin sous SIQO en France est de 87 % avec une prédominance d'AOP (56 %).

### Consommation de vin AOP et IGP en France

	2009/10	2012/13	2015/16	2017/18
		Ģ	%	
Vin AOP	52	56	58	56
Vin IGP	34	34	27	31
Sans signe de qualité	14	10	15	13
Total	100	100	100	100

Source: Agreste, Douane - Bilan d'approvisionnement

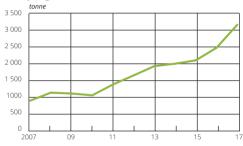
### Produits oléicoles (AOC)



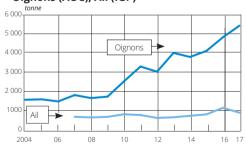
#### Noix (AOC)



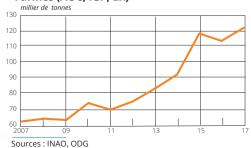
### • Asperges des sables des Landes (AOP)



### · Oignons (AOC), Ail (IGP)



#### Farines (AOC, IGP, LR)



# produits biologiques

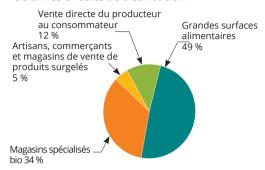
La part des dépenses des ménages en produits alimentaires biologiques est estimée à 4,8 % de la consommation alimentaire totale pour le domicile en 2018. Le développement massif d'offre de produits bio en grandes surfaces favorise leur vente dans ce type de distribution : 49 % de l'ensemble des ventes bio en 2018 (46 % en 2017) pour 34 % en magasins spécialisés (36 % en 2017). Tous circuits de distribution confondus, les produits frais totalisent la moitié des ventes bio.

69 % des ventes en valeur des produits bio consommés par les ménages sont produits en France (comme en 2017). Cette proportion varie de 99 % pour les vins à 23 % pour la filière de poisson. Un nombre conséquent de produits tels le cacao, le café, les olives, les agrumes sont peu ou pas du tout cultivés en France.

En 2018, 98 % des ventes pour la consommation à domicile du lait et des produits laitiers bio sont d'origine française. Entre 2013 et 2018, les ventes croissent de 12 % en moyenne annuelle (1 089 millions d'euros en 2018). La part des fabrications bio augmentent pour toutes les grandes catégories de produits laitiers. En 2018, elles s'établissent à 10 % pour les laits liquides conditionnés, à 5 % pour les yaourts et laits fermentés, à 2 % pour le fromage de chèvre et 7 % pour le fromage de brebis. En fromage de vache, secteur où les fabrications sous signe de qualité AOP ou IGP sont fortement représentées, la part du bio reste faible (2 %).

# Vente en valeur de produits biologiques en 2018

#### Selon les circuits de distribution¹



#### Selon les produits<sup>1</sup>



1. Hors restauration collective. Source : Agence Bio

### Fabrication de produits laitiers biologiques

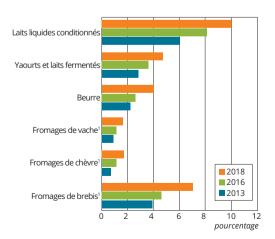
#### • 2018

Type de produits laitiers	Établ. fabricants	Production	Part du bio
	nombre	tonne	%
Laits liquides conditionnés (1 000 litres)	25	319 099	10
Crème conditionnée	28	8 207	2
Yaourts et laits fermentés	37	65 742	5
Desserts lactés frais	21	14 482	2
Beurre	25	14 155	4
Ensemble des fromages	130	33 584	2
Fromages de vache <sup>1</sup>	104	27 497	2
frais	36	14 453	2
destinés à être affinés	82	13 044	1
Fromages de chèvre <sup>1</sup>	16	1 836	2
frais	9	S	S
destinés à être affinés	13	S	S
Fromages de brebis¹	25	4 154	7
frais	8	2 580	75
destinés à être affinés	20	1 574	3
Total des établissements de fabrications	189	///	///

1. Hors fondus.

Note : certains établissements fabriquent plusieurs produits. Source : Agreste - Enquête Annuelle Laitière

#### • Évolution de la part du bio entre 2013 et 2018



# **Commerce international**

Depuis 2000, les échanges agroalimentaires mondiaux croissent de 8 % par an en moyenne avec une rupture en 2015 (- 9 %), après celle de 2009 (- 10 %).

En 2017, les États-Unis demeurent les premiers exportateurs de produits agroalimentaires, devant les Pays-Bas, l'Allemagne, le Brésil et la Chine. La France, au 2e rang au début des années 2000, est désormais le sixième exportateur mondial. En 2017, la croissance des exportations mondiales s'accélère parallèlement à la hausse de la demande en Chine, dans l'Union européenne et aux États-Unis.

En 2017, les États-Unis sont aussi les premiers importateurs de produits agroalimentaires. Les importations chinoises augmentent fortement depuis dix ans malgré deux baisses consécutives en 2015 et 2016. La Chine est depuis 2012 le second importateur mondial de produits agroalimentaires. Les importations allemandes, dynamiques avant 2008, progressent plus modérément depuis, avec des fluctuations marquées. Néanmoins, l'Allemagne reste le troisième importateur mondial. La France se situe au septième rang, proche du Royaume-Uni, du Japon et des Pays-Bas.

En 2017, le Brésil reste de loin le pays avec l'excédent le plus important (68 milliards de dollars).

### Importations et exportations agroalimentaires en valeur

Principaux pays importateurs	2000	2010	2016	2017
	millia	ırd de dol	lars cour	ants
États-Unis	47,8	97,4	137,5	146,4
Chine <sup>2</sup>	9,0	59,6	99,7	113,5
Japon	48,6	64,1	62,8	67,5
Canada	12,0	28,0	34,0	35,4
Corée du Sud	7,7	19,2	26,1	28,3
Hong Kong	9,2	18,0	27,2	28,0
Fédération de Russie	8,4	34,7	23,3	27,8
UE à 281	191,0	458,9	510,3	557,3
dont Allemagne	33,0	75,6	84,0	91,3
Royaume-Uni	28,9	56,3	58,6	61,2
Pays-Bas	17,9	49,0	62,9	71,6
France	23,9	51,1	55,0	59,4
Italie	20,2	44,3	43,9	47,3
Monde	454,5	1 148,9	1 371,6	1 498,4

Principaux pays exportateurs	2000	2010	2016	2017			
	milliard de dollars courants						
États-Unis	53,9	112,4	135,5	137,8			
Brésil	12,8	60,8	68,0	77,6			
Chine <sup>2</sup>	13,6	44,2	66,2	69,0			
Canada	17,7	37,2	46,2	49,0			
Indonésie	5,5	25,6	32,2	39,1			
Argentine	11,5	33,8	36,3	34,9			
Inde	5,4	18,2	29,1	34,4			
Australie	12,6	22,5	27,8	32,4			
UE à 28 <sup>1</sup>	182,0	451,4	522,0	569,4			
dont Pays-Bas	29,0	81,4	96,7	108,3			
Allemagne	22,9	65,7	73,8	79,9			
France	32,4	61,2	60,8	64,7			
Espagne	15,4	37,1	47,7	51,8			
Italie	14,6	35,0	40,6	44,4			
Monde	425,6	1 130,4	1 384,6	1509,3			

<sup>1.</sup> Somme des échanges des pays de l'Union européenne (y compris commerce intra UE).

Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais.

### Importations et exportations agroalimentaires en valeur de la France et des plus gros importateurs et exportateurs

#### milliard de dollars 160 140 États-Unis 120 Allemagne 100 80 Japon Pays-Bas 60 40 France 20 Royaume Chine Uni

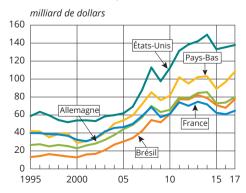
10

0 1995

2000

**Importations** 

#### **Exportations**



Source: UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant

15 17

<sup>2.</sup> Non compris Hong Kong et Taïwan.

# 11 COMMERCE EXTÉRIEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

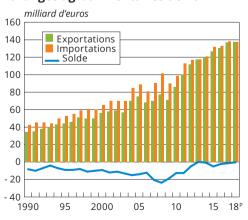
# Échanges agroalimentaires de l'Union européenne

Alors que le déficit des échanges agroalimentaires de l'Union européenne (UE) avec le reste du monde se creusait tendanciellement depuis le début des années quatre-vingt-dix, il se réduit fortement à partir de 2009. En 2013, le solde des échanges devient légèrement excédentaire. Depuis 2014, ce dernier est à nouveau déficitaire mais s'améliore. En 2018, le déficit s'élève à 0,4 milliard d'euros, loin du niveau atteint en 2008 (- 23,7 milliards d'euros en 2008).

Depuis 2009, les échanges agroalimentaires de l'UE ne cessent de progresser. Cependant, en 2018, le rythme de croissance ralentit : les exportations (137,3 milliards d'euros) augmentent de 0,5 milliard par rapport à 2017 et les importations (137,6 milliards d'euros) diminuent de 0,4 milliard d'euros. Les boissons, vins et alcools sont les premiers produits exportés par l'UE et les ventes restent dynamiques depuis 2014. Pour la neuvième année consécutive, les expéditions de préparations à base de céréales progressent. À l'inverse, les ventes de lait et produits laitiers de l'UE diminuent en 2018 pénalisées par les disponibilités et par l'appréciation de l'Euro. En 2018, la croissance des achats de céréales et de fruits contribuent le plus à la hausse des importations.

Les exportations européennes augmentent vers les principaux pays clients à l'exception de la Chine et dans une moindre mesure de Hong-Kong et de l'Arabie Saoudite.

# Échanges agroalimentaires de l'UE



Note : système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits

Champ : importations de l'UE (contour évolutif) en provenance du reste du monde.

Source: Eurostat

# Principales exportations de l'UE

Nomenclature SH*	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Total produits agroalimentaires	56 195	85 947	136 772	137 268
dont boissons, vins et alcools préparations à base	12 010	18 448	29 939	30 959
de céréales	3 242	5 655	12 111	12 512
lait et produits laitiers	5 086	7 486	11 305	10 914
viandes et abats	3 943	5 828	10 314	9 706
préparations alimentations diverses préparations à base de	3 183	5 490	8 767	8 826
fruits et légumes	2 108	3 345	5 458	5 682
céréales	3 039	5 096	5 909	5 667
tabacs et succédanés de tabacs	2 716	4 155	5 608	5 612
huiles et graisses résidus alimentaires,	2 704	3 169	5 779	5 561
aliments pour animaux	1 893	2 942	5 385	5 301

\* Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Champ : exportations de l'UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010 et à 28 à partir de 2013) vers le reste du monde. Source : Eurostat

# Principales importations de l'UE

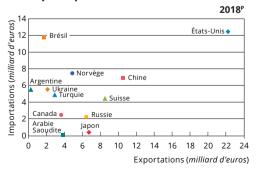
Nomenclature SH*	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
		million	d'euros	
Total produits agroalimentaires	65 377	98 549	138 069	137 632
dont poissons et crustacés fruits graines et fruits oléag. aliments pour animaux café, thé et épices huiles et graisses cacao et ses préparations	9 488 8 104 5 513 5 427 5 395 2 362 1 887	14 013 12 859 7 398 8 533 7 944 6 991 5 326	20 825 20 488 10 853 9 589 11 076 10 984 6 878	21 033 21 021 10 541 10 091 9 977 9 805 6 665
céréales boissons, vins et alcools	1 673 3 118	2 631 4 773	5 399 6 087	6 455 6 386
préparations de viandes et de poissons préparations à base de légumes et fruits	2 801	4 651 4 153	5 801 5 743	5 850 5 483

<sup>\*</sup> Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».

Champ : importations de l'UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010 et à 28 à partir de 2013) en provenance du reste du monde.

Source: Eurostat

### Principaux partenaires de l'UE



Champ : UE à 28. Source : Eurostat

# Échanges agroalimentaires de la France

### Balance commerciale de la France

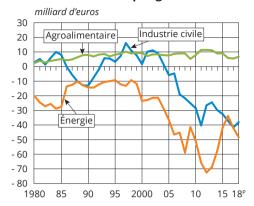
Depuis 2000, le déficit de la balance commerciale de la France a été multiplié par plus de cing tandis que l'excédent agroalimentaire s'est maintenu autour de 8,4 milliards d'euros. Cependant, après 2010, l'excédent commercial agroalimentaire connaît des fluctuations marquées. Dépassant les 11 milliards d'euros entre 2011 et 2013, il se maintient ensuite autour de 9 milliards d'euros en 2014 et 2015 avant de diminuer les deux années suivantes. Après avoir atteint son plus bas niveau depuis huit ans en 2017, l'excédent agroalimentaire augmente en 2018 pour s'établir à 6,8 milliards d'euros, soit le troisième de la France, derrière le matériel de transport (15,6 milliards d'euros) et les produits chimiques, parfums et cosmétiques (13 milliards d'euros).

Avec 0,9 milliard d'euros, le solde des échanges de produits agricoles bruts s'améliore fortement pour devenir excédentaire en 2018 (+ 1,5 milliard d'euros par rapport à 2017) en lien avec la croissance importante des exportations de céréales après deux années de recul de ventes en raison des mauvaises récoltes à l'été 2016. À cela s'ajoute le repli des importations de produits bruts, principalement de colza et de céréales.

L'excédent commercial en produits transformés (5,9 milliards d'euros) recule de 0,2 milliard d'euros, du fait de celui des produits laitiers et des produits de l'abattage.

Si les échanges avec l'UE représentent les deux tiers des échanges agricoles et agroalimentaires totaux, la contribution de ces derniers à l'excédent commercial recule nettement depuis 2009 mais se stabilise depuis deux ans autour de 5 %.

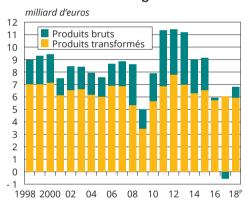
### Soldes commerciaux par grands secteurs



Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38. Champ : France y compris Dom à partir de 1997.

Source: Douanes

### Balance commerciale agroalimentaire



Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38. Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

Source : Douanes

# Échanges agroalimentaires

Nomencla	ture CPF*	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
			milliard	d d'eurc	os
Exportations	Prod. bruts Prod. transf. Total vers UE vers pays tiers Prod. bruts Prod. transf. Total	9,9 27,4 37,3 26,4 10,9 7,3 20,7 28.0	12,8 36,3 49,2 33,6 15,6 10,4 30,7 41.1	/ -	14,9 47,4 62,3 39,3 23,1 14,1 41,5 55,5
Solde**	de l'UE des pays tiers Prod. bruts Prod. transf. Total avec UE avec pays tiers	19,7 8,3 2,6 6,7 9,3 6,7 2,6	29,1 11,9 2,5 5,7 8,1 4,4 3,7	38,6 17,1 - 0,6 6,1 5,5 0,3 5,2	39,0 16,6 0,9 5,9 6,8 0,3 6,5



<sup>\*</sup> Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». \*\* Le solde est calculé CAF-FAB. Champ : France y compris Dom à partir de 1997 ; UE à contour évolutif.

Source : Douanes

# 11 COMMERCE EXTÉRIEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

# Échanges agroalimentaires de la France

# Échanges avec l'Union européenne et les pays tiers

Les échanges agroalimentaires de la France avec l'Union européenne (UE) sont structurellement excédentaires. Si depuis 2012, cet excédent diminue fortement, il augmente toutefois légèrement en 2018, s'établissant à 47 millions d'euros contre 7 millions en 2017. La hausse des exportations (+ 1,3 %) est supérieure à celle des importations (+ 1,2 %). En 2018, l'Allemagne redevient le premier client européen de la France devant la Belgique, suivie par le Royaume-Uni. Les boissons, les produits laitiers et les céréales sont les principaux produits exportés vers l'UE. Les principaux fournisseurs européens de la France sont l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Les pays tiers contribuent de manière croissante à l'excédent agroalimentaire de la France. En 2018, avec un excédent de 6,6 milliards d'euros, ils représentent 99 % de l'excédent agroalimentaire contre 27 % en 2000. L'excédent de la France avec les pays tiers croît ainsi de 28 % par rapport à 2017. Les principaux clients de la France sont les États-Unis, la Chine et la Suisse. Les exportations vers l'Afrique du Nord augmentent parallèlement à la progression des expéditions de céréales. Les ventes vers l'Amérique du Nord sont dynamiques, portées par la demande des États-Unis en vins et spiritueux.

### Échanges de la France

#### Avec l'UE

Nomenclature combinée*	Export	Exportations		ations
	2000	2018 <sup>p</sup>	2000	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Boissons, vins et alcools	4 827	6 718	1 468	3 330
Lait et produits laitiers	2 885	4 220	2 020	3 850
Céréales	3 169	3 856	275	491
Viandes et abats	2 462	2 218	2 554	4 020
Prép. à base de céréales	1 163	2 762	1 421	3 141
Sucres et sucreries	1 387	1 582	461	696
Aliments pour animaux	1 047	1 891	599	1 554
Animaux vivants	1 417	1 827	337	224
Légumes	1 098	1 640	1 065	2 001
Autres	7 386	12 205	9 842	19 565
Total	26 841	38 919	20 043	38 872

#### Avec les pays tiers

Nomenclature combinée*	Export	Exportations		ations
	2000	2018 <sup>p</sup>	2000	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Boissons, vins et alcools	4 079	9 736	221	760
Céréales	1 086	2 311	157	327
Lait et produits laitiers	1 107	1 926	137	208
Prép. aliment. diverses	458	1 145	136	430
Viandes et abats	681	788	322	318
Prép. à base de céréales	289	1 499	107	291
Aliments pour animaux	173	856	960	1 048
Produits de la minoterie	421	361	7	31
Sucres et sucreries	461	443	105	151
Autres	1 743	3 745	5 851	12 634
Total	10 498	22 811	8 004	16 199

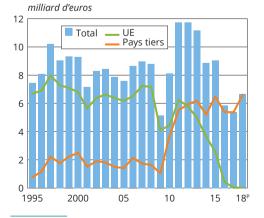
<sup>\*</sup> Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits »

Champ : UE à contour évolutif.

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

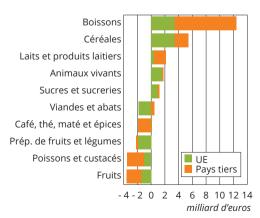
### Solde de la balance commerciale agroalimentaire française avec l'UE et les pays tiers

#### De 1995 à 2018<sup>p</sup>



Champ: France y compris Dom à partir de 1997, UE à contour évolutif. Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

#### Pour quelques produits représentatifs en 2018<sup>p</sup>



# Échanges agroalimentaires de la France

# **Exportations**

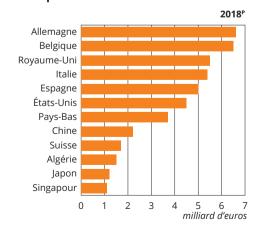
En 2018, les exportations de produits agroalimentaires s'élèvent à 61,7 milliards d'euros. Elles ont augmenté de 40 % depuis la crise de 2009 ; leur évolution est beaucoup plus erratique depuis 2013.

Les boissons, vins et alcools sont les produits les plus exportés par la France. En 2018, les exportations progressent de nouveau en lien avec des ventes de vins et de Champagne dynamiques sous l'effet d'une meilleure valorisation des produits français, approchant les 16,5 milliards d'euros.

Malgré une hausse en 2017, les exportations de produits laitiers, en valeur, diminuent à nouveau en 2018. Ceci est principalement dû à une moindre compétitivité des produits français à l'exportation. Les exportations de produits laitiers avaient progressé de façon continue entre 2000 et 2014 (excepté en 2009). La diminution en 2015 et en 2016 était due au recul de la demande mondiale faisant baisser les prix du lait et des produits industriels.

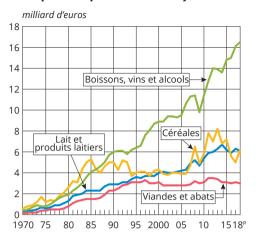
En 2018, après deux années difficiles liées aux conséquences de la mauvaise récolte céréalière de 2016, les exportations de céréales bénéficient non seulement de l'augmentation des disponibilités mais aussi, de la hausse des cours. La valeur des exportations de céréales, autour des 4 milliards d'euros entre 1995 et 2006, avait par la suite fortement progressé pour atteindre 8,2 milliards d'euros en 2013. Depuis, la baisse des volumes vendus pesait sur les exportations.

### Principaux clients de la France



Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

### Principales exportations françaises



Nomenclature combinée*	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
		million	d'euros	
Total	37 328	49 186	60 538	61 730
dont boissons, vins,				
alcools	8 905	11 404	16 051	16 453
céréales	4 255	5 801	4 952	6 167
lait et prod. laitiers	3 992	5 417	6 301	6 146
préparations à ba	se			
de céréales	1 450	2 670	4 217	4 261
viandes et abats	3 142	3 130	3 059	3 006
résidus et aliment	S			
pour animaux	1 217	2 079	2 741	2 747
préparations alim				
diverses	1 342	2 150	2 886	2 897
sucres et sucreries	1 849	1 857	2 107	2 026

\* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».

Champ : France y compris Dom à partir de 1997 Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

# Solde de la balance commerciale des produits excédentaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	7 216	8 717	12 267	12 363
Céréales	3 824	5 108	4 035	5 350
Lait et produits laitiers	1 836	2 741	2 339	2 088
Animaux vivants	1 160	1 504	1 806	1 834
Sucres et sucreries	1 283	1 089	1 189	1 178
Prép. à base de céréales Produits de la minoterie	- 77 585	347 648	838 514	829 506

\* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».

Champ : France y compris Dom à partir de 1997. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

# 11 COMMERCE EXTÉRIEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

# Échanges agroalimentaires de la France

# **Importations**

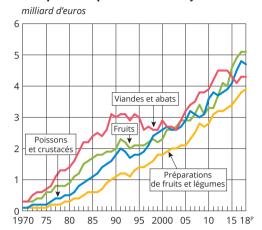
En 2018, les importations de produits agroalimentaires atteignent 55 milliards d'euros. Elles diminuent légèrement, de 82 millions d'euros par rapport à 2017 parallèlement à la diminution des importations de produits bruts.

En 2018, les principaux produits importés par la France sont les fruits (5,1 milliards d'euros), puis les poissons, les viandes et les abats. Après trois années de hausse consécutives, les importations de fruits reculent de 24 millions d'euros du fait notamment de la baisse du prix moyen à l'importation des fruits « exotiques » (dattes, figues, ananas, avocats, bananes, goyaves, mangues) et de la diminution des quantités d'agrumes achetées. Cependant, les baisses les plus significatives concernent surtout les légumes et le tabac parallèlement au recul des prix et, dans une moindre mesure, les graisses et huiles, les céréales et les oléagineux en lien avec des prix du colza en baisse.

Depuis 2012, l'Espagne est le premier fournisseur de la France, suivie de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Le café, le thé ou le tabac, produits de grande consommation peu produits en France, présentent structurellement un déficit commercial. C'est également le cas du poisson et de ses préparations, des fruits et des préparations associées.

# Principales importations françaises

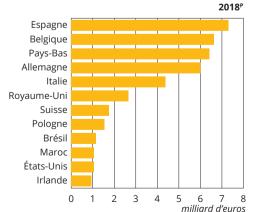


Nomenclature combinée*	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Total	28 033	41 056	55 153	55 071
dont viandes et abats	2 875	3 937	4 300	4 338
fruits	2 331	3 346	5 126	5 102
poissons et crustacés	2 592	3 578	4 799	4 724
lait et produits laitiers	2 156	2 676	3 963	4 058
préparations à base de légumes et de fruits		2 796	3 831	3 900
boissons, vins et alcools	1 689	2 688	3 784	4 090
préparations à base de céréales	1 425	2 324	3 379	3 433
résidus et aliments pour animaux	1 554	2 158	2 584	2 602

<sup>\*</sup>Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits françaises, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».

Champ: France y compris Dom à partir de 1997. Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

# Principaux fournisseurs de la France



Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

## Solde de la balance commerciale des produits déficitaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Poissons et crustacés	- 1 702	- 2 597	- 3 557	- 3 473
Fruits	- 986	- 1 874	- 3 408	- 3 590
Préparations à base de légumes et de fruits	- 865	- 1 389	- 2 158	- 2 153
Café, thé, épices	- 704	- 1 178	- 1 856	- 1 739
Viandes et abats	271	- 807	- 1 242	- 1 332
Tabacs	- 1 155	- 1 109	- 1 393	- 1 227
Préparations de viandes et de poissons	- 72	- 671	- 957	- 1 031
Floriculture	- 765	- 999	- 932	- 937

 $<sup>\</sup>mbox{\ensuremath{\mbox{$^{\prime}$}}}$  Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».

Champ: France y compris Dom à partir de 1997. Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

# Échanges agroalimentaires de la France

# Soldes commerciaux des produits bruts et produits transformés

Le solde commercial des produits transformés est structurellement excédentaire (5,9 milliards d'euros en 2018) alors que celui des produits bruts (0,9 milliard) connaît des fluctuations marqués depuis 2008.

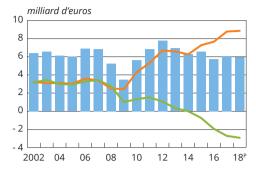
Les profils des échanges commerciaux des produits transformés sont très variables selon les filières. Les boissons (et plus particulièrement, les vins et spiritueux), les produits laitiers, les aliments pour animaux, les produits issus de céréales présentent des excédents commerciaux ainsi que les produits élaborés tels les plats préparés, aliments diététiques, sucreries... Les viandes, excédentaires jusqu'au milieu des années 2000, présentent un déficit commercial depuis. Les fruits et légumes transformés, les produits à base de poissons ainsi que les huiles et graisses sont structurellement déficitaires avec une dégradation marquée du déficit en fruits et légumes depuis 2000.

En ce qui concerne les produits bruts, les échanges de céréales et animaux sont excédentaires (et à un degré moindre, les produits sylvicoles), ceux des autres produits sont déficitaires.

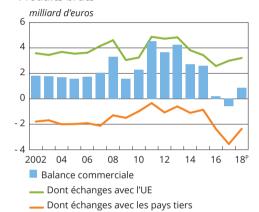
Avec l'Union européenne, les échanges de produits transformés se dégradent depuis le milieu des années 2000 devenant déficitaires à partir de 2015. Excédentaires avec l'UE mais déficitaires avec les pays tiers, les échanges de produits bruts s'améliorent à destination de ces deux zones en 2018.

### Solde commercial par zones d'échange

#### Produits transformés¹



#### Produits bruts¹



Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière des produits ».

Source : Douanes.

### Solde commercial par produit

#### Produits bruts

Nomenclature CPF <sup>1</sup>	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Céréales, oléoprot.	3 094	4 854	3 448	4 911
Fruits et légumes	- 1 475	- 3 407	- 4 793	- 4 863
Produits de l'élevage	983	1 508	1 716	1 741
Produits sylvicoles	96	140	186	210
Pêche et aquaculture	- 543	- 832	- 1 119	- 1 148
Total	2 156	2 263	-562	851

#### Produits transformés

Nomenclature CPF <sup>1</sup>	20	000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
			million	d'euros	
Viande et prép. viande		780	- 558	- 1 067	- 1 254
Poisson, crust., etc.	- 1	574	- 2 496	- 3 332	- 3 242
Fruits et légumes	- 1	097	- 1 971	- 2 938	- 2 921
Huiles et graisses	- 1	496	- 2 094	- 2 250	- 2 176
Produits laitiers	1	947	2 889	2 684	2 461
Grains ; amylacés		677	917	924	837
Boulangpâtis. et pâtes	-	262	- 341	- 350	- 260
Autres prod. aliment.	1	285	828	483	323
Aliments pour animaux		654	1 032	1 131	1 130
Boissons	7	337	8 606	12 257	12 329
Prod. à base de tabac	- 1	112	- 1 172	- 1 481	- 1 291
Total	7	139	5 640	6 060	5 934

<sup>1.</sup> Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Source : Douanes

## commerce mondial

Le maïs, le riz et le blé sont les trois principales céréales cultivées dans le monde. Ces trois céréales représentent 90 % de la production mondiale de céréales. Les principaux pays producteurs de céréales sont la Chine, les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde, les pays de la mer Noire (Russie, Ukraine), le Canada et certains pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine). En 2018, la Chine reste le premier producteur mondial de céréales (19 % du total), devant les États-Unis (15 %). La Chine et l'Inde concentrent 48 % de la production mondiale de riz. La production de céréales s'est nettement accrue en Chine, aux États-Unis ainsi que dans la zone Mer Noire depuis le début des années 2000.

La demande vient principalement d'Asie. La Chine et le Japon sont les deux premiers importateurs mondiaux, cumulant 51,0 Mt d'importations. L'Égypte est aussi un importateur majeur de céréales, et notamment le premier importateur mondial de blé. Le blé domine le commerce mondial de céréales, devant le maïs. Le riz, à l'inverse, est surtout consommé dans les zones de production. Les États-Unis sont les premiers exportateurs de céréales, avec 23 % du volume total en 2018. En 2018-2019, les échanges mondiaux de céréales devraient augmenter de 1,7 %, pour la sixième campagne consécutive.

#### Commerce international de céréales

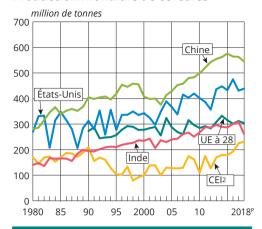
2000-01	2010-11	2017-18	2018-19 <sup>F</sup>
	million a	le tonnes	
235	282	404	411
pays impo	rtateurs		
9	12	29	26
27	25	24	25
15	15	23	24
11	16	21	23
	14	24	30
7			
12	14	15	14
pays expo	rtateurs		
85	90	81	96
	29	37	30
25	,,,		
24	27	42	41
22	23	26	16
21	20	26	30
	235  pays impo 9 27 15 11 7 12 pays expo 85 25 24 22	### million of the control of the co	million de tonnes  235 282 404  pays importateurs  9 12 29 27 25 24 15 15 23 11 16 21 14 24 7 12 14 15  pays exportateurs  85 90 81 29 37 25 ,,, 24 27 42 22 23 26

<sup>1.</sup> Ensemble des exportations (ou des importations) mondiales.

2. Commerce avec les pays tiers. Source : FAO - Perspectives de l'alimentation

agreste | GRAPH'AGRI 2019

### Production mondiale de céréales<sup>1</sup>

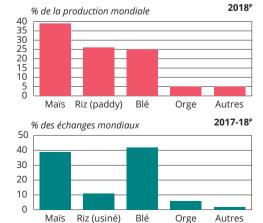


	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>			
	million de tonnes						
Monde	2 058	2 476	2 872	2 885			
dont Chine	407	498	563	545			
États-Unis	343	402	431	439			
Canada	51	46	53	56			
Inde	235	268	309	261			
CEI	100	110	225	231			
dont Russie	64	60	128	127			
Ukraine	24	39	64	61			
UE à 28		280	312	304			
UE à 15	217						
France	66	66	69	63			
Allemagne	45	44	46	38			
Espagne	25	20	23	23			
Royaume-Uni	24	21	22	22			

Riz paddy (riz non usiné)	n	nillion de	tonnes	
Monde	597	703	760	765
dont Chine	190	197	210	221
Inde	127	144	166	148

<sup>1.</sup> Y compris riz paddy. 2. URSS jusqu'en 1991. Sources: FAO, Eurostat, Agreste

#### Importance des différentes céréales



Source: FAO - Perspectives de l'alimentation

Campagne: 1er juillet - 30 juin.

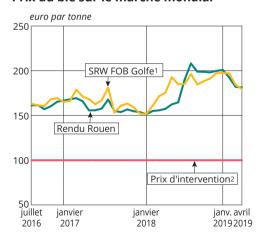
# production mondiale et prix

Le maïs est la première céréale cultivée dans le monde. Les États-Unis et la Chine sont les deux premiers producteurs. Les producteurs majeurs de l'Union européenne (UE) sont la Roumanie, la France et la Hongrie. La production mondiale a fortement augmenté depuis le début des années 2000. Elle atteindrait 1 115 millions de tonnes (Mt) en 2018.

La production mondiale de blé reculerait de près de 23 Mt à 730 Mt en 2018. L'UE en produit 19 % et la France 5 %. Les productions de blé de la Chine et de l'Inde (respectivement 18 % et 14 % de la production mondiale) sont destinées principalement à leur marché intérieur. L'Amérique du Nord est un producteur et un exportateur majeur, les États-Unis et le Canada récoltant 12 % de la production mondiale.

Les cours du blé sont sensibles à l'équilibre entre les ressources disponibles en blé et la consommation qui progresse légèrement d'une année à l'autre (+ 0,7 % en 2018). Depuis la réforme de la PAC de 1993, les prix français suivent les cours mondiaux. Ils ont flambé en 2007-2008 puis en 2010-2011 et durant l'été 2012, sous l'effet de récoltes réduites dans plusieurs pays. Une récolte en baisse lors de la campagne 2018-2019 a entrainé une hausse des prix, mais la perspective d'une récolte future abondante pèse sur les prix de fin de campagne.

#### Prix du blé sur le marché mondial



Campagne: 1er juillet - 30 juin. 1. SRW : Soft red winter. 2. Prix de référence, base juillet. Sources : La Dépêche, FranceAgriMer

#### Production mondiale de maïs

	2000*	2010*	2017	2018 <sup>p</sup>
		million d	e tonnes	
Monde	592,0	853,1	1 063,6	1 114,9
Alena	280,0	351,9	402,3	380,2
États-Unis	252,0	320,9	362,7	366,3
Mexique	18,0	20,4	26,0	13,9
Chine	106,0	178,2	212,5	257,5
UE à 28		63,6	62,4	69,0
UE à 15	39,0	38,0	32,8	30,6
Roumanie	8,3	9,6	14,8	18,8
France	15,7	15,2	14,4	12,7
Hongrie	6,7	7,5	6,8	8,0
Italie	10,3	8,7	6,1	6,2
Brésil	42,0	53,9	99,4	80,7
Argentine	15,0	19,9	49,5	43,5
Ukraine	3,1	15,1	26,7	35,8
Inde	12,3	20,1	26,0	27,8

<sup>\*</sup> Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.

Sources: FAO, Eurostat, Agreste

#### Production mondiale de blé

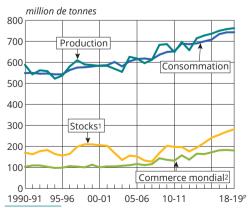
	2000*	2010*	2017	2018 <sup>p</sup>
		million de	e tonnes	
Monde	582	678,5	752,8	730,2
UE à 28		129,5	143,7	137,5
dont UE 15	98	96,1	98,0	87,2
dont France	35	35,2	37,6	34,0
Allemagne	22	23,8	24,4	20,1
Chine	100	115,9	130,2	131,4
CEI	63	85,3	123,5	110,6
dont Russie	34	53,1	83,6	72,1
Ukraine	10	20,0	26,6	24,6
Inde	76	82,8	98,4	99,7
Alena	88	87,1	78,1	86,0
dont États-Unis	61	58,3	47,4	51,3
Canada	27	25,1	27,1	31,8

<sup>\*</sup> Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.

CEI: URSS jusqu'en 1991.

Sources : FAO, Eurostat, Agreste

#### Bilan mondial du blé



Campagne: 1er juillet - 30 juin.

1. Stocks fin de campagne.

Ensemble des exportations mondiales.

Source: USDA

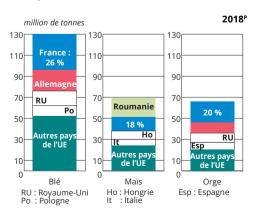
### France

Les céréales couvrent en France un tiers de la superficie agricole utilisée avec 9 millions d'hectares. 72 % de la sole céréalière sont cultivés par 32 % des exploitants. À l'inverse, 13 % des surfaces sont réparties dans 52 % des exploitations: plus de la moitié des exploitations cultivant des céréales ont une sole de céréales inférieure à 25 ha.

Le blé tendre est la principale céréale cultivée en France, avec 54 % du total des surfaces, devant l'orge (20 %) et le maïs grain (16 %). Le blé tendre est localisé dans les plaines de climat océanique du Centre, du Bassin aquitain, de l'Ouest et surtout dans celles du grand Bassin parisien. L'orge est essentiellement semée dans le quart nord-est du territoire. Le maïs grain, cultivé majoritairement dans le Sud-Ouest, sert principalement à nourrir les animaux. Les rendements des céréales ont fortement augmenté durant les années 1990. Ils se stabilisent désormais.

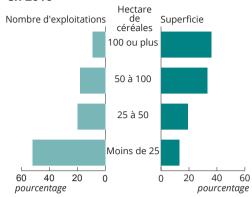
La France est le principal producteur européen de céréales. En 2018, elle concentre 26 % de la production européenne de blé tendre et 20 % de celle d'orge, devant l'Allemagne (15 % et 17 %). En maïs, la production française représente 18 % du total européen derrière la Roumanie (27 %). La Hongrie et l'Italie sont les autres gros producteurs de l'Union européenne.

# Les trois premières productions européennes de céréales



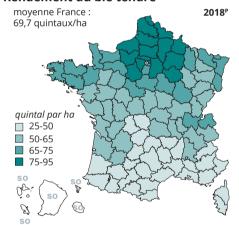
Sources: Eurostat, Agreste (2018 provisoire)

# Structure des exploitations céréalières en 2016



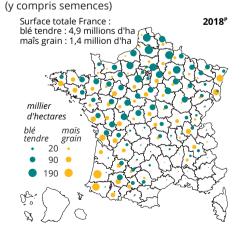
Source: Agreste - Enquête structure 2016

# Rendement du blé tendre



Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

# Surfaces de blé tendre et maïs grain



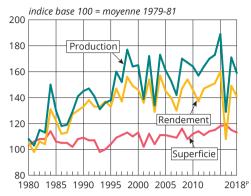
Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

### blé tendre

En 2018, la production française de blé tendre s'élève à 34,1 millions de tonnes, en baisse de 6,8 % par rapport à 2017. Le recul atteint 5 % sur la moyenne guinguennale 2013-2017. Le rendement s'établit à 69,8 g/ha en baisse de près de 4 g/ha par rapport à 2017, sous l'effet de conditions de culture défavorables au printemps 2018. En revanche, la qualité de la récolte de blé tendre n'a pas été altérée par la météo et s'améliore par rapport aux années précédentes. Dans l'Union européenne, la production baisse de 10 % en 2018 par rapport à 2017. La France demeure le premier producteur avec 26,6 % du total de la production devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Pour la campagne de commercialisation 2018-2019, 44 % de la récolte française est destinée au marché intérieur : alimentation animale. consommation humaine et usages industriels. Les exportations reculent de 1,4 % en 2018-2019 mais représentent 49,7 % de la récolte contre 47,7 % un an plus tôt. Elles se répartiraient à 44 % vers l'Union européenne et 56 % vers les pays tiers. La production d'alcool utiliserait 1.6 million de tonnes de blé tendre. Cette production d'alcool augmente au milieu des années 2000, avec l'essor des agrocarburants. Depuis 2011-2012, cet usage se stabilise.

## Production française de blé tendre



	2000	2010	2017	2018
		millier d	hectares	
Superficie	4 9 1 0	4899	4 967	4 882
		quint	al/ha	
Rendement	72,6	72,4	73,7	69,8
		million a	le tonnes	
Production	35,7	35,5	36,6	34,1

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

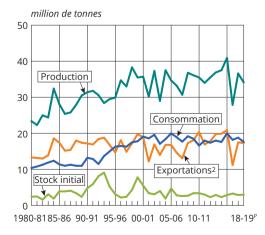
Sources: Eurostat, Agreste

## Production européenne de blé tendre

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million a	le tonnes	
Total UE à 28		127,6	141,2	128,3
dont UE à 15	95,5	96,1	96,5	87,2
France	35,7	35,6	36,6	34,1
Allemagne	21,6	23,9	24,5	20,1
Royaume-Uni	16,7	14,9	15,2	14,1
Pologne	8,5	9,5	7,9	10,2
Roumanie	4,4	5,7	11,3	8,3

### Bilan français du blé tendre

	2000-01	2010-11	2017-18	2018-19 <sup>p</sup>
		millier o	le tonnes	
Stock initial	5 523	3 424	2 944	2 966
Production	35 668	35 487	36 559	34 078
Collecte	31 775	33 009	33 328	31 380
Auto-consommation <sup>1</sup>	3 893	2 478	3 231	2 698
Importations	264	1 038	343	315
Ressources	41 455	39 949	39 846	37 359
Stock final	3 392	2 969	2 966	2 530
Consommation intérieure	19 203	16 605	19 266	17 321
dont alimentation animale	12 038	7 038	9 125	7 248
alimentation humaine et usages industriels	7 158	9 567	9 490	8 690
Exportations <sup>2</sup>	18 873	20 375	17 613	17 508
dont vers UE à 28		6 869	9 350	7 713
UE à 15	11 164	6 781		



Campagne: 1er juillet - 30 juin. 1. Et variation du stock à la ferme. 2. Y compris farine en équivalent-grain. Champ: France y compris Dom à partir de 1996-1997.

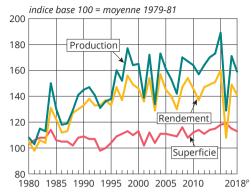
#### maïs

En 2018, la production française de maïs récolté en grains (y compris pour semences et maïs grain humide) atteint 12,7 millions de tonnes. Elle baisse de 12,9 % par rapport au niveau de 2017 et de 14,9 % par rapport à la moyenne 2013-2017. Le rendement atteint 89,2 g/ha contre 102,3 g/ha en 2017. Les surfaces sont stables aux environs de 1,4 million d'hectares.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région française productrice de maïs avec 30 % de la récolte nationale. Environ 35 % de la production française est exportée, principalement vers l'Union européenne. Sur le marché intérieur français, 68 % du maïs consommé est destiné à l'alimentation animale. Le stock de fin de campagne s'établirait à 2,8 millions de tonnes (campagne s'achevant au 30 juin) en hausse par rapport à l'an passé.

La production de l'Union européenne de maïs (67,7 millions de tonnes) augmente de 3,8 % sur un an. La France représente 18,3 % du total de la production européenne (22 % en 2017). La Roumanie conforte sa place de premier producteur européen avec une récolte en progression de 31 % sur un an à 19 Mt. À elle seule, la Roumanie produit 28 % du maïs européen en 2018.

### Production française de maïs grain et semence



	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>	
	millier d'hectares				
Superficie	1 765	1 600	1 421	1 429	
	quintal/ha				
Rendement	89,9	88,3	102,3	89,2	
	million de tonnes				
Production	15,9	14,1	14,5	12,7	

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

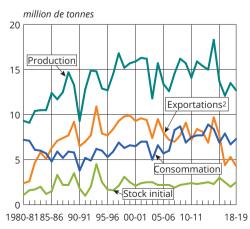
### Production européenne de maïs

	2000	2010	2017	2018
		million a	le tonnes	
Total UE à 28		59,9	65,4	67,7
dont UE à 15	38,3	35,0	33,8	33,1
dont Roumanie	4,9	9,2	14,8	19,0
France	15,9	14,1	14,4	12,7
Hongrie	5,0	7,0	6,8	7,7
Italie	10,1	8,6	6,1	6,2
Allemagne	3,3	4,2	4,5	3,3

Sources: Eurostat, Agreste

# Bilan français du maïs

	2000-01	2010-11	2017-18	2018-19 <sup>P</sup>
		millier o	de tonnes	
Stock initial	2 063	2 365	1 950	2 549
Production	15 878	14 135	14 534	12 746
Collecte	13 886	12 357	12 012	10 978
Auto-consommation <sup>1</sup>	1 992	1 778	2 522	1 768
Importations	296	469	618	900
Ressources	18 237	16 969	17 103	16 195
Stock final	2 493	2 282	2 549	2 802
Consommation intérieure	6 483	7 517	8 107	7 961
dont alimentation animale	5 596	5 948	5 734	5 068
alimentation humaine et usages industriels	785	1 353	1 228	2 790
Exportations <sup>2</sup>	9 261	7 170	6 447	5 432
dont vers UE à 28		5 734	6 161	5 023
UE à 15	9 006			



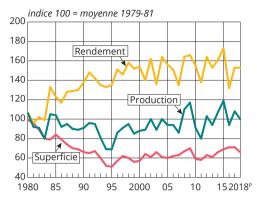
Campagne 1er juillet - 30 juin. 1. Et variation du stock à la ferme. 2. Y compris produits de l'amidonnerie et de la semoulerie en équivalent-grain. Champ: France y compris Dom à partir de 1996-1997. Sources: Agreste, FranceAgriMer

### orge

En 2018, la récolte française d'orge diminue de 7,4 % sur un an à 11,2 millions de tonnes. Elle recule de 1,7 % par rapport à la moyenne 2013-2017. Le rendement moyen de l'orge est quasi stable à 63,3 g/ha. En 2018, la baisse de la production s'explique par une sole d'orge en baisse de 137 milliers d'hectares à 1 768 milliers d'hectares. De 1980 à la fin des années 1990. le rendement de l'orge a fortement augmenté. À partir des années 2000, le niveau moyen se stabilise mais fluctue d'une année à l'autre de manière importante en fonction des aléas climatiques. La part de l'orge de printemps dans la production totale d'orge progresse de 25 % en 2017 à 27 % en 2018.

La récolte dans l'Union européenne diminue de 2,2 % entre 2017 et 2018 en raison de la forte baisse des récoltes dans les principaux pays producteurs: France (-7,4%), Allemagne (- 12 %) et Royaume-Uni (- 10,3 %) qui n'a pas été compensée par la très forte hausse de la production espagnole (+ 62 %), après une année 2017 catastrophique liée aux conditions climatiques. En 2018, la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni totalisent 64 % de la production européenne. En France, la récolte est majoritairement exportée (61 %). Sur le marché intérieur, l'orge est principalement destinée à l'alimentation animale.

## **Production française d'orge**



	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>		
	millier d'hectares					
Superficie	1 535	1 575	1 905	1 768		
		quint	al/ha			
Rendement	63,3	63,8	63,5	63,3		
	million de tonnes					
Production	9,7	10,0	12,1	11,2		

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

### Production européenne d'orge

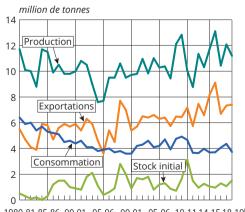
	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million de	e tonnes	
Total UE à 28	60,3	53,1	58,5	57,3
dont UE à 15	51,3	43,3	47,3	46,3
France	9,7	10,0	12,2	11,3
Allemagne	12,1	10,3	10,9	9,6
Espagne	11,1	8,2	5,6	9,2
Royaume-Uni	6,5	5,3	7,4	6,6

Sources: Eurostat, Agreste

# Bilan français de l'orge

	2000-01	2010-11	2017-18	2018-19 <sup>p</sup>
		millier o	de tonnes	
Stock initial	891	3 137	1 072	1 514
Production	9716	10 046	12 087	11 186
Collecte	7 577	8 339	9 943	9 396
Auto-consommation	2 139	1 707	2 144	1 790
Importations	112	135	47	90
Ressources	10 719	13 318	13 206	12 790
Stock final	1 665	1 486	1 514	1 627
Consommation intérieure	3 637	4 664	4 285	3 689
dont alimentation animale	3 195	4 2 9 0	3 640	3 115
alimentation humaine et usages industriels	197	150	402	400
Exportations <sup>1</sup>	5 417	7 168	7 407	7 474
dont UE à 28		5 274	4 193	4 429
UE à 15	3 152	5 179		

Campagne: 1er juillet - 30 juin 1. Y compris mált en équivalent-grain. Sources : Agreste, FranceAgriMer



1980-81 85-86 90-91 95-96 00-01 05-06 10-11 14-15 18-19<sup>p</sup>

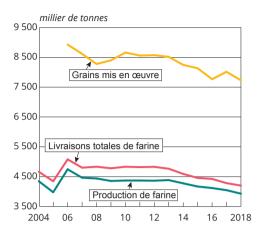
# Meunerie, amidonnerie

### blé tendre

Après une année de hausse, le volume de blé tendre mis en œuvre par la meunerie et l'amidonnerie (7,7 millions de tonnes) baisse de 3,5 % en 2018, prolongeant la tendance observée depuis 2006. Cette diminution s'explique par le recul du volume de blé tendre mis en œuvre par la meunerie, celui mis en œuvre par l'amidonnerie étant stable. En conséquence, la production de farine de blé tendre diminue et s'élève à un peu moins de 4 millions de tonnes. Les ventes de farine en volume baissent également (- 2 %). En 2018, les livraisons vers la boulangerie, principal débouché des farines de blé tendre en France. et le marché des farines destinées aux industries alimentaires reculent. À l'inverse, le marché des farines en sachet progresse en 2018.

Les échanges extérieurs de farine baissent de nouveau en 2018. Les exportations se réduisent sensiblement (- 20,4 %). Les exportations vers l'Afrique reculent fortement (- 77,4 %), confirmant la tendance des années précédentes. En revanche, les ventes vers l'Union européenne augmentent (+ 39,1 %). Les ventes reculent sensiblement en direction de l'Angola et progressent fortement vers le Royaume-Uni, qui devient ainsi le premier client de la France. Les importations poursuivent, quant à elles, le repli amorcé en 2016 (- 1,3 %). Le principal fournisseur reste l'Allemagne.

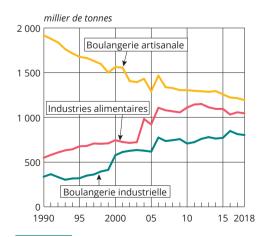
### Activité de la meunerie et de l'amidonnerie



	2004	2010	2017	2018	
	millier de tonnes				
Grains mis en œuvre		8 661	8 014	7 730	
pour la meunerie	5 598	5 575	5 284	4 995	
pour l'amidonnerie		3 086	2 730	2 735	
Production de farine	4 346	4 370	4 045	3 928	
dont pour l'amidonnerie	3,0	0,4	29	35	
Importation de farine	151	183	250	247	
Livraisons de farine	4 663	4 831	4 281	4 199	
pour le marché intérieur	4 011	4 225	4 012	3 985	
pour l'exportation	653	606	269	214	

Sources: Association nationale de la meunerie française (ANMF), FranceAgrimer, Douanes

# Destination des farines de blé tendre sur le marché intérieur



	2004	2010	2017	2018	
	millier de tonnes				
Boulangerie	2 298	2 243	2 237	2 201	
artisanale	1 431	1 304	1 215	1 194	
industrielle	628	708	814	803	
grandes surfaces¹	239	231	209	204	
Industries alimentaires (biscotterie, biscuiterie)	982	1110	1 057	1 046	
Alimentation animale	86	57	62	64	
Autres	644	815	656	674	
dont farines en sachets	210	266	204	207	
dont amidon, gluten	3	0,4	29	35	
Total	4 011	4 225	4 012	3 985	

<sup>1.</sup> Y compris fabrication de pâtes et pains surgelés. Source: FranceAgriMer

# **Produits divers issus** des céréales

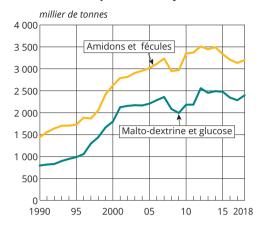
La production d'amidons et de ses produits dérivés s'établit à 3.2 millions de tonnes en 2018. en hausse de 2,0 % après trois années successives de baisse. Celle relative à la malto-dextrine, glucose augmente également (+ 4,9 % en 2018). Les quantités exportées pour l'ensemble des produits amylacés restent largement supérieures aux importations.

Concentrée pour moitié dans l'Aube, la production de malt d'orge de brasserie augmente en 2018 (+ 1,2 %). Elle est essentiellement destinée à l'exportation, notamment vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

En 2018, la production commercialisée de pain industriel se redresse (+ 0,9 %). Les tonnages commercialisés de pâtes alimentaires, quant à eux, continuent de baisser (- 1,2 %), Les 240 000 tonnes produites ne suffisent pas à couvrir la demande intérieure croissante et les importations de pâtes atteignent un nouveau record (350 604 tonnes en 2018). Les quantités commercialisées de couscous reculent pour la deuxième année consécutive (- 2,1 %) et le solde commercial excédentaire se réduit.

En 2018, la fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries recule (- 0,9 %) après une forte augmentation en 2017. Si les ventes de la biscuiterie s'accroissent (+ 1.8 %), celles de la biscotterie chutent lourdement (- 22,9 %).

### Production de produits amylacés



Sources : Agreste, Usipa

## Production de produits divers issus du travail des grains

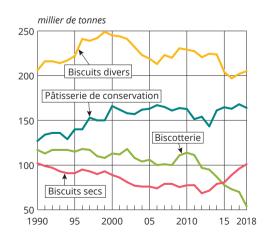
	2000	2010	2017	2018
		millier d	e tonnes	
Semoule de blé dur	493	495	469	458
Pâtes alimentaires <sup>1</sup>	249	274	243	240
Couscous (non garni)1	///	115	141	138
Pain industriel <sup>1</sup>	931	1 236	1 224	1 235
Malt d'orge de brasserie	1 285	1 323	1 368	1 385
Produits amylacés				
Amidons et fécules	2 620	3 349	3 136	3 198
Malto-dextrine, glucose	1 797	2 181	2 284	2 397
Amidons et fécules transformés divers	441	S	S	S

1. Production commercialisée.

Sources: Agreste - Prodcom, SIFPAF, FranceAgriMer, AMF, Usipa,

## Production de la biscuiterie, biscotterie

	2000	2010	2017	2018
		millier d	e tonnes	
Biscuiterie-pâtisserie	535	478	566	576
dont biscuits secs	89	77	96	101
biscuits divers pâtisserie de	245	229	202	205
conservation, pain d'épices	166	163	168	164
Biscotterie	113	114	70	54
Total	648	592	636	630



Sources: Agreste - Prodcom, L'Alliance 7

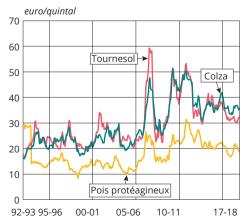
# Oléagineux et protéagineux production mondiale et prix

Le soja est la graine oléagineuse la plus cultivée dans le monde (364 Mt). Les plus grands producteurs sont les États-Unis, le Brésil et l'Argentine. La Chine importe un quart de la production mondiale. Le soja est principalement destiné à l'alimentation animale sous forme de farine et de tourteaux.

Dans l'Union européenne (UE), comme en France, le colza est l'oléagineux le plus produit, devant le tournesol. En 2018, l'UE a produit 27 % de la récolte mondiale. L'Allemagne, la France, la Pologne et le Royaume-Uni sont les principaux producteurs européens. En 2018, la France produit 5 Mt de colza sur les 6,7 Mt de graines oléagineuses. La part du colza se renforce. Elle était de 43 % en 1990, de 63 % en 2000 et de 74 % en 2018.

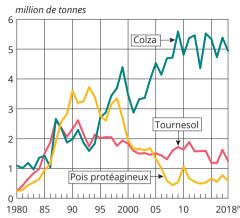
Les cours français des graines oléagineuses sont liés aux cours mondiaux du soja et de l'huile de palme, ainsi qu'à l'équilibre entre offre et demande de chaque espèce. Les cours sur l'année 2018 progressent légèrement à la Bourse de Chicago, soutenus par l'activité de trituration.

# Prix des graines oléagineuses et protéagineuses



Campagne: 1er juillet - 30 juin. Sources : Agreste, La Dépêche

# Production française de graines oléagineuses et protéagineuses



France	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>	
Superficie	millier d'hectares				
Colza	1 186	1 464	1 401	1 616	
Tournesol	729	692	581	553	
Pois protéagineux	429	240	215	167	
Rendement	quintal/ha				
Colza	29,3	32,9	37,9	30,6	
Tournesol	25,1	23,6	27,5	22,6	
Pois protéagineux	45,1	44,6	35,8	35,3	
Production		millier de	tonnes		
Colza	3 476	4 811	5 317	4 946	
Tournesol	1 833	1 636	1 599	1 248	
Soja	201	137	415	400	
Pois protéagineux	1 936	1 069	769	590	
Fèves et féveroles	101	483	199	147	
Lupin	34	16	13	7	

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

### Production mondiale de graines oléagineuses

	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>				
		million de tonnes						
Monde								
Soja	161,4	265,2	346,4	364,0				
Colza	39,5	60,8	72,1	73,1				
Tournesol	26,5	33,1	48,4	53,5				
Arachides	34,9	36,9	41,7	40,4				
Graines de coton	52,9	43,7	42,5	43,1				
UE à 28								
Colza	11,3	20,6	21,9	20,0				
Tournesol	5,4	6,9	10,4	10,0				
Soja	1,3	1,1	2,7	2,8				

Sources: FAO, Commission européenne

# Oléagineux et protéagineux

# surfaces cultivées

#### France

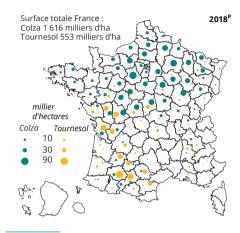
En 2018, la superficie française d'oléagineux s'établit à 2,4 millions d'hectares, dont 69 % de colza. La sole de colza (1 616 milliers d'hectares) augmente de 15,3 % sur un an et de 7,4 % par rapport à la moyenne 2013-2017. Les régions Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté concentrent la moitié de la sole de colza.

En 2018, 69 % de la culture du tournesol est localisée en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Les surfaces de tournesol (553 milliers d'hectares) diminuent de 4,8 % par rapport à 2017. De 1990 à 2007, la sole de tournesol a baissé. Puis, elle s'est redressée avant de se contracter à nouveau à partir de 2013.

En 2018, les surfaces de soja (154 milliers d'hectares) croissent de 8,5 % sur un an et ont quadruplé depuis 2012. Elles représentent 6,5 % des oléagineux; elles augmentent fortement depuis 2012.

La sole des protéagineux varie fortement en fonction des aides allouées à ces cultures. En 2018, elle s'établit à 227 milliers d'hectares. Elle diminue de 24 % en un an après avoir augmenté sensiblement de 2014 à 2016 à la suite de la mise en place du plan « protéines végétales ». Les surfaces consacrées aux protéagineux sont constituées à 74 % de pois protéagineux et à 25 % de féveroles.

### Oléagineux



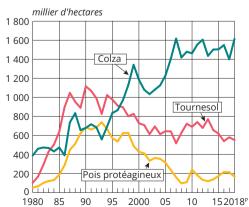
Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

### **Protéagineux**



Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

# Oléagineux et protéagineux



	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>		
	millier d'hectares					
Oléagineux	2 010	2 233	2 164	2 357		
dont colza	1 186	1 464	1 401	1 616		
tournesol	729	692	581	553		
soja	78	50	142	154		
Protéagineux	467	397	298	227		
Pois protéagineux	429	240	215	167		
Féveroles et fèves	27	151	77	57		
Lupin doux	11	6	5	3		

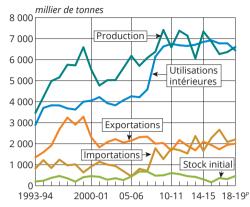
Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

# Oléagineux et protéagineux bilans français

La production française de graines oléagineuses atteint 6,6 millions de tonnes (Mt) en 2018. Le colza est le principal oléagineux cultivé en France avec 4,9 Mt suivi du tournesol avec 1,2 Mt. Sur le marché intérieur, l'industrie de la trituration utiliserait 68 % des ressources du bilan français lors de la campagne 2018-2019. L'activité de trituration a doublé par rapport au début des années 2000, accompagnant le développement de la filière biodiesel. La majeure partie du soja utilisée en France provient des importations, la France en produisant peu. En 2018-2019, les importations de tournesol baissent de 6,3 % et les exportations progressent de 2,8 %, conséguence de la très bonne récolte 2017-2018. Pour le colza, les importations augmentent de 16,6 %, les exportations restent stables (0,2 %). Les exportations de graines oléagineuses sont principalement destinées au marché européen.

La production française de tourteaux atteint 3,92 Mt en 2017-2018. Elle augmenterait de 5,7 % sur un an. En recul de 6,9 % pour les tourteaux de colza et de 12,2 % pour les tourteaux de soja, elle progresserait de 34,2 % pour les tourteaux de tournesol du fait de l'abondante récolte 2017- 2018. Les importations représentent 52,7 % des ressources en tourteaux en 2017-2018. Elles sont majoritairement composées de tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud. Les exportations françaises de tourteaux sont faibles. Elles sont principalement composées de tourteaux de colza.

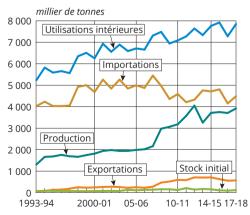
## Bilan français des graines de colza, tournesol et soja



	2000-01	10-11	17-18	18-19 <sup>p</sup>
	1	nillier de	tonnes	
Stock initial	457	603	316	461
Production	5 511	6 583	7 399	6 598
Collecte	5 251	6 360	6 979	6 234
Importations	917	1 768	2 080	2 200
colza	30	943	900	1 050
tournesol	178	270	480	450
soja	709	555	700	700
dont UE à 28		670	1 295	650
UE à 15	138			
Ressources	6 885	8 731	9 375	8 895
Stock final	550	552	461	460
Utilisations intérieures	4 048	6 745	6 773	7 851
trituration	3 102	6 364	6 370	6 070
incorporation <sup>1</sup>	424	192	136	120
Exportations	2 287	1 667	1 945	2 003
colza	1 829	1 211	1 500	1 503
tournesol	452	425	360	370
soja	6	31	85	130
dont UE à 28		1 644	1 931	1 970
UE à 15	1 937			

<sup>1.</sup> Incorporation en alimentation animale des graines entières. Sources : Agreste, FranceAgriMer

## Bilan français des tourteaux de colza, tournesol et soja



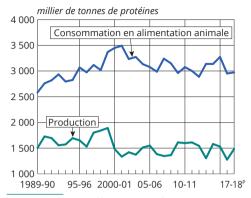
	2000-01	10-11	16-17	17-18
	ı	millier de	e tonnes	
Stock initial	73	119	86	115
Production	1 814	3 181	3 708	3 919
Importations	4 683	4 589	4 152	4 488
colza	293	511	416	355
tournesol	278	382	946	914
soja	4 112	3 696	2 790	2 927
dont UE à 28		1 287	1 295	1 513
UE à 15	800			
Ressources	6 570	7 889	7 946	8 523
Stock final	76	209	115	105
Utilisations intérieures	6 254	7 087	7 277	7 851
Exportations	240	593	554	567
colza		323	465	349
tournesol	187	165	46	114
soja	57	105	43	93
dont UE à 28	114	480	451	457
UF à 15	69			

# Oléagineux et protéagineux bilans français

La production de matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux atteint 1,5 million de tonnes (Mt) pour la campagne 2017-2018. Malgré la progression des tourteaux de colza à la suite du développement de la production de biodiesel, la production globale demeure déficitaire de 1,5 Mt par rapport aux utilisations. La production française de protéines végétales, constituée de tourteaux de colza et tournesol, pois protéagineux et fourrages déshydratés, ne couvre que 50 % de la demande nationale en 2017-2018. Celle-ci est principalement liée à l'alimentation animale. Le complément est majoritairement assuré par l'importation de tourteaux de soja américains.

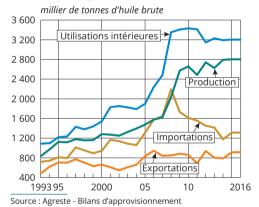
Depuis 2000, l'activité de trituration a doublé, portée par le développement de la valorisation des huiles sous forme de diester. Après deux années de recul, le volume de graines triturées augmente de nouveau (+ 6 %), du fait notamment du tournesol (+ 19,6 %). La production des huiles diminue faiblement pour les huiles brutes (- 1,1 %), plus fortement pour les huiles raffinées (- 9 %). La production de tournesol se détourne des huiles raffinées (- 15,2 %) au profit des huiles brutes (+ 18,2 %), compensant partiellement la baisse des autres huiles.

## Bilan français des matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux



Source : Terres Univia (oléagineux et protéagineux)

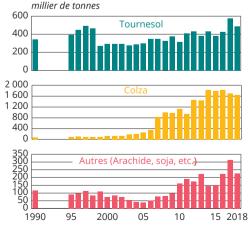
### **Bilan francais** des huiles végétales brutes



#### Production d'huiles végétales1

	2000	2010	2017	2018
Triturations		millier d	e tonnes	
Graines triturées	3 048	5 599	6 022	6 384
dont colza	1 306	3 806	4 291	4 298
tournesol	1 373	1 238	1 155	1 381
Production				
Huiles brutes	1 225	2 320	2 640	2 610
dont colza	548	1 662	1 881	1 859
tournesol	609	554	523	618
Huiles raffinées <sup>1</sup>	498	1 603	2 588	2 354
dont colza	128	1 124	1 697	1 638
tournesol	297	319	578	490

#### Huiles raffinées¹



<sup>1.</sup> Y compris les huiles à destination du non alimentaire à partir de 2007. Champ: production des entreprises adhérentes aux Huileries et margarineries de France. Sources : Agreste, Huileries et margarineries de France

# **PRODUITS AGROALIMENTAIRES**

# Sucre

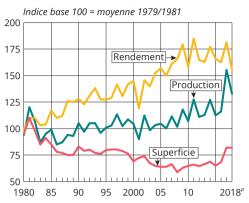
Avec ses cultures de betteraves industrielles et de canne, la France est le premier producteur européen de sucre. Pour 2017-2018, première campagne sans quotas, la production française de sucre de betterave atteint le niveau record de 6,2 millions de tonnes (Mt) (y compris les sirops de sucre pour l'éthanol puisque le suivi des marchés post-quotas ne permet plus de distinguer les utilisations industrielles). En 2017, la fin du régime des quotas sucriers au 1er octobre s'est accompagnée d'une forte expansion des surfaces betteravières (+ 20 %) conjuguée à des rendements élevés (95,2 t/ha). À l'inverse, la production de sucre de canne des Départements d'outre-mer (Dom) a reculé, les champs de canne à sucre en Guadeloupe ayant souffert du cyclone Maria en septembre 2017.

En 2017-2018, les livraisons de sucre sur le marché intérieur augmentent de 53 % sur un an, en raison d'une forte hausse des utilisations non alimentaires (éthanol). La hausse des exportations est comparable (+ 56 %) et bénéficie de la fin de la limitation des ventes vers les pays tiers, fixée antérieurement à 1,4 Mt pour l'Union européenne (UE), mais aussi d'une demande forte des pays déficitaires du Sud de l'UE.

Pour la campagne 2018-2019, la production de betteraves en France diminue malgré des surfaces qui se maintiennent à un niveau élevé. La production française de sucre en 2018 est ainsi inférieure à celle de 2017.

# Betteraves industrielles<sup>1</sup> et canne à sucre

#### Betteraves industrielles

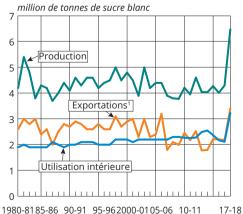


### · Superficie et rendement

	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
France (y compris Dom)				
Superficie (millier d'ha) Betteraves Canne Rendement (tonne/ha) Betteraves racines (à 16 % de sucre)	410	383	486	485
	40	41	38	38
	76.0	83.1	95,2	81.6
sucre	11,7	12,4		11,8
Canne	70,1	71,6		60,4
UE à 27 puis 28 (betteraves	pour s	ucre)		
Superficie (millier d'ha)		1 521	1 678	1 653
Rendement sucre (t/ha)		10,0	12,6	11,3

UE à 15 (betteraves pour sucre)
Superficie (millier d'hectares) 1 823 ... ... ...
Rendement sucre (t/ha) 9,2 ... ... ...

# Bilan sucrier français



	2000-01	10-11	16-17	17-18
	millier de	tonnes	de suci	re blanc
Production <sup>5</sup>	4 494	3 955	4 300	6 481
Betteraves	4 233	3 697	4 049	6 237
Canne	261	258	251	244
Utilisations intérieures <sup>5</sup>	2 077	2 258	2 116	3 232
Exportations <sup>1</sup>	3 051	2 1 7 9	2 183	3 412
vers UE				
à 27 puis à 28 <sup>2/6</sup>		1 872	1 821	2 075
à 15²	723			
vers pays tiers				
hors UE à 27 puis à 28 <sup>3</sup>		292	350	1 337
dont hors quota		283	315	
hors UE à 15³	2 328			
dont hors quota	1 419			
Prix (cotation Londres		517	434	293
marché à terme) <sup>4</sup>	•••	517	734	255

Campagne: 1er octobre au 30 septembre (la production de betteraves de la campagne sucrière n/n +1 correspond à la récolte de l'année n).

1. Exportations de sucre en l'état (produits transformés exclus).

2. Hors Belgique pour réexportation.

3. Y compris Belgique pour réexportation.

3. Y compris Belgique pour réexportation.

4. Voir glossaire « cotations ».

5. A partir de 2006-2007 les bilans de FAM sont retraités sur les postes production et utilisation en excluant le sirop de sucre destiné à l'éthanol puis à partir de 2017-2018 (première campagne post-quotas), les bilans FAM incluent ce dernier (les utilisations industrielles ne sont plus distinguées).

6. UE à 25 pour la campagne 2006-2007.

Source: FranceAgrilMer

<sup>1.</sup> Betteraves pour le sucre et l'éthanol (y compris l'éthanol carburant). Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Commission européenne, FranceAgriMer

# Pommes de terre

La production française de pommes de terre est destinée à la consommation humaine pour les trois quarts, le reste servant aux plants et à la féculerie. Les surfaces de pommes de terre pour la consommation fluctuent régulièrement, en réponse aux fortes variations de prix. Cependant, compte tenu des besoins de l'industrie et de l'augmentation des capacités de transformation des pays du nord-ouest de l'Europe, les surfaces de pommes de terre augmentent depuis 2013 malgré la rupture affichée en 2015. Ainsi, en 2018, ces dernières progressent pour la troisième année consécutive du fait de la demande de l'industrie et du relatif maintien des prix en 2017-2018, en dépit d'une récolte 2017 abondante. Pénalisée par des conditions climatiques moins favorables, la production française de pommes de terre recule néanmoins de 8 % par rapport à la récolte record en 2017.

En 2018, le commerce extérieur de pommes de terre en frais reste excédentaire (+ 454 millions d'euros). En revanche, il continue d'être déficitaire pour les produits transformés (- 322 millions d'euros en 2018).

Les livraisons de pommes de terre aux usines françaises varient de 1 à 1,2 million de tonnes de pommes de terre selon les années. 65 % des pommes de terre entrées en usine sont transformées en produits surgelés, 16 % en pommes de terre déshydratées, 13 % en chips et 6 % en autres produits.

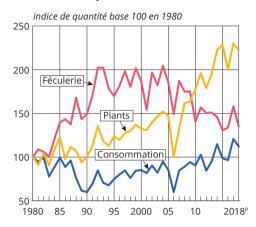
### Commerce extérieur de pommes de terre

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>	
Quantité <sup>1</sup>	1	millier de tonnes			
Importations totales	1112	1 873	2 095	2 062	
Pommes de terre en frais	321	415	432	381	
dont consommation <sup>2</sup>	262	385	383	344	
Produits transformés <sup>3</sup>	790	1 457	1 613	1 635	
Exportations totales	1517	2 993	2 801	3 131	
Pommes de terre en frais	1 137	2 3 3 6	2 039	2 325	
dont consommation <sup>2</sup>	1 033	2 189	1 779	2 033	
Produits transformés <sup>3</sup>	380	657	755	804	
Valeur		million	d'euros		
Importations totales	337	580	857	839	
Pommes de terre en frais	69	82	120	94	
dont consommation <sup>2</sup>	46	68	99	77	
Produits transformés <sup>3</sup>	268	498	717	729	
Exportations totales	347	736	907	955	
Pommes de terre en frais	206	470	529	547	
dont consommation <sup>2</sup>	177	415	435	441	
Produits transformés <sup>3</sup>	141	265	376	407	

- 1. Quantité en millier de tonnes d'équivalent pommes de terre.
- Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
- 3. Non compris la fécule.
- Champ : France y compris Dom à partir de 1997.

Sources: Douanes, Agreste

## Production de pommes de terre



	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
Superficie		millier d	hectares'	
Total	163	157	194	200
Plants	14	18	21	22
Féculerie	29	20	23	24
Consommation <sup>1</sup>	119	119	150	154
Rendement		tonn	e/ha	
Total	40	42	44	39
Plants	25	27	30	28
Féculerie	45	50	48	40
Consommation <sup>1</sup>	40	42	45	40

Production		millier d	e tonnes	
Total	6 430	6 622	8 545	7 869
Plants	363	487	630	609
Dessus de plants	36	109	88	78
Féculerie	1 324	995	1 118	955
Consommation <sup>1</sup>	4 707	5 031	6 709	6 226

<sup>1.</sup> Consommation = primeurs et demi-saison + conservation. Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

### Transformation de la pomme de terre de consommation

	05-06	10-11	16-17	17-18 <sup>p</sup>
		millier d	e tonnes	
Pommes de terre livrées en usine	1 097	1 116	1 154	1 229
pour la production de pommes de terre non surgelées	407	435	415	430
pour la production de pommes de terre surgelées	689	681	739	799
		millier d	e tonnes	
Production de produits transformés	533	559	597	591
pommes de terre non surgelées	146	S	S	S
pommes de terre surgelées	387	S	S	S

Campagne: 1er juillet - 30 juin. Sources: Agreste, Gipt

# Légumes

# production en frais

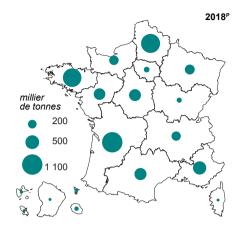
En France, en 2018, la production de légumes frais s'élève à 5,5 millions de tonnes (non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive), en hausse par rapport à la moyenne 2013-2017 (+ 1 %).

La production des légumes d'été pâtit d'un printemps pluvieux et peu ensoleillé qui retarde les mises en cultures et la maturation des produits. Par la suite, les chaleurs estivales et les épisodes orageux viennent perturber le développement végétatif des légumes. La récolte de tomates chute de 12 % et celle du melon recule de 11 % par rapport à la campagne précédente.

La production des légumes d'hiver subit également les effets de la météo printanière et estivale qui fragilise les productions; les récoltes endurent ensuite les épisodes d'intempéries à l'automne. La production de salades (laitues, chicorées et autres salades) se replie légèrement (- 1 %), tout comme celle du chou-fleur (- 2 %).

En 2017, les récoltes européennes augmentent de 1 % sur un an. L'Espagne se situe en tête avec 15,4 millions de tonnes de légumes frais produits, suivie par l'Italie (12 millions de tonnes). Avec 5,6 millions de tonnes, la France se place au quatrième rang des producteurs de légumes frais, derrière la Pologne qui cumule 5,9 millions de tonnes; la tomate est le légume le plus produit dans l'Union européenne.

# Production française de légumes frais



	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		millier d	e tonnes	
Tomate	840	846	811	712
Carotte <sup>1</sup>	678	624	583	535
Maïs doux	454	312	420	456
Salade <sup>12</sup>	509	442	380	376
Haricot vert³	464	331	394	394
Oignon	464	329	459	463
Chou-fleur <sup>1</sup>	388	356	269	262
Melon	287	290	287	255
Chou (n.c. chou-fleur)	243	219	211	187
Endive (chicon)1	245	209	151	147
Petit pois	245	209	248	251
Autres légumes frais	1 351	1 406	1 431	1 448
Ensemble <sup>4</sup>	6 165	5 573	5 644	5 485

- 1. Ces chiffres concernent la campagne et non l'année civile.
- 2. Chicorée, cresson, mâche, laitue et autres salades.
- 3. Y compris haricots beurre.
- 4. Non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive, y compris Dom sauf pour l'année 2000.

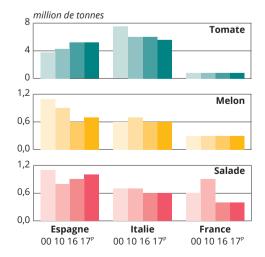
Champ: production des exploitations agricoles hors jardins familiaux.

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Production européenne de légumes frais

	2000	2010	2016	2017 <sup>P</sup>
		million d	e tonnes	;
UE à 28	65,7	55,5	65,9	66,3
UE à 25	61,8	52,7	62,7	63,0
dont UE à 15	52,9	47,8	54,3	54,6
Espagne	12,5	11,1	15,4	15,4
Italie	16,2	13,9	12,8e	12,0
Pologne	5,5	4,3	5,8	5,9
France	6,2	5,6	5,5	5,6
Pays-Bas	3,8	4,7	4,9	5,4
Allemagne	3,0	3,3	3,8	4,1
Grèce	4,2	3,2	3,0	2,9
Royaume-Uni	1,8	2,6e	2,6	2,7
Portugal	1,5	1,7e	2,5	2,6
Tomate	17,6	16,1	18,0	17,4
Carotte	5,1	5,2	5,6	5,8
Oignon	5,5	5,5	6,6	6,7
Chou (n.c. chou-fleur)	7,3	6,7	6,9e	7,1
Melon, pastèque	5,1	4,7	4,8	5,0
Salade	3,2	2,7	2,9e	2,9
Chou-fleur	2,7	2,1	2,3	2,4

Sources: Eurostat, estimations Agreste



# Légumes

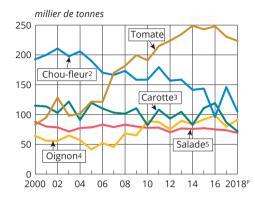
# commerce extérieur en frais

En 2018, le déficit commercial des légumes frais se stabilise en valeur mais se creuse en volume par rapport à 2017. Il atteint 1,33 milliard d'euros pour 1,27 million de tonnes. Les importations atteignent 2,38 milliards d'euros (-4,2 %) en 2018 pour un volume de 2.31 millions de tonnes (+ 3,2 %). Les exportations sont de 1,05 milliard d'euros en 2018, en recul de 9,5 % par rapport à 2017 et se replient également en volume (- 6,3 %).

La tomate reste le légume le plus échangé et représente près du quart des volumes de légumes frais importés et le cinquième des volumes exportés. Le déficit du commerce extérieur en salade progresse en 2018 après une année de baisse, pour atteindre 62 millions d'euros en 2018. L'excédent en chou-fleur (et brocolis) diminue de 41 milliers de tonnes après une forte progression en 2017. Le déficit en carottes se creuse par rapport à 2017 à 85 milliers de tonnes.

L'Union européenne représente 83 % des marchés à l'exportation avec comme principaux partenaires, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni. L'Espagne fournit 67 % des melons importés et le Maroc 61 % des tomates.

## **Exportations françaises** de légumes frais

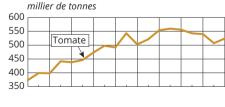


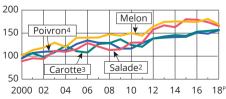
	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
Quantité		millier a	le tonnes	
Total <sup>1</sup>	863	984	1 121	1 050
dont tomate	83	191	231	224
chou-fleur <sup>2</sup>	193	158	146	105
carotte <sup>3</sup>	115	82	87	72
oignon⁴	64	89	80	91
salade⁵	88	78	74	69
Valeur		million	d'euros	
Total <sup>1</sup>	690	1 012	1 162	1 051
dont tomate	88	270	337	311
chou-fleur <sup>2</sup>	86	123	97	77
carotte <sup>3</sup>	30	21	30	25
oignon⁴	13	40	38	41
salade⁵	140	157	146	129

<sup>1.</sup> Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon.

Source : Douanes

# Importations françaises de légumes frais





	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
Quantité		millier d	e tonnes	
Total <sup>1</sup>	1 484	1 949	2 245	2 316
dont tomate	374	503	507	524
melon	101	150	181	169
salade <sup>2</sup>	89	129	174	165
carotte <sup>3</sup>	103	124	155	157
poivron⁴	95	116	149	156
Valeur		million	d'euros	
Total <sup>1</sup>	1 173	1 868	2 490	2 385
dont tomate	318	465	624	594
melon	92	128	171	167
salade <sup>2</sup>	62	137	197	192
carotte <sup>3</sup>	32	50	63	76
poivron <sup>4</sup>	109	163	263	228

<sup>1.</sup> Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon. 2. Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson...), non compris endives. 3. Y compris navet. 4. Y compris piment doux.

Source : Douanes

<sup>2.</sup> Y compris brocolis.

Y compris navet.

<sup>4.</sup> Non compris les plants.

Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson...), non compris endives.

# Légumes

# prix en frais,

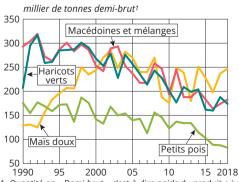
# production en transformé

En 2018, le prix des légumes frais progresse de 8 % sur un an. Au cours des deux premiers mois, les intempéries réduisant l'offre disponible tandis que la consommation est dynamique, les prix sont relativement fermes. Au printemps 2018, le manque de luminosité et la fraîcheur des températures pénalisent les mises en culture et la maturation des légumes. La demande plus faible entraîne une baisse des prix. Les cours des légumes d'été se raffermissent, les productions ayant également été fragilisées par la canicule.

Les cours du melon ont été bas tout au long de la campagne avec une légère amélioration en fin d'année. Avec une faible demande, les prix de la tomate régressent, malgré une offre modeste. Après une année de hausse, les cours du poireau reculent légèrement, en raison d'une baisse de l'offre dûe à la sécheresse estivale, avec toutefois des cours en hausse en fin d'année. Avec de moindres surfaces et l'alternance d'épisodes pluvieux et de sécheresse en 2018, les cours des légumes d'hiver 2018-2019 augmentent.

La France est le premier pays producteur de légumes en conserve de l'Union européenne. Les fabrications de conserves de légumes se stabilisent en 2018. Celle du maïs doux augmente (+ 4 %) et conforte sa première place parmi les fabrications de légumes appertisés. Celles des macédoines/mélanges de légumes et des haricots verts, qui représentent l'essentiel des volumes produits, suivent de très près malgré des évolutions opposées (respectivement + 5 % et - 8 %).

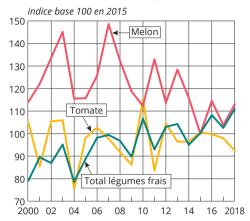
# Production de conserves de légumes

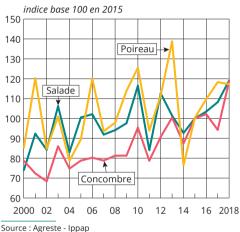


1. Quantité en « Demi-brut » c'est-à-dire poids du produit + jus d'accompagnement + conditionnement.

Source: Adepale

# Prix à la production de légumes frais





#### Production de légumes transformés

	2000	2010	2017	2018
	millier	de toni	nes den	ni-brut¹
Légumes en conserve non cuisir	ıés			
Maïs doux	244	176	237	247
Haricots verts (y c. haricots beurre et mange-tout)	268	201	188	174
Macédoines et mélanges	253	194	174	183
Petits pois	142	123	88	83
Flageolets	58	51	38	33
Autres légumes (hors champignons de couche)	187	150	165	166
Total	1 152	895	889	886
	millier de tonnes net²			
Légumes en conserve cuisinés, sans garniture (lentilles, haricots, ratatouille)	57	50	62	79
Tomates transformées <sup>3</sup> Tomates entières ou en				
morceaux, pelées ou non, appertisées ou congelées	///	12	S	S
Concentré de tomate	47	33	13	16
Coulis et purée de tomates	4	12	32	26

Quantité en « Demi-brut » c'est-à-dire poids du produit + jus d'accompagnement + conditionnement.
 Quantité en « Net » c'est-à-dire poids du produit + jus

d'accompagnement (sans conditionnement).

Production commercialisée.

Sources: Agreste - Prodcom, Adepale

# **Fruits**

# vergers

Avec 166 000 hectares en 2018, les surfaces de l'ensemble du verger français sont inférieures de 4 % à celles de 2010. Le pommier est l'espèce fruitière dominante (23 % des surfaces) devant le nover (13 %), le prunier (9 %) et l'abricotier (7 %). La surface du verger de novers a augmenté de 20 % depuis 2010 alors que celle d'autres espèces fruitières a nettement baissé: pêchers (- 31 %), pruniers (- 18 %), pommiers pour pommes de table (- 10 %).

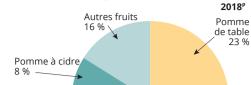
La moitié du verger français est concentrée dans le bassin Rhône-Méditerranée, près d'un quart dans le bassin Sud-Ouest et 7 % dans le Val de Loire

Le verger français est relativement concentré: 5 % des arboriculteurs détiennent les exploitations les plus importantes, soit 30 % de l'ensemble des surfaces du verger. À l'opposé, seulement 4 % des surfaces du verger sont détenues par 30 % des arboriculteurs.

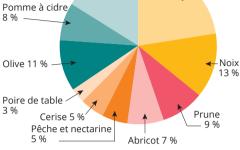
### Structure des vergers 2013 du nombre de la superficie d'exploitations Hectare en vergers 30 ou plus 15 à 30 ha 5 à 15 ha 2 à 5 ha 1 à 2 ha 40 30 20 10 20 30 40 pourcentage pourcentage

Champ: les exploitations au delà de 1 ha pour chacun des 7 fruits (abricot, pêche, prune, pomme de table, agrume, kiwi, noix) et au delà de 0,5 ha pour chacun des 2 fruits (poire de table, cerise) en France métropolitaine.

Source: Agreste - Inventaire des vergers 2013



Surface des vergers



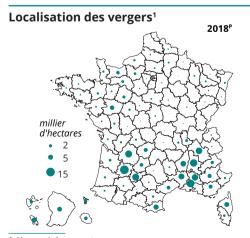
	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
	millier d'hectares			
Total verger <sup>1</sup>	195,1	174,1	165,1	166,4
pommier <sup>2</sup>	53,0	41,7	37,2	37,6
noyer	14,6	18,4	21,7	
prunier	19,1	18,2		
abricotier	15,0	14,0		
pêcher et nectarinier	22,1	13,3		
cerisier	12,1	9,6		
poirier <sup>2</sup>	11,0	6,0	5,2	5,2
autres arbres fruitiers	48,3		56,3	
olivier	15,6	16,9	17,4	17,4
pommier à cidre	9,9	13,1	13,1	13,1
châtaignier	7,1	7,0	8,2	8,5
noisetier	2,3			
kiwi	4,1	4,0	3,8	
cassissier et myrtillier	2,5	2,6	2,4	
clémentinier	2,3	1,9	1,9	2,0
amandier	1,6	1,3	1,2	1,2
framboisier	1,5	0,7	0,7	0,7
autres	1,4	1,4	1,3	1,3
Raisin de table¹	9,1	5,9	5,2	5,2
Fraise	4,0	3,2	3,3	3,3
Banane*	15,1	10,1	8,8	7,7
Ananas*	0,9	1,1	1,9	2,0

\* Y compris Mayotte à partir de 2016.

1. Cultures pures et associées, en production uniquement, hors jardins familiaux. Non compris cognassiers, orangers.

2. Pommes et poires de table, à l'exclusion des fruits à cidre et

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle



1. Y compris banane et ananas. Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

# **Fruits**

# production en frais

En 2018, la production métropolitaine de fruits de table, s'élève à 2,4 millions de tonnes.

Les pommes de table représentent 61 % de cette production devant les pêches et nectarines (8 %) et les prunes (8 %). La production de fruits de table est inférieure de 4 % à celle de 2017, la baisse concernant essentiellement les productions de fruits à noyau: abricot (- 29 %), cerise (- 22 %), pêche (- 17 %) et prune (- 14 %). La floraison a été affectée par le gel au printemps puis les fruits ont été touchés par la grêle lors d'orages répétés en juin. La production de pommes occupe toujours la première place, avec 60 % des volumes de fruits.

La banane et l'ananas sont les deux fruits les plus produits dans les Départements d'outre-mer. En 2017, en France, la banane est cultivée pour 93 % aux Antilles et l'ananas pour moitié à La Réunion.

En 2017, l'Espagne était en tête des pays européens producteurs de fruits (32 % de la production de l'UE), devant l'Italie. Avec la chute exceptionnelle de la production de pommes due à des gelées en Pologne, la France se retrouve en quatrième position après la Grèce.

# Production métropolitaine des vergers de fruits

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
	millier de tonnes			
Pomme de table	2 130	1 788	1 452	1 443
Pêche et nectarine	463	310	221	184
pêche	277	153	122	102
nectarine (y c. brugnon)	187	158	100	82
Prune	200	247	210	180
Abricot	131	145	159	113
Poire de table	243	149	130	130
Raisin de table	69	47	34	40
Fraise	60	50	57	54
Cerise	67	45	40	31
Autres fruits de table	171	166	162	187
kiwi	81	71	54	62
noix	26	32	33	37
clémentine	23	20	32	39
châtaigne	9	9	6	9
autres fruits	32	34	37	40
Total fruits de table <sup>1</sup>	3 533	2 948	2 466	2 360

<sup>1.</sup> Non compris pommes à cidre, poires à poiré, olives, coings, oranges.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

### Production de banane et d'ananas dans les Dom

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
	millier de tonnes			
Banane <sup>1</sup>				
Total Dom*		279,9	183,7	192,3
dont Antilles	438,0	262,8	169,2	178,0
Guadeloupe	121,8	61,3	44,1	34,9
Martinique	316,2	201,5	125,1	143,1
Ananas				
Total Dom*		29,8	28,2	28,7
La Réunion	10,0	15,8	14,3	14,3

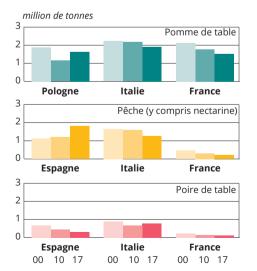
<sup>\*</sup>À partir de 2016, les statistiques Total Dom comprennent Mayotte.

### Production européenne de fruits

	2000	2010	2016	2017	
	million de tonnes				
UE à 28 <sup>1</sup>		39,0	35,8	35,2	
dont UE à 151	32,8	34,3	30,3	30,3	
dont Espagne	10,2	12,3	10,7	11,2	
Italie	11,0	12,5	9,8	9,1	
Grèce	3,3	2,8	3,4	3,7	
Pologne	2,3	2,0	3,1	2,3	
France	3,7	2,9	2,5	2,5	
Roumanie			1,2	1,0	
dont pomme de table	10,8	8,9	9,7	8,5	
orange	5,8	7,9	6,3	6,2	
pêche²	4,6	4,0	4,0	4,3	
poire de table	2,7	2,3	2,3	2,3	
clémentine		2,3	2,3	2,1	

<sup>1.</sup> Fruits de table (non compris pomme à cidre, poire à poiré et olive à huile).

Source : Eurostat



<sup>1.</sup> Production tous types de banane dessert confondus.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

<sup>2.</sup> Y compris nectarine et brugnon.

### **Fruits**

#### commerce extérieur en frais

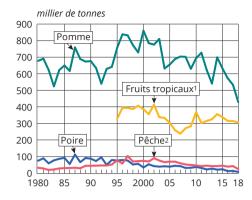
En 2018, le déficit en volume du commerce extérieur français des fruits (- 2,4 millions de tonnes) continue de s'accroître (+ 9 % par rapport à 2017). Après la hausse de 4 % en 2017, les importations sont stables mais les exportations dévissent de 203 000 tonnes (- 16 %).

Les agrumes et les fruits tropicaux constituent les deux tiers des quantités de fruits importés en France. L'Espagne reste le premier fournisseur en fruits de la France (32 % des importations françaises), loin devant l'Italie (6 %), la Côte d'Ivoire (8 %), le Cameroun et la Belgique (3 % chacun).

Les exportations de pommes diminuent de nouveau (- 20 %), conséquence notamment du ralentissement de la consommation au Moyen-Orient et en Asie. Elles constituent 41 % du total des exportations, devant les fruits tropicaux (30 %). Parmi les fruits tropicaux exportés, la part des bananes fraîches atteint 80 %. L'Espagne, premier acheteur de fruits français (23 % du total), devant le Royaume-Uni, s'approvisionne d'abord en fruits tropicaux (51 % de ses importations de fruits français).

Le déficit en valeur des échanges de fruits, qui s'élève à 3 368 millions d'euros en 2018, augmente de 166 millions d'euros par rapport à 2017. C'est le résultat d'une baisse marquée de la valeur des exportations de 209 millions d'euros, conséquence de la baisse en volume des exportations des principaux fruits.

#### Exportations françaises de fruits



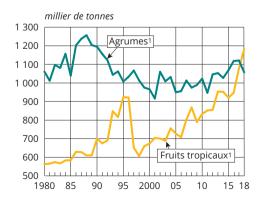
	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		millier a	le tonnes	5
Quantité totale	1 671	1 472	1 244	1 041
dont pomme	862	696	535	431
fruits tropicaux <sup>1</sup>	386	370	316	308
agrumes	86	103	114	99
pêche²	76	48	44	26
poire	36	39	15	9
dont Espagne	257	236	247	239
Royaume-Uni	340	209	145	123
Allemagne	277	182	141	95
Italie	95	124	121	100
Belgique	131	103	114	60
Pays-Bas	1 188	131	75	70
		million	d'euros	
Valeur totale	1 281	1 410	1 642	1 432
dont pomme	469	483	525	482
fruits tropicaux <sup>1</sup>	272	256	301	274
agrumes	55	92	124	109
pêche²	85	73	61	42
poire	22	31	15	9

<sup>1.</sup> Essentiellement banane.

Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

Source: Douanes

#### Importations françaises de fruits



<sup>1.</sup> Frais ou secs.

Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

Source : Douanes

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		millier a	le tonnes	;
Quantité totale	2 492	2 993	3 454	3 458
dont agrumes <sup>1</sup>	966	1 023	1 121	1 057
fruits tropicaux <sup>1</sup>	674	833	1 078	1 182
pomme	88	157	170	177
raisins¹	185	171	176	156
pêche	77	117	174	157
dont Espagne	922	1 105	1 209	1 105
Italie	205	209	227	222
Côte d'Ivoire	308	160	226	266
Cameroun	107	150	154	117
Belgique	76	138	93	93
Maroc	105	108	101	109
Pays-Bas	59	108	77	67
Rép. Dominicaine	4	. 85	66	70
		million		
Valeur totale	2 206	3 155	4 844	4 801
dont agrumes¹	593	836	1 092	1 045
fruits tropicaux <sup>1</sup>	515	666	1 230	1 238
raisins¹	173	196	259	236
pêche	76	141	179	186
pomme	51	94	121	125

<sup>2.</sup> Y compris nectarine et brugnon.

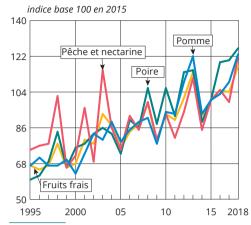
#### **Fruits**

## prix en frais. production en transformé

En 2018, les prix à la production des fruits frais augmentent de 12 % sur un an. Ils sont supérieurs à la moyenne 2013-2017 (+ 13 %). La hausse des cours des fruits d'été a été favorisée par des offres françaises déficitaires, notamment en fruits à novaux. Les cours de la pêche augmentent de 24 % et ceux de la pomme de 13 %. Pour l'ensemble des fruits frais, les producteurs privilégient les organisations de producteurs pour la première mise en marché, et cela davantage pour la prune, la pomme et la pêche que pour l'abricot, la cerise ou la poire.

Après avoir marqué le pas pendant deux ans, les fabrications de compotes et purées de fruits augmentent à nouveau en 2018 et atteignent un record de production (401 000 tonnes). Depuis plusieurs années, les consommateurs privilégient de plus en plus les purées de fruits et les produits sans sucres ajoutés, au détriment des compotes de pommes, qui restent toutefois majoritaires. En 2018, la production de confitures augmente fortement (+ 12 %). Elle est toujours dominée par le traditionnel duo fraises, principal moteur de cette croissance, et abricots. Après une chute en 2017, les productions de conserves de fruits se redressent, elles aussi, (+ 8 %).

#### Prix à la production des fruits frais



Champ: France métropolitaine. Source : Agreste - Ippap

#### Principaux modes de commercialisation des fruits frais

Première mise en marché

2013	Organi- sations de produc- teurs	Gros- sistes	Expédi- teurs	Vente directe¹	Distri- bution²
		pourcer	tage des q	uantités	
Pomme	60	19	6	6	4
Pêche et nectarine	50	18	12	6	10
Prune	80	7	8	1	1
Abricot	36	26	28	3	5
Cerise	37	28	17	8	3
Poire	37	33	11	7	5

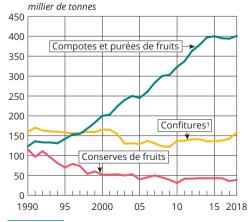
Champ: France métropolitaine.

1. Au consommateur et restaurant.

2. Centrale d'achat ou direct.

Source: Agreste - Enquête inventaire des vergers 2013

#### Production de conserves de fruits et confitures



	2000	2010	2017	2018
	m	illier d	e tonn	es
Compotes et purées de fruits	200	323	394	401
dont compotes de pommes	95	114	98	97
compotes de pommes en mélange avec autres fruits	58	128	117	111
purées de fruits	//	72	140	157
Confitures <sup>1</sup>	165	137	142	159
dont de fraises	42	35	37	47
d'abricots	39	24	22	21
Conserves de fruits	52	31	36	39
dont de poires	14	7	11	11
de pêches	5	2	5	3
mélanges	18	11	9	14
Total compotes, conserves de fruits et confitures <sup>1</sup>	417	492	572	599

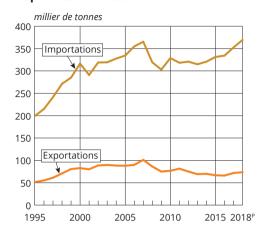
<sup>1.</sup> Rupture de série en 2003 : les coulis et nappages ne sont plus compris. Sources: Agreste, Adepale

## Fleurs et pépinères

Le solde commercial des fleurs et plantes reste largement déficitaire en 2018. La France importe en valeur presque 7 fois plus qu'elle n'exporte. Les importations françaises de fleurs et de plantes s'élèvent, en 2018, à 1,1 milliard d'euros. Les volumes importés croissent de 5 % par rapport à 2017; cependant leur valeur n'augmente que de 2 %. Les principaux fournisseurs de la France restent les Pays-Bas et la Belgique avec respectivement 62 % et 12 % des importations. Les exportations augmentent de 2 % en volume et de 13 % en valeur. En 2018, les principaux clients de la France en valeur sont les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse, l'Espagne et le Royaume-Uni.

En 2018, les surfaces consacrées à l'horticulture ornementale s'établissent à 8 794 hectares. Elles reculent de 2 % après la légère hausse de 2017 (+ 0,3 %). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre à elle seule 37 % des surfaces dédiées aux fleurs et feuillages coupés. Les surfaces des plantes en pot fleuries, des plantes vertes, des plantes à massif et des plantes vivaces sont mieux réparties sur le territoire, avec cependant plus de 18 % des surfaces en Pays de la Loire. La région Nouvelle-Aquitaine est la principale région productrice de bulbes avec 63 % des surfaces. Enfin, près de 32 % des pépinières florales sont localisées en Bretagne.

#### Commerce extérieur des fleurs et plantes vivantes



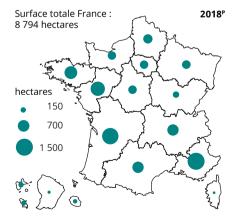
	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>	
Quantité		millier de	tonnes		
Importations	316,4	328,7	352,5	369,3	
Exportations	82,7	76,8	71,8	73,5	
Solde	- 233,7	- 251,9	- 280,7	- 295,8	
Valeur	million d'euros				
Importations	969,4	1 149,4	1 078,5	1 103,9	
dont UE à 28		1 095,1	1 009,8	1 037,3	
UE à 15	919,5	1 093,3	1 004,4	1 032,0	
dont Pays-Bas	647,5	735,9	669,9	685,6	
Belgique	123,2	137,5	126,0	127,0	
Exportations	202,0	149,9	146,3	165,9	
dont UE à 28		118,4	110,5	119,0	
UE à 15	160,5	106,9	96,9	105,4	
Solde	- 767,5	- 999,6	- 932,3	- 938,0	
dont UE à 28		- 976,6	- 899,2	- 918,2	
UE à 15	- 759,0	- 986,4	- 907,5	- 926,6	

Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

#### Superficies des fleurs et plantes ornementales

	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
		hect	tare	
Fleurs et feuillages coupés	2 722	2 841	2 566	2 547
Plantes en pot fleuries et plantes vertes	1 842	2 203	2 193	2 100
Plantes à massif en arrachis ou en mottes	1 464	1 865	1 779	1 747
Bulbes	1 322	1 099	1 131	1 111
Pépinières florales	630	980	1 302	1 289
Total	7 980	8 988	8 971	8 794

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle



### **Tabac**

En 2018, les ventes de cigarettes, qui représentent 80 % du marché officiel, ont diminué après un léger rebond en 2015, prolongeant la baisse amorcée au début des années 90. Ce repli intervient alors que l'année 2018 a été marquée par une augmentation des prix des cigarettes en

Les ventes de cigarettes atteignent 40,2 milliards d'unités, soit 9,3 % de moins qu'en 2017. Après avoir déjà fortement diminué en 2017, les ventes de tabac à rouler reculent de nouveau très nettement en 2018 (7 620 tonnes soit - 9.8 % de moins qu'en 2017). Ceci peut s'expliquer par la forte hausse du prix du tabac à rouler au 1er mars 2018. Les deux années de baisse consécutive des ventes entraînent une diminution de la part de marché de cette catégorie de tabac (15,3 % en 2018 contre 15,5 % en 2017 et 16,1 % en 2016).

Depuis les années 80, les Français préfèrent les cigarettes blondes aux cigarettes brunes. La production française s'est orientée exclusivement vers les tabacs blonds, mais n'est pas suffisante pour satisfaire la demande intérieure. En 2018, les importations augmentent (+ 7,5 %). La production continue de baisser (- 13.3 %).

Depuis les années 70, la culture du tabac recule, passant de 22 000 ha en 1977 à 2 700 ha en 2018.

#### Ventes de cigarettes et prix du tabac



Sources : Altadis, OFDT (ventes de cigarettes)

#### Ventes de cigarettes

	2000¹	2010	2017	2018	
	milliard de cigarettes				
Ventes totales	83,2	54,8	44,3	40,2	
	tonne				
Ventes de tabac à rouler et à pipe	7 280	7 598	8 446	7 620	

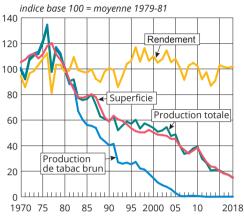
1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.

#### Prix du tabac

	2000	2010	2017	2018
	ind	ice base	100 en 2	015
Indice du prix du tabac à la consommation	44,3	78,8	102,8	117,4

Source: Insee - Indice des prix à la consommation

#### Production de tabac



	2000¹	2010	2017	2018 <sup>p</sup>	
	millier d'hectares				
Superficie	9,3	7,1	3,1	2,7	
	quintal/hectare				
Rendement	27,6	26,0	25,7	26,0	
		millier de	tonnes		
Production	25,8	18,4	8,1	7,0	
dont tabac brun	7,6	0,3	0,0	0,0	
tabac blond	18,1	18,1	8,0	7,0	

<sup>1.</sup> Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée. Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Commerce extérieur de tabac

(tabacs bruts et fabriqués)

	2000	2010	2017	2018
Quantité		•	•	
		milliard	d'unités	
Importations de cigarettes et cigares	51,2	47,7	43,8	47,1
		millier d	e tonnes	
Importations d'autres produits	131,8	115,3	118,3	115,1
	milliard d'unités			
Exportations de cigarettes et cigares	16,3	14,3	0,2	0,3
0		millier d	e tonnes	
Exportations d'autres produits	81,9	89,4	70,3	64,9
Valeur		million	d'euros	
Importations totales	1 555,7	1 684,1	1 747,2	1 593,0
dont cigarettes	1351,2	1369,2	1 324,6	1 187,5
Exportations totales	401,0	574,6	354,5	366,2
Solde -	- 1 154,8	-1109,5	-1 393,0	-1 227,0

Source : Douanes

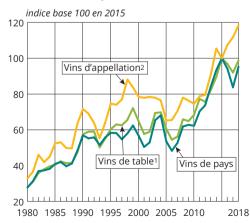
### Vin

### production et prix

La production mondiale 2018 de vins (hors jus et moûts) se situerait autour de 292 millions d'hectolitres. La production de l'Union européenne, qui représente près de 60 % de la production mondiale, progresserait de 28 % par rapport à 2017, en raison de conditions climatiques favorables dans les principaux pays producteurs. Il s'agit de la plus forte hausse depuis 15 ans. La production française (incluant jus et moûts), évaluée à 49,4 millions d'hectolitres pour 2018, augmente de 34 % par rapport à la faible récolte de 2017, et de 13 % comparée à la moyenne des 5 dernières années. La France occupe la deuxième place des pays producteurs européens, derrière l'Italie. Les importantes réserves en eau des sols, après un hiver et un printemps pluvieux, ont favorisé la production française. La production s'accroît de 29 % en Italie et de 37 % en Espagne.

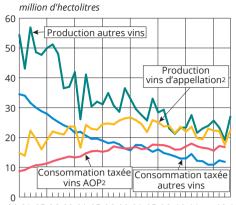
En 2018, la consommation mondiale de vins diminuerait très légèrement (- 0,3 %), ainsi qu'en France (- 0,7 %). Entre 2017 et 2018, les prix à la production augmentent dans tous les segments de vins : vins de pays ou IGP (+ 7 %), sans indication géographique (+ 14 %) et vins AOP hors Champagne (+ 6 %).

#### Prix du vin à la production en France



<sup>1.</sup> Sans indication d'origine.

#### Production et consommation de vin en France



80-81 85-86 90-91 95-96 00-01 05-06 10-11

	2000-01	10-11	17-18	2018-19 <sup>p</sup>
Production <sup>1</sup>	mi	llion d'	hectolit	tres
Tous vins	59,7	45,3	36,7	49,4
Vins AOP <sup>2</sup> hors eaux- de-vie Autres vins	26,7 33,0	22,0 23,4	18,0 18,8	23,8 25,6
dont vins IGP <sup>3</sup> vins sans IG	16,2 8,9	12,5		
vins pour eaux- de-vie <b>Consommation taxée</b>	7,9	7,8	6,8	9,9
Tous vins	32,1	29,9	28,6	
Vins AOP <sup>2</sup> Autres vins	16,4 15,7	17,0 13,0		

Campagne 1er août - 31 juillet à compter de 2000-2001.

1. Y compris moûts et jus.

Vins AOP = vins bénéficiant d'une Appellation d'Origine Protégée.

3. Vins IGP = vins bénéficiant d'une Indication Géographique

Sources : Agreste, Douanes

#### Production mondiale de vin (hors moûts et jus)

	1998*	2008*	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>
	r	nillion d'I	hectolitre	?5
Monde	268,0	269,2	249,8	292,3
UE à 28		159,5	142,1	182,2
dont UE à 15	168,0	142,7		
dont France <sup>1</sup>	56,0	42,8	36,7	49,4
Italie	54,0	47,0	42,5	54,8
Espagne	34,0	35,9	32,5	44,4
Allemagne	10,0	10,0	7,5	9,8
États-Unis	21,0	19,3	23,3	23,9
Argentine	13,0	14,7	11,8	14,5
Australie	7,0	12,4	13,7	12,9
Afrique du sud	8,0	10,2	10,8	9,5

<sup>1.</sup> Production de vins, y compris moûts et jus.

<sup>2.</sup> Hors champagne. Sources : Insee, Agreste - Ippap

<sup>\*</sup> Moyenne quinquennale centrée sur l'année indiquée. Source: OIV - note conjoncturelle d'avril 2019

#### Vin

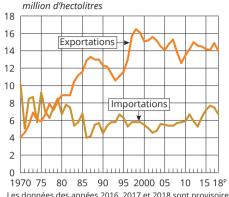
#### commerce extérieur

Structurellement excédentaire, la balance du commerce extérieur français de vins (+ 8,4 milliards d'euros) augmente en 2018 pour la seconde année consécutive. Limitée par la baisse de l'excédent en volume (- 1,3 %), la hausse est toutefois moins marquée qu'en 2017 (+ 1,8 % après + 10 % en 2017).

Après le rebond en 2017, les exportations de vins, hors spiritueux, se contractent en volume (-6 % sur un an), revenant au niveau de 2016. Elles diminuent vers l'union européenne (UE) et, surtout vers les pays tiers, bridées par le recul important de la demande chinoise et malgré le dynamisme de la destination nord-américaine. Bien qu'en baisse, l'Allemagne demeure le 1er client en volume des vins français devant les États-Unis et le Royaume-Uni ex æquo. Les vins tranquilles d'appellation (AOP) comme les autres vins reculent en volume mais augmentent en valeur. Seules les ventes de vins effervescents (dont le champagne) augmentent à la fois en volume et en valeur. Les États-Unis confortent leur place de premier importateur en valeur de vins français, loin devant le Royaume-Uni et plus encore la Chine.

En 2018, les volumes des vins importés, essentiellement des vins en vrac en provenance d'Espagne, fléchissent pour la seconde année. Le ratio importations sur exportations passe à nouveau sous le seuil des 50 % pour la première fois depuis 2014.

#### Commerce extérieur de vin



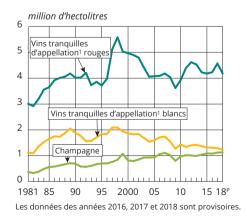
Les données des années 2016, 2017 et 2018 sont provisoires.

		2000	2010	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>P</sup>
	Quantité	r	nillion d'h	nectolitre.	S
	Importations	5,5	5,9	7,5	6,7
	Exportations	15,1	13,5	14,9	14,0
	dont UE à 28 Allemagne Royaume-Uni Belgique Chine États-Unis Japon	11,3 3,1 2,9 1,8 0,0 1,1 0,5	<b>9,0</b> 2,5 2,2 1,6 0,8 0,9 0,6	<b>8,1</b> 2,3 1,7 1,2 2,1 1,6 0,6	<b>7,9</b> 2,2 1,7 1,2 1,4 1,7 0,5
	Solde total quantité	9,6	7,6	7,4	7,3
Valeur			million	d'euros	
	Importations	470	534	816	927
	Exportations	5 507	6 351	9 093	9 352
	Solde total valeur	5 037	5 817	8 278	8 425

Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

Source : Douanes

#### Exportations de vins ayant une indication géographique



ograpnique				
	2000	2010	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>
Quantité	n	nillion d'I	hectolitre	?S
Vins tranquilles AOP	6,9	5,4	5,9	5,4
blancs	1,9	1,4	1,3	1,2
rouges et rosés	5,0	3,9	4,6	4,2
Champagne	0,8	1,0	1,1	1,1
Vins tranquilles IGP <sup>2</sup>		4,3	3,7	3,7
Valeur		million	d'euros	
Vins tranquilles d'appellation¹	2 921	3 112	4 504	4 654
blancs	783	756	948	960
rouges et rosés	2 138	2 357	3 556	3 694
Champagne	1 568	1 951	2 821	2 883
Vins tranquilles IGP <sup>2</sup>		751	863	889

<sup>1.</sup> Vins d'appellation = AOP à partir de 2009 [avant 2009 : vins d'appellation = VQPRD (vins de qualité produits dans une région déterminée) = AOC (appellation d'origine contrôlée) + VDQS (vins de qualité supérieure)].

<sup>2.</sup> Vins IGP = vins à indication géographique protégée - données disponibles à partir de 2010. Vin tranquille : vin ni mousseux, ni pétillant. Champ: France y compris Dom à partir de 1997. Source: Douanes

#### **Autres boissons**

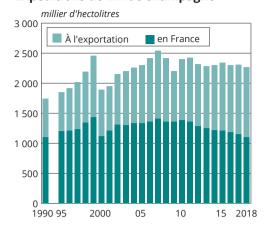
#### champagne, armagnac, cognac

Après une embellie en 2017, les ventes de champagne baissent à nouveau (-1,8 %): 302 millions de bouteilles ont été écoulées en 2018. Les expéditions en France reculent (-4,2 %). Elles s'élèvent en 2018 à 147 millions de bouteilles, soit presque la moitié du total des expéditions. Avec 76 millions de bouteilles, elles diminuent également vers l'Union européenne (-0,9 %). Les expéditions à destination des pays hors Union européenne (79 millions de bouteilles) continuent d'augmenter (+ 2,1 %).

Pour la quatrième année consécutive, les ventes de cognac continuent de progresser (+ 4 %) et établissent un nouveau record à 615 milliers d'hectolitres d'alcool pur vendus. Ce produit de terroir est presque totalement exporté. Très en vogue aux États-Unis, de loin son premier débouché. le cognac profite d'une demande nord-américaine toujours en progression (+ 5 %). En Extrême-Orient où le produit est également apprécié, les ventes croissent encore (+ 6 %). En revanche, les exportations à destination des pays européens diminuent (-5 %).

Après six années de baisse, les ventes d'armagnac augmentent fortement en raison du boom des produits dérivés (Flocs de Gascogne, liqueurs...) alors que les volumes écoulés d'armagnac destiné à être bu en l'état diminuent, en France comme à l'exportation. La Russie devient le premier pays importateur d'armagnac en 2018, devant les États-Unis et la Grande-Bretagne.

#### Expéditions de vin de champagne



	2000	2010	2017	2018		
	millier d'hectolitres					
Ventes	1 890	2 396	2 305	2 264		
En France À l'exportation		1 388 1 008				

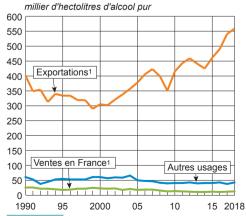
Source : CIVC

#### Expéditions d'armagnac

	2000	2010	2017	2018
	millier	d'hectoli	tres d'ald	cool pur
Ventes En France <sup>1</sup>	///	5,3	4,0	3,9
À l'exportation <sup>1</sup>	///	5,1	4,4	4,3
Pour autres utilisations (liqueurs, brandy)	///	3,8	3,0	7,9
Total des expéditions d'armagnac	15,0	14,2	11,4	16,1

1. Armagnac destiné à être bu en l'état. Source : BNIA

### Expéditions de cognac



1. Cognac de	estiné à	être	bu e	en l	état.
Source: BNI	C				

	2000	2010	2017	2018		
	millier d'hectolitres d'alcool pu					
Ventes En France <sup>1</sup>	23	14	12	13		
À l'exportation¹	305	415	541	559		
Pour la fabrication de pineau et liqueurs	61	41	38	43		
Total des expéditions de cognac	389	470	591	615		

#### **Autres boissons**

#### bière et boissons sans alcool

En 2018, l'effet « coupe du monde de football » a permis de maintenir à un haut niveau les ventes de bières fabriquées en France avec 20,6 millions d'hectolitres écoulés. Ce marché est porté par la croissance des bières sans alcool et des bières premium, spéciales et spécialités. Les exportations diminuent pour la deuxième année consécutive (- 11,5 %) tandis que les importations continuent de croître (+ 9,4 %), confirmant la soif de diversité des consommateurs français.

Les ventes d'eaux de table (minérales et de source) produites et commercialisées par les industriels français marquent le pas (-0,8 %), alors qu'elles augmentaient régulièrement depuis 2010. Elles atteignent 124,5 millions d'hectolitres en 2018.

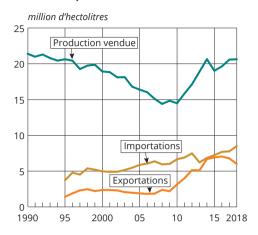
La production de jus de fruits et de légumes baisse de nouveau en 2018 (- 5,6 %). Cette diminution touche toutes les principales catégories de jus (orange, multifruits, pomme, pamplemousse), mais aussi les productions de nectars, plus sucrés que les jus de fruits, et de sirops. Seule la production de boissons aux fruits non gazéifiées augmente faiblement en 2018 (+ 1 %). La production de boissons « rafraîchissantes », limonades, colas, thés glacés, sirops... ralentit pour la troisième année consécutive, après la hausse amorcée au début des années 2000.

#### Production de boissons rafraîchissantes



Sources: Insee, Agreste - Indice de la production industrielle

#### Production et échanges de bière (y compris panachés et bières sans alcool)



	2000	2010	2015	2017	2018		
	million d'hectolitres						
Production	18,9	14,5	19,0	20,6	20,6		
Exportation	2,4	3,1	6,9	6,8	6,0		
Importation	5,0	6,7	7,2	7,8	8,5		

Sources: Agreste, ABF, Douanes

#### Ventes et production de boissons non alcoolisées

	2000	2010	2017	2018
	million d'hectolitres			
Ventes d'eaux minérales naturelles non sucrées	60,4	60,0	72,4	73,6
Ventes d'eaux de source non sucrées	41,0	43,9	53,1	50,9
Production de boissons gazéifiées² (limonades, colas, sodas)	//	30,6	28,5	27,3
Production de boissons aux fruits non gazéifiées¹	//	4,0	3,0	3,0
Production de nectars <sup>1</sup>	2,2	2,6	2,3	2,2
Production de sirops <sup>1</sup>	1,6	1,8	1,9	1,9
Production de jus de fruits et de légumes <sup>1</sup>	6,4	9,8	11,0	10,4
dont jus d'orange	3,7	5,2	5,2	5,0
jus multifruits	//	1,5	2,1	1,9
jus de pomme	0,8	1,2	1,8	1,7
jus de pamplemousse	0,5	0,4	0,3	0,2

<sup>1.</sup> Avant 2012 : ventes, à partir de 2012 : production.

<sup>2.</sup> Boissons aux fruits gazéifiées exclues

Sources: Agreste - Prodcom et IPI, UNIJUS, SFS

## Alimentation des animaux de ferme

L'herbe et les autres plantes fourragères constituent l'essentiel de la ration des animaux d'élevage (61 % de l'ensemble de la matière sèche disponible en 2017-2018). Les autres aliments sont constitués d'éléments plus concentrés, comme les grains et graines (céréales, oléagineux) et leurs coproduits (tourteaux). Ils sont utilisés tels quels ou sous forme d'aliments composés élaborés par l'industrie.

En 2017-2018, la production d'herbe dans les prairies s'est effondrée : elle est 47 % plus faible que la production moyenne des dix dernières campagnes et 54 % moins importante que celle de la campagne 2016-2017. La consommation de céréales augmente à nouveau (+ 22 %), notamment celle de blé fourrager et de maïs grain. La consommation de tourteau croît timidement: + 1 % après une baisse amorcée lors de la campagne précédente.

En 2017-2018, l'utilisation de tourteaux de soja reste stable; elle a représenté 43 % des utilisations de tourteaux contre 70 % en 2001-2002. Cette perte de part de marché du soja s'est faite au profit des tourteaux de colza (31 %) et de tournesol (22 %).

L'alimentation des animaux est essentiellement basée sur la production agricole nationale. Seulement 9 % de matières premières utilisées sont importées, dont près de 40 % sont constituées de tourteau de soja en provenance du continent américain.

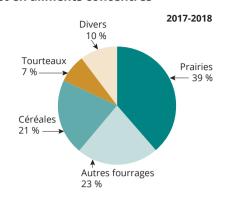
#### Ressources en aliments concentrés

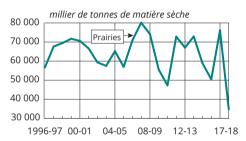
	199	6-97	00-01	16-17	17-18
	mil	lier d	e tonnes	de matië	ère sèche
Aliments concentrés	31	822	33 435	29 482	33 211
dont céréales (y c. riz) blé maïs grain orge pois	8 4 3	492 374 266 003 408	9 914	15 551 6 204 4 514 2 959	
protéagineux tourteaux soja	5	427 392	5 944 3 878	6 733 2 923	6 786 2 923
sous-produits céréaliers	2	372	2 156	3 026	2 978
luzerne déshydratée		776	977	552	583
lait et produits laitiers		573	538	386	379
autres aliments d'origine animale		895	530	62	62

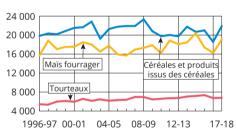
Les chiffres présentés ici correspondent à la partie des aliments concentrés qui est utilisée pour nourrir les animaux de ferme. Ils prennent en compte la production nationale, les variations de stocks, les importations et exportations.

Source: Agreste - Bilans fourragers

#### Ressources en fourrages et en aliments concentrés







Les ressources des prairies sont basées sur l'estimation de la pousse d'herbe. Cette disponibilité en herbe peut différer de la production effectivement prélevée (soit fauchée soit broutée par les herbivores dans les prés), ou de celle effectivement consommée par les animaux. Elle est déterminée hors constitution ou utilisation de stocks.

Aliments concentrés : consommation apparente par les animaux de ferme, déterminée à partir de la production nationale, des variations de stocks, des importations et exportations

Source : Agreste - Bilans fourragers

#### Ressources en fourrages

	1996-97	00-01	16-17	17-18
	millier d	e tonnes	de matiè	re sèche
Fourrages	76 126	91 858	95 251	56 844
dont fourrages annuels	17 649	19 456	17 320	20 298
maïs fourrager	15 757	17 556	16 270	19 090
prairies	56 708	70 632	76 164	34 778

Les chiffres de ce tableau correspondent à la production de fourrage, hors constitution et utilisation de stocks Source : Agreste - Bilans fourragers

## Aliments composés pour animaux

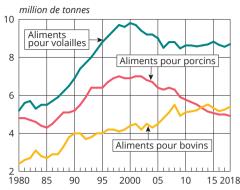
En 2018, la production annuelle d'aliments composés pour animaux s'établit à 20,8 millions de tonnes, en légère hausse par rapport à 2017 (+0.9%).

La production d'aliments pour la filière bovine s'accroît (+ 2.9 %). Après avoir baissé en raison de la crise du lait pendant trois années, les volumes d'aliments destinés aux vaches laitières augmentent (+ 2.9 %). L'activité se redresse pour les aliments de la filière des volailles (+ 1,6 %). Cette reprise est essentiellement due à la filière palmipède gras qui, touchée par deux épisodes d'influenza aviaire en 2016 et 2017, se relève en 2018 (+ 14,1 %), sans toutefois retrouver les niveaux d'avant-crise. Les volumes d'aliments pour la filière porcine continuent de baisser (- 1,6 %).

Les industriels fabriquant les aliments composés pour animaux de ferme utilisent principalement des matières premières d'origine végétale. Les céréales représentent 48,2 % des matières premières incorporées. Les tourteaux, plus riches en protéines, sont les autres ingrédients utilisés pour les aliments composés (29,6 %). Les tourteaux de soja dominent mais leur utilisation faiblit au profit des tourteaux de tournesol.

En 2018, l'activité de la filière des aliments pour animaux de compagnie se réduit, à l'image des volumes d'aliments destinés aux chiens et chats. principaux débouchés (- 2,8 %).

#### Production d'aliments composés pour animaux



	2000	2016	2017	2018
Aliments		millier de	tonnes	
Volailles	9 758	8 656	8 556	8 693
dont poulets de chair	3 333	3 421	3 488	3 482
palmipèdes	1 326	1 204	1 115	1 272
Porcins	6 872	4 989	4 996	4 917
Bovins	4 379	5 168	5 248	5 400
dont vaches laitières	3 123	2 798	2 757	2 836
mash	///	1 178	1 255	1 316
Allaitement	519	338	329	321
Ovins-caprins	517	679	697	714
Lapins	582	336	312	287
Autres animaux <sup>1</sup>	482	499	503	493
Total aliments composés	23 109	20 665	20 641	20 824
Aliments pour chiens et chats	2 000	1 824	1 802	1 752

<sup>1.</sup> Chevaux, gibier, poissons et autres animaux.

Sources: Agreste - IPI, SNIA, Coop de France Nutrition animale,

#### Matières premières incorporées dans les aliments composés pour animaux





	2006	2009	2012	2015
Matières premières <sup>1</sup> millier de tonnes				S
Céréales	10 624	10 272	10 560	10 257
dont blé tendre	6 019	4 920	4 931	4 619
maïs	2 453	3 029	3 586	3 706
Tourteaux	5 477	6 171	6 373	6 306
dont tourteaux de soja	3 027	3 097	2 902	2 833
tourteaux de colza	1 464	1 916	1 980	1 881
Co-produits de transformation	2 400	2 353	2 656	2 582
dont sons et issues de céréales	1 619	1 271	1 243	1 163
Graines d'oléoprotéagineux	806	393	294	306
dont pois	505	106	81	40
Autres (minéraux, farines animales)	1 989	1 793	1 926	1 818

Lecture: en 2015, 6 306 milliers de tonnes de tourteaux ont été utilisées, soit 30 % du total des matières premières incorporées. Parmi ces tourteaux, 30 % (1 881 milliers de t) sont de colza.

1. Aliments d'allaitement exclus.

Source: Agreste - Enquêtes sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

## **Bovins**

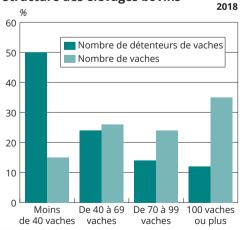
#### cheptel

En 2018, l'effectif du cheptel bovin s'établit à 18.5 millions de têtes dont 41 % de vaches, 31 % d'autres bovins de plus d'un an et 28 % de moins d'un an. Sur longue période, le nombre de vaches laitières diminue tendanciellement de même que l'effectif total de bovins tandis que le cheptel de vaches allaitantes est stable depuis le milieu des années 90 après avoir beaucoup augmenté. En 2018, le nombre de bovins recule (- 2,3 % sur un an) et ce pour la troisième année consécutive. Seuls les effectifs de bovins de moins de 8 mois augmentent, rattrapant le creux de 2017 lié à la baisse des naissances de la fin d'année. L'effectif de vaches laitières et de vaches allaitantes diminue respectivement de 1,2 % et 1,5 % par rapport à 2017.

Le nombre d'exploitations françaises détenant des bovins décroît. En 2018, avec environ 160 000 unités en France métropolitaine, il recule de 17 % par rapport à 2010. Le recul du nombre d'exploitations s'accompagne d'un accroissement de la taille des cheptels. En 2018, un élevage bovin compte 116 animaux en moyenne, contre 101 en 2010. Les exploitations de plus de 40 vaches représentent près de 50 % des exploitations bovines et élèvent 85 % des vaches.

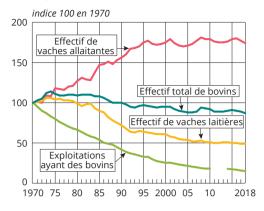
En 2018, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie concentrent près de 50 % des effectifs de vaches laitières. L'élevage bovin allaitant reste, quant à lui, localisé dans les régions herbagères du centre de la France. Avec plus de 160 000 têtes chacun, les cinq départements Cantal, Aveyron, Creuse, Allier et Saône-et-Loire regroupent près d'un cinquième des effectifs de vaches allaitantes.

### Structure des élevages bovins



Effectifs au 31 décembre 2018 en France métropolitaine. Sources: Agreste - BDNI bovine

#### Élevages et effectifs bovins



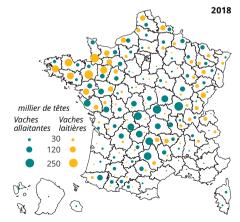
	1983¹	2010	2016	2017	2018 <sup>p</sup>
Cheptel		milli	er de tê	tes	
Total bovins	23 518	19 506	19 305	18 975	18 547
Vaches laitières	7 195	3 720	3 630	3 595	3 550
Vaches allaitantes	2 901	4 136	4 228	4 156	4 092
Exploitations avec cheptel <sup>2</sup>		ı	millier		
Total bovins	612	193	177	166	160
Vaches laitières	427	82	86	83	80
Vaches allaitantes	224	121	127	131	127
Cheptel moyen par exploitation <sup>2</sup>	n	ombre i par e	noyen a xploitat		
Total bovins	38	101	109	115	116
Vaches laitières	17	45	42	43	44
Vaches allaitantes	13	34	33	32	32

1. Année précédant l'instauration des quotas laitiers.

2. Cheptel moyen par exploitation en France métropolitaine. Voir glossaire « exploitations agricoles », « BDNI ».

Sources: Agreste - Enquêtes cheptel 1983 et 1990 - Recensements agricoles 2000 et 2010, BDNI bovine à partir de 2008 pour le cheptel (y c. Dom) et à partir de 2014 pour le nombre de détenteurs de bovins

#### Localisation des vaches



Sources: BDNI bovine, traitements SSP

#### **Bovins**

#### production et échanges extérieurs

En 2018, après le creux de 2017, la production française de viande bovine augmente de 0,9 % sur un an. Cette hausse est portée par la production de vaches (36 % de la production totale bovine), dans un contexte de repli des productions de bovins mâles et de veaux de boucherie.

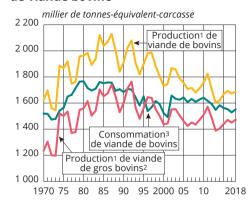
En 2018, les exportations totales de bovins vivants dépassent de 0,8 % les niveaux atteints en 2017. Les ventes de bovins maigres reculent très légèrement (- 0,2 %). Les exportations vers l'Italie, principale destination, progressent légèrement, alors que celles vers l'Espagne baissent de 6 %, affectant fortement les ventes de broutards légers. Les ventes vers les pays tiers restent modestes. Après quatre années consécutives de repli, les importations de bovins vivants augmentent.

En 2018, les exportations et importations de viande bovine augmentent en poids, respectivement de 1,3 % et 2,7 %, et en valeur, de 2,8 % et 4,8 %. Ces échanges se font majoritairement au sein de l'Union européenne.

Après deux années de recul, la consommation de viande bovine calculée par bilan augmente par rapport à 2017.

En Europe, la France reste le premier pays producteur de viande bovine, suivi par l'Allemagne et le Royaume-Uni. De 2017 à 2018, les abattages de bovins augmentent. La production des principaux pays européens croît, à l'exception celle de l'Allemagne.

## Production, échanges, consommation de viande bovine

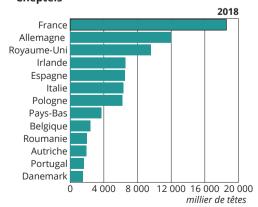


	1990	2000	2017	2018 <sup>P</sup>		
	millier d	de tonnes	s-équivalen	t-carcass		
Production <sup>1</sup>	1 912	1 768	1 673	1 688		
gros bovins <sup>2</sup>	1 599	1 462	1 450	1 474		
veaux³	313	307	224	214		
Importations <sup>4</sup>	433	347	329	340		
Exportations <sup>4</sup>	618	555	474	475		
Consommation <sup>5</sup>	1 685	1 561	1 529	1 552		
Variation des stocks	42,0	- 56,7	0,0	0,0		
Consommation	kg-équivalent-carcasse					
par habitant <sup>4</sup>	29,8	25,7	22,9	23,2		
- u			%			
Taux d'auto approvisionnement	113,5	113,3	109,5	108,7		

<sup>1.</sup> Production indigène brute. À compter de 1999, les abattages hors abattoirs ne sont plus estimés.

#### Cheptels et abattages de bovins dans l'Union européenne

#### • Cheptels<sup>1</sup>



#### • Abattages<sup>2</sup>

	2000	2010	2017	2018
		millier d	e tonnes	
UE à 28 pays	-	-	7 803	7 929
France	1 528	1 5 1 9	1 442	1 460
Allemagne	1 304	1 187	1 124	1 102
Royaume-Uni	707	924	905	923
Italie	1 154	1 075	756	809
Espagne	632	607	644	666
Irlande	577	559	617	623
Pologne	-	386	559	565
Pays-Bas	471	389	439	459
Belgique	275	263	282	277
Autriche	204	225	226	233

<sup>1.</sup> Les 13 pays représentent 90 % du cheptel de l'UE à 28 en 2018. 2. Les 10 pays représentent 90 % des abattages totaux de l'UE à 28 en 2018. Source : Eurostat

<sup>2.</sup> Animaux vivants de plus de 220 kg jusqu'en 1992, de plus de 300 kg depuis 1993.

Consommation indigène brute. Veaux de boucherie et bovins maigres (ou broutards)

<sup>4.</sup> Animaux vivants et viande.

<sup>5.</sup> Consommation indigène brute.

Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

Sources: Agreste, Douanes, FranceAgriMer

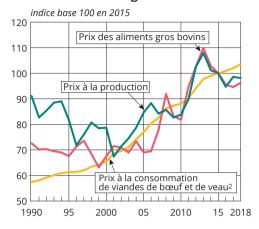
## **Bovins**

#### prix

Depuis 1990, l'augmentation quasi continue des prix à la consommation de viandes de bœuf et de veau contraste avec la fluctuation des prix à la production, marquée notamment par les deux crises bovines en 1996 et en 2000. Après le pic atteint en 2013, les prix à la production des gros bovins reculent jusqu'en 2016, augmentent en 2017, pour reculer en 2018 de 0,5 % sur un an. Les prix des aliments pour gros bovins, également en baisse depuis 2013, augmentent de 1,8 % entre 2017 et 2018. Les prix à la consommation de viandes de bœuf et de veau continuent, quant à eux, d'augmenter à un rythme un peu plus soutenu que les années précédentes (+ 1,5 % entre 2017 et 2018, + 1,1 % entre 2016 et 2017 et + 0,9 % entre 2015 et 2016).

Depuis 1990, les prix à la production des veaux de boucherie augmentent, tout comme le prix des aliments pour veaux. Mais la forte croissance des prix des aliments de 2009 à 2013 ne s'accompagne pas d'une hausse aussi importante des prix à la production. En 2018, les prix des aliments reculent de 1,3 % par rapport au niveau de 2017. Les prix à la production, quant à eux. augmentent de 0,8 %.

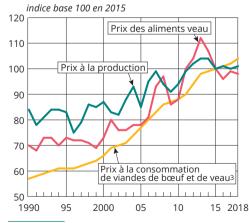
#### Prix dans le secteur gros bovin



	2005	2015	2017	2018	
	indice base 100 en 2015				
Prix à la production des gros bovins	84,6	100,0	98,6	98,1	
Prix des aliments pour gros bovins	69,0	100,0	94,6	96,3	
	€/ kg carcasse				
Prix des vaches de type « O3 »¹	2,69	3,26	3,22	3,19	
Prix des jeunes bovins de type « R3 »¹	3,04	3,75	3,83	3,78	

Cotation moyenne entrée-abattoir en €/kg carcasse.

#### Prix dans le secteur du veau de boucherie



	2005	2016	2017	2018		
	indice base 100 en 2015					
Prix à la production des veaux de boucherie	84,4	100,6	99,7	100,5		
Prix des aliments pour veaux de boucherie	78,2	96,3	98,8	97,5		
		€pa	ır tête			
Prix du veau de 8 jours¹	-	91,88	89,92	95,32		
	€ par kg net					
Prix du veau de boucherie²	5,13	5,74	5,63	5,69		

<sup>1.</sup> Veau de 8 jours, conformation standard, race laitière, mâle, de 45 à 50 kg. Prix disponible à partir de mai 2012. Le prix moyen 2012 est calculé sur 8 mois. À partir de 2013, le prix moyen est calculé sur l'année entière.

2. Valeur 1990 rétropolée, Il y a un changement de série dans la cotation du veau de boucherie, qui est passée d'une cotation par kg vif à une cotation par kg net (carcasse).

Sources: Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgrimer

<sup>2.</sup> À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été reportées jusqu'en 1990. Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgrimer

<sup>3.</sup> À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été reportées jusqu'en 1990.

#### Lait de vache

#### collecte

En 2018, avec 23,8 milliards de litres (- 0,2 % par rapport à 2017), la collecte de lait de vache est stable, malgré une baisse significative de la production au cours des trois derniers mois. Le long épisode de sécheresse de l'été 2018 et l'absence de revalorisation significative du prix du lait n'ont pas favorisé la relance de la production laitière. En revanche, la collecte de lait de vache AB progresse encore plus et représente désormais 3,5 % de la collecte totale contre 2,7 % en 2017. La part de la collecte de lait AOP/IGP représente 16,2 %. En 2018, le prix du lait standard s'établit en moyenne à 338 € pour 1 000 litres. La faible hausse du prix du lait standard par rapport à 2017 (+ 1,2 % après 13,5 % l'année précédente) réduit les marges bénéficiaires des éleveurs et contribue à un repli plus marqué du cheptel laitier.

Les livraisons à l'industrie laitière se concentrent dans l'ouest de la France : les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie représentent à elles trois, plus de la moitié des livraisons françaises. En 2018, 54 000 producteurs livrent du lait de vache à l'industrie laitière. Ce nombre diminue de 5 % en un an (- 4 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2018). Cette baisse est un peu moins marquée en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire.

#### Collecte de lait de vache<sup>1</sup>



1. Collecte livrée à l'industrie.

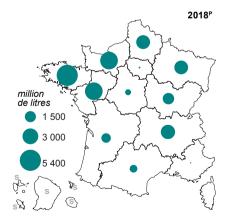
Champ: France y compris Dom à partir de 2010. Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

#### Producteurs livrant du lait de vache à l'industrie laitière

	1983¹	2000	2017	2018 <sup>p</sup>	
	millier de producteurs				
Bretagne	66,1	22,1	11,3	10,7	
Auvergne-Rhône-Alpes	61,4	19,7	9,3	8,7	
Normandie	51,2	17,3	7,9	7,4	
Pays de la Loire	49,8	15,6	7,9	7,5	
Hauts-de-France	24,4	10,1	4,9	4,7	
Grand Est	30,4	9,7	4,8	4,5	
Bourgogne-Franche-C.	22,6	7,7	4,4	4,3	
Nouvelle-Aquitaine	45,7	8,9	2,8	2,6	
Occitanie	20,4	6,8	2,6	2,4	
Centre-Val de Loire	10,9	2,0	0,8	0,8	
Autres régions	2,0	0,5	0,2	0,2	
France	384,9	120,4	56,9	53,8	

1. Année précédant l'instauration des quotas laitiers. Champ : France y compris Dom à partir de 2010. Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

#### Livraisons de lait de vache à l'industrie laitière1



	1983 <sup>2</sup>	2000	2017	2018 <sup>p</sup>
		million	de litres	
Bretagne	5 566	4 712	5 443	5 394
Pays de la Loire	3 716	3 296	3 784	3 742
Normandie	3 741	3 290	3 737	3 739
Auvergne-Rhône-Alpes	2 459	2 496	2 451	2 463
Grand Est	2 385	2 103	2 288	2 328
Hauts-de-France	2 274	2 162	2 221	2 268
Nouvelle-Aquitaine	1 898	1 469	1 557	1 584
Bourgogne-Franche-C.	1 546	1 568	1 137	1 086
Occitanie	1 093	1 006	754	717
Centre-Val de Loire	556	444	430	432
Autres régions	86	78	78	77
France	25 320	22 625	23 880	23 830

<sup>1.</sup> Livraisons selon la région de localisation des producteurs. 2. Année précédant l'instauration des quotas laitiers. Champ: France y compris Dom à partir de 2010. Source : Agreste - Enquête annuelle laitière.

## Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne

En 2018, la collecte de lait de vache dans l'Union européenne atteint 157,3 millions de tonnes, en légère hausse par rapport à 2017 (+ 0,8 % contre + 2 % en 2017). Cette collecte est cependant variable selon les pays. Elle est très dynamique en Irlande (+ 4.4 %), significative en Pologne (+ 2.6 %). mais aussi en Allemagne (+ 1,7 %), premier pays producteur. Elle est stable en Italie (+ 0,4 %), au Royaume-Uni (+ 0,2 %) et en France (- 0,3 %), mais diminue aux Pays-Bas (- 2,9 %).

En 2018, les fabrications de produits laitiers évoluent également différemment selon les produits et les pays. La production de beurre augmente légèrement, notamment en France et en Irlande. Les fabrications des fromages se maintiennent mais celles de lait de consommation reculent dans quasiment tous les pays. Le marché saturé de la poudre de lait écrémé, début 2018. a contribué à la baisse des fabrications en France et en Belgique.

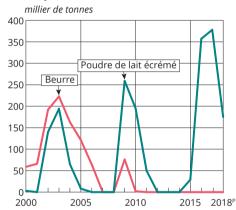
Les stocks publics communautaires de poudre ont diminué de moitié en un an. Ils atteignent 175 000 tonnes fin 2018.

#### Collecte européenne de lait de vache

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>	
		million de tonnes			
Allemagne	27,0	28,7	31,9	32,5	
France	23,3	23,4	24,6	24,6	
Royaume-Uni	13,9	13,6	15,1	15,2	
Pays-Bas	10,6	11,6	14,3	13,9	
Pologne	0,0	9,0	11,6	11,9	
Italie	10,1	10,4	11,9	11,9	
Irlande	5,2	5,3	7,5	7,8	
Espagne	5,4	5,8	7,0	7,1	
Danemark	4,5	4,8	5,5	5,6	
UEBL	3,4	3,3	4,4	4,6	
Autriche	2,7	2,8	3,2	3,2	
République tchèque		2,3	3,0	3,0	
Suède	3,3	2,9	2,8	2,8	
Finlande	2,4	2,3	2,4	2,4	
Portugal	1,9	1,8	1,9	1,9	

Source : Eurostat

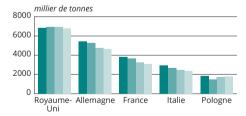
#### Stocks publics communautaires1



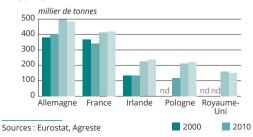
1. Stocks au 31 décembre et UE à contour évolutif. Source: Eurostat

## Fabrication de produits laitiers en Europe

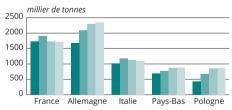
#### • Lait de consommation



#### Beurre



#### Fromages



#### Poudre de lait écrémé



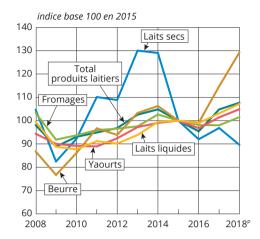
## Lait et produits laitiers

#### prix à la production

En 2018, les prix à la production de l'ensemble des produits laitiers transformés en France augmentent de 2,8 % par rapport à 2017, après une hausse exceptionnelle de 9,8 % l'année précédente. Comme en 2017, la hausse n'est cependant pas générale. La surproduction des poudres de lait de la période 2015-2017 continue de peser sur les marchés en début 2018, avec un prix moyen sur l'année en recul de 7,5 % par rapport à 2017. Le prix des poudres de lactosérum, sous-produit de la fabrication des fromages, se contracte également en 2018 (- 6,1 % sur un an). À l'inverse, la demande de beurre influe de nouveau sur les prix en 2018 (+ 12,7 % après 15,7 % en 2017). Les yaourts et les fromages, de plus grande valeur marchande, renchérissent également (+ 3,5 % sur un an).

En lien avec cette hausse moyenne du prix des produits laitiers, celui du lait payé aux producteurs augmente très légèrement en 2018 (+ 1 %). Dans le même temps, le prix des moyens de productions du lait s'accroît plus fortement (+ 3,6 %), porté notamment par la hausse du prix des aliments achetés pour vaches laitières (+3.8%).

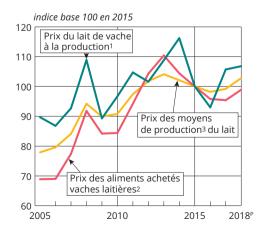
#### Prix moyens des produits laitiers commercialisés



	2015	2017	2018 <sup>P</sup>
	indice b	ase 100	en 2015
Lait demi-écrémé et entier conditionné	100,0	103,1	107,2
Yaourts natures même sucrés	100,0	101,4	104,9
Beurre	100,0	114,7	129,3
Fromages (hors frais, hors fondus)	100,0	98,0	101,5
Lait en poudre écrémé	100,0	96,8	89,6
Poudre de lactosérum	100,0	100,5	94,3
Total produits laitiers	100,0	104,8	107,7

Souce: Agreste - Enquête Prodcom

#### Prix du lait de vache et des moyens de production du lait



	2005	2015	2017	2018 <sup>p</sup>
	indi	ce base	100 en	2015
Prix du lait de vache à la production, à qualités constantes (IPPAP lait)	89,7	100,0	105,7	106,8
Prix des aliments achetés pour vaches laitières	68,9	100,0	95,4	98,9
Prix des moyens de production du lait (IPAMPA lait de vache)	77,9	100,0	99,2	102,8
	euro par 1 000 litres			tres
Prix du lait de vache à teneurs standard 38/32	283	316	334	339
Prix du lait de vache à teneurs réelles	303	333	354	359

<sup>1.</sup> IPPAP lait.

<sup>2.</sup> Aliments achetés - IPAMPA lait de vache.

<sup>3.</sup> IPAMPA lait de vache.

Sources: Insee, Agreste, Institut de l'élevage (Idele)

## Lait et produits laitiers

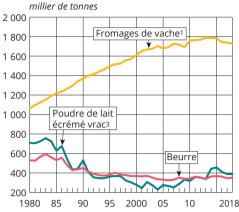
#### fabrication et commerce extérieur

Les fabrications françaises de produits laitiers sont constituées de produits finis de grande consommation tels que les laits conditionnés, les fromages, les vaourts et laits fermentés et de produits intermédiaires destinés à l'industrie comme les poudres de lait.

En 2018, les fabrications de lait conditionné, de vaourts et de desserts lactés frais baissent dans un contexte de diminution de la consommation domestique. Les fabrications de fromages (hors fondus), sont stables, pour le marché intérieur comme pour le marché à l'exportation : celles de fromages frais de vache se réduisent alors que celles à pâte pressée non cuite comme la raclette augmentent. Les fabrications de beurre s'accroissent soutenues par la hausse des exportations et l'envolée des prix. En ce qui concerne les produits industriels, les fabrications de poudres de lait écrémé se stabilisent, dans un contexte de réduction progressive des stocks européens, celles de caséines progressent mais celles de poudre de lactosérum se rétractent.

En 2018, l'excédent commercial français des produits laitiers atteint 2,9 milliards d'euros. Il se dégrade de 10 % par rapport à 2017 affecté par le ralentissement des exportations. La France, comme le reste de l'Union européenne, reste pénalisée par l'embargo russe.

#### Fabrication de produits laitiers



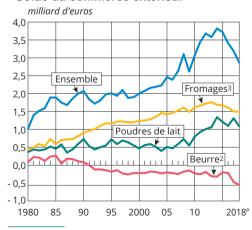
	1980	85	90	95	200	0 05	10	2018 <sup>p</sup>
				2	000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
						millier o	de tonnes	S
	Laits con	ditio	nnés²	3	894	3 729	3 265	3 165
	dont U			3	441	3 551	3 089	2 970
	Yaourts of ferments		S	1	336	1 689	1 450	1 410
	Desserts	lacté	s frais		519	637	659	647
	Beurre			369	342	346	353	
Fromages tous laits								
	Ensembl	e sau	f fondu	s 1	726	1 914	1907	1899
	dont fr	oma	ges frais	5	577	672	645	638
	Fromage				140	127	140	135
	Poudre c vrac³	le lait	écréme	É	279	320	390	388
Produits dérivés								
	Poudre o	le lac	tosérun	า	606	638	566	544
	Caséinat	es et	caséine	S	52	38	48	49

<sup>1.</sup> Fromages fondus exclus.

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

#### Commerce extérieur des produits laitiers français

#### Solde du commerce extérieur



	20	00	20	18 <sup>p</sup>
	Export.	Import.	Export.	Import.
Quantité		millier d	e tonnes	
Laits liquides <sup>1</sup>	775	738	865	227
Yaourts et laits fermentés	187	56	191	49
Desserts lactés frais	63	23	156	40
Beurre <sup>2</sup>	44	125	72	194
Fromages tous laits <sup>3</sup>	516	213	677	364
dont fromages frais	104	30	222	104
Poudre de lait conditionnée	149	10	190	65
Poudre de lait vrac	191	92	293	52
Valeur	million d'euros			
Laits liquides <sup>1</sup>	295	300	396	223
Yaourts et laits fermentés	170	53	267	64
Desserts lactés frais	66	26	207	45
Beurre <sup>2</sup>	120	359	414	970
Fromages tous laits <sup>3</sup>	1 944	710	3102	1 605
dont fromages frais	242	60	512	392
Poudre de lait conditionnée	391	32	885	220
Poudre de lait vrac	407	210	570	109

En million de litres.

<sup>3.</sup> Y compris réengraissé.

<sup>1.</sup> Conditionnés et vrac (y compris aromatisé).

<sup>2.</sup> Y compris beurre anhydre de crème (MGLA) converti en équivalent beurre. 3. Y compris fondus. Champ: France y compris Dom à partir de 1997. Source: Douanes

## **Ovins et caprins**

En 2018, le cheptel ovin français s'établit à près de 7,2 millions de têtes. Il se situe à la sixième place au niveau européen, loin derrière le Royaume-Uni, premier cheptel européen d'ovins. Il recule de 10 % par rapport à 2010 et de 24 % par rapport à 2000. Si l'effectif de brebis laitières se maintient, celui de brebis nourrices continue de décliner et perd 12 % par rapport à 2010. À la différence du cheptel laitier, concentré dans trois bassins, le cheptel allaitant est présent dans toutes les régions du sud de la France.

Le nombre total d'exploitations ovines baisse. En 2018, il s'établit à plus de 41 000, soit 27 % de moins qu'en 2010 et 57 % de moins qu'en 2000.

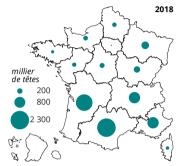
La production ovine recule légèrement en 2018 sur un an (-0,4%). Après un léger rebond en 2017, les importations de viande baissent à nouveau en 2018 (- 1,2 %). La France reste très dépendante des importations : 58 % de la viande ovine consommée est importée, contre 65 % en 2010.

En 2018, les cours de l'agneau se redressent sur l'année, confrontés à une moindre disponibilité, à partir de l'été.

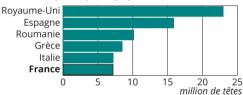
En 2018, le cheptel caprin français s'établit à 1,2 million de têtes et plus de 11 000 exploitations détiennent des caprins. Le nombre d'exploitations a été divisé de plus de moitié depuis 2000 alors que le cheptel s'est légèrement accru (+ 4 %; + 1 % pour les chèvres), signe d'un agrandissement moyen par exploitation (44 caprins en 2000, 111 caprins en 2018). Avec 6,3 milliers de tec, la production de viande caprine progresse de 1 % sur un an mais reste inférieure de 9 % à celle de 2000.

#### Effectifs ovins

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
Form I a to a ct a sec	mi	llier d'ex	ploitatio	ns
Exploitations ayant des ovins	95,7	56,5	38,9	41,1
ayant acs ovins		millier o	de têtes	
Total ovins	9 4 1 6	7 955	6 877	7 166
dont brebis	6 580	5 305	4 532	4 689
brebis nourrices	5 200	3 976	3 256	3 383
brebis laitières	1 380	1 329	1 276	1 306



#### Dans les principaux pays de l'UE en 2018



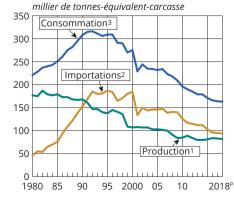
Sources: Agreste - Recensements agricoles - Enquête cheptel 2018, Furostat

#### Effectifs caprins

	1979	2000	2017	2018 <sup>p</sup>
= 1 %	mil	lier d'ex	ploitati	ons
Exploitations ayant des caprins	123,3	27,3	9,9	11,3
ayant acs capinis		millier (	de têtes	;
Total caprins	1 197	1 202	1 213	1 252
dont chèvres	950	841	831	851

Source: Agreste - Recensements agricoles, enquêtes cheptel

#### Production, échanges, consommation, prix de viande ovine



	1990	2000	2017	2018 <sup>p</sup>
		nillier de uivalent		
	,			
Production <sup>1</sup>	168,1	130,8	82,7	82,4
Importations <sup>2</sup>	152,6	185,0	95,3	94,1
Exportations <sup>2</sup>	16,2	16,3	13,9	13,1
Consommation <sup>3</sup>	307,9	299,4	164,2	163,4
	kg-e	équivalei	nt-carca	sse
Consommation	5.4	4.9	2.5	2.4
par habitant	-,	%	,	,
T		90	)	
Taux d'auto- approvisionnement	54,6	43,7	49,6	49,6
		€ра	r kg	
Prix à la production des agneaux	3,34	4,23	6,21	6,3

<sup>1.</sup> Production indigène brute. 2. Animaux vivants et viande. 3. Consommation indigène brute. Champ: France y compris Dom à partir de 1995. Sources: Agreste, Douanes, FranceAgrimer

#### Lait de chèvre et brebis

En 2018, les entreprises laitières françaises collectent 479 millions de litres de lait de chèvre. La reprise de la collecte de lait se confirme (+ 1,8 %) après une stabilisation en 2017 et deux années de hausse en 2016 (+ 2 %) et 2015 (+ 0,7 %). La collecte française représente 29 % de la collecte européenne. La production de lait de chèvre est essentiellement destinée à l'industrie laitière (77 % de la production finale). La région Nouvelle-Aquitaine représente la principale région productrice de lait de chèvre avec 35 % du cheptel, 38 % de la production totale et 49 % de la collecte pour l'industrie. Elle fabrique les trois quarts des fromages industriels de chèvre.

En 2018, avec 290 millions de litres, la collecte de lait de brebis augmente de nouveau de 1,3 % après 0,8 % en 2017. Depuis 2000, la collecte de lait de brebis a crû de 27 % alors que le nombre de producteurs s'est réduit de 35 %. La collecte de lait de brebis française représente 15 % de la collecte européenne, essentiellement réalisée par la Grèce, l'Espagne et l'Italie. L'industrie absorbe la quasi-totalité de la production laitière pour la fabrication de fromages, notamment le Roquefort en Occitanie et l'Ossau-Iraty en Nouvelle-Aquitaine, les deux principales régions productrices.

#### Principaux pays producteurs européens

#### • Lait de chèvre

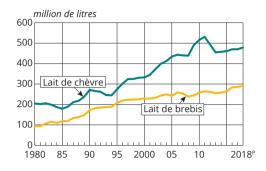
	2010	2016	2017
		%	
France	41	32	29
Espagne	26	28	30
Pays-Bas	14	19	19
Grèce	12	9	9
Autres pays	7	12	13
Union européenne (28 pays)	100	100	100

#### Lait de brebis

	2010	2016	2017
		%	
Grèce	31	30	32
Espagne	21	27	25
Italie	25	21	21
France	15	15	15
Autres pays	8	7	7
Union européenne (28 pays)	100	100	100

Source: Eurostat

#### Collecte de lait de chèvre et de brebis1



#### 2015 2016 2017 2018<sup>P</sup> 2010

million de litres

Lait de chèvre 470,1 515,7 461,0 Lait de brebis 263,4 283,9 289.9 258,2 286.2

1. Collecte livrée à l'industrie.

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

#### Producteurs livrant du lait de chèvre et de brebis à l'industrie laitière

#### • Lait de chèvre

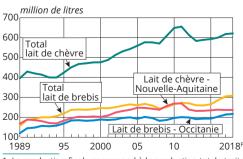
	2010	2016	2017	2018 <sup>p</sup>
	non	nbre de	produci	eurs
France	3 155	2 468	2 484	2 460
dont				
Nouvelle-Aquitaine	1 317	990	996	985
Centre-Val de Loire	441	341	325	340
Pays de la Loire	358	311	319	318
Occitanie	381	309	319	322
Auvergne-Rhône-Alpes	476	342	336	296

#### Lait de brebis

	2010	2016	2017	2018 <sup>p</sup>
	non	nbre de	product	teurs
France	4 047	3 459	3 300	3 226
dont	2.250	2.042	1.026	1 001
Occitanie			1 936	
Nouvelle-Aquitaine	1 505	1 202	1 119	1 097

Source: Agreste - Enquête annuelle laitière

#### Production finale¹ de lait de chèvre et de brebis



1. La production finale correspond à la production totale traite à laquelle on retranche les pertes et le lait trait utilisé pour l'alimentation des jeunes animaux.

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

## Équidés

En 2018, le nombre d'équidés présents dans les exploitations agricoles avoisine 400 000 têtes (- 1,1 % par rapport à 2017 et - 13 % par rapport à 2000).

Avec près de 80 % des effectifs, le nombre de chevaux de selle, sport, loisir et course recule de 1,3 % par rapport à 2017 et de 10 % par rapport à 2000. Leur implantation couvre tout le territoire national. Quatre régions regroupent 58 % du cheptel: Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. La région Normandie concentre près de 23 % des effectifs.

Avec 55 000 têtes en 2018. l'effectif de chevaux lourds se maintient sur un an mais baisse de 26 % par rapport à 2000. Ils sont présents majoritairement en zone de moyenne montagne. La région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble plus de 22 % des effectifs. Avec près de 27 000 têtes, la population asine recule de 14 % par rapport à 2000

La production équine recule en 2018 de 1,8 % par rapport à 2017 et baisse de plus de 50 % par rapport à 2000. Alors que les importations diminuent de 7 %, sur un an, les exportations progressent de 5 %. En revanche, depuis 2000, les importations et les exportations reculent nettement (- 65 % et - 29 %). En 2018, la consommation apparente de viande d'équidés continue de baisser : - 12 % par rapport à 2017 et - 73 % par rapport à 2000.

#### Production, échanges, consommation de viande de cheval

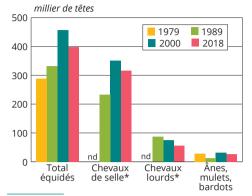
	1990	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
	millier	de tonn	es-équi	/alent-c	arcasse
Production <sup>1</sup>	10,2	11,7	11,4	5,6	5,5
Importations <sup>2</sup>	51,4	31,5	23,0	11,7	10,9
Exportations <sup>2</sup>	3,9	10,4	10,1	7,0	7,4
Consommation <sup>3</sup>	57,7	32,8	19,8	10,2	9,0
		kg-équi	valent-c	arcasse	2
Consommation par habitant	1,0	0,5	0,3	0,2	0,1
•			%		
Taux d'auto- approvisionnement	17,7	35,7	57,6	54,9	61,1

- 1. Production indigène brute.
- 2. Animaux vivants et viandes.
- 3. Consommation indigène brute.

Champ: France y compris Dom à partir de 1997.

Sources: Agreste, Douanes

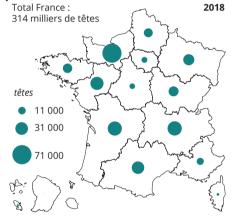
#### Effectifs1 des équidés



- \* Total y compris juments et ponettes poulinières.
- 1. Dans les exploitations agricoles.

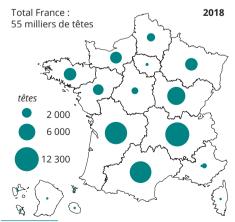
Source: Agreste - Recensements agricoles, statistique agricole annuelle

#### Effectifs1 de chevaux de selle, sport, loisir et course



1. Dans les exploitations agricoles. Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Effectifs<sup>1</sup> de chevaux lourds



1. Dans les exploitations agricoles.

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

### **Porcins**

#### cheptel

Fin 2018, le cheptel porcin français s'élève à 13,7 millions de têtes, dont plus de 1 million de truies. C'est le troisième troupeau de l'Union européenne derrière l'Espagne et l'Allemagne, et devant le Danemark, les Pays-Bas et la Pologne. Il recule de 8.6 % entre 2000 et 2018.

Au cours de cette période, la taille moyenne des élevages porcins français a fortement augmenté: 830 animaux en 2018 contre 220 en 2000. En 2018, les élevages de plus de 2 000 porcs représentent 14 % des exploitations porcines (contre 2,3 % en 2000) et regroupent plus de 64 % du cheptel (un tiers en 2000). À l'inverse, les petits élevages (moins de 20 porcs) représentent 46 % des exploitations porcines, mais seulement 0,3 % du cheptel.

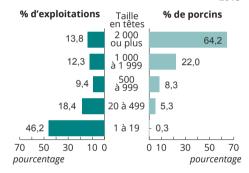
Le grand Quest s'affirme d'année en année comme la plus grande zone d'élevage porcin de France avec plus de 3/4 du cheptel. La Bretagne domine toujours avec 59 % des porcins français devant les Pays de la Loire (11 %) et la Nouvelle-Aquitaine (6 %).

Le cheptel porcin européen recule de 1 % entre 2017 et 2018. La baisse observée depuis 2010 se poursuit en Allemagne, tandis que le cheptel espagnol continue de croître. La peste porcine africaine (PPA), apparue en 2014 dans les pays de l'Europe de l'Est, progresse en Pologne pendant l'été 2018 et en Belgique en septembre 2018, réduisant fortement les effectifs de leurs cheptels et menaçant les pays producteurs limitrophes.

#### Structure des élevages porcins

	2000		20	)18
Nombre de porcins	millier d'expl.	millier de têtes	millier d'expl.	millier de têtes
1 à 19	47,6	134	7,6	37
20 à 499	10,7	2 181	3,0	723
500 à 999	4,1	2 950	1,5	1 140
1 000 à 1 999	3,5	4 799	2,0	3 012
2 000 ou plus	1,5	4 937	2,3	8 794
Total	67,4	15 002	16,5	13 707
dont truies				
1 à 4	6,6	12	1,6	8
5 à 49	4,3	83	0,6	46
50 à 99	3,1	233	0,6	52
100 à 199	3,6	492	1,5	224
200 ou plus	1,7	624	1,7	687
Total	19,4	1 443	6,0	1 017

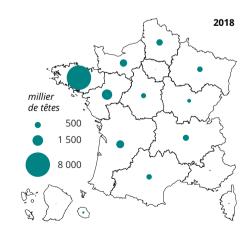
2018



Champ: toutes exploitations, France y c. Dom.

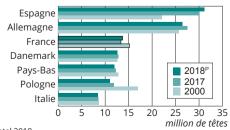
Source : Agreste - Recensement agricole 2000 et enquête cheptel 2018

#### Effectifs de porcins



	2000	2018
	millier (	de têtes
France	15 002	13 713
dont Bretagne	8 161	8 065
Pays de la Loire	1 725	1 453
Nouvelle-Aquitaine	1 081	850
Normandie	755	738
Hauts-de-France	696	563
Auvergne-Rhône-Alpes	724	514

#### • Principaux cheptels porcins européens



Sources: Eurostat, Agreste - Recensement agricole 2000 et enquête cheptel 2018

## **Porcins**

#### prix et production

En 2018, le cours moyen du porc charcutier, classe E+S entrée abattoirs, baisse de 12 % par rapport à son niveau, soutenu, en 2017. Il est inférieur de 9 % par rapport à la moyenne guinguennale 2013-2017. Fait marquant, il est bas toute l'année et ce, même pendant le printemps et l'été. En parallèle, après deux années de recul, le prix des aliments pour porcins augmente de 3,3 % sur un an, notamment au 2e semestre 2018, en raison de la sécheresse estivale qui provogue une inflation du prix de production des céréales. En 2018, les prix sont donc défavorables aux éleveurs, notamment en fin d'année.

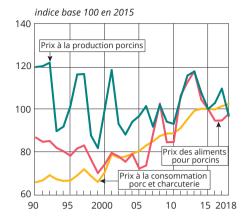
À l'inverse, le prix de la viande de porc à la consommation se redresse légèrement (+ 1 % sur un an).

Les exportations de viande porcine reculent très légèrement en volume (-0,5 % en 2018), tandis que les importations augmentent (+ 2,5 %). En valeur, les exportations et les importations baissent respectivement de près de 7 % et de 3 %, sous l'effet d'une production mondiale importante et de cours mondiaux en baisse (notamment américains et chinois).

La production française de viande porcine se redresse légèrement en 2018 (+ 0,6 % en tec, + 0,8 % en têtes). De même, la consommation augmente à nouveau (+ 1 %), portée par la restauration hors domicile.

La production couvre les besoins de la consommation française, sans excédent important.

#### Prix dans le secteur porcin



	2005	2015	2017	2018 <sup>p</sup>
	eur	o par k	g carca	isse
Prix du porc classe E+S1	1,35	1,40	1,55	1,37
	indic	e base	100 en	2015
Prix à la production porcins	96,8	100,0	109,6	96,8
Prix des alim. pour porcins	72,2	100,0	94,7	97,8
Prix à la cons. viande de porc	80,4	100,0	101,4	102,4

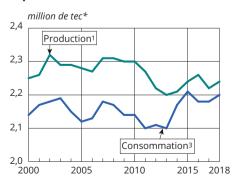
1. Depuis le 01/01/2014, la réglementation européenne définissant la classe des porcs charcutiers a été modifiée. Jusqu'en décembre 2013, la classe E correspondait aux porcs

Jusqu'en detembre 2013, la classe e Correspondant aux ports charcutiers dont la teneur en viande maigre (TMP) était supérieure ou égale à 55 %. Depuis janvier 2014, la réglementation restreint la classe E aux animaux dont la TMP va de 55 % à moins de 60 %, les porcs charcutiers de TMP > 60 % étant dorénavant classés en S. Le périmètre observé, porcs charcutiers de TMP ≥ 55 %, correspond selon la nouvelle réglementation aux porcs des classes E et S réunies

Sources: Agreste, Insee pour Ippap et Ipampa, Insee pour IPC

#### Production, échanges, consommation de viande porcine

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		millier	de tec*	
Production <sup>1</sup>	2 254	2 302	2 222	2 235
Importations <sup>2</sup>	527	602	580	594
Exportations <sup>2</sup>	652	763	622	627
Consommation <sup>3</sup>	2 136	2 142	2 180	2 202
	kg	r-équivale	nt-carcas	se
Consommation par habitant	35,2	33,1	32,6	32,9
		9	%	
Taux d'auto approvisionnement	105,6	107,4	101,9	101,5



Note: à partir de 2006, le tonnage du commerce extérieur d'animaux vivants est estimé.

\* Tonne-équivalent-carcasse.

1. Production indigène contrôlée CVJA.

2. Animaux vivants et viande.

3. Consommation indigène contrôlée CVJA.

Sources: Agreste, Douanes

#### élevages

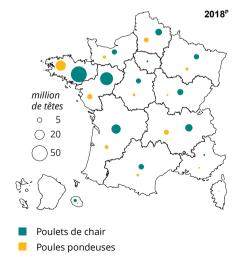
En 2016, près de 9 100 exploitations de poulets de chair élèvent plus de 1 000 têtes. Le cheptel moyen est d'environ 18 200 poulets dans ces exploitations. 70 % du cheptel est détenu par les exploitations élevant plus de 20 000 têtes.

En 2016, près de 1 800 élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation détiennent plus de 1 000 têtes. Le cheptel moyen de ces exploitations est d'environ 21 000 poules pondeuses. Les élevages sont très concentrés : 70 % des poules pondeuses se trouvent dans 12 % des exploitations qui élèvent plus de 50 000 têtes.

En 2018, les effectifs de poulets de chair s'élèvent à 155,3 millions d'animaux (- 1,8 % par rapport à 2017). Les régions Bretagne et Pays de la Loire regroupent plus de la moitié des effectifs.

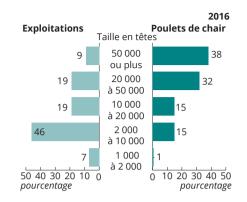
En 2018, dans la filière ponte, les effectifs totaux s'établissent à 48,3 millions de têtes (- 4,3 % en un an), dont 41 % élevés en Bretagne. Près de 37 % sont issus d'élevages alternatifs (bio, plein air, plein air Label Rouge ou sol) contre près de 25 % en 2010, avec une accélération de la conversion des systèmes d'élevage de cages vers l'alternatif.

#### Localisation des poulets de chair et des poules pondeuses



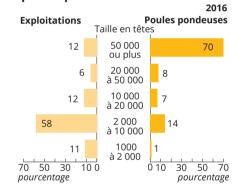
Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Structure des élevages de poulets de chair



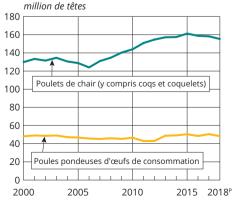
Champ: élevages d'au moins 1 000 têtes. Source: Agreste - Enquête structure 2016

#### Structure des élevages de poules pondeuses



Champ: élevages d'au moins 1 000 têtes. Source: Agreste - Enquête structure 2016

#### Effectif dans les exploitations



Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

#### œufs

En 2018, la production d'œufs de consommation recule de 4 % par rapport à 2017. Avec 14,3 milliards d'unités, elle retrouve le niveau de 2016.

En août 2017, le scandale sanitaire sur l'usage de l'insecticide Fipronil aux Pays-Bas et en Belgique déclenche une pénurie de production dans l'Union européenne et une flambée des prix en France, pays indemne. En décembre 2017, le prix de l'œuf est à son plus haut niveau depuis 2012, puis recule pour retrouver des niveaux plus habituels mi 2018. En 2018, les prix sont supérieurs de 24 % à la moyenne quinquennale, en raison d'une production annuelle plus faible. Le prix des aliments pour les poules, bien qu'en légère hausse sur un an (+ 1 %), est inférieur à la moyenne 2013-2017 (- 6 %).

En 2018, la balance commerciale pour les œufs de consommation est déficitaire: - 35 000 tonnes-équivalent-œuf-coquille (teoc), contre - 32 000 téoc en 2017. Les exportations baissent davantage que les importations. Le déficit commercial s'établit à - 39 400 teoc avec l'Espagne, principal fournisseur (50 % des œufs coquille et 34 % des ovoproduits alimentaires importés). Les exportations françaises reculent de 6 %, notamment vers la Belgique. Les œufs coquille représentent 20 % des exportations d'œufs de consommation contre 45 % à l'importation.

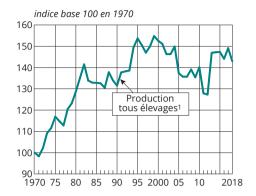
En 2018, le prix de l'œuf à la consommation croît de 1,7 % sur un an. La consommation française apparente baisse de 3 %, après une hausse de 5 % en 2017. Les Français consomment l'équivalent de 214 œufs par an par personne.

## Production, échanges, consommation d'œufs

consonniacion a	wu13				
	2000	2015	2017	2018 <sup>p</sup>	
millier	de tonn	es-équiva	lent-œuf	-coquille	
Production <sup>1</sup>	1 039	979	991	952	
Importations	98	116	135	131	
Exportations	115	115	111	103	
Utilisation totale	1 022	980	1 015	980	
dont consommation alimentaire	937	892	921	892	
difficulties of	milliard d'œufs				
Production <sup>1</sup>	17,1	16,1	16,3	15,6	
dont œufs de consommation	15,7	14,7	14,9	14,3	
		œuf par h	nabitant		
Consommation alim. par habitant	259	221	223	214	
	2000	2015	2017	2018 <sup>p</sup>	
Indices des prix (base	100 en	2015)			
Prix à la production	75,4	100,0	128,6	124,2	
Prix à la consommation	83,1	100,0	101,4	103,2	
Prix des aliments des pondeuses en batterie	70,1	100,0	94,8	95,7	

Œufs de consommation (coquille ou ovoproduit) et œufs à couver.
 Champ: France y compris Dom à partir de 1996
 Sources: Agreste, Insee, Douanes

#### Production d'œufs



2	005	2010	2017	2018
millier de toni	nes-é	quivalei	nt-œuf-	coquille

#### Production d'œufs1

Tous élevages	910	928	991	966
reproducteurs (œufs à couver)	70	79	81	78
production semi-intensive	32	25	17	16
production traditionnelle	31	24	17	16
production intensive : cages	647	651	617	571
systèmes alternatifs²	130	150	259	285

Effectifs de poules		m	illion de	e têtes
Élevages intensifs	44,8	45,9	45,9	44,9
cages	36,5	36,6	30,6	28,6
systèmes alternatifs²	8,3	9,3	15,3	16,3

Productivité		α	euf par	poule
Élevages intensifs	284	292	312	306
cages	291	291	322	318
systèmes alternatifs²	257	264	292	285

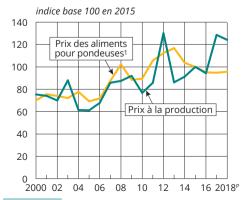
<sup>1.</sup> Œufs de consommation (coquille ou ovoproduit) et œufs à couver.

2. Bio, plein air, au sol.

Champ: France y compris Dom à partir de 1996.

Sources : Agreste, Itavi, CNPO - modèle de prévision de production d'œufs

# Prix des œufs et de l'aliment des pondeuses



<sup>1.</sup> En cage.

Sources : Agreste, Insee - Ippap - Ipampa

#### volaille de chair

En 2018, la production de volailles de chair augmente par rapport à 2017 (+ 4 % en volume). Celle de poulet croît de nouveau de 3 %, tandis que celle de dinde se stabilise (après un recul de 5 % en 2017). Après l'impact dans le Sud-Ouest des épizooties, influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en 2016 et 2017, la production des canards augmente (+ 19 % sur un an), restant légèrement inférieure à celle de 2015 (- 4 %). La filière poulets produit deux tiers des volailles de chair, la dinde un cinquième, le canard 13 % et la pintade 2 %.

Les exportations de viandes de volaille reculent de nouveau en 2018 (- 4 % sur un an). Celles de poulet (387 000 tec) baissent de 2 %. La baisse constante des ventes vers le Moyen-Orient est compensée par les débouchés en Union européenne (Belgique, Allemagne et Royaume-Uni). Les exportations de dinde (82 500 tec) reculent de près de 12 %, pénalisées par la baisse en Allemagne (- 37 %).

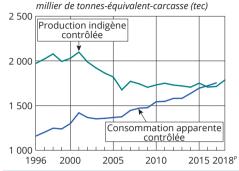
Les importations de viandes de volaille augmentent de façon continue depuis deux décennies. En 2018, 35 % de la viande de volaille consommée est importée (dont 33 % d'origine UE). Les importations de viande de poulet (583 200 tec) croissent de nouveau de 4 % (notamment en provenance de Pologne).

Par conséquent, le déficit du commerce extérieur de viandes et préparations de volailles continue de se creuser en 2018 (- 136 000 tec, - 305 M€).

En 2018, la consommation de viandes de volaille calculée par bilan, hors viande de canard, progresse de nouveau (+ 4 %), représentant près de 25 kgec en moyenne par habitant.

#### Production, échanges, consommation de volailles de chair

(Toutes espèces)



	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>		
millier de tonnes-équivalent-carcasse						
Production <sup>1</sup>	2 028	1 731	1 714	1 786		
Importations <sup>2</sup>	188	466	631	657		
dont de l'UE à 28	173	425	596	618		
Exportations <sup>2</sup>	901	622	541	521		
dont vers l'UE à 28	494	275	276	300		
Consommation <sup>3</sup>	1 129	1 337	1 593	1 658		
	kg-équivalent-carcasse					
Consom. par habitant <sup>3</sup>	18,6	20,7	23,8	24,8		
		%	ń			
Taux d'auto approvis.4	160.8	111.6	97.7	94.0		

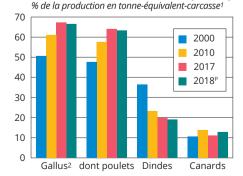
#### Prix

2005	2015	2017	2018 <sup>p</sup>
indic	e base 1	100 en 2	2015
75,4	100,0	98,3	98,0
73,7	100,0	100,6	101,2
74,7	100,0	95,9	96,7
	indic 75,4 73,7	indice base 1 75,4 100,0 73,7 100,0	

<sup>1.</sup> Production indigène contrôlée de volailles de chair.

Sources : Agreste, Douanes, Insee

#### Production de volailles de chair par espèce



	2000	2010	2017	2018 <sup>P</sup>
	millier de	e tonnes-é	iquivalent	-carcasse
Gallus <sup>2</sup>	1 027	1 055	1 153	1 187
dont poulets et coqs	967	996	1 099	1 130
Dindes	739	401	339	338
Pintade	46	35	32	33
Canards	213	239	189	226
Oies	3	2	1	1
Total	2 028	1 731	1 714	1 786

<sup>1.</sup> Voir glossaire « tec ». 2. Composition des abattages de Gallus en 2018 : 95 % de poulets de chair/coqs, 4 % poules de réforme, 1 % chapons. Source: Agreste

<sup>2.</sup> Importations et exportations de viandes de volaille.

<sup>3.</sup> Consommation apparente contrôlée de viandes de volaille (hors canard). 4. Rapport entre la production contrôlée et la consommation apparente contrôlée.

#### foie gras

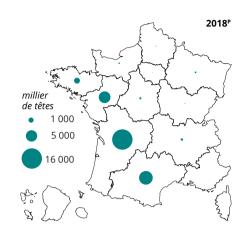
En 2018, la production française de foie gras s'établit à 16 400 tonnes. La filière se remet difficilement des épisodes H5N1 et H5N8 de 2016 et 2017, hautement pathogènes pour les palmipèdes: la production de foie gras augmente de 41 % sur un an, restant toutefois inférieure de 15 % à celle de 2015. La production d'oies grasses, déjà affaiblie, chute de moitié en trois ans, contre - 17 % pour celle des canards gras.

En 2018, la relance des productions de foie gras dans l'Union européenne (UE) relance les échanges commerciaux entre pays: +5 % pour les exportations françaises et +14 % pour les importations. Les deux tiers des exportations françaises de foie gras s'écoulent en UE, notamment vers l'Espagne. Fin 2017, la France retrouve son statut indemne d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Après levée des embargos, les ventes vers les pays tiers augmentent à nouveau (+50 %) mais restent inférieures de moitié à celles de 2015 vers l'Asie. Les importations de foies gras de Bulgarie et de Hongrie, également affectées en 2017 par le virus Influenza aviaire, retrouvent leurs niveaux de 2015.

Le solde commercial du foie gras en volume oscille autour du point d'équilibre: - 214 t en 2018, + 127 t en 2017. En valeur, le solde excédentaire se réduit: 18,4 millions d'euros en 2018 contre 21,5 M€ en 2017 (56,6 M€ en 2015).

En 2018, la consommation française apparente de foie gras, calculée par bilan, s'établit à 16 400 tonnes, représentant 245 grammes par habitant. Le quart du foie gras consommé est importé (contre 22 % en 2015).

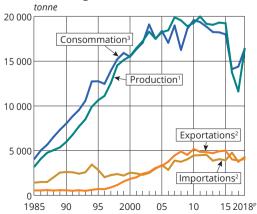
#### Production de volailles grasses



	2000	2015	2017	2018 <sup>p</sup>
		millier	de têtes	
France	27 605	36 415	21 556	30 010
canards	26 981	35 875	21 325	29 753
oies	624	540	231	257
Principales régions				
Nouvelle-Aquitaine	14 009	20 451	10 656	15 761
Occitanie	7 053	7 985	3 955	7 057
Pays de la Loire	5 123	5 885	5 259	5 212
Bretagne	640	1 323	1 133	1 304

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Bilan du foie gras de canard et d'oie



	2000	2015	2017	2018 <sup>p</sup>		
	millier de tonnes					
Production <sup>1</sup>	15,6	19,2	11,6	16,4		
Importations <sup>2</sup>	2,5	3,9	3,8	4,3		
Exportations <sup>2</sup>	1,8	5,0	3,9	4,1		
Variation de stocks	0,7	0,2	-2,9	0,2		
Consommation <sup>3</sup>	15,7	18,0	14,4	16,4		
		gran	nme			
Consommation par habitant <sup>3</sup>	259	271	216	245		

<sup>1.</sup> Production indigène brute.

<sup>2.</sup> Foies gras crus, préparations et conserves.

<sup>3.</sup> Consommation indigène brute calculée par bilan.

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes, FranceAgriMer

## **Cuniculture**

En 2018, la production française de lapins s'établit à près de 44 000 tec, soit 30,2 millions de têtes.

Les régions Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aguitaine concentrent les deux tiers du cheptel français.

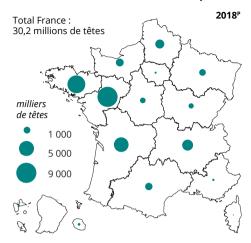
Entre 2000 et 2018, les abattages en têtes ont décru de 2,4 % en moyenne annuelle, la baisse étant plus forte depuis 2016 (- 5 % à - 6 % par an) dans un contexte de résurgence de la maladie hémorragique virale du lapin (VHD).

En volume, les abattages contrôlés reculent de 7 % par rapport à 2017 et s'établissent à 36 200 tec (39 000 tec en 2016).

Les exportations de viande et préparations de lapin reculent fortement en 2018 (- 22 % sur un an). Elles se maintiennent vers l'Italie, premier client de la France (31 % des ventes). mais continuent de diminuer vers l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne (38 % des débouchés ensemble). En parallèle, les importations baissent légèrement (- 5 % sur un an, - 28 % en trois ans), notamment depuis l'Espagne, en faveur des importations belges.

Le prix à la production du lapin augmente de nouveau en 2018 (+ 6 % après une hausse de 3 % en 2017). Le prix de l'aliment pour lapins croît de 1 % en 2018, après plusieurs années successives de baisse (- 13 % entre 2013 et 2017).

#### Production annuelle totale de lapin<sup>1</sup>



1. Cette production comptabilise sur l'ensemble de l'année les lapins produits dans les exploitations agricoles (élevages dits professionnels ou non professionnels).

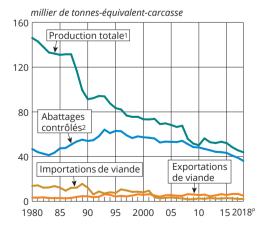
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Prix dans le secteur cunicole

	2010	2015	2017	2018
	indic	e base	100 en	2015
Prix à la production (Ippap)	92,7	100,0	99,1	104,6
Prix des aliments (Ipampa)	82,4	100,0	94,8	95,9

Sources: Agreste, Insee

#### Production et commerce extérieur de lapins



	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>		
	millier de tonnes- équivalent-carcasse					
Production 1	73,4	50,2	45,7	43,9		
Abattages contrôlés <sup>2</sup>	57,3	48,2	39,0	36,2		
Importations viande	5,3	2,6	2,2	2,1		
Exportations viande	3,8	5,6	6,6	5,2		
Consommation apparente contrôlée	58,8	45,2	34,5	33,1		

Champ: France y compris Dom à partir de 1996. Sources: Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes

<sup>1.</sup> Dans les exploitations agricoles (élevages dits professionnels ou non professionnels).

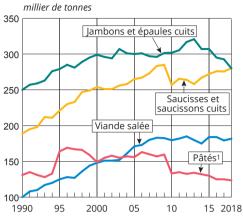
<sup>2.</sup> Les abattages contrôlés comptabilisent les abattages des élevages dits professionnels. La production des élevages professionnels ne recouvre qu'une partie de celle de l'ensemble des exploitations agricoles.

## Charcuterie, conserves

En 2018, les tonnages de charcuterie fabriqués par les industriels français sont quasi stables (- 0,2 %) et s'établissent à 1 038 000 tonnes. Les jambons, épaules et autres viandes de porcs cuites, ainsi que les pâtés, diminuent pour la cinquième année consécutive (respectivement - 4,3 % et - 1,2 %). A contrario, les ventes se redressent pour les saucisses, boudins et andouillettes (+ 2,4 %) et la viande salée, en saumure, séchée, fumée (+ 1,3 %). Celles des saucissons secs continuent d'augmenter (+ 4,5 %).

La production de plats cuisinés appertisés augmente légèrement en 2018 (+ 1,8 %) et représente 276 000 tonnes. Cette hausse est essentiellement due à un redressement de la demande pour des produits tels que le cassoulet, la choucroute garnie, les saucisses et petits salés aux lentilles ou les autres produits à base de porc. Après deux années successives de baisse, la production de conserves de poissons s'accroît en 2018 (+ 6,5 %) et atteint 47 000 tonnes. Les conserves de thon et de maquereaux restent les plus consommées, devant celles de sardines.

# Production de charcuterie et préparations de viandes

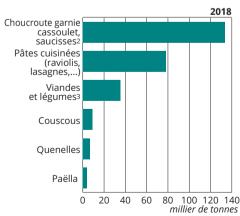


	2000	2010	2017	2018			
	millier de tonnes						
Jambons, épaules et autres viandes de porc cuites	299	302	293	280			
Saucisses, boudins, andouillettes	196	216	230	235			
Viande salée, en saumure, séchée, fumée	148	180	179	182			
Pâtés¹	149	133	125	123			
Saucissons secs	104	102	113	118			
Saucissons cuits ou à cuire, andouilles	58	41	46	45			
Préparations diverses de viandes¹	134	38	55	55			
Total	1 088	1 011	1 040	1 038			

<sup>1.</sup> Comparaisons temporelles affectées par l'entrée en vigueur de la Naf rév. 2 en 2008. Sources : Agreste, Fict, Adepale

#### Production de plats cuisinés appertisés et de poissons

#### Plats cuisinés appertisés



	2000	2010	2017	2018		
	millier de tonnes					
Conserves de plats cuisinés <sup>1</sup>	314	300	271	276		
dont pâtes cuisinées (raviolis, lasagnes)	100	93	81	78		
choucroute garnie, cassoulet, saucisses²	91	83	125	134		
viandes et légumes³	nd	nd	36	36		
couscous garni	18	16	10	9		
quenelles	11	10	7	7		
paëlla	10	7	5	4		
Conserves de poissons	76	48	44	47		
dont thon	44	23	16	17		
maquereau	20	16	16	17		
sardine	10	8	9	10		

<sup>1.</sup> Comparaisons temporelles affectées par l'entrée en vigueur de la Naf rév. 2 en 2008.

<sup>2.</sup> Petits salés aux lentilles, autres plats cuisinés à base de porc.

<sup>3.</sup> Bœuf/veau et légumes, porcs et légumes, volailles et légumes ... Sources : Agreste, Fict, Adepale

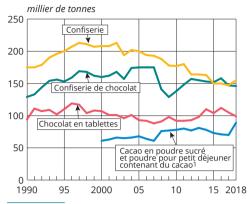
## Chocolat. confiserie

En 2018, la production des industries chocolatières diminue légèrement (-0,7 %). Cette baisse touche davantage les produits semi-finis, destinés aux professionnels, que les produits finis (confiserie de chocolat, chocolat en tablettes, cacao et poudre sucrée, etc.), voués à la vente au détail. La fabrication de chocolat en tablettes diminue pour la deuxième année consécutive, de même, dans une moindre mesure, que celle de confiserie de chocolat (barres chocolatées, bonbons au chocolat...). En revanche. la production de cacao en poudre et de poudres cacaotées pour petit-déjeuner augmente fortement.

Après avoir atteint son plus bas niveau depuis 1990, la production de confiserie de sucre (bonbons, chewing-gum et autres sucreries) se redresse en 2018 (+ 5,5 %), en raison de la hausse des ventes de caramels et de pâtes à mâcher. Les volumes de confiseries gélifiées, bonbons les plus produits, sont stables. Ceux de confiseries de sucre cuit (berlingot, sucre d'orge, sucettes...) croissent faiblement. A contrario, les quantités de chewing-gum produit se réduisent d'année en année et celles de 2018 n'échappent pas à cette tendance.

La balance commerciale des produits de chocolaterie et confiserie, structurellement déficitaire, continue de se dégrader en 2018. L'essentiel des échanges est réalisé avec l'Union européenne, et plus particulièrement avec nos voisins belges, allemands et britanniques.

#### Production de chocolat. confiserie

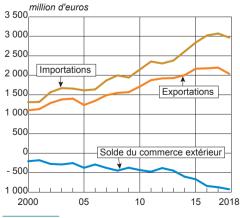


1. Résultats indisponibles de 1990 à 1999.

	2000	2010	2017	2018		
	millier de tonnes					
Production de chocolat	629	804	730	725		
produits semi-finis	260	402	294	290		
produits finis	369	402	436	434		
dont confiserie de chocolat (barres chocolatées, bonbons au chocolat)	160	138	147	146		
chocolat en tablettes	107	92	105	99		
cacao en poudre sucré et poudres cacaotées pour petit déjeuner	61	78	70	89		
Production de confiserie						
dont confiserie gélifiée	208	177	147	155		
chewing-gum	//	57	58	58		
confiserie de sucre cuit (berlingot, sucre d'orge, sucettes)	//	32	14	11		
Total chocolaterie- confiserie	837	982	877	880		

Sources: Alliance 7 - Prodcom

#### Commerce extérieur du cacao, chocolat et produits de confiserie



	2000	2010	2017	2018					
	millier de tonnes								
Quantité									
Exportations	403	495	542	525					
Importations	551	662	780	791					
Solde du commerce extérieur	- 148	- 167	- 238	- 266					
		million	d'euros						
Valeur									
Exportations	1 099	1 709	2 194	2 036					
Importations	1 307	2 145	3 070	2 964					
Solde du commerce extérieur	- 209	-436	- 876	- 928					

Source : Douanes

## Utilisation du territoire

### superficie agricole utilisée

La superficie totale des Dom est de 8,9 millions d'hectares. Elle représente 14 % de la superficie totale de la France. La surface agricole utilisée (SAU) des Dom est estimée à 183 505 hectares (1 % de la SAU française).

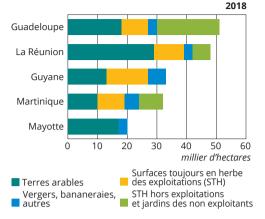
En France métropolitaine, la part de la SAU couvre, en moyenne, la moitié de la surface totale. En Guyane, où la forêt équatoriale couvre 90 % du territoire, la SAU ne représente que 0,4 % de la surface totale. Elle occupe 53 % de la surface totale à Mayotte, autour de 30 % à la Guadeloupe et à la Martinique et 19 % à La Réunion.

En Guadeloupe et à La Réunion, la culture de la canne couvre 76 % et 81 % des terres arables, et seulement 39 % en Martinique. La Guyane et Mayotte sont essentiellement orientées vers les productions de légumes frais et tubercules ; les cultures industrielles (canne à sucre, vanille, ylang ylang) y restent marginales.

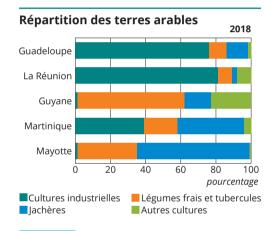
La place des cultures fruitières est importante en Martinique et en Guyane : les vergers (bananeraies incluses) représentent respectivement 15 % et 17 % de la SAU. Cette part atteint 14 % à Mayotte.

Les surfaces toujours en herbe représentent plus de la moitié de la SAU en Guadeloupe et Martinique.

### Surface agricole utilisée du département



Source: Agreste - Statistique agricole annuelle



Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Répartition de la SAU et des terres arables en 2018

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Terres arables	17 882	9 789	13 134	28 825	17 251
dont cultures industrielles (canne à sucre,					
vanille et PPAM*)	13 630	3 864	159	23 326	192
légumes frais et tubercules	1 856	1 829	7 980	2 377	5 912
jachères	2 089	3 676	2 000	902	11 041
Surface toujours en herbe des					
exploitations (STH)	21 421	8 153	150	6 000	0
Vergers, bananeraies	2 847	4 780	5 540	2 949	2 728
Surface agricole utilisée					
des exploitations agricoles	30 162	23 150	32 374	42 095	20 000
STH hors exploitations et jardins familiaux	21 421	8 153	150	6 000	O <sup>1</sup>
Surface agricole utilisée du département	51 583	31 303	32 524	48 095	20 000
Surface totale du département	162 961	109 999	8 353 400	252 000	37 394

<sup>\*</sup> PPAM: Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

<sup>1.</sup> Hors jardins mahorais à Mayotte.

Le « jardin mahorais » correspond à l'association culturale de plus de 16 espèces par hectare. Il est essentiellement destiné à la subsistance du ménage. Le surplus vendu est estimé à 20 %. Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

## **Exploitations**

#### nombre et superficie

En 2013, le nombre des exploitations agricoles s'établit à 7 700 à La Réunion, 7 000 en Guadeloupe, près de 6 000 en Guyane et 3 000 en Martinique. Ce nombre s'est stabilisé à La Réunion. Il a diminué de 10 % aux Antilles depuis 2010. Cette diminution touche les exploitations de moins de 5 hectares qui cependant restent très nombreuses, soit les trois quarts des exploitations en Guadeloupe et les deux tiers en Martinique. La surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation progresse lentement en Guadeloupe, elle dépasse 4 hectares (ha). À La Réunion, elle s'est stabilisée à près de 6 ha. En Martinique, elle a doublé depuis 2000 pour atteindre 8 ha en 2013. En 2010, elle est de 4 ha en Guyane.

Le nombre des exploitations individuelles diminue et celui des formes sociétaires progresse légèrement avec cependant une stabilisation depuis 2010 à La Réunion. Les formes sociétaires ne représentent que 4 % des exploitations en Guadeloupe et à La Réunion et 13 % en Martinique mais elles exploitent un quart des surfaces en canne à sucre et les deux tiers des surfaces en bananeraie de l'ensemble des trois Dom. Les formes sociétaires ont en movenne une SAU 6 fois plus élevée que celle des exploitations individuelles et 5 % d'entre elles ont une SAU largement supérieure à 100 hectares.

Plus des deux tiers des exploitants agricoles antillais et la moitié des exploitants réunionnais sont propriétaires de la totalité de leurs terres.

#### SAU selon le mode de faire-valoir en 2013

CII 2015				
	Guade- loupe	Marti- nique	Guyane*	La Réunion
SAU			%	
Faire-valoir direct	61,3	50,2	89,4	52,1
Terres prises en location auprès :				
de tiers	33,9	42,0	5,5	46,2
des associés	1,9	3,7	0,0	1,2
Autres locations	2,9	4,1	5,1	0,5
SAU	100,0	100,0	100,0	100,0
Exploitant locatai propriétaire de se agricoles			%	
Locataire	20,0	35,5	3,3	35,1
Propriétaire	72,9	58,1	96,7	50,0
Locataire et propriétaire Nombre d'exploitations	7,1	6,4	0,0	14,9
ayant de la SAU	100,0	100,0	100,0	100,0

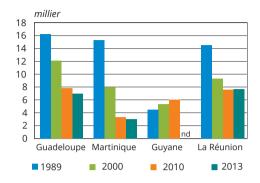
<sup>\*</sup> Guyane: données 2010.

Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.

Source : Agreste - Enquête structure 2013

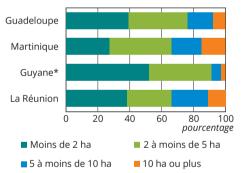
#### **Exploitations agricoles**

#### • Évolution du nombre d'exploitations entre 1989 et 2013



	1989 2000		2010	2013				
	millier							
Guadeloupe	16,2	12,1	7,8	7,0				
Martinique	15,3	8,0	3,3	3,0				
Guyane	4,5	5,3	6,0					
La Réunion	14,5	9,3	7,6	7,7				
Dom	50,4	34,7	24,7					

#### Répartition selon la SAU des exploitations en ayant en 2013



#### Nombre d'exploitations selon leur statut en 2013

	Guade- loupe	Marti- nique	Guyane*	La Réunion						
	millier									
Exploitations individuelles <sup>1</sup> Formes sociétaires	6,7 0,3	2,6 0,4	5,9 0,1	7,3 0,3						
Ensemble	7,0	3,0	6,0	7,7						

<sup>\*</sup> Guyane: données 2010.

Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013. Source : Agreste - Enquête structure 2013 et Recensements agricoles 1989, 2000, 2010

<sup>1.</sup> Y compris EIRL et autres personnes physiques.

## **Produits agricoles**

En 2018, la production de canne à sucre chute à près de 2,3 millions de tonnes dans l'ensemble des Dom. C'est la plus faible production depuis 2007, avec 0,5 million de tonnes en moins par rapport à la moyenne décennale 2007-2017. Cette baisse s'explique par les cyclones Berguitta et Fakir de 2018 qui ont fortement impacté la pousse de la canne à sucre à La Réunion et par la destruction des champs après l'ouragan Maria de 2017 en Guadeloupe. La Réunion pèse pour 63 % de la production de canne et la Guadeloupe pour 28 %. Dans ces deux départements, la production diminue respectivement de 18 % et 24 %. La teneur en sucre est constante par rapport à 2017, mais reste plus faible comparée à la moyenne 2007-2016.

La production de banane (hors plantain) s'élève à 191 milliers de tonnes en 2018, dont 75 % sont produits à la Martinique et 18 % à la Guadeloupe. C'est une hausse de 3 % par rapport à 2017 alors que les surfaces ont diminué de 15 % en raison notamment de l'ouragan Maria de septembre 2017. En 2018, en Martinique, la production de bananes a augmenté de 14 % alors qu'en Guadeloupe elle a diminué de 13 %.

2017, 28 milliers de tonnes d'ananas, dont 50 % proviennent de La Réunion et 25 % de la Guyane. Les productions de viande proviennent essentiellement de La Réunion. Depuis 2017, les productions de viande bovine, porcine et de volailles diminuent légèrement alors que celles des ovins et caprins baissent drastiquement.

Les Dom ont également produit, comme en

#### Production de canne à sucre



\* À partir de 2016, les données de Mayotte sont disponibles ; la production de canne à sucre est nulle à Mayotte.

Lecture : en 2007, le cyclone Gamède a détruit une partie de la production cannière à La Réunion. En 2011, 2012 et 2013, les conditions climatiques ont été défavorables pour la culture de la

Champ: ensemble Dom.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Production de banane fruit



\* À partir de 2016, les données de Mayotte sont disponibles. Lecture : en 2017, l'ouragan Maria balaie les Antilles françaises.

Champ: ensemble Dom

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

#### **Principales productions agricoles**

	Guade	loupe	Martir	nique	Guya	ne	La Réu	nion	May	otte
	2010	2018	2010	2018	2010	2018	2010	2018	2010	2018
Production végétale					to	nne				
Céréales	0	0	0	183	5 971	1 250	305	264	nd	17
Cultures industrielles	738 100	633 201	202 129	206 396	40 705	8 100	1 953 228	1 421 397	nd	12
dont canne à sucre	738 100	633 201	202 129	206 396	40 705	8 100	1 953 207	1 421 381	nd	0
Légumes frais et tubercules	34 670	48 046	15 707	21 652	48 948	63 022	52 904	65 186	nd	50 221
dont légumes frais	26 515	43 956	13 877	17 468	19 604	27 422	49 568	62 838	nd	31 179
tubercules et pommes de terre	8 155	4 091	1 830	4 184	29 345	35 600	3 336	2 348	nd	19 042
Fruits	73 251	39 358	206 159	146 135	23 859	42 440	40 687	33 131	nd	9 701
dont fruits tropicaux	67 470	37 918	204 136	145 351	21 140	24 850	31 603	24 021	nd	8 547
bananes	61 325	34 921	201 474	143 134	7 589	8 000	9 540	4 118	nd	575
ananas	5 420	2 363	791	930	7 838	7 000	15 779	14 280	nd	3 750
dont agrumes	5 781	1 440	1 916	670	2 610	16 640	8 387	8 413	nd	1 153
Production animale				to	nne-équivo	alent-carco	isse			
Bovins	2 272	1 607	1 125	1 047	366	624	1 863	1 589	nd	575
Porcins	1 879	1 871	1 145	1 344	838	446	12 033	11 333	nd	0
Ovins - caprins	182	48	74	41	9	12	506	150	nd	64
Volailles et lapins	1 115	1 262	3 016	1 809	454	70	14 840	16 293	nd	225
					hect	tolitre				
Production finale de lait de vache	0	0	5 264	2 311	250	580	204 570	181 954	nd	23 300

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

## Population agricole

#### actifs permanents

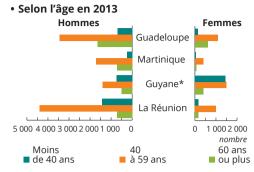
En 2013, plus de 40 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles des Antilles, de La Réunion et de Guyane. C'est 6 % de moins qu'en 2010. La baisse atteint même 12 % dans les moyennes et grandes exploitations. Les actifs dirigeants (chef d'exploitation, coexploitant ou associé) représentent 57 % du total des actifs permanents, contre 68 % en France métropolitaine. Les parts des actifs familiaux des exploitations individuelles des Départements d'outre-mer (27 %), et celle des salariés permanents (16 %) reculent légèrement au profit des actifs dirigeants.

Au moins deux exploitants sur dix ont moins de 40 ans en Guyane et à La Réunion, contre un sur dix seulement aux Antilles. La tranche d'âge 40 à 59 ans comprend entre six et sept exploitants sur dix dans tous les Départements d'outre-mer. La part des 60 ans ou plus progresse en Guadeloupe mais recule dans les autres départements.

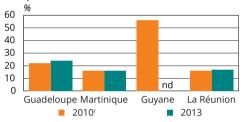
Outre-mer, 22 % des exploitants sont des femmes, contre 27 % en France métropolitaine. La proportion atteint 54 % en Guyane, mais moins de 20 % en Martinique et à La Réunion.

Un quart des exploitants ultramarins seulement ont reçu une formation agricole. La situation varie sensiblement selon le département : 10 % en Guvane contre 38 % à La Réunion. Les bénéficiaires d'une formation agricole ont majoritairement un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

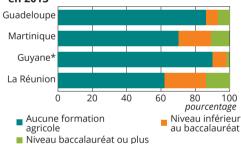
#### Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs



#### • Proportion de femmes en 2010 et 2013



#### · Selon le niveau de formation agricole en 2013



<sup>\*</sup> Guyane : données 2010.

Note: la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013. Source : Agreste - Enquête structure 2013

#### Statut des actifs permanents agricoles

	Guade	loupe	Martii	Martinique		Guyane		union
	2010 <sup>r</sup>	2013	2010 <sup>r</sup>	2013	2010 <sup>r</sup>	2013	2010 <sup>r</sup>	2013
				non	nbre			
Chef d'exploitation, coexploitant¹ de moins de 40 ans de 40 à 59 ans de 60 ans ou plus Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle² Salarié permanent³	7 890 1 210 4 903 1 777 3 125 1 888	7 592 823 4 518 2 251 2 459 1 630	3 400 363 2 186 851 1 232 4 132	3 181 289 2 116 777 772 3 621	5 994 2 197 2 897 900 2 469 182		7 872 1 759 5 162 951 6 060 1 825	7 878 1 589 5 408 880 5 638 1 471
Total actifs permanents <sup>4</sup>	12 903	11 681	8 764	7 575	8 645		15 757	14 987
petites exploitations moyennes et grandes exploitations	8 914 3 989	8 327 3 354	3 035 5 729	2 122 5 453	6 798 1 847		6 689 9 068	7 153 7 834

<sup>1.</sup> Ou associé actif. 2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif.

<sup>3.</sup> Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.

<sup>4.</sup> Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle. Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013

## **Population agricole**

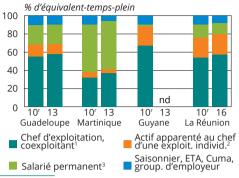
#### volume de travail

En 2013, le volume de travail agricole dans les exploitations domiennes s'établit à plus de 32 000 équivalents-temps-plein (ETP), soit 5 % de moins qu'en 2010. La main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation apporte 8 % de la force de travail. Parmi les actifs permanents, les chefs d'exploitation, coexploitants ou associés fournissent 56 % de l'ensemble du travail agricole, les actifs apparentés au chef d'exploitation individuelle 16 % et les salariés permanents 20 %. Entre 2010 et 2013, la part du travail fourni par les actifs dirigeants progresse de 4 points, aux dépens des salariés permanents et de la main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation (recul de 2 points environ pour chaque catégorie).

Le temps de travail agricole des actifs dirigeants est très variable selon le département. À La Réunion, près de sept actifs dirigeants sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation, mais ils ne sont qu'un peu plus de deux sur dix en Guadeloupe.

Avec 0,81 ETP par actif permanent en 2013, l'implication au travail agricole des permanents est maximale en Martinique. Elle est la plus faible en Guadeloupe et pour La Réunion ce ratio est quasiment identique à celui de la France métropolitaine (0,70). La Martinique enregistre par ailleurs le nombre d'ETP par exploitation le plus élevé (2,18), soit plus du double de celui de la Guadeloupe (contre 1,51 pour La Réunion et la France métropolitaine).

#### Travail agricole selon le type d'actif agricole

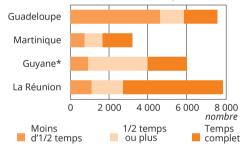


1. Ou associé actif.

2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif. 3. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.

Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013. Source: Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête structure 2013

#### Chefs d'exploitation, coexploitants<sup>1</sup> Effectif selon le temps de travail agricole en 2013



\* Guyane : données 2010. 1. Ou associé actif.

Note : la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013. Source: Agreste - Enquête structure 2013

#### Volume de travail annuel

	Guade	Guadeloupe		Martinique		Guyane		union
	2010 <sup>r</sup>	2013	2010 <sup>r</sup>	2013	2010 <sup>r</sup>	2013	2010 <sup>r</sup>	2013
				nombr	e d'ETP			
Chef d'exploitation, coexploitant <sup>1</sup>	4 233	3 957	2 523	2 407	4 604		6 397	6 659
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle² Salarié permanent³	1 027 1 752	720 1 470	477 4 011	258 3 495	1 453 147		2 618 1 596	2 629 1 335
Total actifs permanents <sup>4</sup>	7 012	6 146	7 011	6 160	6 204		10 611	10 623
ETP moyen par actif permament Actifs non permaments	0,54	0,53	0,80	0,81	0,72		0,67	0,71
(saisonniers, ETA, Cuma, groupements d'employeurs)	793	708	770	377	678		1 117	899
Ensemble volume de travail (ETP)	7 805	6 855	7 780	6 537	6 883		11 728	11 522
Nombre moyen d'ETP par exploitation Part des ETP des exploitations	1,00	0,98	2,35	2,18	1,15		1,54	1,51
moyennes et grandes (%)	45	43	76	81	21		63	57

<sup>1.</sup> Ou associé actif. 2. Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif. 3. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire. 4. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

ETA: entreprises de travaux agricoles. Cuma: coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Note: la fragilité des chiffres relatifs à certaines orientations productives aux Antilles dans l'enquête structure 2016 conduisent à privilégier les résultats de l'enquête structure 2013.

## Résultats économiques de l'agriculture

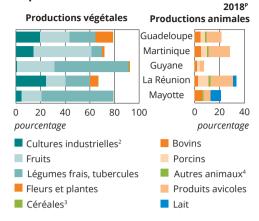
#### production

En 2018, la production agricole des Départements d'outre-mer (Dom), en valeur hors subventions, est constituée à 76 % par des productions végétales et à 24 % par des productions animales, avec des spécialisations marquées selon les Dom.

La production légumière et la production fruitière représentent respectivement 42 % et 32 % de la production végétale dans l'ensemble des Dom. En Guyane et à Mayotte, la part des légumes et tubercules atteint respectivement 65 % et 74 %. En Martinique, celle des fruits dépasse 65 %. Les cultures industrielles, essentiellement la canne à sucre, constituent la troisième production végétale principale (19 %) dans l'ensemble des Dom, la première à La Réunion (35 %). La production animale représente 33 % de la production agricole à La Réunion et 28 % à la Martinique. Cette part s'élève à 21 % à Mayotte et en Guadeloupe et à 7 % en Guyane.

Les subventions aux produits concernent essentiellement la canne à sucre et la banane. De ce fait, la part de la production végétale subventions comprises, dans la valeur totale de la production est sensiblement plus importante que celle hors subventions en Guadeloupe (81 % contre 76 %) et en Martinique (82 % contre 70 %).

#### Structure de la production<sup>1</sup> par type de produit

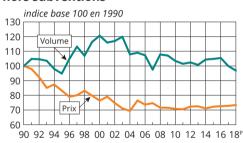


Note : l'ensemble « production végétales et productions animales » fait 100 %.

- 1. Hors subventions.
- 2. Y compris canne.
- 3. Y compris riz et autres productions végétales.
- 4. Y compris autres produits animaux.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

#### Prix et volume de la production hors subventions



Source: Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

#### Productions végétales et animales hors subventions

								1		
	Guad	eloupe	Marti	nique	Guy	/ane	La Ré	union	May	otte
	2010	2018 <sup>p</sup>	2010	2018 <sup>p</sup>	2010	2018 <sup>p</sup>	2010	2018 <sup>p</sup>	2010	2018 <sup>p</sup>
					million	d'euros				
Total produits végétaux	151,7	114,7	128,2	91,0	116,7	170,5	232,3	229,0	94,2	83,4
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,7	0,5	0,5	0,0	0,0
Cultures industrielles	28,9	27,8	12,3	16,9	0,6	0,4	97,3	81,2	1,4	4,8
Légumes frais et tubercules	35,8	30,9	23,9	11,1	78,8	110,8	59,8	67,8	80,3	61,7
Fleurs et plantes y c. plantations	33,7	20,9	2,4	2,3	1,8	1,9	22,8	22,8	0,0	0,0
Fruits	52,8	34,7	88,5	59,6	32,0	56,2	50,3	55,2	12,4	16,8
Autres produits végétaux	0,6	0,5	1,0	1,0	0,5	0,5	1,7	1,6	0,0	0,0
Total produits animaux	28,1	30,9	33,3	36,0	10,1	13,6	106,0	114,5	10,5	22,2
Bovins	10,2	6,6	6,9	6,2	2,0	3,2	9,9	8,3	4,0	6,3
Porcins	5,8	5,6	5,5	6,5	3,5	4,2	31,4	30,0	0,0	0,0
Autres animaux	2,1	0,6	0,9	0,7	0,1	0,4	2,1	1,8	0,6	1,0
Produits avicoles	9,1	17,2	18,6	21,7	4,3	5,5	49,3	62,8	2,8	6,1
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,1	9,5	9,1	3,0	8,9
Autres produits animaux	1,0	0,9	1,1	0,7	0,2	0,2	3,9	2,4	0,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

## Résultats économiques de l'agriculture

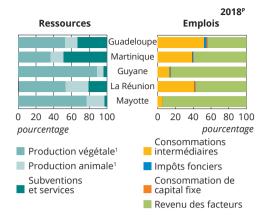
#### résultat net

En 2018, les productions végétales et animales constituent respectivement 57,3 % et 18,1 % des ressources du compte de l'agriculture pour l'ensemble des Dom. Elles sont complétées par les subventions sur les produits et les autres subventions à hauteur de 24 % (contre 11 % France entière), avec d'importantes différences entre Dom. Elles sont faibles en Guyane et à Mayotte, mais représentent plus de 48 % des ressources en Martinique.

Le poids des consommations intermédiaires est également très variable entre Dom : elles représentent un peu plus de 50 % des emplois du compte de l'agriculture en Guadeloupe, environ 40 % en Martinique et à La Réunion, mais seulement 13 % en Guyane et un peu moins de 6 % à Mayotte.

Le revenu des facteurs de la branche est obtenu après avoir déduit les consommations intermédiaires et les impôts. Il sert à rémunérer le travail (salarié et non salarié), les capitaux financiers et la terre. Calculé en moyenne triennale (pour lisser l'effet de la volatilité des prix agricoles), le revenu des facteurs par actif en termes réels a progressé de façon soutenue et régulière du début des années 90 au début des années 2000. Depuis, ses variations sont plus heurtées autour d'une tendance en hausse ces dernières années. En 2018, il recule légèrement.

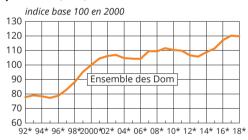
#### Structure des ressources et des emplois



<sup>1</sup> Hors subventions.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

#### Revenu des facteurs de la branche par actif (ETP) en termes réels



<sup>\*</sup> Moyenne sur les trois dernières années.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

#### Comptes de l'agriculture : résultats

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2018 <sup>P</sup>	2010	2018 <sup>P</sup>	2010	2018 <sup>P</sup>	2010	2018 <sup>P</sup>	2010	2018 <sup>P</sup>
	million d'euros									
Production végétale hors subventions	151,7	114,7	128,2	91,0	116,7	170,5	232,4	229,1	56,6	83,4
Production animale hors subventions	28,1	30,9	33,3	36,0	10,1	13,6	106,0	114,5	10,5	22,2
Services	5,7	5,7	2,8	2,8	0,1	0,2	4,0	4,0	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	61,7	64,0	107,6	107,3	8,7	7,8	61,0	69,7	0,6	0,6
Production totale	247,1	215,3	271,8	237,0	135,5	192,1	403,4	417,3	67,8	106,2
Autres subventions <sup>1</sup>	3,9	2,8	7,4	12,6	0,3	0,3	7,2	15,4	0,4	2,6
Total des ressources ou emplois	251,0	218,1	279,2	249,6	135,7	192,3	410,6	432,7	68,2	108,8
Consommations intermédiaires	102,6	113,3	78,4	96,8	17,2	25,5	174,0	177,5	2,4	6,0
Impôts fonciers	6,5	6,4	1,8	1,7	1,2	1,2	1,7	1,7	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,7	3,9	3,2	3,4	1,4	1,5	5,4	5,7	0,0	0,0
Revenu des facteurs	138,3	94,5	196,0	147,7	116,0	164,2	228,7	247,8	65,9	102,8

<sup>1.</sup> Subventions d'exploitation.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

# **Entreprises**

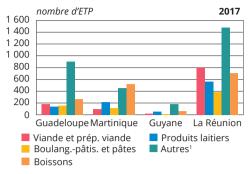
# industries agroalimentaires

En 2017, les entreprises (unités légales) de transformation de produits agroalimentaires (IAA) de l'ensemble des Départements d'outre-mer (Dom) emploient 7 300 salariés équivalent-tempsplein (ETP) et dégagent un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros, dont 9 % à l'exportation. Les filières de la canne à sucre (sucre et rhum) et de la viande ainsi que le secteur des boissons emploient 60 % des effectifs salariés en ETP des Dom.

Excepté une légère baisse en 2013 (-0,5 %), les effectifs salariés (hors interim) des industries agroalimentaires (y compris artisanat commercial et industries du tabac) ne cessent d'augmenter dans les Dom depuis 2008, tandis que ceux de l'industrie manufacturière baissent fortement entre 2008 et 2011. Entre 2016 et 2017, l'emploi salarié dans les IAA (y compris artisanat commercial et industries du tabac) augmente de 2,7 % contre 2,3 % dans l'industrie manufacturière.

Plus de la moitié des effectifs salariés ETP des industries agroalimentaires des Dom sont localisés à La Réunion (54 %), notamment dans les filières de la canne à sucre (sucre et rhum) et de la viande. La Guadeloupe et la Martinique regroupent 42 % des effectifs salariés des Dom, et la Guyane 5 %.

### Effectifs salariés en ETP

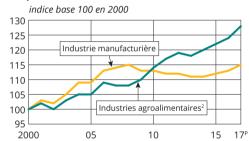


1. Autres: huiles et graisses, poissons, fruits et légumes, grains, aliments pour animaux, autres produits alimentaires (sucres, plats

Champ: entreprises (unités légales) des industries agroalimentaires hors artisanat commercial.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

### Emploi salarié hors intérim¹ dans les IAA



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire.

2. Y compris l'artisanat commercial et l'industrie du tabac. La source ne permet pas de les distinguer au sein des industries

Champ: Dom au lieu de travail, données brutes. Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

### Chiffres clés des industries agroalimentaires de l'ensemble des Dom en 2017

Secteur d'activité	Effectif	s salariés	Chiffre d	affaires HT	Valeur	Excédent brut	Résultat net
(Naf rév. 2)	en ETP¹	au 31 décembre²	total	à l'expor- tation		d'exploi- tation	compta- ble
	no	mbre		n	nillion d'eur	os	
Industries agroalimentaires	7 327		2 036	188	465	162	99
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 102		292	S	32	S	- 1
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	281		62	S	7	3	1
Transf. et conserv. de fruits et légumes	436		92	S	21	S	S
Fab. huile et graisse végétale et animale	S		S	0	S	S	S
Fab. de produits laitiers	980		229	S	52	13	6
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	S		S	1	12	5	S
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	669		107	S	33	12	8
Fab. autres produits alimentaires	1 828		404	S	81	S	S
Fab. d'aliments pour animaux	296		180	S	S	S	S
Fab. de boissons	1 556		582	71	199	90	60

1. En équivalent-temps-plein.

2. Non disponible en 2017 du fait du passage de la Déclaration annuelle de données sociales à la Déclaration sociale nominative.

3. Y compris autres produits et autres charges.

Champ: entreprises (unités légales) des industries agroalimentaires.

Sources: Insee - Esane, traitements SSP

# Commerce extérieur

Le marché local des Départements d'outre-mer (Dom) est fortement alimenté par les importations dont une grande partie provient de l'Union européenne (UE), et pour une part prépondérante de la métropole.

Selon les Dom, les niveaux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale sont très variables. Ainsi, pour le sucre, le rhum ou la banane, les Dom (en particulier les Antilles et La Réunion) sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout destinés à l'exportation. À l'inverse, les Dom sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait.

Plus généralement, les échanges agroalimentaires des Dom sont structurellement déficitaires avec une tendance, depuis le début des années 2000. à une dégradation de la balance commerciale agroalimentaire. En 2018, le déficit se creuse (- 2 milliards d'euros) pour la deuxième année consécutive.

En 2018, les importations agroalimentaires en provenance de l'UE (plus de 2 milliards d'euros dont 1,7 milliard en provenance de la métropole) représentent 84 % des achats des Dom (même pourcentage en 2000). Les exportations des Dom (0,4 milliard d'euros) sont pour 75 % à destination de l'UE et 60 % à destination de la métropole (contre respectivement 83 % et 74 % en 2000).

### Taux d'approvisionnement1

	2010	2015	2017	2018 <sup>p</sup>
			%	
La Réunion				
Légumes Fruits (y c. bananes) Sucre Rhum Viandes Lait livré aux laiteries	80 76 845 322 38 81	75 78 4 652 302 36 77	77 73 820 296 33 77	76 76 2 586 377 33 66
Guyane				
Légumes Fruits (y c. bananes) Sucre Rhum Viandes Lait livré aux laiteries	90 93 0 43 9	87 91 0 55 5	87 91 0 70 5	86 91 0 67 4 0
Antilles				
Légumes Fruits (y c. bananes) Sucre Rhum Viandes Lait livré aux laiteries	62 148 276 198 16 4	57 144 234 463 14 3	55 120 298 801 14 2	55 122 413 393 14 2

<sup>1.</sup> Taux d'approvisionnement = Production/Consommation apparente avec Consommation apparente = Production + Importations Exportations.

### **Exportations**

2018<sup>p</sup>

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total Dom
		million	d'euros	
Boissons, vins et alcools Fruits	102,0 85,5	0,4 0,0	29,1 12,7	131,8 98,2
Sucres et sucreries	17,0	0,0	53,9	70,9
Poissons et crustacés	1,6	10,1	20,4	32,1
Tabacs	6,0	0,0	8,5	15,5
Préparat. alimentaires diverses	10,1	0,2	0,7	11,0
Aliments préparés pour animaux	1,4	0,0	9,3	10,7
Préparat. à base de céréales Préparat. à base de	3,6	0,0	0,4	4,0
légumes ou de fruits	2,3	0,0	1,2	3,6
Autres	10,4	0,4	5,8	17,0
Total	239,8	11,1	142,1	394,6

Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

### **Importations**

2018<sup>p</sup>

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total Dom
		million	d'euros	
Boissons, vins et alcools	150,3	56,7	110,5	340,1
Viandes et abats	128,8	42,8	119,5	330,1
Lait et produits laitiers	101,9	23,4	110,9	249,3
Préparat. à base de céréales	89,3	27,9	99,8	229,5
Préparat. de viandes et de poissons	77,2	18,6	75,1	177,1
Poissons et crustacés	74,6	9,2	73,7	160,6
Préparat. à base de légumes ou de fruits	63,5	13,1	63,8	148,7
Préparat. aliment. diverses	57,4	13,7	67,3	146,6
Céréales	35,1	4,1	68,9	126,6
Autres	212,9	48,4	216,7	500,3
Total	991,0	258,0	1 006,1	2 409,0

Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

### Fournisseurs et clients des Dom

	2000	2010	2017	2018 <sup>p</sup>
		million	d'euros	
Importations	1 291,9	1 782,7	2 373,3	2 409,0
dont de l'UE (y c. France métro.) de la France métro.		1 454,6 1 236,5	1 979,5 1 630,0	2 024,3 1 671,6
Exportations	480,6	420,6	430,0	394,6
dont vers l'UE (y c. France métro.) vers la France métro.	400,5 355,0	301,5 234,7	315,4 223,6	296,2 237,4
Taux de couverture <sup>1</sup>	37	24	18	16

<sup>1.</sup> Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones).

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgrimer

Source: Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

# **ANNEXES**

Organismes cités	p.	184
Glossaire	p.	187
Index thématique	p.	204

# **ORGANISMES CITÉS**

**AAMP**: Agence des aires marines protégées.

**AAPPMA**: Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.

**ABF**: Association des brasseurs de France.

**Adepale**: Association des entreprises de produits alimentaires élaborés.

**Adepale-fiac**: Fédération des industries des aliments conservés.

**Adepale-synafap**: Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais.

**Agence Bio**: Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

**Agreste**: Ensemble des données collectées et publiées par les services de statistique publique agricole du ministère en charge de l'agriculture (MAA), à l'échelon national (SSP) et à l'échelon régional (SRISE).

**Alliance 7**: Alliance des syndicats des industries de la biscotterie, de la biscuiterie, des céréales prêtes à consommer ou à préparer, de la chocolaterie, de la confiserie, des aliments de l'enfance et de la diététique, des préparations pour entremets.

AMF: Association des malteurs de France.

**ANICC**: Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche.

**ANMF**: Association nationale de la meunerie française.

**ASP**: Agence de services et de paiement. L'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé de l'agriculture.

**Bip**: Bureau interprofessionnel du pruneau.

**BNIA**: Bureau national interprofessionnel de l'armagnac.

**BNIC**: Bureau national interprofessionnel du cognac.

**CDOA**: Commission départementale d'orientation agricole.

**CEEB**: Centre d'études de l'économie du bois.

**CELRL**: Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

**CIC** : Conseil international des céréales.

**CIHEAM**: Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.

**Citepa**: Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

**CIVC** : Comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Cnam: Caisse nationale de l'assurance maladie.

**Cnaol** : Conseil national des appellations d'origine laitière.

**CNC**: Comité national de la conchyliculture.

**CNCA**: Caisse nationale du Crédit Agricole.

**CNPO**: Comité national pour la promotion de l'œuf.

**Coceral**: Comité du commerce des céréales, aliments du bétail, oléagineux, huile d'olive, huiles et graisses et agrofournitures.

**Comifer**: Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée.

**Corpen**: Comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles.

**Dares**: Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère du travail.

**DGAFP**: Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

**DGAL** : Direction générale de l'alimentation du MAA.

**DGER** : Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAA.

(www.chlorofil.fr puis rubrique Statistiques).

**DGFIP**: Direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie et des Finances.

**DGPE**: Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MAA. Le bureau financement des entreprises (BFE) lui est rattaché.

**Douanes**: Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Action et des Comptes Publics.

**DPFM** : Direction de la protection de la forêt méditerranéenne.

**DPMA**: Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

**Draaf** : Direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt.

**DREES**: Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère des Solidarités et de la Santé.

**ENF**: Espaces naturels de France.

# ORGANISMES CITÉS

**ENGREF**: École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

**Eurostat** : Office statistique des Communautés européennes. Eurostat offre une gamme complète de publications papier et électronique, des bases de données et une cartographie interactive qui couvrent tous les domaines des statistiques européennes, en particulier ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

(https://ec.europa.eu/eurostat puis rubriques données ou publications)

Facco: Chambre syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers.

FAFSEA: Fonds d'assurance formation des salariés d'exploitations agricoles.

FAO: Food and agriculture organisation (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation). La FAO diffuse des informations au niveau mondial, en particulier dans les domaines agricole et forestier.

(www.fao.org puis rubriques Statistiques ou Publications)

**FEDHUIL** : Fédération nationale des huileries métropolitaines et industries dérivées.

FIBL : Institut de recherche de l'agriculture biologique.

**Fict** : Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande.

FNB: Fédération nationale des boissons.

**FNCUMA**: Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

**FNPE**: Fédération nationale des producteurs d'endives.

**FNSAFER**: Fédération nationale des SAFER.

FranceAgriMer: Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer qui exerce ses missions pour le compte de l'État en lien avec le MAA.

**Gipt**: Groupement interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et des industries de transformation.

**IAMM**: Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

Ifoam : Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

IGN: Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

**Inao** : Institut national de l'origine et de la qualité.

Inra: Institut national de la recherche agronomique.

**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.

(www.insee.fr et aussi www.epsilon.insee.fr, entrepôt de publications numériques de la Statistique publique auquel contribue le SSP pour les publications Agreste).

**IRSTEA**: Institut de recherche pour l'ingénierie en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

**Itavi**: Institut technique de l'aviculture.

MAA: ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

MEN: ministère de l'Éducation nationale.

MESRI: ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

(www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes).

MNHN: Muséum national d'histoire naturelle.

MSA: Mutualité sociale agricole.

MTES: ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

(www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/).

**ODEADOM** : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

**ODG**: Organismes de défense et de gestion des produits.

**OIV**: Organisation internationale de la vigne et du vin.

**ONF**: Office national des forêts.

**PEFC - France**: Programme de reconnaissance des certifications forestières.

RNF: Réserves naturelles de France (association).

Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

**SCAFR**: Société centrale d'aménagement foncier et rural.

SDeS: Service de la donnée et des Études statistiques du MTES.

**SFS**: Syndicat français des sirops.

**SGFHT**: Syndicat général des fabricants d'huiles et de tourteaux de France.

**SHOM**: Service hydrographique et océanographique de la marine.

SIES: Service de l'information et des études statistiques. Ce service est rattaché au MEN.

# **ORGANISMES CITÉS**

Sifpaf: Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France.

**SNBR**: Syndicat national des boissons rafraîchissantes.

SNIA: Syndicat national des industriels de la nutrition animale.

**Sonito**: Société nationale interprofessionnelle de la tomate.

SPSSI: Service des politiques supports et des systèmes d'information du MTES.

Srise : Service régional de l'information statistique et économique des DRAAF du MAA.

**SSP**: Service de la statistique et de la prospective du MAA.

Sygma: Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles.

**SYNAFAP**: Syndicat national des fabricants de plats préparés.

**Synalaf**: Syndicat national des labels avicoles de France.

**SYNCOPAC**: Fédération des coopératives de production et d'alimentation animales.

**UIPP**: Union des industries de la protection des plantes.

**UNCTADSTAT**: Entrepôt statistique de la CNUCED (conférence des nations unies sur le commerce et le développement).

**Unifa**: Union des industries de la fertilisation.

**Unijus**: Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits.

**Unip**: Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines.

**USDA**: United States Department of Agriculture (ministère de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique).

**Usipa**: Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés.

Vivea: Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

# Se référer également aux « clés de lecture » et aux « organismes cités »

agriculture biologique: l'agriculture biologique recourt à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle gère la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques. L'agriculture biologique se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment) et des traitements, en cas de maladie, à base de phytothérapie. homéopathie et aromathérapie. Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion pour les terres de deux ou trois ans et pour les animaux variable selon les espèces. La conformité des productions agricoles biologiques à un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique ». cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

aides PAC 2015-2020 : cf. « PAC » .

année civile/campagne: selon les cas, les statistiques sont établies par année (du 1er janvier au 31 décembre) ou par campagne de production ou de commercialisation. Les campagnes diffèrent selon les produits : elles vont du 1er juillet au 30 juin pour les céréales, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars pour le lait, etc.

**AOC/AOP**: appellation d'origine contrôlée/ protégée. cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

apprentissage : un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La durée du contrat d'apprentissage est en principe de 2 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat. cf. « enseignement agricole ».

**APPB**: les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils ont pour objectif de favoriser la conservation de biotopes (dunes, landes, pelouses, mares, prairies humides...) nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

artisanat commercial: champ qui rassemble les activités de charcuterie et de boulangeriepâtisserie artisanales. Ces activités font partie, au sens de la NAF rév. 2 (cf. ce terme), des « industries alimentaires ».

autofinancement (Rica): calculé par différence entre la valeur de la capacité d'autofinancement et celle des prélèvements privés (cf. ces termes).

BDNI: la base de données nationale d'identification est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement aux ovins, caprins et porcins. Au sens de la BDNI, une exploitation correspond à toute construction ou tout lieu situé sur le territoire national dans lesquels des animaux d'élevage sont détenus, élevés ou entretenus. Le numéro d'exploitation est attribué à un lieu géographique de détention et non à un cheptel ou à un détenteur. Ce dernier correspond à toute personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport ou sur un marché. Un détenteur BDNI peut donc avoir plusieurs exploitations au sens de la BDNI. À compter de 2014, le nombre d'exploitations détenant des bovins correspond au nombre de détenteurs au sens de la BDNI. Cette définition de l'exploitation diffère de celle de l'exploitation agricole. cf. « exploitation ».

big data : données massives ou méga données générées par les activités exécutées électroniquement et entre machines.

bilans azote et phosphore : ils estiment les apports par les fertilisants et les déjections animales et les exportations par les végétaux, et mesurent le surplus des apports par rapport

aux exportations. La méthodologie du calcul des bilans est établie par Eurostat. Elle harmonise les calculs des bilans dans les États membres en cohérence avec d'autres rapports internationaux relatifs à l'azote, comme ceux concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2019, des changements de calcul sont intervenus afin d'améliorer la cohérence avec la méthode appliquée par le Citepa dans l'inventaire des GES : lissage sur 3 ans des quantités de fertilisants minéraux livrées par l'Unifa afin de limiter les effets des variations de stocks et mise à jour des coefficients d'excrétion d'azote par les animaux d'élevage. De plus, l'estimation de la production nette des prairies, calculée à partir du besoin en matière sèche des herbivores, prend désormais en compte la production de fourrages de l'année précédant la campagne concernée, alors que l'ancien calcul prenait en compte la production de fourrages de la campagne en cours.

bilans d'approvisionnement: le bilan, pour un produit donné exprime l'équilibre entre les ressources et les emplois. L'origine des ressources disponibles pour chaque produit est identifiée: stocks de début, production utilisable, importations. Les emplois de ces ressources sont les exportations, les utilisations intérieures et les stocks finals. Les emplois en utilisations intérieures sont eux-mêmes, suivant les bilans, ventilés en différents postes dont la consommation humaine. Les concepts ont été, à l'origine, élaborés par les États membres de l'UE au sein d'Eurostat.

**bois bûche**: morceau de bois débité en quartier ou en rondin.

**bois d'œuvre :** bois destiné au sciage, au tranchage, au déroulage ou à la fabrication de merrains ou des bois sous rails.

bois d'industrie : comprend le bois de trituration (cf. ce terme) et d'autres bois regroupés dans une rubrique autres bois d'industrie. Ces derniers comprennent les bois destinés à la fabrication de bois de mine, de poteaux de lignes électriques ou téléphoniques, de piquets, pieux, échalas, etc.

**bois énergie**: ou encore bois de feu ou bois de chauffage est un bois destiné à la combustion ou à la carbonisation.

**bois ronds :** bois exploités et façonnés avant toute transformation.

**bois de trituration :** bois destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou de fibres.

**bois sous rails :** bois utilisés pour la fixation des rails de chemin de fer. Ce groupe comprend les traverses et les appareils de voie.

branche agriculture: regroupement de l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF (cf. ce terme): cultures de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevages d'animaux, travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Ces activités sont réalisées notamment par les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole, les coopératives viticoles et oléicoles d'huiles d'olives et les centres d'insémination artificielle.

**CAF (coût, assurances, fret)**: comptabilisation des importations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'importateur.

campagne: cf. « année civile ».

### capacité d'autofinancement (Rica) :

cet indicateur est obtenu à partir du résultat de l'exercice augmenté des dotations aux amortissements et diminué des produits sur cession d'actifs (net de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat.

**carbone** : *cf.* « puits de carbone et stock de carbone ».

catégorie d'entreprises : cf. « Esane ».

**Cdex**: classe de dimension économique des exploitations. *cf.* « PBS ».

#### charges d'approvisionnement :

regroupement de charges d'une exploitation agricole. Elles comportent les engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, aliments des animaux, produits vétérinaires, produits de reproduction animale, emballages, combustibles, carburants et lubrifiants, produits d'entretien, fournitures d'atelier, fournitures de bureau, denrées pour le personnel, matériaux divers, autres fournitures consommables et matières premières.

chef d'exploitation ou premier **coexploitant**: personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation, c'est-à-dire la personne qui prend les décisions au jour le jour.

chiffre d'affaires : ventes de marchandises augmentées de la production vendue de biens et de services (hors taxes).

**Clap:** connaissance locale de l'appareil productif. Système d'information élaboré par l'Insee alimenté par différentes sources, l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le dernier fichier disponible concerne l'année 2015.

# classe de dimension économique : cf. « PBS ».

classification des produits : cette opération aboutit à des nomenclatures de produits utilisées dans le système statistique français (CPF: classification des produits française), européen (CPA : classification statistique de produits associés par activité) ou de l'ONU (CPC: classification centrale des produits) mais aussi dans le système statistique douanier de l'UE (NC: nomenclature combinée) ou mondial (SH: système harmonisé). Le lien entre les nomenclatures CPF et NC ou SH n'est pas direct mais des tables de correspondance entre les nomenclatures CPF et NC, gérées par les Douanes, existent et permettent une cohérence statistique. En particulier, au sein de la classification des produits agroalimentaires, une distinction, utile en production, est faite entre les produits bruts et les produits transformés. cf. « CPF rév. 2 et classification douanière de produits ».

classification douanière de produits (NC, SH): deux nomenclatures douanières de produits, en vigueur depuis 1988, sont actives : la NC, européenne, est greffée sur la SH, internationale établie par le Conseil de Coopération douanière. La NC constitue le niveau le plus fin d'analyse (codes produits à 8 chiffres) et est révisée chaque année. Les 24 premiers chapitres de la SH, de structure pyramidale, sont consacrés aux échanges agroalimentaires. cf. « classification des produits ».

**cloud**: le *cloud computing*, appelé aussi informatique en nuage ou *cloud*, désigne des services informatiques utilisés sur Internet, délivrés par les serveurs d'un prestataire. Il

permet d'accéder à des ressources informatiques sur internet (stockage, puissance de calcul, logiciels) plutôt que via sa propre infrastructure informatique.

**CPF rév. 2:** classification des produits française révision 2 est la nomenclature statistique de produits et de services active en vigueur depuis le 1er janvier 2008, révisée en 2015 et gérée par l'Insee. Elle est identique à la nomenclature européenne de produits CPA et est dérivée de la nomenclature CPC de l'ONU. cf. « classification des produits ».

commerce de gros de produits agroalimentaires : le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. Dans le cas de l'agroalimentaire, le commerce de gros rassemble l'ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (cf. ce terme) est celle du « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants » et du « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros du tabac manufacturé) » cf. p. 192.

comptes de l'agriculture : les comptes de l'agriculture sont une opération de comptabilité nationale (ou macroéconomique) qui a pour but de chiffrer de manière très globale les éléments concernant la valeur de la production, des charges et des subventions des unités appartenant à la branche agriculture (cf. ce terme). Ils sont établis au niveau national (France métropolitaine et Dom) par l'Insee et au niveau régional par le Service Statistique et de la Prospective du ministère en charge de l'agriculture.

conditions de travail : les enquêtes Conditions de travail sont conduites depuis 1978 par la Dares, service statistique du ministère du Travail. Elles ont été renouvelées en 1984, 1991, 1998, 2005, 2013 et la dernière en 2016. L'enquête 2016 répond à un double objectif : elle assure un suivi statistique des conditions de travail réel tel qu'il est perçu par le travailleur à partir d'une description concrète du travail et elle approfondit l'analyse des risques psychosociaux au travail. Les principaux thèmes abordés sont : les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail, les pénibilités, les risques et leur prévention, les contraintes psychosociales,

les relations avec le public, la violence au travail. Pour chacun des thèmes, plusieurs critères sont définis. L'enquête 2016 a été conduite auprès d'un échantillon d'environ 27 000 personnes représentatives de l'ensemble des actifs occupés, salariés et non-salariés.

Pour plus de précisions, se reporter au site de la Dares : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/

consommation indigène brute (CIB): la consommation indigène brute de viande dans le pays est obtenue par calcul à partir des abattages, augmentés des importations et diminués des exportations totales de viandes (y compris produits à base de viandes, charcuteries, graisses). Pour certaines espèces (bovins essentiellement), sont prises en compte également des variations des stocks d'intervention. La CIB s'exprime en tonnes-équivalent-carcasse uniquement. C'est une consommation apparente mesurée par bilan.

**consommation intermédiaire (CI):** valeur des biens et des services consommés au cours de la période dans le processus courant de production.

coopératives agroalimentaires: ensemble des entreprises agroalimentaires dont la catégorie juridique définie par l'Insee est de nature coopérative. On distingue trois grandes catégories juridiques: les sociétés coopératives agricoles, les sociétés d'intérêt collectif agricole et les unions de coopératives agricoles.

cotation du sucre sur le marché à terme de Londres: désigne la moyenne (calculée sur la campagne) du cours mondial en dollars du sucre blanc échangé sur le Marché de Londres, suivant le contrat de référence n° 5. Ce contrat fait l'objet de cotations différentes suivant les dates de liquidation – ou termes – des positions (acheteurs ou vendeurs), et s'échelonne sur cinq termes. On suit la moyenne mensuelle de l'échéance la plus proche du contrat, ou premier terme. La conversion euro contre dollar utilisée est le taux de référence de la Banque Centrale Européenne.

cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN): cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) sans perspective de récolte. La couverture du sol entre deux cultures principales est spécifiquement recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

**cultures intermédiaires dérobées :** cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) en vue d'en retirer une récolte. Par ailleurs, la couverture du sol entre deux cultures principales est également recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

**Cuma :** coopérative d'utilisation du matériel agricole.

**DCE**: directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement européen. Ses objectifs sont la préservation et la restauration des eaux avec une gestion par bassin hydrographique afin d'atteindre un bon état général des eaux souterraines et superficielles.

**dettes financières :** elles comprennent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants ainsi que les découverts bancaires.

dettes non financières: elles comprennent d'une part les avances et acomptes reçus des clients, et d'autre part les dettes envers les fournisseurs ainsi que les dettes sociales et fiscales.

dimension économique des exploitations agricoles : cf. « PBS ».

**DJA**: cf. « PAC ».

dépense intérieure de recherche et développement (DIRD): la dépense intérieure de recherche et développement correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R & D sur le territoire national (métropole et départements d'outre-mer) par le secteur des administrations françaises et par le secteur des entreprises.

# dose homologuée/dose de référence :

pour un produit phytosanitaire, la dose homologuée est la dose maximale autorisée par traitement pour un bio-agresseur sur une culture donnée. Pour un même couple « culture x produit phytosanitaire », la dose de référence est la plus petite des doses homologuées correspondant à des bio-agresseurs différents.

**dotations aux amortissements :** elles représentent une évaluation comptable de la dépréciation des actifs immobilisés.

DPB: cf. « PAC ».

**EARL**: exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

**EBE**: cf. « excédent brut d'exploitation ».

**EDI**: échange de données informatisées. Échange de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de marchandises... via Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique.

effectif des poulets : deux manières de compter existent:

- la taille de l'exploitation ou de l'élevage se mesure par le nombre des poulets comptés à l'instant (en instantané):
- la production tient compte du cycle court de l'élevage à la production de viande et le nombre de têtes produites peut très sensiblement différer du nombre de places en instantané.

En agriculture biologique, les effectifs sont des milliers de têtes certifiées produites dans l'année.

enquête annuelle de branche : la branche est l'ensemble des « fractions d'entreprise » correspondant à une même activité définie par la nomenclature d'activités française (NAF cf. ce terme). Une même entreprise relève d'autant de branches qu'elle exerce d'activités. Les informations par branche sont les plus intéressantes pour mesurer les productions en volume. cf. « branche agriculture », « enquête Prodcom ».

enquête pratiques culturales : les enquêtes pratiques culturales décrivent les interventions des exploitants agricoles sur leurs parcelles entre une récolte et la suivante : travail du sol, semences utilisées, engrais épandus et traitements phytosanitaires. Des enquêtes ont eu lieu en 1994, 2001, 2006, 2011, 2015 et 2017 pour les grandes cultures, en 2006, 2010, 2013 et 2016 pour la viticulture, 2012 et 2015 pour les vergers de fruits et 2013 pour les légumes. Elles permettent d'éclairer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles sont réalisées par le ministère en charge de l'Agriculture, avec la collaboration du ministère en charge de l'Écologie.

Les résultats sont utilisés dans le cadre de la directive « nitrates » et du plan Ecophyto 2018.

enquête pratiques d'élevage : les enquêtes pratiques d'élevage en 2015 ont permis d'enrichir les connaissances sur le secteur de l'élevage bovin (lait et viande), ovin (lait et viande), caprin. porcin et avicole (volaille de chair et volaille de ponte). L'enquête effectuée en 2008 portait principalement sur les bâtiments d'élevage. L'enquête de 2015 aborde de nouveaux domaines : la gestion des effluents, l'alimentation des animaux, les pratiques sanitaires, les soins aux animaux et la main-d'œuvre.

enquête Prodcom : l'enquête annuelle Prodcom mise en place dans le cadre du règlement européen PRODCOM (PRODuction COMmunautaire) - règlement n° 3924 du 19 décembre 1991 – permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée des industries agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les produits retenus sont définis depuis 2008 par la NAF rév. 2 (cf. ce terme) et les entreprises produisant ces produits sont interrogées (exhaustif pour les 20 salariés ou plus) jusqu'à atteindre une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à 4 chiffres de la nomenclature NACE (cf. « NAF »), commune à tous les pays européens.

enquête structure des exploitations agricoles (ESEA): cette enquête actualise entre deux recensements agricoles des données sur les structures des exploitations agricoles. La dernière enguête a eu lieu en 2016. 72 000 exploitations ont été interrogées dont près de 5 000 dans les Départements d'outre-mer.

enseignement agricole : les diplômes de l'enseignement agricole sont classés en cinq niveaux de qualification. Le niveau V correspond à la préparation d'un CAP agricole (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou d'un BPA (Brevet professionnel agricole); le niveau IV à la préparation d'un Baccalauréat ou d'un BP (Brevet professionnel); le niveau III à la préparation d'un BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole); les niveaux II et I correspondent aux diplômes de l'enseignement supérieur agricole long (titres d'ingénieur, de paysagiste, de vétérinaire, licence professionnelle, master, doctorat...). Pour plus d'informations, consulter le site www.chlorofil.fr.

enquête sur l'utilisation du territoire : cf. « Teruti-Lucas ».

entreprise agroalimentaire: ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons », le « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants », le « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros de tabac manufacturé) ». Ce champ n'exclut pas les activités d'artisanat commercial. L'entreprise est prise au sens économique et non seulement dans son acception « unité légale ». cf. « NAF rév. 2 », « artisanat commercial », « entreprise au sens économique », « unité légale ».

### entreprise au sens « économique » :

dite également entreprise au sens de la Loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

**Esane**: Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises. C'est un dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les unités productives qui utilise des sources administratives comme les BIC (bénéfices industriels et commerciaux), les BNC (bénéfices non commerciaux), les BA (bénéfices agricoles) et la DSN (Déclaration sociale nominative qui remplace, depuis 2016, les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales)) et des enquêtes comme Esa (enquête sectorielle annuelle). Les unités sont constituées des unités légales indépendantes (sociétés, entreprises individuelles, parties d'administrations publiques et certaines associations) mais aussi des unités « profilées » regroupant des unités légales si elles constituent, ensemble, une entreprise au sens « économique ».

En 2015, 4 très grandes entreprises des IAA étaient profilées manuellement. Le profilage est ensuite étendu aux groupes de taille moyenne avec un algorithme automatique. En 2017, 1 744 entreprises profilées regroupent 7 593 unités légales sur le champ des IAA et 1 917 entreprises profilées regroupent 6 393 unités légales sur le champ « Commerce de gros de produits agroalimentaires ».

À partir de la taille de l'entreprise, du chiffre d'affaires et du total de bilan, les unités sont classées par catégorie d'entreprise :

 les microentreprises (MIC) emploient moins de 10 salariés et totalisent un chiffre d'affaires ou un total de bilan de moins de 2 millions d'euros par an;

- les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises emploient de 10 à 249 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros ou un total de bilan de moins de 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros :
- les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes.

cf. « unité légale », « unité profilée », « entreprise au sens économique ».

**établissement**: c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative... Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret à 14 chiffres.

ETP: équivalent-temps-plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la maind'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs). Pour les entreprises agroalimentaires, il s'agit en général des ETP salariés.

**E.U.R.O.P**: la grille E.U.R.O.P est une grille communautaire permettant de classer les carcasses des animaux abattus. Elle est utilisée pour les bovins, ovins et porcins. La conformation (développement musculaire) est déterminée par l'observation de trois zones de la carcasse : la cuisse, le dos et l'épaule. Elle est fixée sur la grille par : E : excellente, U : Très bonne, R : Bonne, O : assez bonne, P : médiocre. L'état d'engraissement résulte de l'observation des faces externe et interne de la carcasse. Pour chaque qualité de conformation, la grille compte 5 niveaux d'état d'engraissement de la carcasse : de 1 (très faible) à 5 (très fort).

**excédent brut d'exploitation (EBE)**: il correspond au flux de ressources généré, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation (ou de l'entreprise) sans tenir

compte de sa politique d'investissements (amortissements) et de sa gestion financière (frais financiers). L'EBE est calculé par différence entre la valeur de la production de l'exercice, augmentée des subventions d'exploitation et des indemnités d'assurance, et celle des consommations intermédiaires, des fermages, des primes d'assurances, des impôts et taxes, et des charges de personnel. Dans la définition de l'EBE retenue par le Rica (et par les comptes de l'agriculture), les charges sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde intermédiaire de gestion.

exploitation agricole: l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête structure...), une unité économique et de production qui répond à certains critères:

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales et reçoit à ce titre des aides découplées de l'outil de production (DPB), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande d'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN);
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La définition de l'exploitation au sens de la base de données nationale d'identification (BDNI) est différente. cf. « BDNI ».

FAB: franco à bord (en anglais: FOB); comptabilisation des exportations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'exportateur.

Faire-valoir (direct): cf. « mode de faire-valoir ».

**FEADER**: fonds européen agricole pour le développement rural. cf. « PAC ».

**FEAGA**: fonds européen agricole de garantie. cf. « PAC ».

fermage: cf. « mode de faire-valoir ».

**Gaec**: groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

gaz à effet de serre : les gaz à effet de serre sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et renvoient les rayonnements infrarouges.

gel des terres : cf. « jachère ».

gestion durable des forêts : « gestion et utilisation des forêts d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommages à d'autres écosystèmes » (déclaration H1 d'Helsinki).

grume: tronc d'un arbre abattu et ébranché, en général apte au sciage, au déroulage ou au tranchage.

IAA: cf. « industries agroalimentaires ».

ICHN: cf. « PAC ».

IFT : indicateur de fréquence des traitements. Pour un traitement phytosanitaire (cf. ce terme), l'IFT est le ratio entre la dose employée et la dose de référence (cf. ce terme) du produit phytosanitaire utilisé pour une culture donnée. Au niveau d'une parcelle ou d'un territoire, les IFT traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées. La part de la surface traitée est prise en compte lorsque les traitements sont localisés (cas des herbicides). La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicide, fongicide, insecticideacaricide et autres. Sont comptabilisés les produits phytosanitaires appliqués au champ, c'est-à-dire hors traitement des semences et produits après récolte.

IGP: indication géographique protégée. cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

**îlot forestier**: ensemble boisé d'un seul tenant.

immobilisations: ensemble des actifs corporels, incorporels et financiers inscrits au bilan, utilisés de manière durable. Les animaux reproducteurs sont inclus dans les actifs corporels.

industries agroalimentaires ou industries agricoles et alimentaires: en termes d'entreprises (secteur), c'est l'ensemble des entreprises dont l'activité principale, au sens de la NAF rév. 2 (cf. ce terme), fait partie des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons » à l'exclusion de l'artisanat commercial (cf. ce terme). En termes d'activités (branche), c'est l'ensemble des activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

industrie manufacturière: les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en soustraitance pour un tiers donneur d'ordres. Cette activité correspond à la section C de la NAF rév. 2 (cf. ce terme). Elle intègre les industries agroalimentaires.

innovation (IAA): concepts décrits dans le manuel d'Oslo de l'OCDE. L'innovation de produit correspond à l'introduction sur le marché d'un produit, bien ou service, nouveau ou amélioré de manière significative quant à ses fonctionnalités. Elle se traduit par une utilité accrue pour le client. L'innovation de procédé se définit par la mise en œuvre de procédés de production, de méthodes de distribution, de méthodes logistiques, nouveaux ou significativement améliorés. L'innovation de marketing correspond à la mise en œuvre de concepts ou de méthodes de ventes nouvelles ou modifiées significativement afin de faciliter l'accès des produits au marché (exemple: les changements de design ou de packaging). L'innovation d'organisation suppose des nouveautés ou des modifications significatives d'organisation du travail, de gestion des connaissances et des relations avec les partenaires extérieurs.

**intensité capitalistique :** c'est le rapport des immobilisations corporelles sur les effectifs salariés. C'est un indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes.

intrastat: règlement communautaire qui définit les conditions d'enregistrement des échanges de marchandises entre partenaires européens. Les entreprises doivent établir mensuellement une déclaration d'échanges de biens avec les autres États membres de l'Union européenne. Les renseignements à fournir sont modulés selon le montant d'échanges intracommunautaires que les entreprises réalisent durant l'année. En France, l'envoi de cette déclaration aux Douanes s'effectue simultanément à la déclaration de la TVA au centre des Impôts, ce qui permet d'éventuels recoupements.

inventaire forestier national: l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est chargé par le décret n° 2011-1 371 du 27 octobre 2011 de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales prévu par l'article L.151-1 du code forestier (surface, volume, production biologique, prélèvement, exploitabilité, relevés phytoécologiques, etc.). Ses données de surface boisée peuvent naturellement être comparées à celles de l'enquête Teruti-Lucas (cf. ce terme). L'harmonisation des définitions laisse cependant apparaître des différences du fait que les données de l'IGN et du SSP sont issues d'enquêtes par sondage : écarts dus à la précision des résultats, à des différences dans la méthodologie de collecte des informations et dans l'interprétation des définitions

La méthode d'inventaire forestier a évolué. Jusqu'en 2004, l'inventaire des forêts était réalisé département par département, avec une périodicité de 10 à 15 ans. À partir de 2005, une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire national remplace celle des inventaires départementaux tournants. Le cumul des données des campagnes annuelles successives permet à l'IGN de publier des résultats plus précis.

**investissements**: différence entre acquisitions et cessions d'immobilisations, les cessions étant évaluées à leur valeur effective.

investissements corporels hors foncier (Rica): ils sont mesurés par la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.

**Ipampa**: indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

IPC: indice des prix à la consommation (calculé par l'Insee).

IPP: indice des prix à la production (calculé par l'Insee).

**Ippap:** indice des prix des produits agricoles à la production (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

**jachère**: pour la SAA (cf. ce terme), une jachère désigne une terre labourable ne donnant pas de récolte. Historiquement et étymologiquement, la jachère désigne une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte (jachère dite « traditionnelle » ou « agronomique »). La « jachère aidée », (jachère dite « institutionnelle » ou gel), liée à la réforme de la PAC de 1992 et supprimée en 2009, donnait droit à des aides. Une jachère pouvait être « aidée » et recevoir des cultures destinées exclusivement à des fins non alimentaires (jachère dite « industrielle » ou « non alimentaire »).

Label Rouge : cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

mash: mélange de matières premières pour l'alimentation animale apparaissant telles quelles ou aplaties, n'ayant pas fait l'objet d'un broyage ou d'une granulation, et incorporant éventuellement un noyau.

MAEC: cf. « PAC ».

ménage (définition Insee) : ensemble des personnes partageant le même logement. Les personnes seules constituent un ménage.

merrain : planche obtenue en débitant un billot de bois, principalement de chêne, par fendage, et servant à confectionner les douves des tonneaux.

métayage : cf. « mode de faire-valoir ».

MGLA: matière grasse laitière anhydre ou beurre anhydre de crème. Produit de première transformation obtenu directement à partir de crème.

mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location auprès de tiers moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du

métayage, devenu très marginal, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire.

NAF: nomenclature d'activités française. La NAF est dérivée de la nomenclature d'activités européenne de la Communauté (NACE), ellemême dérivée de la nomenclature de l'ONU (CITI).

NAF rév. 2: nomenclature d'activités française révisée 2 en vigueur depuis le 1er janvier 2008. Cette révision a entraîné quelques modifications du périmètre des industries agricoles et alimentaires et de la coopération agricole (IAA). Pour connaître le détail des activités introduites ou redéfinies dans l'enquête Prodcom (cf. ce terme), consulter sur le site Agreste la publication « Chiffres et données » (n° 171 juillet 2010). Pour l'ensemble de la NAF rév. 2, consulter le site de l'Insee www.insee.fr.

Natura 2000 : l'Union européenne s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000, avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe afin de rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les zones de protection spéciales (ZPS) pour la protection des oiseaux et de leurs zones de migration et les zones spéciales de conservation (ZSC) pour conserver la faune, la flore et l'habitat particulier à cette zone naturelle. Pour les terres agricoles incluses dans les sites, des contrats sont signés entre l'État et les agriculteurs qui souscrivent des mesures agroenvironnementales territorialisées, cofinancées par le ministère en charge de l'Agriculture et l'Union européenne dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (cf. « PAC »).

NC: cf. « Classification douanière de produits ».

**OCM**: organisations communes de marché. Elles ont été créées dès 1962 pour soutenir et organiser les marchés dans le cadre de la politique agricole commune. cf. « PAC ».

Otex: orientation technico-économique des exploitations agricoles. cf. « PBS ».

PAC: politique agricole commune. Elle est pilotée par l'Union européenne avec une certaine flexibilité au niveau des États membres. Mise en œuvre à partir de 1962 pour soutenir la production agricole, elle est régulièrement réformée. La PAC en vigueur depuis 2015 observe le principe des deux piliers, des aides couplées et découplées, et renforce la règle de conditionnalité au respect de l'environnement. Parmi les évolutions importantes, trois aides sont introduites : les paiements verts, les paiements redistributifs et les mesures agroenvironnementales et climatiques.

- le premier pilier, financé par le FEAGA, concerne essentiellement les paiements directs aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles. Pour les exploitations agricoles, il s'agit d'aides découplées et d'aides couplées. Les mesures liées au marché telles les mesures d'intervention, les restitutions à l'exportation bénéficient surtout aux industries agroalimentaires ;
  - aides découplées : déconnectées des types et des niveaux de productions agricoles annuels, ces aides directes se répartissent entre :
  - · les droits au paiement de base (DPB);
  - le paiement vert, pour soutenir les actions spécifiques en faveur de l'environnement;
  - le paiement redistributif pour valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emplois;
  - le paiement additionnel aux jeunes agriculteurs en complément des DPB.
  - aides couplées : ces aides directes visent à maintenir et à soutenir des productions spécifiques.

Pour la France les mesures sont les suivantes :

- pour les aides animales: aide bovin allaitant (ABA), aide bovin laitier (ABL), aide veau sous la mère (sous label) et veaux AB (issus de l'agriculture biologique), aide ovin, aide caprin;
- pour les plantes riches en protéines végétales : légumineuses fourragères (jusqu'en 2017), soja, pois, féverole, lupin, légumineuses fourragères destinées à la déshydratation, semences de légumineuses fourragères, riz;
- pour les fruits transformés: prunes d'Ente (pruneaux), cerises bigarreau, pêches pavie, poires williams, tomates pour l'industrie;
- pour les autres produits végétaux : blé dur de qualité supérieure, pommes de terre féculières, houblon, chanvre, semences de graminées.
- le second pilier, financé par les contributions du FEADER et des fonds nationaux, couvre l'ensemble des programmes de développement rural régionaux (PDRR) gérés au niveau des régions. Un cadre national fixe les mesures obligatoirement mobilisées dans les PDRR

hexagonaux, mesures qui peuvent aussi être mobilisées et complétées dans les autres PDDR:

- indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN);
- mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), elles concernent les trois systèmes grandes cultures, polyculture-élevage et herbagers et pastoraux;
- aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique;
- dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et prêts bonifiés : ce sont des aides à l'installation ;
- · mise en œuvre du réseau Natura 2000;
- protection contre la prédation pour les régions concernées;
- le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) pour aider les investissements.

Le second pilier comporte également deux programmes nationaux :

- le programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT). Ce programme concerne les aides à l'assurance agricole et aux fonds de mutualisation sanitaires et environnementales;
- le programme dédié à la mise en œuvre du réseau rural national (PSRRN).

**Pacage collectif:** cf. « structure collective ».

PBS: production brute standard. Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale. La nomenclature Otex française de diffusion détaillée comporte 15 orientations.

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique des exploitations (Cdex). La Cdex comporte 14 classes avec fréquemment les regroupements suivants:

- petites exploitations: 0 à 25 000 euros de PBS;
- moyennes exploitations : 25 000 à 100 000 euros de PBS:
- grandes exploitations : plus de 100 000 euros de PBS.

Il arrive que l'on distingue les « très grandes exploitations » (PBS supérieure à 250 000 euros). La PBS « 2007 » calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009, est utilisée pour présenter les résultats de l'enquête Rica 2017. La PBS 2013. calculée à partir des prix et rendements moyens de la période 2011-2015, est utilisée pour présenter les résultats de l'enquête structure 2016.

cf. « Rica », « enquête structure des exploitations ».

PCAEA: cf. « PAC ».

PCS: nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles utilisées par l'Insee depuis le recensement de la population de 1982.

PIB: produit intérieur brut. Cet agrégat de comptabilité nationale permet de mesurer de manière synthétique l'activité productrice réalisée dans l'économie nationale. Pour plus de précisions, se reporter au site de l'Insee : www. insee.fr.

Plaquette forestière : fragment de bois de petite taille (3 à 7 cm) issu du déchiquetage du bois.

PNGRAT: cf. « PAC ».

**population active :** ensemble de personnes déclarant exercer ou rechercher une activité professionnelle à une date donnée dans les différents secteurs d'activité économique.

population active agricole: 1° au sens du SSP: toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. Cette population est analysée selon ses composantes:

- la main-d'œuvre permanente qui effectue un travail régulier tout au long de l'année quelle que soit sa durée. Elle s'évalue en nombre de personnes et en ETP (cf. ce terme) et comprend :
  - les chefs d'exploitation, coexploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8° d'ETP) et les

- associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation);
- · les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles;
- · les autres actifs permanents : salariés et aidants non salariés (par exemple membre de la famille des coexploitants ou associés des exploitations non individuelles).
- la main-d'œuvre non permanente ou employée par un tiers. Elle ne s'évalue qu'en ETP (cf. ce terme) et comprend :
  - · les salariés saisonniers ou occasionnels :
  - les salariés employés par l'intermédiaire de groupement d'employeurs;
  - le travail fourni par les prestataires de services (ETA, Cuma, autres).

2° au sens de l'Insee : toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi. Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

### prairies artificielles (définition SAA):

elles sont ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères vivaces (pures ou en mélanges). Il s'agit le plus souvent de cultures de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin. Ces surfaces sont généralement fauchées et occupent le sol plus d'un an, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont toujours considérées comme des prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

#### prairies temporaires (définition SAA):

il s'agit de superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (ray-grass anglais, dactyle, etc.), en mélanges de graminées fourragères ou bien de graminées fourragères mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

prélèvements privés (Rica): solde des versements et des prélèvements, en espèces ou en nature, effectués par l'exploitant au cours de l'exercice. Les cotisations sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde.

prix constants: en comptabilité nationale, évaluation des opérations sur biens et services en utilisant les prix d'une année de base fixe ou de l'année précédente. La mesure à prix constants permet d'évaluer les variations du volume des opérations sur biens et services.

prix courants: en comptabilité nationale, évaluation des opérations sur biens et services (production, consommation intermédiaire, formation brute de capital fixe, consommation finale...) en utilisant les prix de la période considérée.

prix de base : montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

prix d'intervention : aussi appelé « prix de soutien » ou « prix plancher », il s'agit d'un prix minimum garanti pour un produit donné. Si les prix de marché tombent sous ce seuil, les pouvoirs publics achètent la production au prix d'intervention.

prix du porc charcutier classe E : moyennes mensuelles des cotations hebdomadaires régionales du porc charcutier dont le taux de viande maigre est de 55 % et plus.

prix réel : le prix réel ou « déflaté » se calcule en faisant le rapport entre le prix courant et un indice général de prix (par exemple le prix du PIB). Il est utilisé pour examiner les évolutions de prix en « gommant » l'effet de l'inflation.

### production (comptes de l'agriculture) :

cette notion représente la valeur des productions vendues, stockées ou immobilisées au cours de la période, augmentée de l'autoconsommation et de l'intraconsommation d'alimentation animale sur l'exploitation. La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits.

production brute standard: cf. « PBS ».

production commercialisée (IAA): cf. « enquête Prodcom ».

production de l'exercice (Rica): agrégation de la production vendue, des variations de stocks, de la production immobilisée, de la production autoconsommée et des produits divers provenant d'activités secondaires non séparables, diminuée des achats d'animaux. La production de l'exercice n'inclut pas les subventions.

production indigène brute (PIB): la production indigène brute d'animaux vivants d'un pays est calculée à partir des abattages augmentés des exportations et des importations totales d'animaux vivants. Elle s'exprime en têtes ou en tonnes-équivalents-carcasse. Elle diffère de la PIC (Production indigène contrôlée) par l'exclusion dans les données du commerce extérieur, des exportations et importations des animaux reproducteurs de race pure.

### productivité (apparente) du travail :

ratio valeur ajoutée/effectif. Ce ratio mesure la quantité de richesse produite par unité de travail. La productivité du travail peut être mesurée soit par tête. l'effectif est alors le nombre de salariés. soit en nombre d'équivalents temps plein. Dans le dispositif Esane (cf. ce terme), la valeur ajoutée hors taxes est rapportée aux effectifs salariés (hors intérimaires).

**produit courant :** somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitation, des indemnités d'assurance, des remboursements forfaitaires de TVA, des rabais, remises et ristournes obtenus, des autres produits de gestion courante, des produits financiers et des transferts de charges.

produits de bio contrôle : ensemble des méthodes de protection des végétaux qui reposent sur l'utilisation de mécanismes naturels. L'objectif est de protéger les plantes par le recours aux mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du bio contrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

### produits de substitution aux céréales :

déchets de l'industrie agroalimentaire ou produits amylacés, parmi lesquels on trouve le manioc et le corn gluten feed, qui entrent dans la composition des aliments du bétail.

produit phytopharmaceutique: produit commercial livré à l'utilisateur et constitué d'une ou plusieurs substances actives.

programme de développement rural : cf. « PAC ».

puits de carbone : les puits sont des processus. des activités ou des mécanismes, naturels ou artificiels, qui éliminent de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Ramsar: convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (du nom de la ville d'Iran où cette convention a été signée).

RCAI: cf. « résultat courant avant impôts ».

recensement agricole : enquête exhaustive auprès des exploitations agricoles réalisées en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010.

recensement de la population : le dernier recensement exhaustif de la population a été réalisé en 1999. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France fait l'objet d'enquêtes annuelles. Pour plus de précisions, se reporter au site : www.insee.fr.

restitution à l'exportation : subvention à l'exportation pour favoriser la vente de produits agricoles communautaires sur le marché mondial.

résultat courant avant impôts (RCAI) : solde intermédiaire de gestion standardisé. Il est égal aux produits d'exploitation augmentés des guotes-parts de résultats sur opérations faites en commun et des produits financiers et diminués des charges d'exploitation, des quotesparts de résultats sur opérations en commun et des charges financières. C'est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier que l'entreprise ou l'exploitation agricole ont dégagé

Les produits d'exploitation comprennent les subventions d'exploitation. Dans la définition du RCAI retenue par le Rica (cf. ce terme) et par les comptes de l'agriculture, les charges sociales et les rémunérations de l'exploitant et de ses associés ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation.

sur l'exercice comptable.

résultat net comptable (Esane) : il mesure les ressources nettes de l'entreprise à l'issue de l'exercice (bénéfice ou perte). Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Le résultat net comptable se calcule à partir du résultat courant avant impôt augmenté du résultat exceptionnel et diminué de l'impôt sur les bénéfices et de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

revenu des facteurs de la branche agricole: revenu dégagé par l'activité agricole pour rémunérer les facteurs de production : le travail salarié et non salarié, le foncier et le capital. Il correspond à la « valeur ajoutée nette au coût des facteurs » qui se calcule à partir de la valeur ajoutée nette augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des autres impôts sur la production (dont les impôts fonciers).

Rica: réseau d'information comptable agricole. Mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations, représentatif des unités moyennes et grandes selon la classification par la production brute standard (PBS) pour la France métropolitaine. L'échantillon est construit selon une méthode proche des quotas qui prend en compte un croisement Région - Orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) -Classe de la dimension économique des exploitations (Cdex). cf. « PBS ».

**robot :** appareil comportant un système de commande automatique pour effectuer une tâche précise. Les « robots de service » sont utilisés pour la construction, le nettovage, le transport. la surveillance, la sécurité, etc. « Les robots industriels » sont utilisés pour le soudage, la découpe laser, la peinture à la bombe, etc.

**SAA**: statistique agricole annuelle (cf. ce terme).

**SAU**: superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA: société civile d'exploitation agricole, régie par les dispositions du Code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

**scierie**: les scieries comprennent les entreprises qui ont pour activité le sciage, le rabotage et le façonnage du bois.

**secteur d'activité**: l'activité principale exercée (APE) par une entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs selon la nomenclature d'activités française (NAF – cf. ce terme). Une entreprise appartient en totalité à un unique secteur d'activité lequel regroupe toutes les entreprises ayant la même activité principale. Le secteur d'activité constitue le cadre d'analyse le mieux adapté pour l'étude des données comptables. En effet, le compte de résultat n'est disponible que pour l'ensemble de l'entreprise.

**Sifim (comptes nationaux):** services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers non facturés à la clientèle. Les intermédiaires financiers se rémunèrent par une marge de taux d'intérêt sur les dépôts et sur les prêts.

### signes de qualité et d'origine des produits :

- AOP-AOC: l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.
- IGP: l'indication géographique protégée (IGP), signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.
- AB: le label Agriculture Biologique (AB) atteste que le produit agroalimentaire est issu d'un système de production agricole spécifique qui exclut en particulier l'usage d'engrais, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.
  - cf. « agriculture biologique ».
- LR: le Label Rouge, signe national, atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques établissant un niveau de qualité supérieur le distinguant des produits similaires.
- STG: l'appellation spécialité traditionnelle garantie (STG), signe européen, ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de mettre en valeur la composition traditionnelle du produit ou un mode de production traditionnel. Pour plus de précisions, se reporter au site: <a href="www.inao.gouv.fr">www.inao.gouv.fr</a>.

**Siren, Siret :** *cf.* « unité légale », « établissement ».

**Sitadel :** système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.

**site mobile :** site web adapté à un affichage sur appareil portable (smartphone, tablette, etc.).

**Smic**: salaire minimum interprofessionnel de croissance.

sols agricoles (teruti-lucas): ils comprennent les sols cultivés, les surfaces toujours en herbe tels les alpages et les prairies à caractère permanent ou à utilisation agricole (production végétale, élevage, jachère) et aussi les sols nus à utilisation agricole (production végétale, élevage, jachère).

sols artificialisés: sols bâtis, sols revêtus, sols artificialisés non bâtis. Les sols bâtis comprennent les clos et couverts comme les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, ou couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les serres et abris hauts leur sont rattachés. Les sols revêtus ou stabilisés comprennent les routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, squares, ronds-points, parcs de stationnement. Les cours de ferme et les sols stabilisés par le passage fréquent d'engins de chantier leur sont rattachés. Les autres sols artificialisés comprennent les mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificialisés : espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, sols enherbés artificialisés.

sols naturels: sols boisés, landes et friches, sols nus naturels, les zones humides et sous les eaux et des surfaces en herbe utilisées à des fins non agricoles. Les sols boisés sont caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres et le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10 %. Ils comprennent les forêts (sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 hectare - définition FAO), les peupleraies (espaces boisés couverts de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus), les bosquets (sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 hectare et comportant 4 arbres ou plus). Les haies et alignements d'arbres (sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne

- projection des houppiers sur le sol - est comprise entre 3 et 20 mètres et la longueur supérieure à 25 mètres) leur sont rattachés. Les landes et friches, appelées selon les régions landes, friches, maquis, garrigues ou savanes, sont caractérisées par la présence d'arbustes et de végétaux ligneux ou semi-ligneux bas (moins de 5 mètres) sur plus de 20 % de la superficie. Il peut aussi y avoir des arbres épars (de plus de 5 mètres) qui couvrent moins de 10 % de la superficie. Les sols nus naturels sont les zones où le couvert végétal occupe moins de 50 % de la surface. Ils comprennent les dunes littorales. les plages de sable ou de galets, les zones à roche affleurante, les éboulis, etc. Les zones humides et sous les eaux comprennent les eaux intérieures courantes ou non, les marais salants et étangs d'eau saumâtre, les tourbières et marais intérieurs, les estuaires, les glaciers et neiges éternelles et, dans les Départements d'outre-mer, les mangroves. Les surfaces en herbe classées en sols naturels concernent des superficies de sylviculture, de chasse, de protection du milieu naturel ou sont sans usage.

**spot**: cotation au comptant sur le sucre blanc immédiatement livrable.

**SRW**: soft red winter (blé d'hiver nord-américain de qualité boulangère courante).

# statistique agricole annuelle (SAA):

opération statistique pour élaborer aux niveaux départemental, régional et national une synthèse chiffrée des différentes productions agricoles en termes physiques (superficies, rendements, productions, effectifs d'animaux). Cette synthèse multi-sources est le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace. Les séries sur les surfaces et les effectifs d'animaux sont calées sur celles des recensements agricoles.

**STG**: spécialité traditionnelle garantie. *cf.* « signes de qualité des produits ».

**STH**: cf. « superficie toujours en herbe ».

**stock de carbone :** quantité de carbone présente, à un instant donné, dans les cing compartiments qui composent l'écosystème forestier : biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière et sol. Le stock de carbone contenu dans les produits à base de bois (charpentes, menuiseries, meubles, emballages, papier, etc.) n'est pas actuellement comptabilisé.

**structure collective:** organisme gestionnaire d'une exploitation agricole mettant à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux. Il s'agit de groupements pastoraux. d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux ou d'autres personnes de droit public.

substance active: substance exercant une action générale ou spécifique sur les organismes nuisibles.

superficie touiours en herbe ou prairies permanentes (définition SAA): elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.

superficie en production : la superficie en production comptabilise les surfaces de culture toujours en production par rapport à la campagne précédente et les entrées en production. En particulier, les surfaces de vignes ou de vergers ne sont comptabilisées que lorsqu'il y a production de fruits soit en général une voire plusieurs campagnes après la plantation.

surface développée : pour une espèce donnée, une même surface est comptabilisée autant de fois qu'il y a des récoltes de l'espèce sur la période considérée.

taux d'auto-approvisionnement : dans les bilans animaux, rapport entre la production indigène brute et la consommation indigène brute (cf. ces termes), exprimé en pourcentage. Si ce rapport est supérieur à 100 %, il y a surplus de production, et donc exportations. S'il est inférieur à 100 %, il v a déficit : des importations sont nécessaires pour couvrir les besoins.

taux d'endettement : rapport entre l'ensemble de l'endettement et le total de l'actif.

taux d'épargne : pour les ménages, rapport de l'épargne au revenu disponible de la période. Il mesure la proportion du revenu susceptible d'être investi en achats de logements, placements financiers, etc.

taux d'exportation : rapport du chiffre d'affaires à l'exportation sur le chiffre d'affaires total. Ce taux mesure la part des ventes

exportées. Dans Esane (cf. ce terme), les chiffres d'affaires total et à l'exportation utilisés sont hors taxes. Ce sont les exportations directes, c'est-à-dire celles qui sont effectuées directement par l'entreprise. Les exportations indirectes, par exemple *via* un intermédiaire, ne sont pas comptabilisées.

taux de valeur ajoutée : rapport de la valeur ajoutée (cf. ce terme) sur le chiffre d'affaires. Ce taux mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires. Dans Esane (cf. ce terme), le taux de valeur ajoutée est calculé en divisant la valeur ajoutée hors taxes par le chiffre d'affaires hors taxes.

taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée. Ce taux mesure la part de la richesse produite qui revient à l'entreprise après versement des coûts salariaux et des impôts liés à la production, mais avant le paiement des frais financiers sur les emprunts et l'impôt sur les sociétés. Un taux de marge élevé peut servir à financer des investissements.

taux de marge commerciale : rapport de la marge commerciale sur les achats de marchandises. Ce taux mesure la part de la valeur dégagée par l'activité commerciale.

taux de résultat : rapport du résultat net comptable sur le chiffre d'affaires.

tec: tonne-équivalent-carcasse. Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

teoc: tonne-équivalent-œuf-coquille: unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des œufs entiers et des produits à base d'œufs sous toutes leurs présentations : œufs entiers sans coquille, blancs seuls, jaunes seuls, séchés ou non, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit: 1 pour un œuf entier avec coquille par définition, 1,16 pour un œuf entier liquide sans coquille, 2,5 pour du jaune séché par exemple.

tep: tonne-équivalent-pétrole : unité employée pour pouvoir agréger les différentes formes

d'énergie. Les coefficients de conversion retenus sont ceux du service de l'observation et des statistiques du ministère en charge de l'écologie et du développement durable.

termes réels : cf. « valeur réelle ».

terres labourables/terres arables: les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, ainsi que les jachères. Par convention, dans les enquêtes du SSP, les terres arables comprennent, en plus des surfaces précédentes, les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

Teruti-Lucas : cette enquête annuelle sur l'occupation et l'utilisation du territoire permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire. Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) constitué en 1982 a été suivi jusqu'en 1990 - 1991. Il a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors du tirage de l'échantillon de 1982. En 2005 un échantillon a été défini, permettant le géoréférencement des points (échantillon Teruti-Lucas). On dispose de 3 séries continues: 1981-1990, 1992-2003 et 2006-2015 mais non directement comparables. Depuis 2012, l'enquête est enrichie par les déclarations de surface et de leur occupation des exploitations demandant une aide PAC. En 2017, le nouveau plan de sondage en cours d'exploitation est plus ciblé pour les déplacements d'enquêteur sur les zones d'intérêt à forte probabilité de changement et dont l'occupation n'est pas connue par ailleurs.

traitement phytosanitaire: produit appliqué lors d'un passage. Un produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements, un mélange de deux produits compte également pour deux traitements. Le nombre moyen de traitements par hectare ne prend pas en compte les doses épandues lors de chaque passage. Certaines cultures peuvent être traitées par plusieurs passages à faibles doses alors que d'autres sont moins souvent traitées, mais avec des doses plus importantes à chaque passage.

**UEBL**: union économique belgoluxembourgeoise.

**UGB**: unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail tous aliments (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés. L'unité gros bétail « alimentation grossière » (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores.

unité légale : entité juridique de droit public ou privé qui peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres;
- -une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI...) pour exister. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene. Elle est identifiée par son numéro Siren à 9 chiffres.

unité profilée : regroupement d'unités légales, qui correspondent à une entreprise au sens « économique » (cf. ce terme). Ce regroupement peut être effectué manuellement par des profileurs (depuis 2013) ou selon un algorithme automatique (à partir de 2017).

**UTA :** unité de travail annuel. La mesure d'une UTA, utilisée en matière de statistique agricole, est éguivalente à celle d'un ETP (cf. ce terme).

utilisation du territoire : cf. « Teruti-Lucas ».

valeur ajoutée : en comptabilité nationale, elle désigne la valeur créée par chaque unité de production.

- au prix de base, elle est mesurée par la différence entre :
  - la valeur de la production de biens et services (au prix de vente) plus les subventions sur les produits recus, moins les impôts sur les produits reversés;
  - et la valeur des consommations intermédiaires au prix d'acquisition.

- au coût des facteurs, elle est égale à la valeur ajoutée au prix de base, déduction faite des autres impôts à la production et augmentée des subventions d'exploitation. La valeur ajoutée peut être brute (avant déduction des amortissements) ou nette (après déduction des amortissements). La valeur ajoutée nette au coût des facteurs correspond au revenu net des facteurs de la branche agricole (cf. ce terme). Au sens du dispositif Esane (cf. ce terme), la valeur ajoutée s'entend au prix du marché.

Elle est égale à la différence entre la valeur des biens et des services produits par les entreprises agroalimentaires et celle des consommations intermédiaires (cf. ce terme).

valeur courante : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire de la période considérée. Pour les opérations sur biens et services, il s'agit de l'évaluation à prix courants.

valeur disponible : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les éléments les plus liquides, c'est-à-dire les valeurs mobilières de placement (actions, obligations, bons du Trésor, etc.) et les disponibilités (sommes disponibles en caisse ou sur des comptes bancaires).

valeur réalisable : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les créances sur les clients, l'État, les organismes sociaux, etc., et les avances et acomptes versés aux fournisseurs.

valeur réelle (ou termes réels) : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire d'une année de base fixe ou de l'année précédente. Elle s'obtient le plus souvent en déflatant les valeurs courantes par un indice général de prix (par exemple, l'indice du prix du PIB). La mesure de la valeur réelle permet d'évaluer les variations du pouvoir d'achat (par rapport au numéraire retenu) de l'opération en cause.

**volume :** cf. « prix constants ».

A	Pages		114, 116, 159 à 161
Abricot			
Actifs sur les exploitations agr	icoles 40 à 44, 177, 178		des exploitations 72
Agriculture biologique1			prestière100
Agroalimentaire (entreprises)			132, 133
Agrocarburant cf. « b			132, 133
Agrumes			126 à 129, 153, 154
Aides publiques :			128, 129, 154
- agro-environnementales	102		s
- à l'installation			111, 112, 149 à 152
- aux productions agricoles			108
- aux productions animales			34, 114, 155 à 157, 176, 179
- aux zones défavorisées			103, 114, 162, 163, 176
- concours publics	59		riculture 59, 60
- couplées, découplées			enages pour l'alimentation 111
- directes			
- pour des investissements de	e	C	
modernisations		Canard	169, 170
- subventions aux exploitation			138, 176, 182
Alcools	149 à 152	Capacité d'aut	ofinancement71
Alimentation	109 à 118	Capital (exploi	tations) 72
Alimentation animale	. 66, 153, 154	Caprins	36, 162, 163, 176
Amande	143	Carbone	100
Aménagement	22	Carotte	33, 117, 140, 141
Amidon	132, 133	Cassis	143
Amortissements (dotations)	66	Cassoulet	172
Ananas		Céréales	14, 113, 126 à 131,
AOC, AOPcf. « signe	s de qualité »		153, 154, 179
Apprentissage		Cerise	143 à 146
Aquaculture	88, 91, 92, 93	Champagne	150, 151
Arachide	137	Champignon .	140
Arboriculture	30, 147	Charcuterie	172
Armagnac	151	Charges :	
Artificialisation		- branche agr	ricole 53, 55
Artisanat commercial		- des exploita	ations agricoles 66, 68, 180
Associé cf. « chef d'	exploitation »	- des entrepr	ises agroalimentaires 77
Autofinancement (exploitation		_	143, 144
Aviculture 114, 1	16, 167 à 170	_	orêt) 100
Azote	39, 105	Chefs d'exploi	tation 40 à 42,
D			44, 46, 177, 178
В		Chêne	94, 95, 100
Balance commerciale de la Frar			164
Banane 143,			103, 114, 162
Bateaux de pêche	89	Chiffre d'affair	
Betterave:			73 à 76, 181
- industrielle (ou à sucre)			time 88, 90
- fourragère	15	Chips	139

Couscous	133
Cultures dérobées	
Cultures florales	147
Cultures fourragères13	
Cultures industrielles	14
Cultures intermédiaires	
Cultures irriguées	
Cultures permanentes	
Cuma	
Cuniculture	
Carnear C	
D	
Déchet (IAA)	107, 108
Dépenses des IAA pour protéger	,
l'environnement	107 108
Dépenses des ménages	110 11
Dépenses intérieures de R&D agric	-ole 51
Desserts (préparation pour)	173
Desserts lactés	11/1 160
Dettes des exploitations	
Diester	
Dimension économique	
Dindes	169
Disparités du résultat :	
- des exploitations agricoles	63, 64
- des entreprises agroalimentaire	s 78
DJA (dotation aux jeunes agriculte	urs) 25
Dom 1	174 à 182
DPB, DPU cf. « aides pu	bliques
E	
E	
EARL	
Eau	
Échanges agroalimentaires1	
Ecophyto	
Élèves de l'enseignement agricole	48 à 5′
Emploi (comptes de l'agriculture)	
Emploi (travail):	
- de la filière agricole et agroalime	entaire 8
- des exploitations agricoles 20	
1	177, 178
- des entreprises agroalimentaire	
	80, 181
- marin	
Endettement des exploitations	
Endive	
Énergie (exploitations agricoles)	
Énergie (IAA)	
Energie (IAA)	

Enseignement agricole	48 à 51	Frites surgelées	139
Entreprises :		Fromages 114 à 1	16, 118, 159 à 161
- agroalimentaires 73 à 79	9, 82, 83, 181	Fruits 103, 111, 112, 14	43 à 146, 176, 182
- de bois et sciages	94, 95	Fruits tropicaux 143, 1	144, 145, 176, 182
- de l'aquaculture			
- de recherche	52	G	
- de travaux agricoles (ETA)	40	Gaec	17
Environnement		Graines oléagineuses et	
Équidés		protéagineuses	134 à 137
Équipement des exploitations		Graisses végétales	
Équivalent-temps-plein (ETP)		Grandes cultures	
	75, 178, 181	Grumes	
Espaces artificialisés			
Espaces naturels		Н	
Espaces protégés		Handicaps naturels	101
Excédent brut d'exploitation (El		Haricot vert	
des entreprises agroalimentair		Herbicides	
des entreprises agrodimientali	78, 181	Hêtre	
Exploitations :	70, 101	Horticulture	
- agricoles 16 à 22, 1	03 104 175	Huiles végétales	
- forestières		Huître	
Exportations :		Tiditi'e	
- agroalimentaires	76 110 à 123		
- agrodimentalies 75 a 7	181, 182	IGP <i>cf.</i> « s	ianes de aualité »
- de bois et sciages		Immobilisations (exploitat	
- par produit agricole 93, 12		Importations :	10113) 12
136 à 139, 141, 145, 1		- agroalimentaires 1	10 à 122 124 182
161, 162, 164, 169 à 1		- de bois et sciages	
101, 102, 104, 109 a 1	71, 173, 102	- par produit agricole 9	
F			45, 147, 150, 156,
Faire-valoir	21		69 à 171, 173, 182
Farine		Indemnités compensatoir	
Fécule, féculents		•	
		aux handicaps naturels (IC	
Femmes en agriculture		Indicateur de fréquence de	
Fermage94		In direction of our alimenation	30, 31, 33
		Industries agroalimentaire	
Fève et féverole		- entreprises	
Fleurs		- filière	
Flotte maritime		- autre	
Foie gras		Innovation (IAA)	
Foncier		Inra	
Fongicide		Insecticides	
Forêt		Installation	24
Formation agricole		Investissements :	
Formes sociétaires		- des entreprises agroalir	
Fourrages 13,		- des exploitations agrico	
Fraise		- des IAA pour l'environne	
Framboise	143	Irrigation	2/

1		Network	4.42
Jack à rac	12 14 61 174		143
Jachères		INOIX	117, 143, 144
Jambons cuits		0	
Jeunes agriculteurs			12
Jus de fruits	113, 152		12
K			114, 116, 163
<del></del>	142 144		169, 170
Kiwi	143, 144		117, 140, 141
L			03, 134 à 137, 153, 154
<del>-</del>	vac da gualitá ::		117, 143
Label rouge cf. « sigr Lait :	ies de qualite »		112, 145 126, 128, 131
- de vache 114, 118,	150 5 161 176	_	nico-économique) 16 à
- de chèvre			18, 42 à 44, 46, 63 à 72
- de brebis			35, 162, 176
Lapins		OVIIIS	
Légumes		P	
Location de terres		=	cf. « aides publiques »
Lupin			172 172
Luzerne déshydratée			133
Luzerrie desriyaratee	133		132, 133
M			99
MAEC	102		133, 172
Main-d'œuvre	102		172
- en agriculture 20, 40	) à 47. 177. 178		133
- dans les entreprises agroali			106
	75, 80, 181		143 à 146
Maïs 126 à 128			88 à 90
Maïs doux			147
Maïs fourrage			27
Maîtrise des pollutions			140, 142
Malt			94, 95, 100
Mash	154		39, 105
Matériel	26	Phytosanitaires	28 à 33, 39
Matières grasses végétales	113	Pin	94, 95
Melon	33, 140 à 142	Pintades	169
Merrains	95	Pisciculture	88, 92, 93
Métayage	21	Plantes ornementale	s 147
Météorologie		Plantes sarclées	15
Meunerie	132		118, 172
Miel	113, 115		11
Mode de faire-valoir			112, 143 à 146
Moules			
Moutons	103, 114, 162	Pois protéagineux	134, 135,
NI			137, 153, 154
N			88 à 93
Nectarines			gricole106
Nitrates	29, 106	Pomme	112, 143 à 146

	113, 139	Q	
Population agricole		Qualité des produits	115 à 118
Porcins		Quenelles	
Potasse		Quotas laitiers	
Poudre de lait		_	
Poules, poulets		R	
Prairies		Raisin	143 à 146
Pratiques culturales		Recherche agronomique (Ini	
Pratiques d'élevage		Régime social agricole	
Précipitations		Régionalité des entreprises	
Prestations sociales agr		agroalimentaires	80
Prime à l'élevage		Régulation des marchés	
Prix:		Remembrement	
- à la production (géné	ralités) 85, 109	Réserves en eau	
- à la consommation		Réserves naturelles	
- des terres agricoles		Ressources des comptes de l'	
- par produit agricole		Résultats économiques :	O .
	7, 160, 166, 168, 169	- de l'agriculture53	3 à 72, 179, 180
- du bois		- de la pêche maritime	
- des consommations i		Revenu des exploitations	
Production :		Revenu des facteurs de la bran	
- de la branche agricole	e 53, 55 à 57	Revenu des ménages	_
- agroalimentaires		Rica	
- bois et sciage		Riz	
_	,		
Productivité de la branc	he agricole 54		
	he agricole 54 (IB) 8	S	
Productivité de la branc Produit intérieur brut (P Produits :	-	_	17
Produit intérieur brut (F Produits :	PIB) 8	SA	
Produit intérieur brut (F Produits : - ensemble88	(1B)	SA Safer	22, 23
Produit intérieur brut (F Produits : - ensemble 88 - amylacés	(IB) 8 3, 91 à 93, 126 à 173 133	SA	22, 23
Produit intérieur brut (F Produits : - ensemble88	(IB) 8 3, 91 à 93, 126 à 173 133	SA Safer Salade Salariés :	22, 23 33, 140 à 142
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble	(IB) 8 3, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93	SA Safer Salade Salariés : - des exploitations agricoles	22, 23 33, 140 à 142 40, 42, 43
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble 88 - amylacés - - de la pêche et de l'aqu - de protection des cult	(1B) 8 3, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33	SA Safer Salade Salariés :	22, 23 33, 140 à 142 40, 42, 43
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble 88 - amylacés - - de la pêche et de l'aqu - de protection des cult - laitiers	8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime	22, 23 33, 140 à 142 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqu - de protection des cult - laitiers - du travail des grains	AB) 8 8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133	SA Safer Salade Salariés : - des exploitations agricoles	22, 23 33, 140 à 142 5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99
Produit intérieur brut (P Produits :     - ensemble	AIB) 8 8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime Sapin	22, 23 33, 140 à 142 5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqu - de protection des cult - laitiers - du travail des grains	AIB) 8 8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime Sapin SARL	22, 23 33, 140 à 142 s 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqui - de protection des cult - laitiers - du travail des grains Propriété foncière Propriété forestière	8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137,	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA	22, 23 33, 140 à 142  s 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17 172 172
Produit intérieur brut (P Produits : - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqui - de protection des cult - laitiers - du travail des grains Propriété foncière Propriété forestière	AlB) 8 8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137, 153, 154	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA	22, 23 33, 140 à 142  5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17 172 172 95 à 97
Produit intérieur brut (P Produits :	AB) 8 8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137, 153, 154 99, 106, 107	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA Sciages	22, 23 33, 140 à 142  5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17 172 172 17 95 à 97 28
Produit intérieur brut (P Produits :	AIB) 8  8, 91 à 93, 126 à 173  133  Luaculture 88, 91 à  à 93  Lures 28 à 33  114, 158 à 161, 163  132, 133  21  100  14, 103, 134 à 137,  153, 154  99, 106, 107  Lement 99 à 108	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA Sciages Semences Semoules	22, 23 33, 140 à 142  5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17 172 172 17 95 à 97 28 133
Produit intérieur brut (P Produits: - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqu - de protection des cult - laitiers - du travail des grains Propriété foncière Propriété forestière Protéagineux  Protection de l'eau Protection de l'environn	8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137, 153, 154 99, 106, 107 ement 99 à 108 28 à 33, 39	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA Sciages Semences Semoules Signes de qualité Sociétés	22, 23 33, 140 à 142  5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17 172 172 28 133 115 à 118
Produit intérieur brut (P Produits: - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqu - de protection des cult - laitiers - du travail des grains Propriété foncière Propriété forestière Protéagineux  Protection de l'eau Protection des cultures	8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137, 153, 154 99, 106, 107 rement 99 à 108 28 à 33, 39 99, 100	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA Sciages Semences Semoules Signes de qualité	22, 23 33, 140 à 142  5 40, 42, 43 entaires 73 à 75, 80, 181 94, 95, 99 17 172 172 28 133 115 à 118
Produit intérieur brut (P Produits: - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqu - de protection des culti- laitiers - du travail des grains Propriété foncière Propriété forestière Protéagineux  Protection de l'eau Protection des cultures Protection des cultures Protection de la nature	8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137, 153, 154 99, 106, 107 ement 99 à 108 28 à 33, 39 99, 100 es en) 137	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA Sciages Semences Semoules Signes de qualité Sociétés	22, 23 33, 140 à 142  5
Produit intérieur brut (Produits : - ensemble 88 - amylacés - de la pêche et de l'aqui - de protection des culti- laitiers - du travail des grains Propriété foncière Propriété forestière Protéagineux  Protection de l'eau Protection des cultures Protection de la nature Protéines (matières rich	8, 91 à 93, 126 à 173 133 uaculture 88, 91 à à 93 tures 28 à 33 114, 158 à 161, 163 132, 133 21 100 14, 103, 134 à 137, 153, 154 99, 106, 107 ement 99 à 108 28 à 33, 39 99, 100 es en) 137	SA Safer Salade Salariés: - des exploitations agricoles - des entreprises agroalime  Sapin SARL Saucisson SCEA Sciages Semences Semoules Signes de qualité Sociétés Soja 132	22, 23 33, 140 à 142  5 40, 42, 43 5 140 à 175

Sols boisés	12, 18	U	
Sons	154	Unité légale (IAA)	<i>cf.</i> « entreprises
Stagiaires	51		agroalimentaires »
Statut des exploitations	15	Union européenne :	
Structures :			ue 104
- des exploitations agricoles			r 119 à 125
- des entreprises (IAA) 73 à 80, 181		- consommation alim	entaire111,
Subventions aux exploitation	•		112, 115
	publiques »		20
Sucre		- production agricole (généralités) 8, 9	
Superficie agricole utilisée (SA		- production agricole (par produit) 104, 129,	
17 à 19, 21, 103, 104, 174, 175		130, 131, 140, 146, 149, 156, 162, 163, 165	
Superficie toujours en herbe	(STH) 12, 15, 174	•	et sciage 96 54
Surface irriguée		- stocks publics de produits laitiers 159	
Surface sans labour		- structures (exploitations, SAU,	
_		main-d'œuvre)	19, 20
T		Utilisation du territoire	e 12 à 15, 174
Tabac	148		
Taille:		V	
- des exploitations 1		Vaches	103, 155
- des navires		Valeur ajoutée :	
- des entreprises agroalime	ntaires 75		ole54
Taux:			gricoles67
- d'endettement des exploit		- des entreprises agro	oalimentaires 73 à 75
agricoles			77 à 80, 181
- d'épargne des ménages		Veaux	
- d'exportation (IAA)		Verger	13, 143
- de marge (IAA)		Viande :	444.456
- de marge commerciale			114, 156
- d'investissement (IAA)			164
- de valeur ajoutée (IAA)			
Températures			114, 169
Terres arables/labourables Territoire et climat			114, 162 114, 166
Tic (technologie de l'informat		Vigne1	
de la communication-IAA)		Vin	
Tomate 33,		Volailles	
Tournesol		Volanics	30, 107 a 170, 170
Tourteaux 136		Υ	
Tracteurs		Yaourts	114 159 à 161
Travail cf. « emploi » et « n			111, 133 a 101
Travail des grains		Z	
Trituration		Zones de montagne	101
Truies		Zones défavorisées	
Tubercule	176		

# Voici 10 ans que vous l'attendiez...

Le **recensement agricole** effectué en **2020** permettra de dresser le nouveau visage de l'agriculture en France.

Une mine d'informations indispensable pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, s'intéressent au monde agricole.



Agreste regroupe l'ensemble des données et analyses diffusées par le service statistique ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Elles sont accessibles sur le site internet:

# www.agreste.agriculture.gouv.fr

Les publications se déclinent en 3 catégories.

# Les publications Agreste nationales

**agreste GRAPH'AGRI (annuel):** encyclopédie commentée et illustrée regroupant 170 fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques.

agreste MÉMENTO (annuel): données essentielles au format de poche.

**agreste SYNTHÈSES CONJONCTURELLES:** analyses conjoncturelles sur les productions végétales et animales, les coûts de production et les IAA. Diffusées 4 fois par an, les données sont présentées au niveau mensuel ou inframensuel. Un numéro spécial, en décembre, est consacré au bilan annuel conjoncturel.

Le BILAN ANNUEL CONJONCTUREL est une vue d'ensemble annuel.

**agreste CONJONCTURE: les INFOS RAPIDES et les SYNTHÈSES** sont des publications conjoncturelles spécialisées par domaine (commerce extérieur agroalimentaire, prix agricoles et alimentaires, grandes cultures, lait et produits laitiers, légumes, fruits, viticulture, animaux de boucherie, aviculture, commerce extérieur bois et dérivés).

Le BULLETIN MENSUEL comporte plus de 3 000 séries sur la production, les prix, les indices, les engrais, les IAA. agreste PRIMEUR: l'essentiel des résultats d'enquêtes commenté en quatre ou huit pages.

agreste LES DOSSIERS: études statistiques portant sur l'agriculture et les industries agroalimentaires.

agreste CHIFFRES ET DONNÉES: résultats détaillés des enquêtes et de travaux.

# Les publications Agreste régionales

Les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt élaborent des publications sur le périmètre régional, consultables en ligne.

# Les publications réalisées par le Centre d'études et de prospective

De formats différents, les publications portent sur le domaine de compétence du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

**ANALYSE:** essentiel des réflexions sur un sujet d'actualité en quatre pages.

**VEILLE:** sélection d'informations extérieures au ministère relatives principalement à des travaux de prospective, de prévision, de stratégie et d'évaluation. Les articles sont consultables sur le blog: veillecep.fr. Un bulletin de veille mensuel est également téléchargeable.

**NOTES DE LECTURE :** présentation d'ouvrages récents.

**DOCUMENT DE TRAVAIL :** éléments de diagnostic et de mise en perspective approfondis sur un sujet d'actualité.

**NOTES ET ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES :** expertises, internes ou externes, dans une revue semestrielle à comité de rédaction.

**OUVRAGES**: résultats des groupes de travail prospectifs.

**« Données en ligne »** donne accès en ligne aux données de la statistique agricole. Cette application permet de personnaliser vos tableaux. Les séries statistiques sont exportables dans un tableur ou au format CSV.

Pour être informé régulièrement et gratuitement abonnez-vous à la lettre d'information agreste agreste-info@agriculture.gouv.fr et pour la conjoncture aux avis de parution des publications « agreste conjoncture ». Un calendrier de parution est également en ligne.

# **CENTRES D'INFORMATION ET DE VENTES AGRESTE**

# Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

Pour nous contacter: MAA/SSP - 3 rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP

Pour commander une publication: agreste-vente@agriculture.gouv.fr

Pour obtenir des informations plus précises : agreste-info@agriculture.gouv.fr

# Services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)

#### **Grand Est**

3 rue du Faubourg St-Antoine CS 10526 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

### Nouvelle-Aquitaine

Immeuble le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 Limoges Cedex 1

# **Auvergne-Rhône-Alpes**

16B rue Aimé Rudel **BP 45** 63370 Lempdes

# Bourgogne-Franche-Comté

4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon Cedex

### **Bretagne**

15 avenue de Cucillé 35047 Rennes Cedex 09

#### Centre-Val de Loire

Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 6 boulevard Général Vanier 45042 Orléans Cedex 1

#### Corse

Forum du Fango 8 avenue Jean Zuccarelli 20200 Bastia

### Île-de-France

18 avenue Carnot 94234 Cachan Cedex

#### Occitanie

Cité administrative - Bât. E **Boulevard Armand Duportal** 31074 Toulouse Cedex

### Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien CS 90069 80094 Amiens Cedex 3

### **Normandie**

La Pierre Heuzé CS 95181 14070 Caen Cedex 5

### Pays de la Loire

5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes Cedex 2

### Provence-Alpes-Côte d'Azur

132 boulevard de Paris CS 70059 13331 Marseille Cedex 03

# Services de l'information statistique et économique (Sise) Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Daaf)

Guadeloupe

Saint-Phy BP 651 97108 Basse-Terre Cedex Martinique

Jardin Desclieux BP 642 97262 Fort-de-France Cedex Mayotte

15 rue Mariazé BP 103 97600 Mamoudzou

Guyane

Parc Rebard BP 5002 97305 Cayenne Cedex

La Réunion

30 boulevard de la Providence 97489 Saint-Denis Cedex